Temps libre : Bus de Paris

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15238 – 7 F

SAMEDI 22 JANVIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Concessions chinoises

EN *quelques jours, les* Etats-Unis viennent d'obtenir deux *concessions spectaculaires de* la part de la Chine. Le secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen, a convaincu Pékin, jeudi 20 janvier, d'accepter l'inspection de certaines de ses prisons soupçonnées de fabriquer *des produits destinés* à l'exportation. D'autre part, en début de semaine, Chinois et Américains s'étaient mis d'accord pour mettre fin à l'exportation illégale vers les Etats-Unis de textiles produits en République populaire. Dans la foulée, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'est réjoui jeudi d'avoir eu une première série de contacts «positifs» *avec Pékin sur la* possibilité de rendre visite aux *détenus politiques.*

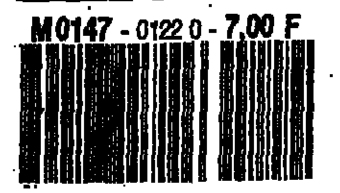
Washington voit dans ces avancées un succès de sa politique d' «engagement agressif» liant le renouvellement de la clause de la nation la plus *favorisée* à une *amélioration* de la situation des droits de l'homme. *Après avoir protesté* avec véhémence, la Chine semble avoir pris la mesure des menaces américaines. Reste à voir si elle tiendra *parole, et si Washington ne se* livrera pas à l'une de ses traditionnelles volte-face dans sa diplomatie chinoise.

MAIS il ne faut pas jeter *la* pierre aux Etats-Unis, qui ne sont pas les seuls à manquer de cohérence dans leur politique chinoise. Les Britanniques *sur Hongkong,* les Français écartelés entre Pékin et Taïpeh également. *Les dernières* concessions chinoises montrent toutefois que, face à des interlocuteurs déterminés, le régime communiste peut *accepter de discuter sur un* pied d'égalité, et non plus imposer ses vues avec brutalité.

La Chine jouit souvent d'un traitement exceptionnel. Effrayés par un «péril jaune» mythique ou appâtés par un marché d'un milliard de consommateurs, surtout en *cette période de croissance* spectaculaire de l'économie chinoise, beaucoup de politiciens et d'hommes d'affaires abandonnent toute approche *rationnelle quand* il s'agit des relations avec Pékin. Une attitude *que les dirigeants chinois* utilisent habilement à leur profit.

A la veille de la visite du chef *de la diplomatie* chinoise à Paris, où il rencontrera *MM. Balladur et Juppé,* la leçon doit être retenue. Après avoir réussi à dissiper la brouille suscitée par la vente de Mirage à Taïwan, et laissé entendre que la normalisation ne prohibait pas toute exportation *d'armes* vers l'île nationaliste, le gouvernement français se doit de maintenir le cap et de ne pas céder aux pressions, d'où qu'elles viennent. Sinon, il *risquerait* de se retrouver, une fois de plus, en position de faiblesse face à des interlocuteurs qui ne connaissent ni les états d'âme ni les *échéances électorales.*

M 0147 - 0122 0 - 7,00 F



Alors que le rouble baisse et que l'inflation s'accélère

Les conservateurs domineront le gouvernement russe

Après des semaines de négociations difficiles, Boris Eltsine a réussi, jeudi 20 janvier, à former un nouveau gouvernement. La démission d'Egor Gaïdar, chef de file des réformateurs, suivie par le refus de l'ancien ministre des finances, Boris Fiodorov, un autre libéral, de participer à la nouvelle équipe, illustre le virage conservateur du nouveau gouvernement et le rôle de plus en plus important de M. Tchernomyrdine. Ce dernier, qui représente la grande industrie, devra convaincre les organisations financières internationales, qui redoutent une nouvelle baisse du rouble et une accélération de l'inflation. Avec un tel gouvernement et une Douma dominée par les conservateurs, M. Eltsine aura bien du mal à poursuivre sa politique de réformes.



Lire nos informations page 3

Un appel pressant de Mme Veil aux médecins

Les dépenses de santé devront être réduites

Débattues jeudi 20 janvier, lors d'un comité interministériel, les mesures de redressement de l'assurance-maladie seront connues le 30 janvier, au terme d'un séminaire gouvernemental. Tandis que le déficit de la Sécurité sociale pour 1994 s'élèverait à 43 milliards de francs, il devient impossible, estime Mme Veil, ministre des affaires sociales, d'exiger un surcroît d'effort des assurés sociaux. Reste à réduire les coûts, en demandant aux médecins de tenir leurs engagements sur une progression des dépenses de santé de 3,4 % en 1994.

Après les défenseurs de l'école publique, les médecins vont-ils descendre dans la rue ? Alors que les professions de santé se radicalisent, le comité interministériel consacré à l'assurance-maladie, jeudi 20 janvier, annonce une accélération des réformes destinées à faire face au déficit galopant de la Sécurité sociale. Ce comité interministériel, réuni autour d'Edouard Balladur, doit déboucher à la fin du mois sur des décisions dont l'objectif essentiel est d'obtenir que les mécanismes de régulation des dépenses de la médecine libérale dégagent réellement les économies prévues. A vrai dire, le gouvernement n'a guère le choix. Malgré la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), la modification progressive du calcul des retraites et la confirmation de l'indexation des pensions sur les prix ou la baisse des remboursements (sans oublier la reprise de 110 milliards de francs de «dettes» du régime général), le déficit de la «Sécu» atteindra 43 milliards de francs en 1994, après 57 milliards en 1993.

Que faire ? Simone Veil, ministre des affaires sociales, souhaite engager un effort dans le domaine de la politique familiale et ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre sur le dossier des retraites. C'est donc sur l'assurance-maladie, et plus particulièrement sur les médecins, que le gouvernement concentre ses projets. Mme Veil considère, en effet, qu'il serait, politiquement et économiquement, maladroit de solliciter une nouvelle fois les assurés sociaux.

JEAN-MICHEL NORMAND

Lire la suite page 19

Escalade de la terreur en Algérie

Les coups de main des groupes armés islamistes se multiplient en Algérie. Le plus audacieux et le plus meurtrier, qui a eu lieu le 15 janvier et visait une caserne près de Sidi-Bel-Abbès, dans l'ouest du pays, a causé la mort d'une soixantaine de militaires, selon des sources dignes de foi. En une seule semaine, ce sont près de trois cents personnes, civils et militaires, qui ont été victimes des violences politiques. Un des responsables de l'ex-Front islamique du salut (FIS), Anouar Haddam, en exil aux Etats-Unis, vient de justifier le meurtre de *«tous ceux qui soutiennent la junte, y compris les civils, journalistes ou autres, ainsi que les étrangers».*

page 5

LVMH-Guinness : un montage habile

Le numéro un mondial du luxe LVMH (Moët Hennessy-Louis Vuitton) et le groupe de bière et spiritueux britannique *Guinness ont réaménagé, jeudi* 20 janvier, les participations *croisées qu'ils entretiennent* depuis 1988. Guinness se *retire de LVMH pour entrer à* hauteur de 34 % dans Moët Hennessy, la filiale vin et spiritueux du groupe. LVMH, de *son côté, réduit légèrement* sa participation dans Guinness *dont il reste le premier* actionnaire avec 20 % du capital. *Ces opérations techniquement* complexes permettent aux deux groupes d'engranger des fonds – 11 milliards de francs pour LVMH, 3,8 milliards pour Guinness – et de réduire leur endettement. Parallèlement Bernard Arnault, président de LVMH, renforce son pouvoir avec une participation dans le capital qui passe de 24 % à 44,6 %.

page 18

Les nouveaux «narcos» de Cali

Riches et violents, les jeunes trafiquants colombiens ignorent les lois des parrains de la drogue

CALI

de notre envoyé spécial

On les appelle les *«traquetos»*, à cause du bruit sec et saccadé de leurs pistolets mitrailleurs. Très jeunes, arrogants, la gâchette facile, roulant en voiture sport de luxe *ou en 4 x 4 japonais dernier* modèle à vitres teintées, accompagnés de filles *jouant* les *top*-models de faubourg : c'est la nouvelle vague des «narcos» de Cali exhibant des fortunes toutes fraîches.

Une surprenante génération de Bonny and Clyde, version colombienne, flanquée de *pistoleros* n'aimant pas qu'on leur manque *de respect.* Ils ne sont pas, assure-t-on dans leur entourage, liés directement aux parrains connus du cartel de Cali – plus *que jamais dans la ligne de mire* des autorités et de la DEA, l'agence américaine de lutte contre le trafic de drogue – ou aux *familles traditionnelles ayant* déjà, depuis plus de dix ans, contrôlé le trafic de drogue international en prenant soin de ne pas se faire remarquer par des excès de violence ou de comportement. *Et c'est bien là le nouveau danger.* Fortune faite et enfants munis de diplômes des universités américaines Harvard ou Stanford, les parrains envisagent sans hâte excessive une *«soumission à la justice colombienne»* qui leur laisserait l'essentiel de leurs avantages acquis. Mais la relève des «narcos» discrets est dans la rue et elle inquiète une cité qui se croyait à l'abri des turbulences suscitées par le cartel de Medellin.

Ces indépendants, mal vus des capos, sont des oiseaux de nuit, bruyants et dangereux. On les rencontre près des nouvelles discothèques de la 6e Avenue, comme le Palais latin, près des bars-dancings et des tavernes à mariachis, La Girafe rouge, Le Manhattan. Bousculades, rires, lasers, mini-jupes et salsa à tout-va : des *traquetos*, chaînes d'or sur le torse, débarquent dans ce tumulte joyeux et le malaise s'installe aussitôt.

«Ils sont mal élevés», dit, avec une moue, Ana Lucia, qui occupe des fonctions importantes au gouvernorat. Un euphémisme ! La réputation des *traquetos* est déjà bien établie. On leur attribue des viols sadiques, des assassinats gratuits, des règlements de compte sanglants. *Ils* seraient quelques centaines seulement de truands surarmés et sans complexe, selon un sociologue de l'université du Valle. Assez nombreux, ajoute-t-il, pour semer la consternation chez la *«gente decente»*, la bourgeoisie convenable de Cali. *«Il faut mieux les éviter»*, explique Ana Lucia.

Cecilia dit la même chose, mais son expérience est concrète. Assistante de la fondation Carvajal, elle traverse, avec sa vieille 2 CV, les banlieues misérables de l'est, entre le rio Cauca et l'avenue de la République-du-Chili. L'équivalent des communes de Medellin, *«ces viviers de tueurs à gages du cartel»*, au moins un demi-million d'habitants, des bandes organisées de jeunes délinquants (environ deux cents, selon les autorités), des milices populaires, héritage des années 80 où la guérilla M-19 de Navarro de Wolf (aujourd'hui candidat à la présidence) avait *choisi Cali pour développer son* projet de conquête du pouvoir *par la lutte armée en milieu* urbain. Le M-19 a été légalisé en *1990, mais les armes et les mauvaises* habitudes sont restées, du moins en partie. *«Le réflexe*, disait Cecilia, *est général. On s'éclipse.»*

Ces réticences n'empêchent pas apparemment la jeunesse des banlieues de s'entasser, presque chaque nuit, dans les discothèques de la 5e Avenue qui traverse la ville du nord au sud. *«Elles font effectivement le plein»*, dit Rodrigo Guerrero, maire de choc de Cali et ancien dirigeant dyna*mique de la fondation Carvajal.* C'est sa façon à lui de contrecarrer le pessimisme montant des habitants. Mais le pincement d'inquiétude n'est jamais très loin.

Avec de hautes grilles et un corps de gardes policiers, le centre administratif et les magasins de la fondation Aguablanca ressemblent à un petit fortin. La nuit, les ruelles boueuses du quartier sont abandonnées aux malandrins. Au-delà des grilles, une boutique modeste de droguerie, l'un des métiers de pharmacie de la chaîne appartenant aux Rodriguez, aux Orejuela, piliers du cartel.

MARCEL NIEDERGANG

Lire la suite page 5

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

AU COURRIER DU « MONDE »

CONSOMMATION

Nous pratiquons l'incivisme économique

Fils d'ouvrier et de femme de ménage, j'ai été élevé dans l'habitude des privations et des frustrations matérielles. Si ma condition d'universitaire représente une ascension sociale certaine, elle ne m'a pas apporté une bien grande aisance malgré le travail fourni et les responsabilités pédagogiques assumées. Mon épouse, institutrice et titulaire d'une licence, gagne 40 % de moins qu'une de ses cousines, qui n'a pas le bachot, secrétaire dans une grande société parapublique et largement déficitaire. Nous avons toujours limité certaines dépenses afin de mieux satisfaire d'autres consommations : loisirs, culture, décor de la maison... Nous avons fini par prendre goût à l'épargne.

Depuis quelques mois, nous pratiquons l'*incivisme économique* en recherchant systématiquement les économies. Nous avons commencé par baptiser l'eau minérale, puis nous avons cessé d'en acheter. La baguette a été remplacée par le gros pain, moins cher au kilo. Nous étudions soigneusement les publicités que les grandes surfaces accumulent dans notre boîte à lettres et parcourons leurs rayons un petit carnet à la main. Nous avons renoncé à compléter notre équipement ménager d'un lave-vaisselle et d'un congélateur. Une des deux voitures a été vendue, et l'autre, qui a 120 000 kilomètres et onze ans, sera conservée le plus longtemps possible. La télévision tient lieu de cinéma, et France-Musique de concerts. Les seuls sports désormais pratiqués sont la marche et le vélo, parce qu'ils ne coûtent rien. Nous n'entrons jamais dans un café ni dans un restaurant. La famille se réunit chaque semaine pour faire le point sur les dépenses à réduire ou à supprimer, et les courbes descendantes d'un graphique épinglé dans la cuisine entretiennent l'émulation. Nous vivons notre avarice avec une certaine volupté, tout en comprenant mieux ceux qui doivent réduire leur consommation parce que privés d'emploi. Nous rions sous cape en pensant au premier ministre : à malthusien malthusien et demi ! Bien sûr, nous compromettons la reprise, mais nous avons quelque satisfaction à exercer des représailles contre une société qui, en les rémunérant si mal, a toujours manifesté du mépris pour les enseignants tout en prétendant qu'ils font le plus beau métier du monde. Elle bridait notre pouvoir d'achat, eh bien, qu'elle se passe de nos dépenses maintenant !

Je promets cependant à M. le ministre des universités, s'il revalorise mon traitement et met fin aux injustices (telles les heures complémentaires moins payées que dans les classes préparatoires des lycées), de réinjecter dans l'économie nationale ce supplément de revenu en recommençant à acheter des livres et en renouvelant notre abonnement au *Monde* lorsqu'il viendra à échéance.

JEAN-MARIE MOINE
Fondettes (Indre-et-Loire)

ENSEIGNEMENT

L'école publique travaille bien

La mobilisation du 16 janvier est un événement considérable. Je lui vois une double signification.

D'abord la manifestation d'un grand attachement à l'école publique parce que finalement elle travaille bien : je crois que cette idée n'a pas suffisamment été exprimée. Ceux qui sont venus, souvent de loin, ont été les témoins – comme je le suis moi-même – des efforts faits par l'école au service de la réussite de tous les élèves, et du succès de ces efforts. Par leur présence, ils rejettent les accusations trop faciles :

– les élèves ne sauraient plus lire, alors que toutes les études sérieuses concluent à un progrès et que les comparaisons internationales placent la France dans la tête du peloton ; plus généralement, le récent rapport de l'OCDE, par exemple, montre que les performances des jeunes Français sont au-dessus de la moyenne pour un coût de l'éducation relativement modéré ;

– l'école serait responsable du chômage, alors qu'on ne voit pas comment les suppressions massives d'emplois conduiraient à un autre résultat ; on oublie qu'elle a permis une transformation profonde de l'économie française à une époque où pourtant elle était beaucoup plus éloignée des entreprises.

– l'école serait un lieu de violence, alors que dans beaucoup de quartiers elle est le seul service public encore présent et que les indicateurs portant sur l'éducation sont les seuls qui ne s'y dégradent pas.

La seconde idée a été davantage soulignée. C'est la crainte que tout cela soit compromis par un accroissement des inégalités devant l'éducation. Quoi qu'il veuille, l'enseignement privé accueille une population plus favorisée que le public, ne serait-ce que parce qu'il n'est pas soumis aux mêmes règles. Et on ne peut que rapprocher l'affaire de la loi Falloux du silence sur les zones d'éducation prioritaires, de la remise en cause de la formation professionnelle des maîtres, de la résurrection de classes d'exclusion sous couvert de préparation à l'apprentissage, de la remise en cause du collège « unique ». J'ai aussi personnellement été le témoin que les lois Falloux et Debré peuvent être contournées pour faire payer par le contribuable des écoles socialement élitistes.

Il faut maintenant tenir compte de ce qui a été exprimé le 16 janvier. Que ceux qui parlent de l'école renoncent au catastrophisme des accusations gratuites (oui, vous le voyez bien, elles ne sont pas payantes !) et à la remise en question de l'effort de promotion de tous les enfants. Que ceux qui agissent dans l'école ne se laissent pas prendre au mirage de la concurrence, mais continuent à se tourner vers tous et à promouvoir ceux qui sont le plus en risque d'exclusion, avec deux mots d'ordre complémentaires : rigueur et générosité.

CLAUDE PAIR
ancien directeur des lycées au ministère de l'éducation nationale

CONSTITUTION

Le droit de faire la loi

A la lecture de l'article de M. Bourg-Broc, dans le Monde daté du 12 janvier dernier, il est permis de se demander s'il est arrivé au député de la Marne de lire la Constitution.

Il se demande si le législateur a encore *« le droit de faire la loi »*. L'expression n'est pas très claire. Le législateur a toujours, sauf exception, le droit de voter la loi (c'est sa compétence) mais il n'a pas toujours le droit de l'élaborer (c'est son pouvoir d'initiative qui, lui, est limité). En effet, l'article 40 de la Constitution interdit aux parlementaires de déposer des propositions de loi (ou des amendements) ayant pour conséquence la création ou l'aggravation d'une charge publique.

Si ce député estime que cette disposition limite excessivement le pouvoir d'initiative des parlementaires, il lui appartient de déposer une proposition de révision de l'article 40 de la Constitution.

Quant à sa critique concernant la décision du Conseil constitutionnel relative à la loi sur l'organisation des universités du printemps dernier, il convient de rappeler que l'annulation de ce texte est fondée sur le fait que le législateur n'avait pas, en l'occurrence, exercé suffisamment sa compétence législative. La décision du Conseil va donc tout à fait dans le sens contraire.

LOÏC PHILIP
professeur à l'université d'Aix-Marseille

UN LIVRE

Les trottoirs de Lyon

PROSTITUTION : LES UNS, LES UNES ET LES AUTRES
de Daniel Welzer-Lang, en collaboration avec Odette Barbosa et Lilian Mathieu.
Editions Métailié, 238 p., 120 F.

L'INTÉRÊT de certaines enquêtes tient autant à leur méthode qu'à leur contenu. Il faut rendre hommage aux trois ethnologues – deux hommes et une femme – qui ont sillonné la région lyonnaise pendant une année entière, à l'écoute des prostitué(e)s et de leurs clients. L'objet de leur recherche était particulièrement délicat. Ils ont su trouver le ton juste pour en rendre compte, ne tombant ni dans le misérabilisme ni dans le discours idéologique. Les récits détaillés et les mots crus n'empêchent pas un respect et une sympathie pour leurs nombreux interlocuteurs. Comme ce sont des chercheurs en sciences sociales, ils succombent par moments à un certain charabia, mais il ne faut pas demander la lune...

La prostitution est l'échange d'un service sexuel contre de l'argent. En France, depuis la suppression des maisons closes en 1946, cette activité n'est plus réglementée et n'est pas considérée comme un délit. C'est seulement une inadaptation sociale. En revanche, le racolage est interdit et le proxénétisme combattu. Si bien combattu qu'une prostituée n'a pas le droit de vivre avec un ami ou même un enfant majeur, ce qui contribue à l'isoler socialement. Et, par l'un de ces paradoxes dont l'administration a le secret, les prostituées sont soumises à un impôt forfaitaire, alors qu'elles n'ont pas de statut légal et ne bénéficient d'aucune couverture sociale.

La prostitution mérite d'être observée de près en raison des drames qu'elle recouvre, mais aussi parce que c'est un miroir grossissant des rapports entre les sexes. Les trois chercheurs ont relevé à ce propos plusieurs changements significatifs.

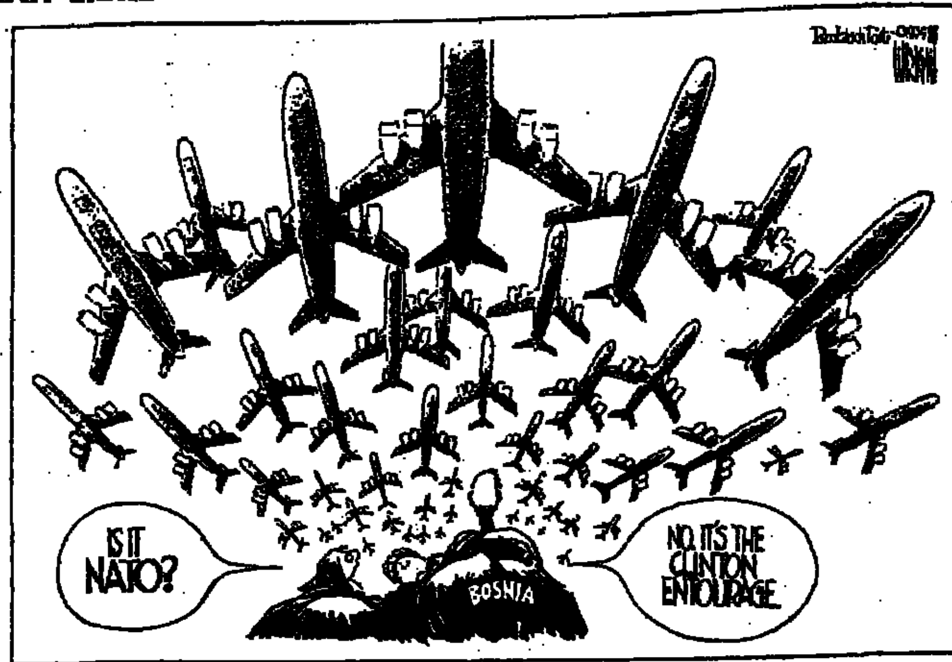
Les prostituées lyonnaises ont globalement vieilli (une sur deux a plus de quarante ans, une sur quatre plus de cinquante ans). Elles vivent dans un sentiment d'insécurité permanent, mais ont gagné une certaine indépendance à l'égard des proxénètes et gèrent souvent leurs revenus de manière autonome. Elles recherchent une certaine respectabilité, qui s'exprime dans leur langage comme dans leur tenue. Enfin, elles affirment leur caractère « professionnel », se sentant de plus en plus menacées par des occasionnelles, des travestis et des transsexuels. La libération des mœurs leur a fait perdre une clientèle très jeune : elles sont de moins en moins des « initiatrices ». Et elles encombrent moins les trottoirs, en raison de la multiplication des « salons de massage » et des rencontres par le biais du Minitel.

Autre grand changement : l'arrivée massive d'hommes dans « le plus vieux métier du monde ». Aujourd'hui, à Lyon, une personne prostituée sur trois est de sexe masculin. Cela illustre une plus grande tolérance pour l'homosexualité, mais aussi une sorte de brouillage entre les sexes, avec l'apparition de *transgenders*, qui sont des hommes biologiques de naissance.

Le sida est très présent dans les esprits, soulignent les auteurs. Certaines prostituées vont même jusqu'à afficher un certificat de séronégativité à la porte de leur studio ou de leur camionnette. Toutes les « professionnelles » recourent au préservatif, mais elles doivent souvent en convaincre des clients réticents : visiblement, les campagnes de prévention n'ont pas atteint cette population-là, et c'est assez inquiétant.

ROBERT SOLÉ

TRAIT LIBRE



« Est-ce l'OTAN ? – Non, c'est l'escorte de Clinton »
« International Herald Tribune », 19 janvier.

SERVICE MILITAIRE

Chômeur dans dix mois

Mon fils aîné a vingt-quatre ans. Il travaillait pour un organisme international à Genève, avec la perspective – très proche – d'un contrat à durée indéterminée. Mais le sursis militaire venait à expiration.

Petite tentative de faire valoir sa situation auprès des autorités militaires. En vain, bien sûr. Peine perdue, poste perdu. Exit Genève. Bonjour décembre et la caserne !

Nouvelle neuve : le contingent du février ne peut être incorporé en totalité parce que trop nombreux.

Je ne m'en suis pas entretenu avec lui, mais je pense qu'il préférerait laisser sur le champ sa place à l'un des 22 000 « décalés » plutôt que de connaître le chômage au bout des dix mois de service militaire.

JEAN-PAUL DEBUICHE
Saint-Mitre-les-Remparts (Bouches-du-Rhône)

FISCALITÉ

Le mythe de la TVA sociale

L'abîme financier dans lequel sombre aujourd'hui la Sécurité sociale remet à l'ordre du jour le vieux débat sur l'élargissement de l'assiette du financement des régimes de protection sociale. Taxe sur les robots, taxe sur la valeur ajoutée, taxe sur les entreprises en fonction du rapport entre charges salariales et valeur ajoutée, sont trois idées qu'on feint de découvrir alors qu'elles n'ont cessé d'être évoquées depuis 1945 par l'ensemble des fédérations syndicales d'abord, par l'Etat ensuite.

En 1981, l'alternance fut l'occasion de ressortir ce dossier du placard. A nouveau, un rapport fut commandé, à l'inspection des finances cette fois, dont les conclusions, résultant d'une analyse fine des conséquences de la réforme par secteurs d'activité, furent négatives. Entre-temps, les services de la direction de la prévision s'étaient convaincus des risques macroéconomiques importants qu'emporteraient les transferts de charges vers les entreprises à forte valeur ajoutée. Comme pour enterrer définitivement ce projet, un dernier examen de la question fut confié en 1983 à la Cour des comptes, qui rendit, sous la signature de M. du Buisson de Courson, aujourd'hui député, un rapport définitif. Depuis lors, plus personne n'en avait reparlé. Il était entendu que la fiscalisation partielle de la Sécurité sociale devrait s'accomplir par le canal de la contribution sociale généralisée, dont la création était mise à l'étude au milieu des années 80.

Voilà aujourd'hui la question à nouveau posée, alors que la CSG a été créée et que chacun en reconnaît la pertinence. Quant s'arrêtera-t-on dans ce pays de revenir sempiternellement sur des débats déjà tranchés ? Qui plus est, pour contourner les arguments émis par l'armée des fiscalistes, économètres, statisticiens qui ont examiné le dossier depuis vingt ans, tout en conservant en affichage la notion de TVA « sociale », on prétend, semble-t-il, simplifier aujourd'hui radicalement la question en substituant à la cotisation sur la valeur ajoutée jusqu'ici étudiée une simple taxe additionnelle sur la consommation des ménages, ce qui, à tous le moins, nous éloigne des principes de l'équité fiscale. Laissons par conséquent de côté ce mythe de la TVA sociale, et rappelons-nous que la Sécurité sociale, étant un immense système de redistribution verticale des revenus, a vocation à être financée, au moins partiellement, par un impôt redistributif : la CSG.

NICOLAS DUFOURCQ
fonctionnaire au ministère des finances

ÉGYPTE

La huitième plaie

Les bombes des extrémistes égyptiens ont réussi à ébranler l'économie touristique du pays. Mais elles mettent également en cause la partie de la culture égyptienne basée sur des normes occidentales depuis l'expédition de Bonaparte et les réformes économico-culturelles de la dynastie de Méhémet Ali (1804-1953). La récente parution dans la revue littéraire cairote arabophone *Ibda* (« création ») d'un poème d'amour flanqué du fameux *Baiser* du peintre autrichien Gustav Klimt, a servi de prétexte pour tirer sur toute la culture moderne en Egypte et tout particulièrement sur le ministre de la culture actuel, le peintre Farouk Hosni, devenu la bête noire des islamistes. Cette campagne a obligé le gouvernement à supprimer certains ouvrages scolaires de poésie arabe prétendument érotiques et à renoncer à éditer l'œuvre intégrale de l'écrivain musulman moderniste assassiné, Farag Foda. Face à cette situation, les écrivains et les artistes égyptiens, avec à leur tête le Prix Nobel Naguib Mahfouz, le romancier Gamal Ghitani et le cinéaste Youssef Chahine ont signé une pétition demandant au gouvernement d'agir avant que *« la huitième plaie ne s'abatte sur l'Egypte »*.

AHMED YOUSSEF
écrivain égyptien et vice-président du Centre pour le dialogue entre les cultures, à Paris

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

POLICE

En garde à vue

Quelques heures de garde à vue permettent d'apprécier l'état d'esprit de notre police et son discernement. Après une contravention pour *« non-respect de la signalisation feu rouge »*, le 7 janvier à 2 heures du matin, j'ai été invité à souffler dans un alcootest au commissariat du Marché-Saint-Honoré, à Paris. Un policier m'a signalé : *« Le résultat est en deçà »*, sans plus de précision. J'ai été conduit au commissariat de la Goutte-d'Or pour souffler dans un éthylomètre, d'ailleurs plus longtemps que nécessaire. Le résultat a été positif : 0,51 milligramme d'alcool par litre d'air. J'ai demandé une prise de sang. *« Ça ne se fait plus »*, m'a-t-on répondu.

Reconduit au commissariat Saint-Honoré, où un OPJ a rédigé mon procès-verbal, j'ai ensuite été placé en garde à vue au commissariat de la Goutte-d'Or. Là, un travesti a été contraint de se dévêtir intégralement sous les yeux de plusieurs personnes, dont moi-même. J'ai partagé avec quatre jeunes gens une cellule de 2 mètres sur 2, dont les vitres étaient maculées par des excréments. Il fallait tambouriner pendant vingt minutes sur la cloison avant d'être conduit aux WC, sans porte et à la vue de tous. J'ai demandé à voir un médecin. J'ai essayé de dire quelques mots de plus, mais j'ai été jeté à terre par deux hommes et tiré dans la cellule. J'ai soixante-deux ans (casier vierge).

A 7 h 30, j'ai été conduit en car, menottes dans le dos, à l'Hôtel-Dieu pour une consultation médicale. A 8 h 30, j'ai connu un sixième déplacement vers un troisième commissariat, celui des Halles. Puis une troisième fouille. La plupart des policiers se moquaient des personnes détenues, plaisantaient avec indécence, ne cessaient de provoquer verbalement et physiquement. Un costaud s'est planté devant moi, m'a donné un coup à l'épaule, m'a accusé de l'avoir bousculé. J'ai protesté et son petit chef est aussitôt venu me faire taire. A 11 h 30, on m'a demandé de signer des documents illisibles, car mes lunettes ne m'avaient pas été restituées. A midi, j'ai été informé que je pourrais voir un avocat si ma garde à vue était prolongée. C'était une dernière provocation. J'ai été libéré après quelques minutes.

Que l'on me comprenne bien : je n'ai pas discuté ici le retrait provisoire de mon permis ni ma convocation devant deux tribunaux. Je dis que cette garde à vue et ses conditions sont inadmissibles. Encore ai-je eu la chance d'être un Blanc correctement vêtu, de porter le cheveu court, grisonnant, de pouvoir m'exprimer ou me taire comme il le fallait, de ne pas céder aux provocations, de ne pas être attendu par une famille ni, le lendemain, par un patron.

JEAN MONNEROT
Paris

[A la préfecture de police de Paris, on souligne, d'une part, que la limite autorisée est fixée à 0,40 mg d'alcool par litre d'air expiré et que, d'autre part, brûler un feu rouge sous l'empire d'un état alcoolique est un délit qui, surtout la nuit lorsque la circulation est fluide, peut provoquer des accidents graves. S'agissant des conditions de rétention de M. Monnerot par la police, la préfecture indique que la mesure de garde à vue était entièrement justifiée compte tenu du délit et obligatoire afin que la personne retenue puisse exercer ses droits. La vérification faite par l'IGS a fait apparaître que la procédure suivie ne portait mention d'aucun incident de quelque nature que ce soit.]

RUSSIE

Le nouveau gouvernement renoncerait à des réformes économiques radicales

MOSCOU

de notre correspondant

«La crise gouvernementale» russe est terminée. A en croire le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, elle n'a d'ailleurs jamais eu lieu que dans l'imagination de *«personnes mal intentionnées»*. Imaginaire ou pas, l'épisode se conclut bel et bien sur un succès pour M. Tchernomyrdine, qui dirige désormais une équipe à son goût, et sur un échec pour Boris Eltsine. Après la spectaculaire démission du chef de file des réformateurs, Egor Gaïdar, le président russe avait tout fait pour obtenir le maintien au sein du cabinet d'un représentant de la rigueur monétaire, en la personne du ministre des finances Boris Fiodorov. Ce dernier a fini, jeudi soir, et après avoir longuement entretenu le «suspense», par refuser le poste qui lui était offert.

Les conditions qu'il avait posées – en particulier le limogeage du président de la banque centrale, M. Gerachtchenko – étaient inacceptables pour le premier ministre. Il était clair que M. Tchernomyrdine souhaitait être débarrassé de ce très jeune ministre des finances (trente-cinq ans) qui affichait son *mépris pour ceux qui n'étaient pas* de son avis et ne cessait de dénoncer publiquement les décisions du gouvernement. Il était tout aussi clair que Boris Eltsine souhaitait le garder, pour rester en mesure de jouer sur plusieurs tableaux à la fois, et préserver en Occident sa propre image de réformateur radical.

Les avis diffèrent assez largement sur les mérites personnels de M. Fiodorov. Lui-même se vante d'avoir jugulé l'inflation, qui de fait a régulièrement baissé au cours du second semestre de l'année écoulée, et d'avoir stabilisé le cours du rouble. Ses adversaires, y compris parmi les réformateurs, rétorquent que les méthodes utilisées par M. Fiodorov – consistant notamment à ne pas remplir les obligations contractées par le gouvernement et parfois à ne pas payer les salaires – étaient intenables à long terme, et que le ralentissement de l'inflation était artificiel. Ils ajoutent que le maintien d'un cours trop élevé pour le rouble *risquait de mettre en péril* les exportateurs russes. Dans cette optique, l'effondrement du cours du rouble, qui a perdu près d'un quart de sa valeur depuis l'annonce du départ de M. Gaïdar et les déclarations désabusées de M. Fiodorov, témoignerait ainsi d'un retour à une certaine normalité. Un représentant de la banque centrale fait ainsi remarquer qu'en un an le niveau des prix a été multiplié par dix, tandis que la valeur du dollar par rapport au rouble n'a été multipliée que par trois, ce qui s'est traduit par un niveau de prix insupportable pour les produits russes.

La politique monétariste incarnée par M. Fiodorov n'avait pas que des partisans à l'Ouest, et l'administration américaine elle-même manifestait son désir de voir les autorités russes se préoccuper un peu plus du sort des laissés-pour-compte qui représentent une menace politique, clairement exprimée lors des dernières élections. Mais le départ de MM. Fiodorov et Gaïdar sera forcément interprété comme la marque du *retour à une politique plus traditionnelle*, plus attentive aux *intérêts de la grande industrie* et de l'agriculture collectivisée, et plus génératrice d'inflation.

La fin du «romantisme du marché»

Bien entendu, le premier ministre a fait valoir qu'il n'était pas question pour la Russie de renoncer à la réforme économique. Au cours d'une conférence de presse donnée avant que M. Fiodorov ne décline définitivement l'offre qui *lui était faite*, M. Tchernomyrdine a voulu conforter son image d'homme *tranquille*, *lourd* de la responsabilité que lui confère la conduite des affaires, et discrètement sarcastique à l'égard des jeunes théoriciens beaux-parleurs. Mais, tout en faisant semblant de considérer le départ des économistes radicaux comme un événement secondaire, il a expliqué que des correctifs seraient apportés à la réforme, et que désormais la lutte contre l'inflation serait menée *«par des méthodes pour l'essentiel non monétaristes, bien connues dans de nombreux pays»*. M. Fiodorov a immédiatement rétorqué qu'il ne savait pas ce que cela pouvait bien vouloir dire.

Le premier ministre a ajouté que la *«fin du romantisme du marché»* ne signifiait pas pour autant le retour à *«un fétichisme de la production»*. Il n'empêche que dans le nouvel organigramme du gouvernement, ce sont les porte-parole des intérêts de l'industrie et de l'agriculture collective qui ont la plus belle part. Il n'y a plus qu'un seul «premier vice-premier ministre», Oleg Soskovets, un proche du premier ministre, sorti comme lui de l'appareil industrialo-bureaucratique soviétique. Parmi les trois vice premiers ministres, Anatoli Tchoubaïs, responsable du programme de privatisations qui doit en principe s'achever d'ici à l'été, est l'unique rescapé de l'équipe des «radicaux». Il sera bien seul, et un peu à l'écart. Parmi les autres vice-premiers ministres, Alexandre Zavierioukha, *membre du parti agrarien* et assez proche des communistes, *supervisera l'agriculture, et Iouri* Iarov, – un ancien adjoint de M. *Khasboulatov, qui, comme* la plupart des autres, a changé de camp – s'occupera des affaires sociales.

A un niveau hiérarchique inférieur, on trouve, en charge de l'économie, Alexandre Chokhine, *un réformateur modéré qui n'avait* pas ménagé ses critiques contre la *politique de l'équipe Gaïdar* pendant la campagne électorale, et appartient au parti de Sergueï Chakhraï. M. Chakhraï lui-même perd également son titre de vice-premier ministre : il s'occupera de ce qui est devenu sa spécialité, les rapports avec les régions et les Républiques qui constituent la Russie, et qu'il prévoit difficiles et agités. Le reste de l'équipe est pour l'essentiel inchangé.

Ces quelques jours de crise, qui ont fait suite à une très longue période d'attente pendant laquelle, une fois de plus, le pays n'était guère gouverné, ont été marqués par des épisodes qui, en d'autres lieux, *auraient fait dresser les cheveux* sur la tête. On a ainsi *entendu le ministre des finances* parier (au sens propre) sur la chute du rouble au cas où il renoncerait à son poste. M. Fiodorov a ainsi prédit que, s'il partait, le dollar dépasserait les 2000 roubles d'ici à lundi prochain, et les 12000 roubles d'ici à la fin de l'année. M. Fiodorov a aussi révélé qu'en trois semaines la banque centrale avait dépensé 1,5 milliard de dollars pour soutenir le cours du rouble, et annoncé que le pays, privé de ses services, allait tout droit vers *«une existence lamentable»*.

De leur côté, MM. Chakhraï et Chokhine ont fait porter à Egor Gaïdar la responsabilité des échecs économiques, mais lui ont curieusement reproché de quitter le gouvernement *au moment où tout va* mal – comme si le meilleur endroit *pour expier ses erreurs* était un fauteuil ministériel. L'atmosphère n'est pas non plus sans nuage entre les deux «radicaux» que sont MM. Gaïdar et Fiodorov, le second ayant déjà décidé de quitter le groupe parlementaire conduit par le premier.

L'avenir s'annonce donc, une *fois de plus, confus, sinon troublé.* Un certain nombre de démocrates réformateurs, qui ont tant fait pour permettre à Boris Eltsine d'accumuler un pouvoir personnel impressionnant, semblent désormais tentés par une cure d'opposition. M. Gaïdar lui-même n'en est pas encore là, mais il considère de toute évidence que les problèmes de la Russie d'aujourd'hui dépassent de beaucoup un simple conflit sur la conduite de la politique économique. *«On ne peut considérer notre Etat comme démocratique*, vient-il de déclarer dans un entretien publié par les *Izvestia*. *On assiste à nouveau à une ossification de la bureaucratie.»* M. Gaïdar évoque aussi le risque d'un *«glissement vers le fascisme»* et explique que le devoir des *«partisans du président»* est à présent de *«rétablir le lien entre le président et le pays»* – manière de dire que ce lien est rompu.

Un autre «ami» de Boris Eltsine, Mikhaïl Poltoranine, ex-superviseur des médias, est d'humeur encore plus sombre : il prédit que le président va *«perdre peu à peu ses positions»*, qu'il *«ne comprend pas encore toute la complexité de la situation où lui-même et la Russie se trouvent»*. Pour compléter le tableau, M. Poltoranine explique que la situation politique pourrait *«s'aggraver considérablement»* en avril ou mai, avec peut-être une «grève générale» soutenue par les communistes et M. Jirinovski.

JAN KRAUZE

La défaite des réformateurs embarrasse la Maison Blanche

WASHINGTON

de notre correspondant

Intervenant au moment où le *président* Bill Clinton assurait avoir obtenu à Moscou la garantie que la *politique de réformes* économiques allait se poursuivre, *la défaite* du camp réformateur dans la formation du nouveau gouvernement russe prend des allures embarrassantes pour la Maison Blanche.

L'administration s'était refusée à attacher trop de signification au *fait qu'Igor Gaïdar*, un des chefs de file des réformateurs, ait jugé ne pas *pouvoir figurer dans la* nouvelle équipe du premier ministre Viktor Tchernomyrdine. Il lui sera difficile d'ignorer que la démission du deuxième pilier de la politique de réformes, le ministre des finances Boris Fiodorov, adresse un message politique assez clair. Avec le maintien de Viktor Gerachenko à la tête de la banque centrale et le renforcement des «centristes» ou des «industrialistes» autour de M. Tchernomyrdine, la politique économique qui semble devoir l'emporter paraît bel et bien être celle que dénoncent les Etats-Unis.

Or, M. Clinton avait quitté Moscou en claironnant comme un succès le fait d'avoir obtenu dans la capitale russe l'absolue garantie que la politique de réformes – celle préconisée par *MM. Fiodorov et Gaïdar* justement – serait non seulement poursuivie mais accélérée. *Les* porte-parole de l'administration répètent que le choix des personnes (dans la formation du gouvernement) compte moins que les orientations qui seront suivies. Il reste que le départ des *deux principaux réformateurs du* gouvernement paraît bien annoncer l'abandon de la politique que les Etats-Unis espéraient voir mise en œuvre en Russie ; intervenant au lendemain de la visite de M. Clinton à Moscou, ce départ prend même l'allure d'un mini-camouflet pour la Maison Blanche.

Au début de la semaine déjà, les propos ambigus du ministre des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, sur la nécessité pour *Moscou* de maintenir son influence, voire ses troupes, dans *les pays baltes, avaient inquiété* l'administration. Même à moitié rétractée par la suite, la *déclaration* de M. Kozyrev allait directement à l'encontre des documents américano-russes signés à Moscou sur l'importance du respect de la souveraineté des Etats nés de l'ancienne URSS. Tout se *passe comme si* chaque initiative venue de Moscou depuis le départ de *M. Clinton* était un démenti des résultats proclamés à l'issue de sa visite... C'est là une évolution qui pourrait indisposer le Congrès – qui a le dernier mot *en matière d'assistance* – et rapidement conduire l'administration à réviser sa politique russe.

ALAIN FRACHON

Moscou risque de se heurter aux prêteurs internationaux

La Russie peut-elle perdre sans dégâts importants un ministre des finances qui, aux yeux de l'opinion internationale, représentait un certain espoir de réformes et d'assainissement de la situation économique? Telle est bien la question que va poser de façon lancinante, au cours des prochaines semaines, le départ de Boris Fiodorov. Si le nouveau gouvernement de Victor Tchernomyrdine ne réussit pas à convaincre assez rapidement les milieux internationaux qu'il existe bien une stratégie possible de relance de la production en Russie n'entraînant pas un surcroît d'inflation, *les rapports de Moscou* avec ses pourvoyeurs de fonds occidentaux – le FMI notamment – risquent de se détériorer et le rouble de plonger davantage.

Cette stratégie existe-t-elle? Les tergiversations anciennes de M. Gorbatchev, hésitant puis renonçant finalement à laisser toute liberté aux réformistes, la toute récente démission d'Egor Gaïdar, vice-premier ministre chargé de *l'économie, suivie* de celle de Boris Fiodorov, montrent que non seulement la voie n'est pas facile à suivre mais qu'elle est très difficile à tracer. A tel point que le gouvernement russe avait dû jusqu'à présent concilier des stratégies tout de même assez différentes, représentées par le ministre des finances, Boris Fiodorov, chargé de lutter contre l'inflation et les déficits budgétaires, et Viktor Guerachenko, président de la Banque centrale de Russie, dont le souci premier reste d'alimenter en monnaie les entreprises. Cela afin de leur permettre de s'approvisionner et de payer les salaires des ouvriers qu'elles emploient et n'ont que très peu licenciés jusqu'à présent.

Victor Tchernomyrdine s'est empressé de déclarer que l'inflation *restait l'ennemie numéro un du* pays mais qu'il fallait désormais la *combattre* par des *méthodes non* monétaristes, ironisant au passage *sur une conception romantique du* marché. Si le premier ministre veut *attirer l'attention* sur le fait qu'il n'existe pas de passage simple à l'économie de marché et que celui-ci n'est pas prêt d'exister en Russie, les milieux internationaux le suivront dans son raisonnement. Mais Boris Fiodorov, qui s'opposait farouchement à Viktor Guerachenko, n'a pas tort de souligner que la création monétaire comme moyen permanent de tenir en vie la plupart des entreprises de production ne peut qu'alimenter l'inflation.

Une inflation qui, après avoir sérieusement ralenti en novembre et décembre, mois au cours desquels la hausse des prix s'était limitée à respectivement 15 et 12 %, semble être repartie de plus belle en janvier : 6,5 % durant la première semaine du mois, ce qui correspond à un rythme mensuel de quelque 25 %. M. Fiodorov, auquel M. Tchernomyrdine reprochait d'appliquer mécaniquement des *méthodes lues dans les manuels* occidentaux, ne s'est donc pas gêné pour prédire *la chute accélérée du* rouble sur les marchés des changes.

Telles sont les graves contradictions de la politique russe que le départ du ministre des finances *peuvent réduire, mais dans un sens* qui va inquiéter les milieux occi*dentaux. Il apparaît assez évident* que le premier ministre, en gardant à sa *place le président* de la Banque centrale, renonce à réduire le financement monétaire de l'économie. Une économie fonctionnant actuellement en grande partie sur des entreprises qui – publiques ou privées – ont gardé leurs effectifs et qui assument des fonctions de protection sociale. Victor Tchernomyrdine a probablement choisi de ne pas laisser le chômage augmenter en Russie, un chômage resté jusqu'à présent relativement faible, de l'ordre de 4 ou 5 % de la population active. Les semaines à venir *montreront si l'économie russe* se porte mieux de cette stratégie qui, *quoi qu'en dise le premier ministre*, marque un nouveau tournant.

ALAIN VERNHOLES

Le général Routskoï a été lavé des accusations de corruption

MOSCOU

de notre correspondant

Le parquet de Moscou a lavé l'ex-vice-président Alexandre Routskoï des accusations de corruption lancées contre lui l'été dernier par des membres de l'entourage de Boris Eltsine et engagé une procédure en diffamation contre les auteurs de ces accusations. C'est au mois d'août qu'une *«commission d'enquête présidentielle»* avait *«révélé»* les liens du général Routskoï avec une société *suisse et l'existence d'un compte* en banque sur lequel l'intéressé aurait reçu une commission de 3 millions de dollars. Ces «révélations», complaisamment amplifiées par la télévision et les *Izvestia*, avaient marqué le coup d'envoi de ce que Boris Eltsine lui-même avait qualifié de *«préparation d'artillerie»* à son offensive d'automne contre le Parlement.

La «commission d'enquête présidentielle» était animée par l'avocat Andreï Makarov, un personnage célèbre à Moscou par sa corpulence, sa voix flûtée et ses méthodes insidieuses, qui agissait en étroite collaboration avec un émigré russe au Canada, Dimitri Iakoubovski, très introduit dans les milieux du pouvoir et dont aussi bien les amis du président que ceux de M. Routskoï se disputaient le témoignage. La commission *d'enquête* avait volontairement confié les «documents» au *parquet de Moscou, et non au parquet* général de Russie, considéré alors comme utile à la présidence, et dont le responsable a été limogé *depuis. C'est pourtant* ce même parquet de Moscou qui a estimé que les *accusations* n'étaient pas fondées, et engagé une procédure en diffamation qui devrait, en principe, viser M. Makarov et éventuellement M. Iouri Kalmykov, lui aussi membre de la commission d'enquête présidentielle. La procédure a pourtant peu de chance d'aboutir, M. Makarov ayant entre-temps été élu député sur les listes du Choix de la Russie *(une formation qu'il a depuis quittée)* et M. Kalmykov étant minis*tre de la justice.*

Le général Routskoï est incarcéré depuis le 4 octobre dernier à la prison de Lefortovo avec les autres dirigeants considérés comme responsables des «émeutes» des 3 et 4 octobre 1993.

J. K.

M. Jirinovski pourrait faire partie de la délégation de la Russie au Conseil de l'Europe

On ne cache pas un certain embarras au Quai d'Orsay. Les services du ministre des affaires étrangères ont, en effet, de bonnes raisons de penser que le dirigeant ultra-nationaliste russe Vladimir Jirinovski pourrait faire partie de la délégation du Parlement de Russie qui assistera, du *lundi 24 au vendredi 28 janvier*, à la première des quatre sessions annuelles du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

On indique au ministère qu'il n'y a *«pas encore de demande officielle de visa»*, en précisant que, de toute façon, il n'y aurait aucun moyen juridique de s'opposer à son octroi. L'Allemagne avait refusé un visa à Vladimir Jirinovski au début du mois, et le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, avait fait savoir qu'il n'envisageait pas, non plus, de lui en accorder s'il s'agissait d'une visite privée.

La Russie est dotée d'un statut d'invité spécial au Conseil de *l'Europe, comme* l'Albanie, la Biélorussie, la Croatie, la Lettonie, la Macédoine, la Moldavie et l'Ukraine. Elle dispose, par accord, de dix-huit sièges. La composition des délégations est laissée à l'appréciation de chaque *Parlement national, en l'occurrence* la Douma pour la Russie, qui attribue les sièges en fonction de la représentativité des partis qui y sont représentés. Si M. Jirinovski siège dans celle de la Russie, cela ne sera donc pas à l'invitation du Conseil de l'Europe, souligne-t-on à Strasbourg.

O. B.

EUROPE

La visite du président géorgien à Paris

Le « grand art » d'Edouard Chevardnadze

L'homme n'a plus cet air abattu qu'il promenait dans les rues de Soukhoumi en ruines, mais il n'a pas retrouvé la verve qui avait fait du ministre des affaires étrangères de la perestroïka la coqueluche des chancelleries. C'est en tant que président de la Géorgie qu'Edouard Chevardnadze est revenu à Paris, où il devait signer, vendredi 21 janvier, la charte de la CSCE ; pour la deuxième fois, dit-il malicieusement, car il avait déjà apposé sa griffe sur le texte en 1990 au nom de l'URSS. Il y est revenu en représentant d'un pays ruiné, meurtri, déchiré par des affrontements claniques, alors qu'il rêvait d'indépendance et de démocratie.

Il n'est pas dupe du rôle joué par la Russie dans la sécession abkhaze, mais doit faire acte d'allégeance à Moscou. Comme il n'était pas dupe, au moins à partir des années 80, de la déconfiture du système soviétique, ce qui ne l'empêchait pas de siéger au bureau politique. C'était *« un grand art »*, dit-il, de faire carrière au sommet du régime, tout en militant pour sa réforme et sa démocratisation. C'est le même « grand art » qu'il déploie dans une situation quasi désespérée pour faire confiance à la Russie – *« parce qu'il n'y a pas d'autre choix »*, – tout en dénonçant les forces russes *« putschistes et fascistes »* qui ont combattu aux côtés des forces abkhazes pour mettre à genoux la Géorgie et la ramener dans le giron moscovite.

En quête d'une respectabilité internationale

Edouard Chevardnadze veut croire qu'il y a en Russie les bons et les méchants : d'un côté les démocrates, qui sont *« tout de même les plus forts »*, avec à leur tête *« l'héroïque »* Eltsine, et, de l'autre, Jirinovski et consorts. La Russie, estime-t-il, doit se méfier de l'effet boomerang du séparatisme et a donc intérêt à la stabilisation de la situation dans le Caucase. Cette coopération avec les « démocrates » russes devrait aboutir à transformer la CEI en véritable Commonwealth.

Mais de quel poids pèse la Géorgie dans ce concert ? Edouard Chevardnadze est venu chercher à Paris une respectabilité internationale qui lui sera verbalement accordée. Rencontres avec François Mitterrand et Edouard Balladur, entretiens avec Alain Juppé, Philippe Séguin et Valéry Giscard d'Estaing, visite au CNPF, etc. L'ampleur du programme est inversement proportionnelle aux résultats concrets qu'il faut en attendre. La France a apporté en 1993 2 millions de francs d'aide humanitaire directe à la Géorgie et contribué à hauteur de 20 millions à l'aide européenne, rappelle Lucette Michaux-Chevry, ministre déléguée à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, qui a organisé la visite d'Edouard Chevardnadze à Paris. Le développement d'une coopération économique dépend de la fin des affrontements et de la stabilisation politique en Géorgie ; et, sur ce point, son président ne pouvait être que prudent. Est-ce vraiment une expression d'optimisme quand il assure : *« Tant qu'il restera un Géorgien, la Géorgie ne quittera pas le chemin de la démocratie »* ?

D. V.

Le conflit en Bosnie-Herzégovine

Le Parlement européen a réclamé la démission de lord Owen

Le nouvel échec enregistré à Genève dans les négociations de paix sur la Bosnie-Herzégovine a suscité une série de réactions en ordre dispersé sur la scène internationale. Le Parlement européen a réclamé la démission du médiateur David Owen, Alain Juppé a souhaité une « remise à plat » du dossier bosniaque, un commissaire européen a évoqué une possible suspension de la médiation des Douze.

A la demande des principales formations de l'hémicycle, à l'exception du groupe socialiste, le Parlement européen a recommandé aux Douze, dans une résolution votée jeudi 20 janvier par 106 voix pour, 95 contre et 29 abstentions, de désigner *« un autre médiateur de l'Union »* en remplacement de David Owen dans le conflit bosniaque. L'objectif des eurodéputés est de parvenir à la nomination d'un négociateur muni d'un *« mandat approprié »* à une *« nouvelle stratégie »*, rapporte notre correspondant auprès du Parlement européen, Marcel Scotto.

A la suite de ce vote, David Owen a indiqué qu'il n'entendait pas démissionner, soulignant qu'il n'était responsable que devant les douze ministres des affaires étrangères et qu'il ne menait pas sa politique propre mais celle déterminée par l'Union européenne. Le gouvernement britannique a, pour sa part, volé au secours de lord Owen en lui réaffirmant son *« plein soutien »*.

Le texte parlementaire dénonce *« le mandat et la stratégie des médiateurs de l'Union et des Nations unies qui ne sont parvenus à aucun résultat et qui persistent à vouloir découper la Bosnie-Herzégovine (...) selon des lignes de partage ethniques »*. Aussi préconise-t-il une politique fondée sur *« la transformation de la FORPRONU en une force de rétablissement de la paix, dès lors que les échecs enregistrés jusqu'ici condamnent inéluctablement toute mission vouée au simple maintien de la paix »*. De la sorte, poursuit le texte, les « casques bleus » pourront intervenir *« énergiquement »* pour assurer la sécurité de toutes les *« zones protégées »*.

Suivant leur logique, les parlementaires demandent que *« soient démantelées les positions d'artillerie »*, *« l'encerclement de Sarajevo brisé »* et *« les tireurs isolés réduits au silence »*. Il s'agit également pour eux d'appliquer *« strictement »* les sanctions contre Belgrade, *« jusqu'à la cessation définitive de l'agression serbe »*. A l'égard de la Croatie, ils invitent les Douze à user d'*« une diplomatie dynamique et de pressions adéquates afin de l'amener à cesser ses attaques »*.

M. Clinton pessimiste

Au cours du débat qui a précédé le scrutin, Hans Van den Broek, commissaire européen chargé des relations extérieures, bien qu'il ait considéré qu'il n'était pas *« juste »* de critiquer lord Owen, a émis des *« doutes très sérieux »* sur la stratégie de l'Union dans la crise bosniaque, estimant qu'il était difficile d'aboutir à la paix *« seulement en parlant »*. *« On peut se demander*, a précisé l'ancien ministre néerlandais des affaires étrangères, *si l'Union européenne ne doit pas suspendre ses efforts de médiation jusqu'à ce que les trois parties fassent appel au médiateur et qu'elles soient prêtes à accepter une solution durable. »*

De son côté, Alain Juppé a souhaité une *« remise à plat »* du dossier bosniaque après l'échec des négociations de Genève. *« Nous ne pouvons plus continuer à voir d'un côté les différentes parties négocier à Genève et simultanément sur le terrain assister à l'escalade du conflit. Donc je me propose dans les toutes prochaines heures, dans les tous prochains jours, de reprendre contact avec les principaux partenaires, américain, russe et européens, pour procéder à la remise à plat du dossier »*, a-t-il dit à l'issue d'une audition devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

« Cela veut dire une réflexion sur la nécessité aujourd'hui de tirer les conséquences de l'obstination des parties à obtenir par la guerre ce que nous leur proposons de trouver par la paix », a ajouté le ministre des affaires étrangères. M. Juppé a, d'autre part, jugé qu'il n'y avait *« pas de guerre »* entre les Nations unies et les généraux français qui se sont succédé au commandement de la FORPRONU. *« Il y a une rotation qui intervient régulièrement »*, a-t-il affirmé.

A Washington, le président Bill Clinton a fait part de son pessimisme quant aux chances de trouver une solution pacifique à la guerre de Bosnie. Interrogé sur CNN, il a dit *« avoir appris à ne pas être optimiste à cet égard »*. *« J'ai été optimiste une fois ou deux, mais mes espoirs ont été déçus. »*

Enfin, le général Francis Briquemont, qui doit être relevé lundi par le général britannique Michael Rose à la tête des « casques bleus » stationnés en Bosnie, a une nouvelle fois dénoncé le fait qu'en raison de l'attitude des combattants, il devient *« impossible de délivrer l'aide humanitaire à la population de Bosnie-Herzégovine pendant que les parties belligérantes continuent de se battre »*. – *(AFP, AP, Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE

Indignation après les éloges adressés à Saddam Hussein par un député travailliste

LONDRES

de notre correspondant

Le visage du président Saddam Hussein s'épanouissait au fur et à mesure que les propos de son interlocuteur lui étaient traduits. Il n'y avait aucune réserve, aucune ombre de critique dans le discours de George Galloway, député travailliste de Glasgow : *« Votre excellence, je vous salue au nom des milliers de Britanniques qui s'opposent à la guerre et à l'agression contre le peuple irakien et continuent de résister à la guerre économique dont le but est d'étrangler la vie du grand peuple d'Irak (...). Je pensais que le président apprécierait de savoir que même aujourd'hui, trois ans après la guerre, je rencontre toujours des familles qui appellent leur nouveau-né Saddam. »*

Le chef de l'Etat irakien était maintenant aux anges : *« Cinquante-cinq membres du Parlement* [britannique] *se sont opposés à la guerre et cent vingt-cinq demandent la levée de l'embargo. »* Devant Saddam Hussein, cette fois hilare, l'orateur terminait ainsi sa péroraison : *« Monsieur, permettez-moi de saluer votre courage, votre force et votre caractère infatigable. Et je veux que vous sachiez que nous sommes avec vous,* hatta el nasr, hatta el nasr, hatta el Quds [jusqu'à la victoire, jusqu'à la victoire, jusqu'à Jérusalem]. »

De retour, jeudi 20 janvier, de son périple irakien, George Galloway a trouvé un auditoire nettement moins admiratif. L'ensemble de la Chambre des communes lui était hostile, et le député conservateur Phillip Oppenheim se faisait probablement l'interprète de chacun en parlant d'un *« très large sentiment d'écœurement dans le pays »*. Le premier ministre, John Major, a abondé dans ce sens, estimant que le Parlement ne pouvait que s'élever devant l'attitude *« insensée »* du visiteur de Bagdad. John Smith, le leader du Parti travailliste, visiblement très embarrassé, a immédiatement pris ses distances avec les propos de M. Galloway, lequel a reçu un *« blâme sévère »* de la direction du parti, ainsi qu'une mise à l'épreuve.

La sanction est cependant jugée bien douce par beaucoup, notamment dans les rangs du Parti conservateur. Mercredi, M. Galloway avait tenté de s'expliquer, assurant que ses propos avaient été déformés et sortis de leur contexte. Jeudi, l'enregistrement de son audience, télévisée par la BBC, est parvenue à Londres, et M. Galloway a fait part de ses *« profonds regrets »*, tout en affirmant que, dans le passé, il avait *« toujours »* manifesté son opposition au régime de Bagdad. C'était juste un accident...

LAURENT ZECCHINI

EN BREF

BELGIQUE : levée partielle de l'immunité parlementaire de deux dirigeants socialistes. – Suivant l'avis de sa commission de la justice, le Sénat belge s'est prononcé, jeudi 20 janvier, pour la levée partielle de l'immunité parlementaire de deux dirigeants socialistes wallons soupçonnés de corruption dans une affaire d'achat d'hélicoptères italiens destinés à l'armée belge (*le Monde* du 17 janvier). Les deux personnalités en cause sont M. Guy Spitaels, ancien chef du Parti socialiste francophone et actuel président du gouvernement régional wallon, et M. Guy Mathot, membre de ce gouvernement, accusés d'avoir verser des pots-de-vin au Parti socialiste pour favoriser l'achat de 46 hélicoptères au constructeur italien Agusta. – *(AFP.)*

Visite privée d'Edouard Balladur en Allemagne. – Le premier ministre, Edouard Balladur, se rendra ce week-end en Allemagne pour une visite privée, à l'invitation du chancelier Helmut Kohl. Le service de presse du gouvernement allemand a annoncé, de son côté, qu'Edouard Balladur et Helmut Kohl visiteraient, dimanche 23 janvier, dans l'après-midi, la cathédrale de Spire. Le ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale, Pascal Clément, a précisé, pour sa part, au Palais-Bourbon que cette rencontre entre le chancelier Kohl et M. Balladur serait un *« élément de nature à rassurer »* les députés français, qui ont demandé ces derniers jours au gouvernement d'obtenir des garanties concernant le maintien du siège du Parlement européen à Strasbourg. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : près de 50 000 enfants et adolescents tués en douze ans par des armes à feu. – Entre 1979 et 1991, près de 50 000 enfants et adolescents ont été tués par des armes à feu aux Etats-Unis, un nombre pratiquement équivalent à celui des victimes américaines de la guerre du Vietnam, a affirmé, jeudi 20 janvier, le Fonds de défense des enfants. Les armes à feu sont moins réglementées que les ours en peluche ou les grille-pain, a indiqué cette organisation de défense de l'enfance, qui souligne que l'homicide est devenu la troisième cause de mortalité chez les enfants âgés de 5 à 14 ans. – *(AFP.)*

ASIE

JAPON

Le Sénat a rejeté le projet de réforme politique présenté par M. Hosokawa

Le premier ministre japonais a subi un sérieux échec avec le rejet par le Sénat, vendredi 21 janvier, de son projet de réforme politique. La coalition gouvernementale a pâti du désistement de sénateurs socialistes. M. Hosokawa pourrait dissoudre la Chambre basse en vue de nouvelles élections.

TOKYO

de notre correspondant

Réuni en séance plénière vendredi, le Sénat japonais a rejeté, par 130 voix contre 118, les projets de lois de réforme politique présentés par M. Hosokawa. Cet échec affaiblit la position du premier ministre, qui apparaît prisonnier des forces hétéroclites qui composent la coalition gouvernementale.

A moins d'un compromis avec l'opposition libérale-démocrate (PLD), sortie renforcée de ce débat, et qui permettrait de représenter cette réforme modifiée lors de la prochaine session parlementaire, M. Hosokawa n'a plus guère d'autre possibilité que de proposer la démission du gouvernement ou la dissolution de la Chambre basse et des élections anticipées.

Ce vote témoigne surtout de la confusion de la scène politique nippone. La « fronde » de cinq libéraux-démocrates qui se sont désolidarisés de la position arrêtée par la direction de leur parti pour voter en faveur de la réforme n'a pas suffi pour compenser celle de dix-sept sénateurs socialistes qui, bien que leur formation, membre de la coalition gouvernementale, soit en faveur de la réforme, ont voté contre. La résistance de ces dissidents a été beaucoup plus forte qu'on ne l'attendait : aux dix-sept opposants s'ajoutent en effet trois abstentions. La direction du PSJ, dont presque un quart des sénateurs se sont désolidarisés de la position arrêtée lors de son congrès, paraît largement désavouée.

M. Hosokawa a devant lui plusieurs possibilités : soit demander à la Chambre basse, qui a adopté les projets de loi en novembre, de confirmer son vote positif (procédure théorique, car il faudrait alors une majorité des deux tiers des députés, que ne peut réunir la coalition), soit convoquer une commission paritaire composée de représentants des deux Chambres. Mais, dans ce cas, ses travaux se heurteraient aux mêmes obstacles : majorité des deux tiers, impossible à obtenir à moins d'un compromis avec l'ex-majorité libérale-démocrate. En l'absence d'un tel compromis, le premier ministre n'aura d'autre choix que la dissolution de la Diète. Dans cette hypothèse, le gouvernement ferait néanmoins voter auparavant le collectif budgétaire pour l'année fiscale en cours.

A l'ordre du jour depuis cinq ans, cette réforme politique a déjà coûté leurs postes aux premiers ministres Kaifu et Miyazawa, contraints de démissionner pour ne pas être parvenus à la faire aboutir. Dans sa forme actuelle, elle prévoyait une modification du système électoral par un mélange du scrutin uninominal à un tour et du scrutin proportionnel.

Des soucis électoralistes

Si tout le monde est d'accord sur le principe d'une réforme visant à assainir une vie politique marquée par une succession de scandales, le débat a été largement obscurci par des soucis électoralistes. Le vote de vendredi constitue un échec *cuisant pour le Parti de la renaissance* (Shinseito) de M. Ozawa qui, depuis plusieurs mois, est apparu comme le manipulateur en coulisse du jeu politique.

M. Ozawa avait fait de cette réforme un outil pour parvenir à ses fins : l'établissement d'un système bipartite dans lequel l'une des deux forces serait une formation dont le noyau aurait été son propre parti et le Parti bouddhiste Komeito. *« Au-delà de l'iniquité électorale de cette réforme, l'objectif de notre résistance était de nous opposer à l'apparition de ce dangereux bloc conservateur, en appelant à rejeter ces projets de loi. Nous avons été entendus »*, nous a déclaré Hideo Den, sénateur apparenté socialiste.

PHILIPPE PONS

VIETNAM

Le bureau politique du Parti communiste compte quatre nouveaux membres

HANOÏ

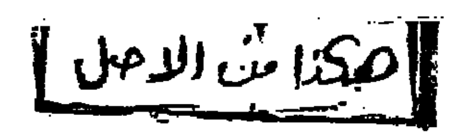
de notre envoyé spécial

A la veille de la première conférence nationale du Parti communiste vietnamien (PCV), qui s'est ouverte à Hanoï jeudi 20 janvier, le comité central du parti a élu quatre nouveaux membres du bureau politique. Il s'agit du général Lê Kha Phiêu, dernier chef du corps expéditionnaire vietnamien au Cambodge, de Nguyên Manh Cam, ministre des affaires étrangères, de Dô Quang Thang, chef du département de l'inspection et des contrôles du PC, et de Nguyên Ha Phan, directeur de la commission économique du PC et vice-président de l'Assemblée nationale. Comme prévu, les principaux dirigeants du PC demeurent donc en place et le général Le Kha Phiêu, chef du département politique de l'armée, est promu au sein d'un bureau politique dont le nombre a été porté – ce qui constitue davantage une surprise – à dix-sept membres. La promotion de Nguyên Manh Cam, qui n'est membre titulaire du comité central que depuis le VII[e] Congrès de juin 1991, s'explique par la volonté d'inclure le chef de la diplomatie au sein de l'équipe dirigeante.

Cette conférence devrait cependant entériner l'ouverture du Vietnam, décidée en 1986, et la volonté du PC de conserver le commandement des opérations. Lors de sa présentation à la presse mercredi, la conférence a été qualifiée d' *« une importance capitale »* par M. Ha Dang, directeur adjoint de la commission des affaires idélogiques et culturelles du comité central. Tout en reconnaissant *« nombre de faiblesses »* du PC, M. Ha Dang a insisté sur ses trois principales *« réalisations »* : le parti a surmonté *« la crise socio-économique »*, a *« consolidé, avec fermeté, la stabilité politique »*, et a élargi l'éventail des relations du pays avec l'étranger.

Comme le porte-parole du PC a également souligné que le succès *« le plus décisif »* a été la capacité du parti à *« imposer sa ferme direction »*, on ne devrait pas s'attendre à de grands changements politiques d'ici à la réunion du VIII[e] Congrès, en 1996.

JEAN-CLAUDE POMONTI



AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Un « procureur spécial » enquêtera sur d'anciennes affaires financières des époux Clinton

WASHINGTON

de notre correspondant

Sous la pression des médias ainsi que de l'opposition républicaine, et avec l'assentiment de la Maison Blanche, le secrétaire à la justice, Janet Reno, a nommé, jeudi 20 janvier, un «procureur spécial» pour faire toute la lumière sur le rôle des époux Clinton dans «l'affaire Whitewater». Immédiatement, le procureur, Robert Fiske, ancien chef du parquet de Manhattan, a annoncé que M. et Mme Clinton pourraient être amenés à déposer *«sous serment»* dans le cours de son enquête.

Jour après jour, «l'affaire» est à la *«une»* de la presse qui multiplie les investigations sur ce projet immobilier dans lequel Bill et Hillary Clinton avaient investi, puis auraient, disent-ils, perdu, quelque 70 000 dollars au début des années 80, dans l'Arkansas. L'affaire est en passe de devenir ce que fut «l'Irangate» durant le deuxième mandat de Ronald Reagan puis «l'Irakgate» durant celui de George Bush : un de ces bons gros «scandales», ou prétendus tels, inhérents à toute présidence et qui passionnent le tout Washington sans jamais déboucher sur une issue aussi spectaculaire que le Watergate (qui vit la démission de Richard Nixon).



D'ores et déjà, Whitewater a acquis une des caractéristiques qui marquèrent l'«Irangate» et «l'Irakgate» : c'est tellement compliqué que personne n'y comprend rien. Un sondage *NBC-Wall Street Journal* relevait d'ailleurs cette semaine que Whitewater ne passionnait guère les Américains, en dehors des *journalistes et des milieux politiques*. Le procureur spécial, Robert Fiske, n'en devra pas moins tirer au clair le point le plus litigieux de Whitewater : Bill Clinton, alors gouverneur de l'Arkansas, a-t-il usé de sa position pour obtenir d'une caisse d'épargne, la Madison Guaranty, dirigée par un ami actionnaire dans le même projet immobilier, des prêts illégaux en faveur de Whitewater?

Mme Clinton était, à l'époque, l'avocate de la Madison Guaranty, société qui devait plus tard tomber en faillite, les contribuables ayant dû combler un trou d'au moins 60 millions de dollars. Si l'on en croit William Safire, l'un des commentateurs les plus incisifs du *New York Times*, et l'hebdomadaire *The New Republic*, l'attention de l'équipe d'enquêteurs que dirigera le juge Fiske devrait se porter au moins autant, sinon plus, sur le rôle de Mme Clinton que sur celui de son mari. Le juge Fiske n'a pas caché qu'il entendait enquêter sur les possibles relations entre «l'affaire» et le suicide d'un collaborateur de la Maison Blanche, Vincent Foster.

Lui aussi venu de l'Arkansas, proche ami des Clinton, il fut également l'un des «conseils» de la Madison Guaranty et conservait dans son bureau de la Maison Blanche le dossier de l'affaire Whitewater. Apparemment, le dossier *fut soustrait des mains des* enquêteurs chargés de l'enquête sur le suicide de Vincent Foster. Et apparemment, les Clinton ont longtemps tergiversé avant d'accepter de remettre le dossier au ministère de la justice.

Ancien procureur à *Manhattan*, nommé par le président Gerald Ford, le juge Fiske, républicain, a une réputation de solide indépendance et d'intégrité absolue. Procédure à la disposition de l'attorney général (ministre de la justice), la *désignation d'un «procureur spécial»* ne dépendant pas du ministère de la justice, en général un magistrat à la retraite, a pour objet de garantir la totale indépendance de l'enquête. Comme n'importe quelle autre instruction judiciaire, celle-ci peut *ensuite déboucher sur* des inculpations. Robert Dole, le chef de l'opposition républicaine au Sénat, s'est déclaré satisfait de la nomination du juge Fiske.

Al. Fr.

Les nouveaux «narcos» de Cali

Suite de la première page

DAu Poblado, plus à l'ouest, où la fondation a commencé son activité sociale il y a dix ans, les rues sont pavées, les maisons fleuries, même si les bureaux, le dispensaire et l'atelier de recyclage des ordures ont encore une petite allure de relais du Far-West dans cet océan de misère, de dénuement.

«Nous progessons», commente sobrement Cecilia. C'est incontestable, mais la hausse de la délinquance des banlieues et les exploits des *traquetos* expliquent que l'insécurité soit aujourd'hui le sujet de préoccupation numéro un des presque deux millions d'habitants de Cali.

La mauvaise image d'une cité au climat d'éternel printemps, considérée jusqu'alors comme l'une des plus pacifiques de Colombie, irrite les autorités. Le maire et le gouverneur, Carlos Holguin Sardi, ont envoyé d'énergiques mises au point aux journaux de la capitale qui prétendent *«que Cali est en train de devenir un nouveau Medellin»*. *«C'est absurde»*, déclare M. Guerrero, qui a, avec un certain succès, imposé une restriction de port d'armes, en fin de semaine, et une semi *«loi»* (pas d'alcool après 3 heures du matin dans les boîtes). *«Ça râle pas mal,* confie-t-il, *mais les résultats sont encourageants.»* Il ajoute : *«Cali est au dix-huitième rang dans le pays en ce qui concerne le nombre d'homicides. Bien loin derrrière Bogota ou même Pereira.»*

De fait, à circuler de jour ou de nuit dans la ville, on n'éprouve guère cette pesante sensation d'insécurité qui empoisonnait l'atmosphère de Medellin aux pires époques de la lutte contre le cartel de Pablo Escobar. Sans doute parce que les excès des *traquetos*, fils à papa, n'ont pas encore le caractère sinistre des massacres perpétrés par les sicaires recrutés dans les communes. Mais le risque existe. M. Holguin Sardi, lui, en convient : *«Les traquetos? Il y a sans doute une base de vérité mais il ne faut pas généraliser. La hausse de la criminalité? C'est vrai dans toute la Colombie...»* Il admet aussi que la *«gente decente»* a abandonné certains lieux de divertissement ou certains restaurants.

Le gouverneur, qui mise sur l'ouverture de cette région très riche vers le Pacifique et les pays asiatiques, semble surtout préoccupé par le tapage médiatique suscité par l'arrivée, près de Buenaventura, de cent cinquante militaires américains de la zone du canal de Panama, chargés officiellement de *«la construction d'une école et d'un centre de santé»*. *«La coïncidence est bizarre,* dit-il, *alors que les Américains parlent ouvertement de mettre le cartel de Cali à la raison. Elle est vraiment malvenue.»*

Pourtant, la côte pacifique du département et le port de Buenaventura sont, de notoriété publique, une zone active de contrebande et de trafic de drogue. Cali, satisfaite de la mort de Pablo Escobar, célébrée ici par des concerts de klaxons, est agacée de se trouver sous les projecteurs américains : *«Tout est vrai,* dit un chauffeur de taxi, *et nos dirigeants ne veulent pas voir la réalité en face. Les parrains font la loi, ils ont aidé le gouvernement à abattre Escobar mais nous, au moins, nous n'avons jamais eu de terrorisme.»*

Juan Carlos, qui ne cache pas ses contacts (très indirects), précise-t-il, avec la mafia, et conduit sa Toyota comme une voiture de rallye, confirme : *«Ils nous jalousent, voilà tout. Les familles ont fait beaucoup de bien à la ville, ils ne sera pas facile de les en empêcher.»* Traversant la colline fleurie de Ciuadad Jardine (le quartier des missionnaires), où la plupart des capos (les Rodriguez les Orejuela, les Urdinola, les Santa Cruz, les Herrera) ont édifié des résidences de luxe (piscines, hauts murs d'enceinte et milices privées surarmées), il concède à mi-voix : *«Ils ont la DEA aux fesses. C'est sûr»*.

Les parrains, dont les Américains affirment qu'*«ils contrôlent totalement la ville, la police, l'aéroport, la plupart des taxis qui sont leurs services de renseignement»*, sont plus discrets que jamais. Ils ont longtemps bénéficié de hautes complicités, en particulier dans la police et l'armée (un parlementaire est actuellement poursuivi pour leur avoir transmis un rapport confidentiel de la police secrète), et d'une certaine compréhension d'une partie de la société. Conscients que le vent est en train de tourner, ils ont chargé leurs avocats de sonder les autorités pour une éventuelle *«soumission à la justice»*. Il se font fort de *«persuader plusieurs centaines de narcos de la région de les imiter. «Peut-être était-ce encore possible en mai dernier,* dit le gouverneur, *il semble aujourd'hui que cette prétention ait été sérieusement réduite»*.

«Ils n'ont pas du tout l'intention de se rendre, affirme Enrique Parejo, ancien ministre de la justice. *Ils veulent simplement légaliser leur fortune. De toute façon, ils ont déjà trouvé des prête-noms, réorganisé leurs affaires et transféré en lieu sûr certaines de leurs activités.»*

Boum spectaculaire de la construction (36 % de hausse en 1993), voitures Ferrari et Porsche dans les rues, centres commerciaux raffinés : la trace des millions de dollars investis par le cartel est évidente. *«La capacité de corruption et de déstabilisation de la justice sont réellement préoccupantes»*, dit M. Guerrero. Le miracle, dans ce contexte, est que des hommes résistent et se battent. C'est le cas d'Ernesto de Lima, industriel, homme d'affaires respecté, un notable au-dessus de tout soupçon. Hidalgo, mais de père américain. Lucide, il est le symbole d'une élite qui refuse de se soumettre. Les *traquetos* l'inquiètent, de même que les bandes de «narcos» qui se sont lancés dans l'héroïne. Il avoue cependant sa perplexité : *«Tout le monde se connaît ici mais je ne suis jamais certain qu'une invitation n'est pas devenue douteuse.»*

MARCEL NIEDERGANG

Les «dettes» du Luxembourg

CALI

de notre envoyé spécial

Les autorités du Luxembourg vont devoir rendre 36 millions de dollars, bénéfices du trafic de drogue, à l'ancienne épouse de José Santa Cruz Londono, alias Chepe, l'un des parrains du cartel de Cali. La Cour de cassation du Grand-Duché a rejeté un recours du procureur général s'opposant à la restitution, à la famille du capo, de cette somme déposée au nom de l'ex-beau-père de Santa Cruz, décédé en 1991. Les 36 millions de dollars avaient été saisis après l'arrestation, au Luxembourg, de deux des financiers du cartel, Franklin Jurado et Edgar Garcia, condamnés ultérieurement à quatre et cinq ans de prison. La Cour de cassation a estimé que la loi luxembourgeoise du 7 juillet 1989 sur le blanchiment de l'argent sale s'appliquait aux auteurs de l'infraction et non pas aux produits de cette infraction.

M. N.

Saisie record de cocaïne dans le sud de la France

TOULOUSE

de notre correspondant

Huit cents kilos de cocaïne ont été saisis dans la nuit de mercredi à jeudi en Haute-Garonne par la direction nationale des renseignements et enquêtes douanières de Toulouse, assistée de trente policiers du SRPJ. C'est dans un château du Lauragais, à une trentaine de kilomètres de la ville, que cette énorme quantité de drogue a été saisie.

Ce château avait été loué il y a une dizaine de jours par des Italiens à une agence toulousaine. Trois d'entre eux, âgés de trente-trois à trente-huit ans, tous connus des services de police transalpins, ont été interpellés, et devaient être déférés, vendredi soir 21 janvier, devant un juge toulousain.

Au cours d'une conférence de presse, vendredi matin à Toulouse, les enquêteurs ont précisé qu'une quarantaine de fonctionnaires avaient participé à cette opération sur la foi d'une dénonciation anonyme. Le château était surveillé depuis une dizaine de jours.

C'est en fait 1,2 tonne de cocaïne, estimée à près de 1 milliard de francs à la revente, que les services des douanes ont saisie, puisqu'ils ont, simultanément à l'opération de la Haute-Garonne, intercepté 400 kilos de poudre sur une zone industrielle près de Narbonne, dans l'Aude.

Les enquêteurs estiment avoir démantelé un réseau international dont la tête se trouverait en Italie et qui s'approvisionnait probablement en Colombie auprès du cartel de Cali. Cette saisie est la plus importante jamais réalisée en France ou dans les DOM-TOM.

GÉRARD VALLÈS

AFRIQUE

ALGÉRIE

Une soixantaine de militaires ont été tués lors de l'attaque d'une caserne

Le temps est bien révolu où les morts de tout bord, victimes de violences politiques ou de vengeances, se comptaient par unités *et non par dizaines*. En une seule semaine – du 15 au 22 janvier –, *ce sont près de trois cents civils et* militaires qui, selon des sources dignes de foi, ont péri au cours d'affrontements, d'embuscades ou de diverses agressions en Algérie. Les services spéciaux français confirment le sérieux de la situation : en moyenne, d'après eux, quinze membres des forces de l'ordre tombent chaque jour, dans la *«lutte implacable»* engagée contre *«le terrorisme et la subversion»*. Et probablement autant de civils.

La plus récente et la plus spectaculaire opération conduite par les groupes armés islamistes remonte au 15 janvier, lorsque ces derniers ont lancé contre la caserne de Telaghmet, près de Sidi-Bel-Abbès, dans l'ouest du pays, une attaque-surprise qui a coûté la vie à une soixantaine de militaires. Déjà, le 22 mars dernier, quarante et une personnes – dont dix-huit militaires – avaient trouvé la mort au cours de l'attaque de la caserne de Boughezoul, non loin de Médéa, à une centaine de kilomètres au sud d'Alger.

D'autre part, Anouar Haddam, *membre de l'instance exécutive de* l'ex-Front islamique du salut (FIS) à *l'étranger et chef de sa délégation* parlementaire, qui vit en exil à Chicago, a quasiment justifié, au cours d'une intervention devant le Conseil musulman américain réuni, le 12 janvier, au National Press Club, à Washington, la plupart des violences commises en Algérie. *«Les combattants de la liberté ont des cibles précises : la junte et tous ceux qui la soutiennent, y compris les civils, journalistes ou autres, ainsi que les étrangers, à l'exception des innocents»*, a déclaré, en présence d'observateurs du département d'Etat, cet ancien professeur de physique nucléaire à l'université d'Alger. Ne sont, à ses yeux, *«innocents»* que *«les personnes qui n'apportent aucune forme de soutien au régime»*.

La libération de détenus islamistes

Les *«mesures d'apaisement»* annoncées mercredi par le ministère de l'intérieur – libération de détenus islamistes et levée des assignations à résidence – permettront-elles de débloquer le débat politique? La France, par la voix du porte-parole du Quai d'Orsay, s'est félicitée de *«ce premier pas dans le sens de la détente»*. En revanche, Rabah Kebir, président de l'instance exécutive de l'ex-FIS à l'étranger, a jugé *«insuffisant»* ce geste du pouvoir. *«Il faut que tous les prisonniers politiques soient libérés,* a-t-il dit. *Avec, à leur tête, Abassi Madani et Ali Benhadj.»*

De leur côté, six personnalités religieuses, parmi lesquelles le cheikh Mahfoudh Nahnah, président du Mouvement pour la société islamique Hamas, ont fondé, jeudi, à Alger, à l'issue d'une conférence des oulémas (docteurs de la loi) et des prédicateurs, le Rassemblement islamique républicain (RIR). Cette nouvelle formation, qui se propose de jouer les médiateurs entre le pouvoir et le «parti de Dieu», *«est ouverte aux islamistes armés qui auront déposé leurs armes, aux membres du FIS et à tous les patriotes sincères»*.

JACQUES DE BARRIN

PROCHE-ORIENT

ISRAËL

M. Rabin affirme ne s'être jamais engagé à annexer le Golan

Dans le cadre de la campagne visant à préparer l'opinion israélienne à d'éventuelles concessions substantielles sur le Golan, le premier ministre israélien Itzhak Rabin a affirmé, jeudi 20 janvier, qu'il ne s'était jamais engagé à ce que le plateau du Golan, conquis en 1967 et annexé en 1981, *«fasse partie intégrante d'Israël.»*

S'adressant à Tel-Aviv à des lycéens qui lui reprochaient de *«ne pas tenir ses promesses»*, M. Rabin a déclaré qu'il était favorable à l'idée de soumettre la question de la restitution du plateau à un référendum, tout en exprimant le vœu qu'Israël puisse parvenir à un *«compromis territorial»* avec la Syrie. Plus tard, lors d'une *réunion du Parti travailliste* à Tel-Aviv, le chef du gouvernement a indiqué que le président syrien Hafez El Assad *«doit persuader le peuple en Israël de la sincérité de ses intentions»*. *«C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis en faveur d'un référendum»*, a-t-il dit. Parallèlement, le directeur général de la présidence du Conseil, Shimon Shevès, a révélé à la radio qu'*«une équipe d'experts travaille depuis près de huit mois à l'organisation d'un tel référendum»*, qui serait une première en Israël.

Mais à Damas, prenant le relais des responsables, la presse syrienne a vivement critiqué ce projet de référendum, qualifié par le quotidien *Techrine* de *«manœuvre visant à contourner un projet de paix juste et global»*. C'est dans ce climat que les chefs des délégations israélienne et syrienne aux négociations bilatérales de paix doivent se rencontrer lundi 24 janvier à Washington. Des entretiens au même niveau doivent également avoir lieu entre Israël d'une part, la Jordanie et le Liban de l'autre. Les pourparlers proprement dits reprendraient quelques jours plus tard.

En attendant, les négociateurs palestiniens et israéliens réunis à Taba, en Egypte, depuis le début de la semaine, se sont séparés jeudi sur un constat de désaccord, notamment sur la question du contrôle des points de passage entre les territoires occupés et les pays arabes voisins. Cette question sera au centre de l'entretien que doivent avoir, samedi, à Oslo, le chef de l'OLP Yasser Arafat et le ministre des affaires étrangères israélien Shimon Pérès, à l'occasion des obsèques de Johan Jörgen Holst, le ministre norvégien des affaires étrangères. – *(AFP.)*

Un journal israélien organise son «référendum». – Le quotidien israélien *Maariv* (droite) a décidé d'organiser, vendredi 21 et dimanche 23 janvier, un *«référendum»* sur l'avenir du Golan occupé. Il a fait disposer à cet effet 7 000 urnes dans des kiosques disséminés dans tout le pays et a appelé les Israéliens à répondre par *«oui»* ou par *«non»* à la question : *«Etes-vous favorable à une paix totale avec la Syrie en échange d'un retrait total d'Israël du Golan?»* Les résultats seront publiés la semaine prochaine. – *(AFP.)*

Premier autobus casher

Le premier autobus destiné aux usagers juifs ultra-orthodoxes et aménagé avec une séparation entre hommes et femmes vient d'entrer en service à Jérusalem. Les hommes sont placés à l'avant et les femmes à l'arrière, séparés par un rideau opaque. Le véhicule porte l'inscription «Transports casher». La ligne est financée par des fonds privés. Les ultra-orthodoxes se plaignent depuis plusieurs années de la promiscuité dans les autobus de la compagnie de transports nationale, Egged, qui les oblige à côtoyer des femmes parfois «légèrement» vêtues. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Vertueuse offensive des militaires nigérians

Le nouveau régime du général Abacha s'est lancé dans une vaste opération contre la corruption. Mais un sujet reste tabou : les erreurs passées

LAGOS

de notre correspondante

Comme toutes les offensives militaires, celle-ci porte un nom de code : WAIC, initiales – en anglais – de *« guerre contre l'indiscipline et la corruption »*. Un vaste programme grâce auquel le nouveau chef de l'État nigérian, le général Sani Abacha, espère gagner la confiance d'une nation ébranlée par une interminable crise politique. Justice, police, douanes, postes, banque centrale, compagnies nationales du pétrole et de l'électricité, sont soumises, depuis plusieurs semaines, à un examen dont elles devraient sortir « régénérées ».

Ce programme, annoncé dès le 18 novembre, n'est pourtant pas d'une grande nouveauté, puisqu'au Nigéria presque tous les régimes militaires – celui-ci est le septième – ont d'emblée proclamé leur intention d'assainir le pays. Le quotidien *Vanguard* rappelle que l'administration du général Mohamed Buhari, en 1984, avait déjà lancé une *« guerre contre l'indiscipline »*, dont les cibles furent trop souvent d'humbles lampistes, voire des citoyens coupables d'avoir *« satisfait leurs besoins naturels en pleine rue »*.

L'opinion publique relève cependant que, durant les huit années où il a exercé le pouvoir, le général Ibrahim Babangida n'a jamais prétendu combattre la corruption, comme si elle était devenue un *« mal nécessaire »* et même, selon ses détracteurs, un véritable mode de gouvernement, dont il a usé avec un art consommé.

Depuis le départ forcé du président Babangida, en août 1993, la lutte contre la corruption est à nouveau à l'ordre du jour. Son éphémère successeur civil, Ernest Shonekan, s'était attaqué dès octobre aux « écuries d'Augias » du secteur public, en déclenchant une enquête sur la puissante société nationale pétrolière, la NNPC, qui procure à l'Etat 80 % de ses ressources en devises et dont tous les dirigeants ont été limogés (*le Monde* daté 31 octobre-1er novembre 1993).

Le général Abacha s'est ensuite engagé sur la même voie avec une vigueur toute militaire. La purge a notamment touché l'agence nationale des télécommunications, avec la suspension des 152 opérateurs d'un central téléphonique de Lagos, accusés d'avoir vendu à leur profit des communications internationales que l'Etat nigérian devait ensuite payer en devises aux compagnies étrangères : on avait découvert un « trou » de 42 millions de dollars lors de la dernière réunion *trimestrielle* sur les factures internationales, en octobre 1993 à Londres. Le 5 janvier, le directeur général des postes nigérianes était relevé de ses fonctions avec trois de ses adjoints, pour avoir conclu des transactions frauduleuses portant sur plusieurs millions de dollars, alors que les salaires des 23 000 employés de Nipost n'ont pas été payés en novembre et décembre.

Des officiers mis en cause

Le lendemain, le général Abacha mettait sur pied une commission chargée de rédiger, d'ici à la fin février, un rapport détaillé sur la réorganisation des douanes, où les têtes ont déjà commencé à tomber. Commission d'enquête aussi sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire, qui a souffert d'une *« politisation excessive »*. Les quatorze membres de la Cour suprême sont sur la sellette pour avoir accepté, en « cadeau » du président Babangida, quinze jours avant son départ, de luxueuses limousines Mercedes.

C'était ensuite au tour de la police, avec le renvoi de sept cents fonctionnaires – sur 160 000 hommes –, dont cent soixante pour *« faute disciplinaire »* ou *« concussion »*. Chiffre bien modeste aux yeux d'une opinion ulcérée par les exigences souvent menaçantes des agents de la force publique. En guise de consolation, tout le Nigéria a pu rire de la mésaventure de trois policiers de Benin-City, dans le sud du pays, qui ont tenté d'extorquer 500 nairas (près d'un mois de leur salaire) à un automobiliste moins vulnérable qu'il n'en avait l'air : il s'agissait de leur supérieur régional.

Mais le tournant décisif de cette campagne « mains propres » a été la mise en cause, début janvier, de la gestion de cinq des trente administrateurs provisoires qui avaient pris la relève des gouverneurs civils lorsque le général Abacha a dissous toutes les assemblées élues du pays. Ces officiers – quatre colonels de l'armée et un commissaire de police – auraient aussitôt profité de leur position, durant les trois semaines d'intérim, pour faciliter la contrebande d'essence nigériane vers le Niger et le Tchad. On leur reproche aussi d'avoir puisé dans les caisses qui leur avaient été confiées et, dans certains cas, d'avoir proprement « cannibalisé » des équipements appartenant à l'Etat.

Le scandale était d'autant plus difficile à étouffer que les administrateurs militaires avaient souvent traité avec la plus grande rudesse les civils qui les avaient précédés : n'a-t-on pas mis en prison, avant Noël, des dizaines de parlementaires, pour les contraindre à rembourser des prêts qui leur avaient pourtant été consentis légalement ?

Pour le général Abacha, montrer du doigt des officiers (ils devront répondre de ces accusations devant leurs pairs) est un exercice périlleux. Lors de son arrivée au pouvoir, une règle a été clairement posée : pas question de passer au crible la gestion très controversée du général Babangida dont Sani Abacha fut, pendant plus de huit ans, l'ami et le bras droit. Car il faudrait alors fouiller dans le passé *« de millions de Nigérians »*, a déclaré le numéro deux du régime actuel, le général Oladipo Diya, qui préfère *« regarder vers l'avenir »*.

« Péché originel »

Comment concilier cet interdit avec la soif de crédibilité du nouveau régime, qui veut faire oublier son « péché originel » ? *« Si l'on peut mettre en cause les administrateurs, alors, pourquoi pas les pontes du régime Babangida, qui a construit une forteresse de pourriture, de désordre, de trafics et de mauvais gouvernement »*, écrit le magazine *Tell*, dont un numéro a été saisi pour avoir osé prédire *« le retour de la tyrannie »*.

Le grand quotidien libéral *The Guardian* – dont le propriétaire, Alex Ibru, est ministre de l'intérieur dans le cabinet Abacha – s'interroge sur l'efficacité réelle de toutes ces *« commissions d'enquête »*, notamment sur celle de la NNPC présidée par un général à la retraite, qui siégeront à huis clos : *« Les finances du pays, en ce moment, n'ont pas besoin de secret mais au contraire d'une totale transparence. »*

Le nouveau régime a marqué un point en annonçant pour 1994 un budget d'austérité – très dirigiste – qui désespère les banques et les partisans de la « dérégulation », mais réjouit l'homme de la rue, parce qu'il consolide le naira (*le Monde* du 18 janvier). *« Nous avons fait ce budget pour le Nigéria, et non pour le FMI »*, a déclaré le ministre des travaux publics, Lateef Jakandé. Tout le monde – partenaires étrangers inclus – veut croire que le général Abacha est un « patriote » dont les yeux ont été dessillés par la crise et que le gouvernement suivra jusqu'au bout la discipline financière qu'il s'est imposée.

Le magazine *Tell* lance même un défi au chef de l'Etat : *« Si Babangida était un Robin des bois d'un nouveau genre, qui volait les pauvres pour nourrir les riches. Abacha a une chance unique de se métamorphoser en un authentique Robin des bois, qui vole les riches, à commencer par lui-même, pour nourrir les millions de bouches affamées dans nos rues. »*

MICHÈLE MARINGUES

SÉNÉGAL

Pleins pouvoirs économiques accordés au président Diouf

Les députés ont adopté, jeudi 20 janvier, la « loi d'habilitation » qui permettra au président Abdou Diouf de légiférer par décret ou ordonnance, dans le domaine économique, après la dévaluation de 50 % du franc CFA. Cette loi lui donnera pendant six mois, éventuellement reconductibles, les pleins pouvoirs pour la fixation des traitements et salaires, des droits de douane, des prix des denrées et de la fiscalité. Ce texte permettra également au président Diouf de prendre une série de mesures pour accompagner le gel des prix des produits de première nécessité (riz, farine, lait, pain et sucre), décidé le 14 janvier, après des hausses sauvages de 20 à 30 % des produits locaux et de 100 % des produits importés. – *(AFP.)*

Une déclaration de Michel Roussin

La France fera « un effort massif » pour l'Afrique

La France fera *« un effort massif »* pour *« accompagner »* l'Afrique au cours d'une année 1994 qui s'annonce *« difficile »*, mais *« rigueur et résultats »* seront les maîtres-mots de sa politique, a déclaré, mercredi 19 janvier, Michel Roussin, ministre de la coopération. *« L'année 94 a débuté par un maelström dans la zone franc*, a-t-il dit au cours de la présentation de ses vœux à la presse, *cette dévaluation est un vrai problème que nous avons à gérer. » « Nous, le premier bailleur de fonds en Afrique, nous avons toujours rappelé la rigueur*, a-t-il ajouté. *Je suis très attentif à ce que les projets qui sont en cours et qui réclament des financements importants se déroulent dans de bonnes conditions. »*



هكذا من الاهل

Le Portugal à la recherche d'un modèle touristique

Après la vague du béton bon marché au bord des plages, la crise oblige les autorités à privilégier des formes plus culturelles et individualisées d'activités

LE tourisme portugais est frappé par la crise au même titre que ses voisins. En 1992, la conjoncture a été *morose*, les recettes – 500 millions de *contos* (1), soit environ 17 milliards de francs – ont chuté de 8 % par rapport à 1991. Avec une baisse de 12 % des recettes sur les six premiers mois, 1993 n'a pas été meilleure. Or le tourisme représente 8 % du PIB. Le Portugal a accueilli 8,9 millions de touristes en 1992, en majorité étrangers (Espagnols 45 %, Britanniques 14 %, Allemands 9 %, Français 7 %, Néerlandais 4 %, Italiens 3 %). Il demeure le lieu de prédilection des Américains et des Brésiliens.

A tout seigneur tout honneur : l'Algarve, *fleuron du Sud*, *draine* environ 60 % des recettes du tourisme national. *« L'Algarve, ce n'est plus le Portugal »*, déplorent certains Portugais. Ils sont pourtant nombreux à y avoir passé leurs vacances, *surtout en* 1992, alors que les « habitués » étrangers boudaient leurs villégiatures préférées : Albufeira, Faro, Lagos. Pour ce vieux pêcheur, scandalisé de voir la *sardine, le plat traditionnel*, servi pour plaire aux touristes étrangers avec des carottes râpées au lieu des traditionnelles pommes de terre, c'est tant mieux. L'Algarve représente *pour de nombreux Portugais* vingt ans de malentendus, un jeu de massacre touristique marqué par le développement anarchique de l'urbanisme, des prix prohibitifs et l'absence d'infrastructures adéquates.

Avec la crise de 1992, les tour-opérateurs étrangers ont rendu l'Algarve aux nationaux avec le slogan *« Le Portugal aux Portugais »* en « cassant » les prix. *« Il n'y a rien d'irréparable, même s'il y a eu des abus »*, assure José Caeiro de Matos Junça, vice-président de la mairie de Faro. La prise de conscience de la nécessité de réglementer l'urbanisme a donné naissance en 1991 au premier plan de tourisme pilote, le PROTA (plan régional d'aménagement du territoire de l'Algarve), financé conjointement par le gouvernement, les mairies et la CEE afin de valoriser une région dont *« le potentiel est loin d'être exploité »*, observe José Caeiro de Matos Junça. Le premier ministre Anibal Antonio Cavaco Silva a annoncé l'été dernier un plan d'urgence de plus de 10 milliards de francs pour le littoral. Il veut transformer la *« forêt de béton »* en espaces verts, restaurer les monuments, développer les routes secondaires et dépolluer les plages... avant 1999. Le plan régional d'aménagement du littoral de l'Alentejo vaut, lui, pour les dix prochaines années et limite le nombre de lits à 51 000. Mais les inquiétudes subsistent : les 175 kilomètres de plages désertes de Sines à Vila-do-Bispo, ainsi que la zone intérieure, promise au statut de parc naturel en raison d'une faune et d'une flore rares, seront-ils protégés des convoitises des investisseurs étrangers et de la pollution ?


JEAN DIEUZAIDE / Rapho

Les plages ne sont pas les seules à souffrir : une étude commandée par la mairie de Lisbonne à un consultant international révèle qu'une majorité de touristes – ils sont environ un million à visiter Lisbonne chaque année – déplore le manque d'entretien des rues. En 1994, Lisbonne sera capitale européenne de la culture.

A cette occasion, le maire, Jorge Sampaio (PS), a ouvert de nombreux chantiers. Le Musée national d'archéologie présentera *une rétrospective sur* les périodes méconnues de la ville (phénicienne, romane et médiévale notamment). Lisbonne « toi*lettera » plusieurs* musées et monuments. La rénovation touchera-t-elle les quartiers en déshérence ? A Lisbonne et dans sa banlieue (deux millions d'habitants), les hôtels côtoient parfois les *bairros de lata* (quartiers de tôle), dont certains sont des bidonvilles.

La ville peut se targuer d'être l'une des rares capitales européennes à avoir des plages à ses pieds. Mais, pour en profiter pleinement, il faudra attendre la construction, prévue, d'un deuxième pont sur le Tage, destiné à désengorger le Pont du 25-Avril, ainsi que la dépollution du fleuve, qui baigne la « petite Normandie » chère aux Lisboètes, égrenant de Lisbonne à Cascais, sur 30 kilomètres de côte, les petits manoirs style rococo, le casino rétro d'Estoril, vestiges de l'époque où le Portugal servait de terre d'accueil aux têtes couronnées en exil.

La villégiature préférée des Lisboètes pour leur week-end était, il y a une quinzaine d'années, un charmant village de pêcheurs, Sesimbra, à 30 kilomètres de la capitale. Au fil des années, les immeubles se sont disputé une vue de moins en moins imprenable, la plage a rétreci, les prix ont grimpé, les pêcheurs ont presque disparu et les touristes ont fait fuir les autochtones. *« Sesimbra est saturé »*, reconnaît le jeune et dynamique maire, Ezequiel Lino, qui, tirant d'autres plans sur *la comète touristique*, jette son dévolu sur un petit village de pêcheurs et d'agriculteurs de 700 habitants, Le Meco, situé à quelques kilomètres de Sesimbra.

Le Meco, c'est la « movida » des vacanciers, le lieu fétiche des amoureux des petits restaurants tranquilles. Pas d'hôtels, mais les habitants louent volontiers leur maison à des prix modi*ques. Fort de cette qualité de* vie, le village refuse le projet grandiose concocté par le maire de Sesimbra, un complexe de 160 hectares, 4 000 lits, hôtel, piscines, golf et centre commercial. *« Le Meco ne veut pas devenir un ghetto touristique comme l'Algarve ou Sesimbra, nous voulons garder notre âme et jeter nos filets »*, explique Mario Rui Meira Polido, l'un des fonda*teurs du comité de défense* du Meco. Devant la détermination du village et une campagne de presse nationale, le maire révise le projet.

Les ambitions de Porto

La révolte du Meco symbolise une prise de conscience identitaire. Les Portugais refusent les modèles espagnol ou français. Pour certains jeunes, la francophilie est liée à un modèle culturel et économique du passé, lorsque, une vingtaine d'années auparavant, la société portugaise était figée entre élite et candidats à l'émigration. Le pays ne veut pas non plus servir d'arrière-cour touristique aux promoteurs en mal de spéculation.

L'avenir du tourisme se situerait-il dans le Nord ? *On peut* le penser en écoutant le maire de Porto, Fernando Gomes (PS). Cet homme dynamique, plébiscité par ses administrés, veut transformer la deuxième ville du pays en *plaque tournante culturelle* et poumon touristique du Nord. Porto vient de coiffer Lisbonne pour accueillir le Musée national d'art contemporain. Les chantiers se multiplient : le *métro, un Futuroscope, un port* de plaisance, la dépollution du Douro, et surtout un vaste programme de réhabilitation de la zone historique de Ribeira à Foz, déjà mis en route, du pont *Don-Luis* au pont *Dona-Maria*. Le coût, 3,5 milliards de francs, est financé à 85 % par les fonds communautaires.

Le tourisme de demain délaisse de plus en plus le « ticket » plage-soleil, au profit des séjours culturels, individualisés et de courte durée. Alexandre Relvas, secrétaire d'Etat au tourisme, définit les priorités des dix années à venir : amélioration de la compétitivité, modernisation du parc hôtelier, formation et spécialisation du personnel, dépollution des plages. Ce tourisme de qualité s'appuie *sur* deux *spécificités* : les *pousadas*, au nombre d'une trentaine actuellement, propriétés de l'Etat, monuments nationaux ou situées dans un site d'intérêt historique, le « tourisme d'habitation », avec 350 maisons privées restaurées par leurs propriétaires qui les louent après agrément du ministère du tourisme.

Dans les deux cas, ce tourisme « haut de gamme » vise à exalter le patrimoine régional, gastronomique, culturel et historique. Des racines encore plus indispensables en période de crise.

BRIGITTE CAMUS-LAZARO

(1) Un conto = 1 000 escudos.

TRIBUNE

Pardonne-nous nos péchés anglicans

par David Starkey

L'IMPOSSIBLE s'est produit. Une personnalité connue, membre de la famille royale *de surcroît*, a rendu public un événement majeur et discutable de sa vie privée. Oubliant tout d'un coup son rôle de fouineuse sarcastique, la presse s'est mise en quatre pour aborder ce *sujet délicat avec bienséance et* réserve. Je fais référence, bien sûr, à la conversion de la duchesse de Kent au catholicisme. La presse a rappelé sa foi profonde et insisté sur le fait *que ses raisons* étaient d'ordre strictement personnel, tandis que des commentateurs, bien loin de prédire un sombre et funeste destin à la monarchie, déclaraient que les règles, formulées en 1689 et renforcées en 1701, interdisant à un catholique d'accéder au trône britannique, étaient démodées et choquantes.

Cela tient du miracle. Mais *supposons, pour donner* un peu de couleur à ce triste et morne hiver politique, qu'un autre miracle, plus grand encore, se produise et que nous suivions tous la duchesse sur son chemin vers Rome. Que se passerait-il si la conversion de l'Angleterre, premier objectif de la papauté au XIXe siècle et cauchemar des protestants britanniques, devait se produire ? Que deviendrions-nous ? Dans quelle mesure les choses évolueraient-elles différemment ?

Tous catholiques... comme les Irlandais !

Le premier changement, attendu depuis si longtemps, serait le règlement de la question irlandaise. L'unique solution toujours proposée par les Anglais à ce problème est l'assimilation, de gré ou de force, des Irlandais aux Anglais. Neuf cents ans d'échecs auraient dû nous faire comprendre que cette bataille était perdue d'avance. *Ce sont les Anglais qui doivent* devenir comme les Irlandais – et leur conversion le permettrait.

La Vierge apparaît à Ian Paisley dans le quartier de Falls Road, le malheureux pasteur est *miséricordieusement* frappé de mutisme. Quelques jours de prières, de jeûne et une bonne dose de Valium lui rendent enfin la parole, et Ian Paisley annonce sa conversion. Il est accueilli dans l'Eglise par un groupe d'évêques. Ils s'étreignent, proclament leur fraternité par le sang (qui, depuis longtemps, était évidente à nos yeux), et s'unissent pour combattre leur véritable ennemi : la présidente (irlandaise) *Mary Robinson* et la modernisation de l'Irlande.

Chez nous, en Grande-Bretagne, les conséquences de la conversion sont tout aussi positives. Après s'être confessé et avoir reçu l'absolution, le premier ministre, dont les cheveux sont redevenus noirs entre-temps, tient une conférence de presse impromptue sur les marches de la cathédrale de Westminster et annonce qu'il n'avait jamais su en fait ce que voulait vraiment dire le *« retour aux principes fondamentaux »* et que, après tout, tout cela n'avait pas d'importance.

Sous les ovations de la foule, il s'engouffre dans sa voiture emportant maîtresse et petit ami vers des destinations inconnues. Deux ministres font bénir leur union par un prêtre américain homosexuel en s'exclamant : *« L'honnêteté est la meilleure politique. »* Dans les sondages, le Parti conservateur mène avec 85 %. Un prince se fait opérer pour changer de sexe et le *Sun* titre à la Une : « Cela ne nous regarde pas. » Le président Mitterrand annonce que la Grande-Bretagne est devenue un pays civilisé. Son émotion est si forte qu'il démissionne.

La Commission de Bruxelles présidée par un jésuite

Il n'y a pas que le carnet rose *qui en profite. Lord Justice* Scott conclut son enquête sur la phrase suivante : *« Il n'y a pas de quoi s'inquiéter aussi longtemps que le niveau des exportations de l'industrie d'armement se maintient. »* Les compagnies immobilières britanniques annoncent des investissements accrus sur la côte méditerranéenne. *« Evidemment, les pots-de-vin sont considérables »*, affirme le porte-parole d'un homme d'affaires – au cours d'une conférence de presse, où les hommes en costumes croisés, aux poches déformées à force d'être remplies, sont considérés comme des personnages respectables – *« mais les profits sont plus importants encore »*. Le Footsie (indice boursier du *Financial Times*) dépasse le Hang Seng (son homologue de Hongkong).

De l'autre côté, à Bruxelles, la délégation britannique mène la danse pour l'abolition totale des contrôles douaniers et autres obstacles empêchant la libre-circulation au sein de l'Union européenne. Un porte-parole affirme : *« C'est pourtant très simple. Avec la libre-circulation, nos chômeurs iront là où les indemnités seront les plus élevées, par exemple aux Pays-Bas ou en Allemagne. Nous estimons que les dépenses de l'Etat seront ainsi réduites de 20 milliards de livres sterling au moins. »* Jacques Delors annonce que les Britanniques sont devenus les meilleurs Européens et il démissionne. Il est remplacé par Lord Tebbit SJ, qui devient ainsi le premier jésuite à présider la Commission.

Il y a bien sûr du sérieux dans toutes ces absurdités. Jusqu'à la seconde guerre mondiale et même au-delà, il semblait évident que protestantisme et progrès allaient de pair. C'est de cette hypothèse que partent deux œuvres, pourtant fondamentalement différentes : *la Religion et la Montée du capitalisme*, de Tawney, et *Chambre avec vue*, de Forster. *Alors que* Tawney était d'avis que l'individualisme et l'introspection calculatrice du puritanisme constituaient les bases d'une croissance économique rapide, *dans l'œuvre de Forster*, inspirée des voyages en Italie de l'auteur lui-même, des Anglais riches mais frustrés sont confrontés à des Italiens pauvres mais libres et épanouis.

D'une certaine manière les deux auteurs ont raison. Il n'y a pas de doute en effet que l'Angleterre, protestante, à l'époque où l'Eglise se trouvait encore sous la ferme tutelle de l'Etat, laissait plus de liberté à cet individualisme créateur, source de modernité, que l'Italie ou l'Espagne, pays qui étaient alors sous l'emprise des prêtres. Mais, comme le *sorpasso* italien (le moment ou dans les années 80, l'économie italienne a rattrapé la Grande-Bretagne) l'a si bien montré, les débuts du capitalisme et ses succès postérieurs sont deux choses différentes.

Le puritanisme contre la modernité

Il semble qu'il y ait deux points importants à relever. Premièrement, le cléricalisme catholique a suscité, en opposition avec lui-même, une sécularisation bien plus rigoureuse que notre anglicanisme trouble et vieillot. John Patten est déjà catholique. Mais s'il était ministre de l'éducation dans un pays catholique comme la France, il lui serait impossible de faire *passer ses idées morales dans* le programme de l'éducation nationale.

En effet, les écoles publiques françaises sont strictement laïques. Elles ne perdent pas leur *temps à inculquer aux élèves les* valeurs morales ; en revanche, elles enseignent consciencieusement les matières scolaires. Au profit, bien sûr, de l'économie française. Deuxièmement, alors que les catholiques n'oublient jamais que le sabbat a été inventé pour l'homme, les protestants, eux, se comportent *trop souvent comme si l'homme* avait été créé pour le sabbat. Notre respect excessif pour la lettre de la loi – *qu'on retrouve* dans la confusion permanente entre morale publique et privée *de l'opération « retour aux valeurs fondamentales »*, ou dans le caractère stupidement tatillon de notre code d'éthique administratif ou de la déontologie de nos entreprises – est *aujourd'hui un obstacle à la* modernité.

Aussi « corrompus » soient-ils, l'Europe et le Japon se débrouillent bien mieux que nous, comme d'ailleurs se débrouillait *jadis l'oligarchie de l'Angleterre* hanovrienne, corrompue jusqu'à la moelle certes, mais efficace. *« Retourner aux valeurs fondamentales »*, c'est en fait retourner en arrière. Allons donc *plutôt de l'avant, avec la* duchesse de Kent vers une société catholique, si ce n'est, comme elle, vers la foi catholique.

► David Starkey est maître de conférences en histoire à la London School of Economics. Ce texte a été publié par le quotidien britannique *The Independent*.

BIBLIOGRAPHIES

Le traité de Maastricht à la loupe

LE TRAITÉ DE MAASTRICHT, GENÈSE, ANALYSE ET COMMENTAIRES
par J. Cloos, G. Reinesce, D. Vigne et J. Weyland. 1993, Bruxelles, Bruylant, 804 p.

LE traité de Maastricht est entré en vigueur le 1er novembre 1993. Le même jour paraissait en librairie la première analyse complète de cet instrument. Il faut saluer la clairvoyante audace de l'éditeur et des quatre auteurs de cet ouvrage qui offrent au public l'occasion non seulement de se pencher sur les textes eux-mêmes (si mal connus), mais aussi de les situer dans le paysage de l'Europe communautaire. Trop souvent de telles informations sont publiées avec retard, lorsque les négociateurs ont quitté la scène publique.

Les auteurs ont tous suivi la négociation. Certains y ont directement participé. Ils ont pu en accompagner le déroulement «de l'intérieur». Il peuvent dire : *«J'y étais.»* A la fois diplomates et juristes, familiers du labyrinthe communautaire, ils apportent, ce qui est rare s'agissant de l'interprétation de grands documents internationaux, une analyse scrupuleuse des textes, éclairée par une profonde connaissance des circonstances qui les ont fait naître.

Parmi les Etats participant à la négociation, deux ont joué un rôle que les auteurs signalent à juste titre : le Luxembourg et les Pays-Bas, car ils ont assumé successivement, en 1991, la présidence. Le lecteur apprendra à cette occasion que les responsabilités présidentielles dans le cercle communautaire n'ont rien à voir avec la puissance supposée des Etats qui les exercent. Le Luxembourg a eu la tâche la plus lourde, celle de préparer les dossiers, les projets et les éléments de la négociation. Il s'en est tiré remarquablement. Les Pays-Bas ont eu la charge de mener, six mois après, la négociation à son terme ; ils s'en sont fort bien acquittés.

Plusieurs des thèmes de cette négociation avaient alimenté en France la campagne référendaire. On avait beaucoup parlé du *«déficit démocratique»*. On découvrira que ce déficit n'a jamais été aussi inquiétant que certains ont voulu le dire. Outre que tout le travail accompli à Bruxelles l'a toujours été sous le contrôle de gouvernements très attentifs à leurs Assemblées parlementaires, on constatera qu'en France le Parlement était tenu au courant avec précision de ce travail communautaire par des rapports réguliers.

Si les choses leur avaient paru ne pas aller dans le bon sens, les Assemblées auraient pu le faire savoir et réagir, comme il est souvent arrivé chez nos voisins. Les auteurs du *Traité de Maastricht* expriment l'avis que ce déficit devrait être corrigé par les Assemblées nationales elles-mêmes plus que par le Parlement européen qui ne dispose pas encore de pouvoirs appropriés.

On lira aussi avec intérêt l'analyse des dispositions relatives au vote : majorité qualifiée ou unanimité. Pour beaucoup de commentateurs, il s'agit là d'un débat de principe capital. Les auteurs remarquent malicieusement que *«la pratique du passé n'a jamais été d'isoler les Etats membres, de voter de façon systématique et brutale dès que la majorité qualifiée était réunie. Chaque présidence s'efforce, dans toute la mesure du possible, de créer un consensus...»*

Finalement, c'est l'établissement d'une citoyenneté européenne et l'extention du champ communautaire à des matières reléguées jusqu'ici à la périphérie (éducation, culture, environnement...) qui apparaissent comme les initiatives les plus nouvelles des rédacteurs du traité.

Fidèles à leur parti pris de neutralité, les auteurs du *Traité de Maastricht* se donnent l'élégance de ne pas conclure. Je ne le ferai pas à leur place. J'observe néanmoins qu'en dirigeant le projecteur vers les zones d'ombre du traité et les ambiguïtés qu'il comporte, ils contribuent grandement à la clarification du débat. Car ce débat n'est pas terminé.

JACQUES LEPRETTE

► **Jacques Leprette est ambassadeur de France, ancien représentant auprès des Communautés.**

Le bilan des derniers venus

L'ADHÉSION DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL A LA CEE
Bilan et perspectives
Textes rassemblés par François Guichard et Bernard Lavallé. Maison des pays ibériques, Bordeaux, 1993, 266 p., 150 F.

LA TRANSITION CONSTITUTIONNELLE EN GRÈCE ET EN ESPAGNE
par Georges Kaminis, préface de Jean Gicquel. LGDJ, 1993, Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, 326 p., 340 F.

La Maison des pays ibériques de Bordeaux publie les actes d'un colloque international réuni à Talence les 29 et 30 janvier 1993, afin de tirer un bilan économique, politique, social et culturel, des six premières années d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE.

De son côté, Georges Kaminis, universitaire grec, compare, dans une thèse de doctorat d'État de droit soutenue en 1989 et publiée aujourd'hui, la *«sortie des dictatures»* de l'Espagne et de la Grèce, après un retour sur les dernières décennies de l'histoire politique et institutionnelle de ces deux pays. Cet ouvrage a obtenu le prix Paul-Deschanel.

Enseigner l'Europe

Curieusement, les Britanniques sont meilleurs que les Français dans leurs relations au jour le jour avec les institutions européennes

UN paradoxe marque les relations de la France et de l'Europe. La France maîtrise parfaitement les grandes négociations politiques, comme elle l'a prouvé récemment avec le GATT. Les grandes impulsions partent souvent de Paris, ou conjointement de Paris et de Bonn. En revanche, les relations au jour le jour avec les institutions européennes ne vont pas sans problème. Les décisions sur le fonctionnement concret des marchés, venant de Bruxelles, semblent plus difficiles à comprendre et à influencer. L'interdiction du rachat de De Havilland par le consortium franco-italien ATR a été de ce point de vue un révélateur (1).

Un second paradoxe double le premier : les Britanniques, qui jouent pourtant rarement un rôle moteur dans la grande politique, paraissent souvent plus à l'aise avec l'administration bruxelloise.

L'explication souvent donnée a trait au lobbying ; l'administration et les entreprises françaises connaîtraient mal les rouages bruxellois, ne seraient pas insérées dans les réseaux de pouvoir qui structurent le processus de décision communautaire. Elle est un peu courte. Il y a bien longtemps que les grandes entreprises françaises disposent d'une antenne à Bruxelles et que les fonctionnaires français y participent à des réunions. Certes, l'entretien de bonnes relations avec l'administration bruxelloise, la gestion des réseaux d'information, la remise régulière de documents aux décideurs sont des éléments importants. Mais là n'est sans doute pas l'essentiel.

Une grande partie des décisions prises par la Commission a pour but d'harmoniser les règles, les définitions techniques, les procédures d'homologation, en vue d'unifier les marchés européens. La doctrine de base reste celle du traité de Rome : l'intégration des économies doit se faire essentiellement par la concurrence. La construction par des projets communs a toujours été difficile, dès lors que des problèmes concrets sont abordés : les intérêts nationaux, privés et publics, sont puissants et contradictoires. Les concilier n'est guère aisé.

Une double faiblesse

Face à ces divers intérêts, la Commission s'appuie principalement sur une analyse technique, économique et juridique. Elle se retranche derrière un droit, de nature économique, qui formule des règles générales, s'imposant à tous. Les divers lobbyings, qui représentent au mieux les intérêts privés et publics de chaque pays, pour essentiels qu'ils soient, tendent à s'annuler les uns les autres dans un choc frontal, s'ils ne développent pas une analyse technique solide.

Dans le processus de décision bruxellois, la France souffre en réalité d'une double faiblesse : les administrations et entreprises sont insuffisamment formées à l'analyse technique juridico-économique, et l'expertise en ces matières n'a pas atteint aujourd'hui une masse critique. Ces deux faiblesses sont interdépendantes. Les administrations et les entreprises françaises, en effet, n'ont pas l'habitude de travailler en relation avec des chercheurs, ce que les Anglo-Saxons appellent des *«academics»*. Elles n'ont pas l'habitude de faire face à un débat public technique en préparation des décisions. En même temps, cette expertise fait défaut. Il existe bien une prestigieuse tradition économique en France. Mais elle concerne la grande théorie et la macro-économie. Manque la pratique de l'analyse des fonctionnements de marché, des mécanismes de régulation et d'intervention, qui reste dominée par les Anglo-Saxons.

Leur administration est plus ouverte aux juristes et aux économistes. L'expertise scientifique indépendante est sollicitée avant les grandes décisions, par exemple dès le début des processus législatifs. C'est pourquoi les Britanniques, entreprises, administrations et universitaires, sont si présents dans le processus de décision bruxellois. Les Anglais ont récemment concentré leur expertise économique, politique et juridique sur l'Europe. L'université d'Oxford a créé depuis quelque temps déjà l'Institut of European Studies, qui vient lui-même de créer un Center for European Politics, Economics and Society. La London School of Economics and Political Science vient de créer de son côté le European Institute, rassemblant un réseau de plus de 130 chercheurs et enseignants. Sans parler du CEPR (Center for European Policy Research) de Londres, devenu en quelques années une véritable institution.

Les Anglais ont bien analysé le processus communautaire. Ils ont compris que les décisions, à Bruxelles, sont instruites, discutées, avant même que les dossiers circulent à l'intérieur des directions, au sein de comités constitués en marge de l'administration européenne et regroupant praticiens des affaires, fonctionnaires et universitaires. Dans certains textes, analysant les pratiques administratives bruxelloises, les Anglais parlent de *commitology*. Ces *committees* ou commissions sont peuplé(e)s de chercheurs britanniques.

Il apparaît aujourd'hui essentiel de rattraper le retard. La mise en place d'une structure de formation de recherche et d'enseignement à Strasbourg pourrait en être l'occasion. Ses objectifs devraient être :

– rassembler en un lieu l'expérience pratique de fonctionnaires, de dirigeants d'entreprise et de chercheurs sur les processus de décision de l'administration communautaire ;

– systématiser ce savoir et enseigner aux élites françaises de l'administration et du monde des affaires les éléments de l'analyse juridique et économique appliquée en usage à Bruxelles ;

– créer une structure d'expertise indépendante pouvant être utilisée par les administrations et les entreprises françaises dans leurs négociations ;

– développer un réseau européen qui représentera un pôle français de dialogue avec Bruxelles sur les aspects économiques et juridiques des dossiers en cours.

HERVÉ DUMEZ
et ALAIN JEUNEMAITRE
(Membres du Centre de recherche en gestion, Ecole polytechnique.)

(1) Hervé Dumez et Alain Jeunemaître : «La France, l'Europe et la concurrence. Les enseignements de l'affaire ATR/De Havilland», *Commentaire*, nº 57, printemps 1992.

Le Goethe Institut visé par des restrictions budgétaires

HILMAR HOFFMANN, soixante-huit ans, a succédé l'été dernier à Klaus von Bismark à la présidence du Goethe Institut, l'organisme qui assure, pour le compte du gouvernement de la RFA, la diffusion de la langue et de la civilisation allemande à l'étranger. Hilmar Hoffmann, qui est membre du SPD, mais qui affirme avoir un *«très bon contact»* avec le chancelier Helmut Kohl, jouit d'une grande réputation de *«bâtisseur culturel»* depuis son passage à la direction des affaires culturelles de la ville de Francfort. En vingt ans, il a réussi à doter cette ville d'une panoplie de musées et de théâtres sans équivalent en Allemagne.

Aujourd'hui, dans ses nouvelles fonctions, Hilmar Hoffmann n'espère pas bâtir, crise économique oblige, mais serait fort heureux de parvenir à maintenir le *statu quo* de ce réseau d'instituts à travers le monde. Le projet de budget fédéral prévoit en effet une réduction de 20 % des moyens mis à la disposition du «Goethe» par le ministère allemand des affaires étrangères. Cela signifierait, en pratique, la suppression de 120 emplois et la fermeture de 20 instituts a travers le monde. Le nouveau président espère un arbitrage plus favorable du chancelier, en jouant sur le souci manifesté par Helmut Kohl pour l'image de l'Allemagne à l'étranger, passablement mise à mal ces derniers mois par les exactions des skinheads néonazis.

Ces évènements n'ont pas été sans effets sur la «demande» d'enseignement de la langue allemande à l'étranger, qui a connu un net tassement dû, selon Hilmar Hoffmann, à cet crainte de voir l'Allemagne revenir à ses vieux démons. *«Notre rôle, en tant qu'institution indépendante, est d'exposer de la manière la plus objective possible les tenants et les aboutissants de cette situation. Je ne crois pas que l'Allemagne soit à la veille d'une renaissance du nazisme, mais nous ne devons pas mettre sous le tapis des phénomènes qui sont essentiellement liés à des problèmes sociaux»*, constate Hilmar Hoffmann, qui tient à répéter que, contrairement aux institutions similaires dans d'autre pays, le Goethe Institut n'est pas un organisme gouvernemental, mais jouit d'une indépendance lui permettant de mener une politique autonome.

En visite à Paris cette semaine, M. Hoffmann a rencontré les responsables de l'action culturelle à l'étranger, pour faire le point de la coopération franco-allemande dans ce domaine. Un résultat positif : la fondation prochaine d'un institut culturel tripartite franco-germano-polonais à Varsovie.

L. R.

La préparation des élections européennes

■ LA QUERELLE DU SIÈGE. Sous l'impulsion de Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, cette dernière a ajourné de nouveau, jeudi 20 janvier, l'examen du projet de loi tendant à augmenter le nombre des députés français au Parlement européen. Elle entend obtenir, au préalable, des garanties effectives sur le maintien du siège du Parlement à Strasbourg. Le président de l'UDF démontre ainsi, en faisant pression sur le gouvernement, que, pour « européiste » qu'elle soit, la confédération libérale et centriste sait être aussi vigilante que le RPR sur la défense des intérêts de la France.

■ LA QUERELLE DES LISTES. La majorité est-elle une, derrière Edouard Balladur, ou double, suivant Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing ? Tel est l'enjeu de la bataille qui se mène sur la présentation d'une liste unique du RPR et de l'UDF aux élections européennes de juin prochain. Centro-libéral conséquent, Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, défend la thèse « deux listes », en faisant valoir que c'est la seule manière de provoquer, pour ce scrutin, un vrai débat sur l'Europe.

M. Millon plaide pour deux listes de la majorité contre l'avis du premier ministre

Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, s'est demandé, jeudi 20 janvier, au « Grand Oral O'FM-*la Croix* », si une liste unique UDF-RPR, souhaitée par Édouard Balladur pour les élections européennes de juin prochain, serait la meilleure solution pour la majorité. *« Premièrement, il ne faut pas que ces élections soient un facteur de déstabilisation pour l'action gouvernementale* (...), a expliqué M. Millon. *Deuxièmement, il ne faut pas qu'*[elles] *soient un facteur de dispersion de l'électorat majoritaire. Je crains qu'une liste unique n'amène une partie de notre électorat à se tourner vers les extrêmes. Troisième objectif, il faut que ces élections permettent une grande mobilisation des Français autour de l'Europe. »*

« C'est pourquoi, a continué le président du conseil régional de Rhône-Alpes, *je suggère à toute la majorité que l'on puisse envisager deux listes qui ne se combattraient pas, mais qui se compléteraient, car deux listes permettraient de maîtriser le débat* [et d'éviter qu'il ne soit] *détourné vers des coups médiatiques ou des opérations de politique intérieure. »* Cependant, afin d'*« éviter que cela ne se transforme en combat politique intérieur »*, M. Millon souhaite un *« comité de patronage commun ». « Je ne souhaite pas que des hommes politiques se refassent une santé à partir de ces élections »*, a dit encore le président du groupe UDF, en précisant que sa déclaration ne visait pas Jacques Chirac, président du RPR, pressé par une partie de l'appareil et des députés du RPR de se porter candidat à la tête de l'éventuelle liste unique. *« Ce n'est pas à lui que je pense*, a insisté M. Millon. *Jacques Chirac a été un homme très courageux à l'occasion de la campagne sur Maastricht, puisqu'il a défendu ses convictions contre l'avis majoritaire de son parti. »* Le 19 janvier, sur Radio-Shalom, Michel Giraud (RPR), ministre du travail et président de la région Ile-de-France, avait affirmé, à son tour, que *« la meilleure tête de liste possible pour les élections européennes, c'est Jacques Chirac »*.



L'hypothèse d'une liste unique emmenée par le maire de Paris a suscité un enthousiasme très mesuré à l'UDF. Pierre Méhaignerie, ministre de la justice et président du CDS, avait confié, le 19 janvier, sa crainte que cette candidature ne transforme les élections européennes en *« campagne pré-présidentielle »*, avant de rappeler le soutien exprimé par le CDS à la candidature de Dominique Baudis (CDS), député de Haute-Garonne et maire de Toulouse. Débordant d'imagination, Dominique Paillé (UDF-CDS), député des Deux-Sèvres, s'est prononcé, jeudi, pour *« un ticket Jacques Chirac-Dominique Baudis »* à la tête de la liste d'union.

Au Parti républicain, le porte-parole, Ladislas Poniatowski, a indiqué, jeudi 20 janvier, dans *le Quotidien de Paris*, que la majorité ferait *« une vraie erreur »* en désignant M. Chirac comme tête de liste d'union pour les élections européennes de juin. *« Sa présence*, a-t-il ajouté, *aurait pour conséquence de politiser à l'extrême une élection qu'il serait préférable d'européaniser. Ni lui ni la majorité ne profiteraient de cette confusion des genres. »* M. Poniatowski a rappelé l'engagement de son parti pour la candidature de Jean-François Deniau.

La présidence de l'UDF – exercée par Valéry Giscard d'Estaing – a déploré, jeudi 20 janvier, dans un communiqué, *« des déclarations prématurées sur la composition des listes, qui ont agité inutilement le milieu politique parisien »*. Elle a rappelé *« les trois unités »* recherchées : *« l'unité du projet », « l'unité du groupe »*, à Strasbourg, et *« l'unité de liste, conséquence naturelle des deux premières »*. La présidence a répété son attachement à ce que *« tous les candidats s'engagent à aller siéger effectivement au Parlement européen »*. Elle a, enfin, formulé une nouvelle exigence en précisant que *« la conduite de la liste devra prendre en compte l'engagement européen de l'UDF »*.

COMMENTAIRE

La recherche d'un espace

PARTI cherche d'urgence espace politique. L'évocation par Charles Millon de la possibilité pour la majorité de présenter deux listes de la majorité aux élections européennes témoigne de l'embarras dans lequel se trouve la confédération libérale et centriste. Or l'enracinement de son message européen lui avait toujours permis, jusqu'à présent, de profiter au maximum des rendez-vous communautaires. Simone Veil s'y était définitivement fait un nom et la campagne de 1989 avait permis à Valéry Giscard d'Estaing lui-même de survivre presque miraculeusement à l'offensive « anti-vieux » des quadras UDF et RPR.

La conjonction du calendrier électoral (les élections européennes précèdent la présidentielle de dix mois) et de la réussite inattendue d'Edouard Balladur à Matignon modifie considérablement la donne en 1994. Si le premier ministre a dit tout et son contraire à propos des personnes susceptibles de mener la bataille européenne, en revanche, son attachement pour une liste unique n'a officiellement jamais varié. Or l'union profite rarement à M. Giscard d'Estaing, puisqu'elle permet au RPR de découper l'UDF en tranches obnubilées par leurs propres intérêts. La composition du gouvernement en a donné un assez bon exemple.

Un accord rapide sur une liste unique ferait disparaître encore un peu plus l'UDF sous le poids d'un balladurisme qui gommerait, de surcroît, son identité européenne. Pendant qu'à l'Assemblée nationale M. Giscard d'Estaing s'engage personnellement dans la bataille de Strasbourg, la confédération est donc amenée à gagner du temps et à brouiller les pistes. Pour tromper ses doutes, l'UDF contemple les efforts similaires de Jacques Chirac, propulsé, à son corps défendant, à la tête de la liste unique par ses proches. On se rassure comme on peut.

GILLES PARIS

M. Giscard d'Estaing continue son offensive sur le maintien du siège du Parlement à Strasbourg

La controverse sur le siège du Parlement européen à Strasbourg a, une nouvelle fois, jeudi 20 janvier, motivé le report de l'examen, par l'Assemblée nationale, du projet de loi augmentant le nombre des « eurodéputés ». Après avoir déjà été ajournée, le 12 janvier, par un vote des députés, qui tenaient à exprimer ainsi leurs inquiétudes au sujet de la *« fragilité juridique »* du siège de Strasbourg (*le Monde* du 14 janvier), la discussion de ce texte devait reprendre jeudi. Elle a été à nouveau renvoyée – au 24 janvier –, afin de donner le temps à la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, d'analyser la teneur de la lettre qu'Egon Klepsch, président du Parlement européen, a adressée, jeudi, à Edouard Balladur.

Un engagement *« écrit »* et *« aussi précis que possible »* avait été demandé par Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, à M. Klepsch au sujet du contrat de bail entre le Parlement européen et la ville de Strasbourg, que la France souhaiterait voir signer le plus tôt possible. Dans cette affaire, Paris réclame le respect des conclusions du conseil européen, réuni à Edimbourg en décembre 1992. Les Français avaient accepté, alors, le principe d'une augmentation de la représentation allemande au Parlement européen supérieure à celle dont bénéficieront les autres Etats – elle passerait de quatre-vingt-un à quatre-vingt-dix-neuf députés – en échange de la confirmation de Strasbourg comme siège de l'Assemblée européenne. Or ce choix de Strasbourg est combattu, en coulisse, par un lobby de députés « pro-bruxellois », qui milite pour un déménagement du siège dans la capitale belge (*le Monde* du 20 janvier). Déplorant les retards pris dans la confirmation des engagements d'Edimbourg, les socialistes français mettent en cause, par la voix de Jean-Yves Le Déaut (Meurthe-et-Moselle), les *« atermoiements »* du gouvernement français.

La lettre de M. Klepsch à M. Balladur a été jugée *« encourageante »* par Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. M. Klepsch y indique, selon une source française, que la commission du budget du Parlement européen se réunira, le 25 janvier, pour lui donner l'autorisation de signer le contrat de bail avec la ville de Strasbourg, ce qui augure d'un règlement imminent du contentieux. M. Giscard d'Estaing nous a toutefois affirmé que la commission des affaires étrangères de l'Assemblée *« pourrait demander un nouvel ajournement de la discussion du texte si les assurances fournies par M. Klepsch ne* [lui] *apparaissent pas satisfaisantes »*.

Si M. Giscard d'Estaing prend bien soin de préciser que cette controverse sur le siège de Strasbourg *« n'est en rien une querelle franco-allemande »* – et ce d'autant moins que, selon lui, la ville alsacienne est précisément le *« symbole de l'entente franco-allemande »* –, l'éventualité d'un blocage français ne manquerait pas de provoquer l'irritation de certains partenaires européens, notamment de ceux qui sont dans l'obligation – c'est le cas de la Grande-Bretagne – de redécouper leurs circonscriptions avant les élections européennes de juin. Conscient de ce risque, le gouvernement multiplie les initiatives pour que le projet de loi en instance soit adopé avant la fin de l'actuelle session extraordinaire.

FRÉDÉRIC BOBIN

Dénonçant un « imbroglio juridique »

M. Dray (PS) demande à M. Balladur d'abroger la révision de la loi Falloux

Julien Dray, député (PS) de l'Essonne, a demandé à Édouard Balladur, dans une lettre qu'il lui a adressée jeudi 20 janvier, de déposer un projet de loi pour abroger l'ensemble du texte modifiant la loi Falloux. *« Le maintien en l'état actuel de la législation*, écrit-il, *ne peut qu'aviver les inquiétudes de tous ceux qui sont attachés à l'école publique* [...] *et créer un surprenant imbroglio juridique, qui n'est pas digne des institutions de notre pays. »* M. Dray estime que les articles du texte de loi non censurés par le Conseil constitutionnel ouvrent la voie à un abandon de fait des règles édictées par la loi Falloux.

Au conseil des ministres, le 18 janvier, François Mitterrand avait observé que la loi de révision, dans son état résultant de la censure partielle du Conseil, est, à ses yeux, illogique. Il avait confirmé, néanmoins, qu'il la promulguerait – il dispose pour cela d'un délai de quinze jours –, n'ayant pas l'intention d'en demander une nouvelle délibération au Parlement, comme la Constitution l'y autorise. Edouard Balladur, dont le contreseing serait nécessaire pour cette demande, avait indiqué qu'il ne la souhaitait pas davantage.

FÉMINISME : Mme Roudy (PS) crée un institut de formation politique pour les femmes. – Yvette Roudy, maire (PS) de Lisieux (Calvados), ancien ministre des droits de la femme, a annoncé, jeudi 20 janvier, la création de l'Institut politique européen de formation des femmes, qui organisera, dès le 1er février, des cycles de conférences consacrées à l'histoire des femmes et à la connaissance des institutions. Cet institut, a-t-elle précisé, s'adresse *« à toutes les femmes désireuses d'optimiser leur parcours personnel et de mieux intervenir dans la vie publique »*.

Les relations du PS avec les syndicats d'enseignants

Mise au point de la FSU

La Fédération syndicale unitaire de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture (FSU), conteste le compte rendu de la rencontre organisée, mercredi 19 janvier, avec l'ensemble des organisations ayant appelé à la manifestation du 16 janvier et publié dans *le Monde* du vendredi 21 janvier.

La FSU tient à préciser que l'invitation avait été lancée par l'association de parents d'élèves FCPE et que le *« PS était représenté par deux membres de sa direction »*. Elle indique encore que *« s'agissant des citations reprises par l'article, elles sont extraites d'un projet de communiqué qui est une synthèse des propositions faites par les divers participants »* et *« soumis actuellement à la signature des cent douze organisations ayant appelé à la manifestation du 16. »* Enfin, la FSU regrette *« la mise en relation, par juxtaposition, des démarches discutées dans ce cadre unitaire et des « états-généraux »*, *qui sont une initative propre du PS »*.

A l'occasion du quatre-vingt-quatorzième congrès

Trois candidats briguent la présidence du Parti radical

Le Parti radical réunit, du vendredi 21 au dimanche 23 janvier, à Paris, son quatre-vingt-quatorzième congrès, à l'occasion duquel doit être désigné le successeur d'Yves Galland à la présidence. Trois candidats se sont déclarés, dont deux anciens présidents de cette formation, qui compte quinze députés au sein du groupe UDF de l'Assemblée nationale.

Existe-t-il une fatalité qui imposerait que la présidence d'un parti immortel soit guignée par de sempiternels candidats? A l'occasion de leur quatre-vingt-quatorzième congrès, les délégués du Parti radical, composante de l'UDF, risquent de se croire revenus onze ans en arrière. En 1983, en effet, André Rossinot, nouveau maire de Nancy et actuel ministre de la fonction publique, avait succédé à Didier Bariani, fraîchement élu à la mairie du vingtième arrondissement de Paris.

La passation de pouvoirs n'avait pas été simple, puisque M. Bariani avait tenté, en vain, de faire sauter le verrou de la limitation à quatre ans du mandat présidentiel, instauré en 1959 pour conjurer le syndrome Herriot (l'ancien maire de Lyon avait occupé la présidence de son parti de 1919 à 1957...). Grand bricoleur de statuts devant l'Eternel (ou devant le Grand Architecte, puisque M. Rossinot est franc-maçon au Grand-Orient de France, comme M. Bariani à la Grande Loge nationale française), le Lorrain s'était attaché tout autant que le Parisien à ce projet de réforme, cinq ans plus tard. Il avait payé son acharnement d'un échec identique, laissant le champ libre à Yves Galland en 1988. Secrétaire général depuis 1983, ce dernier l'avait emporté sur... M. Bariani.

Un « pôle réformiste »

Instruit par ces déboires et bénéficiant de l'année supplémentaire prévue en cas d'élections législatives, ce qui était le cas en 1993, ou de présidentielle, comme en 1988, M. Galland a sagement refusé, cette fois-ci, tout élixir statutaire de longue vie. Son retrait automatique laisse donc le champ libre aux deux anciens présidents, patrons des deux plus grosses fédérations, qui rêvent à nouveau d'en découdre, au risque de lasser, même si un troisième homme est également sur les rangs : l'actuel secrétaire général, Aymeri de Montesquiou, député du Gers, ancien talonneur du Racing et descendant d'illustres, faute d'être franc-maçon.

L'affaire oppose des hommes plus que des idées. Qu'il se dise qu'« Aymeri » soit giscardien, « Didier » chiraquien et « André » balladurien (après avoir été successivement barriste anticohabitationniste en 1985, puis ministre du gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac entre 1986 à 1988) ne permet pas de tracer de véritables lignes de partage politiques. Les trois hommes se trouvent, de plus, face aux mêmes périls, masqués provisoirement par le succès obtenu aux élections de mars 1993 : elles avaient permis de quintupler le nombre des députés radicaux, passé de trois à quinze.

Diluée, cependant, à l'Assemblée nationale, dans une majorité écrasante, l'identité radicale traverse une passe difficile. Pour peser d'un poids plus grand, pour *« élargir »* l'influence du Parti radical, selon M. Bariani, comme pour créer *« le pôle réformiste, radical et laïque »*, que M. Rossinot appelle de ses vœux, le futur président devra réactiver un processus d'union avec un autre micro-parti de l'UDF, le Parti social-démocrate (PSD), pour l'heure grippé, en dépit des efforts de MM. Galland et de Montesquiou. Encore faut-t-il que cette vaste et grandiose perspective permette d'écarter véritablement le spectre d'un parti transformé en momie politique et dont seuls les dictionnaires conserveraient le souvenir.

G. P.

Trésorier de la fédération socialiste

Un adjoint au maire de Saint-Denis de la Réunion est placé en détention provisoire

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

de notre correspondant

Candidat au rassemblement de la gauche réunionnaise, Gilbert Annette, maire de Saint-Denis et député (apparenté PS) de la Réunion, est confronté à une affaire de corruption qui met directement en cause un de ses adjoints. Jules Raux, quatrième adjoint et trésorier de la Fédération socialiste locale, ainsi que son fils, Jean-Louis, ont été placés en détention provisoire, jeudi 20 janvier, dans le cadre de l'instruction d'une affaire d'ingérence, de trafic d'influence et de corruption. Ils font l'objet d'une mise en examen pour ces mêmes motifs.

Financement occulte au profit d'une entreprise

Jules Raux, ancien directeur du service de la répression des fraudes, est soupçonné d'avoir mis en place tout un dispositif qui obligeait les entreprises voulant travailler avec la municipalité de Saint-Denis à lui rétrocéder une partie de leur marge bénéficiaire (environ 3 %). Ce financement occulte aurait servi, notamment, à renflouer la trésorerie défaillante d'une entreprise dirigée par son fils, spécialisée dans l'agroalimentaire, ou à aider financièrement certains élus. Les magistrats locaux s'intéressent aussi au rôle qu'aurait pu jouer le président du club de football de Montpellier, Louis Nicollin, qui avait obtenu, en 1990, le marché du ramassage des ordures ménagères à Saint-Denis. En avril 1991, soit un an après la conclusion de ce contrat, le groupe Nicollin est entré dans le capital de la société de Jean-Louis Raux.

M. Annette connaît un autre embarras : Gabrielle Fontaine, première adjointe au maire, a annoncé sa démission de toutes ses fonctions municipales. Elle reproche à M. Annette l'*« opacité »* de sa gestion et, surtout, de vouloir présenter systématiquement des candidats socialistes dans les cantons renouvelables du chef-lieu, jusqu'alors détenus par des centristes ou convoités par eux. En 1988, Mme Fontaine avait été élue dans le huitième canton de Saint-Denis sous l'étiquette d'une liste municipale soutenue par l'ancien maire (RPR), Auguste Legros.

ALIX DIJOUX

L'anniversaire de la mort de Louis XVI

La monarchie sur Minitel

A l'occasion du deux cent unième anniversaire de la décapitation de Louis XVI, le 21 janvier 1793, sur la place de la Révolution, devenue place de la Concorde, les monarchistes de l'Action française ont organisé un « sondage » auprès de leurs sympathisants par l'intermédiaire du Minitel. En composant le 3615 Royauté, les royalistes minitélistes se sont prononcés à 98 % en faveur d'une commémoration officielle de la mort de Louis XVI.

Il s'est trouvé 2 % d'irréductibles républicains pour répondre négativement. Le nombre de réponses n'est pas précisé, contrairement au « sondage » précédent (1 114 réponses), qui plaçait cet infortuné monarque en première position (15 %) devant le Roi-Soleil (14 %) et Henri IV (11 %) dans la hiérarchie des rois de France pour lesquels les fans du trône ont *« le plus de sympathie, de respect, d'amour ou d'affection »*. L'épouse de Louis XVI, Marie-Antoinette, vient également en tête dans leur cœur avec 26 % devant Anne d'Autriche (11 %) et Blanche de Castille (10 %). Il est à noter que Clovis, Charlemagne, Dagobert et Louis XIII n'ont jamais été cités par ces monarchistes « branchés ».

Le débat sur l'éthique biomédicale

La majorité sénatoriale repousse une tentative de mise en cause de la loi Veil

Eludé à l'occasion de l'examen du projet de loi – adopté le 19 janvier – relatif aux dons d'organes et à l'assistance médicale à la procréation, le débat sur le statut de l'embryon est réapparu, jeudi 20 janvier, au Sénat, au cours de l'examen du projet de loi définissant les principes juridiques du statut du corps humain, défendu par Pierre Méhaignerie, ministre de la justice.

L'offensive prévue, lors de la discussion générale, par Charles Lederman (PC, Val-de-Marne), a bien été lancée, jeudi, par Bernard Laurent (Un. cent., Aube). Par deux fois, en commission des lois, le sénateur centriste avait échoué à introduire, dans le texte adopté en première lecture par les députés en novembre 1992, sous la précédente législature, un amendement précisant que *« l'embryon, dès sa conception, est une personne humaine en puissance »* et que *« de ce fait, il doit être respecté suivant les conditions définies par les lois en vigueur »*.

Revenu à la charge en séance publique, M. Laurent a indiqué qu'il voulait faire bénéficier l'embryon des mêmes principes que ceux reconnus pour le corps humain, au premier rang desquels son inviolabilité et le respect de son intégrité. Les communistes et les socialistes ne se sont pas fait prier pour tirer aussitôt les conséquences de cette disposition. *« Il y a là un risque de mise en cause de la loi Veil »* sur l'interruption volontaire de grossesse, a assuré M. Lederman, en dépit des dénégations du sénateur centriste.

Malgré le soutien apporté à M. Laurent par Charles Jolibois (Rép. et Ind., Maine-et-Loire), qui a profité de l'occasion pour moquer la nouvelle catégorie de famille, *« la famille artificielle »*, introduite selon lui par les textes du gouvernement, le débat a rapidement tourné court. Après les fermes interventions d'Hélène Missoffe (RPR, Paris), de Charles Descours (RPR, Isère) et de Lucien Neuwirth (RPR, Loire), l'amendement de M. Laurent, contesté tant par le rapporteur de la commission des lois, Guy Cabanel (Rass. dém.), que par M. Méhaignerie, a été repoussé par une écrasante majorité de sénateurs (294 contre 21), la gauche faisant cause commune avec la grande majorité du RPR et de l'UDF.

Après avoir interdit les pratiques eugéniques, les sénateurs ont accepté un amendement de M. Lederman, précisant que *« sont autorisées les recherches tendant à l'éradication des maladies génétiques »*. La majorité sénatoriale a précisé que le consentement donné par l'homme et la femme formant le couple qui recourt à une assistance médicale à la procréation devra être recueilli *« soit par le juge aux affaires familiales, soit par un notaire »*; le gouvernement se serait contenté, lui, du seul juge. Le projet de loi a alors été adopté par la majorité sénatoriale; les communistes et les socialistes se sont abstenus.

G. P.

HAUTE-NORMANDIE : le contrat de plan est rejeté. – Le projet de contrat de plan entre l'Etat et le conseil régional de Haute-Normandie, présidé par Antoine Rufenacht, député (RPR) de Seine-Maritime, a été rejeté, jeudi 20 janvier, par 31 voix (14 PS, 5 PCF, 4 Verts, 8 Front national) contre 20 (19 UPF, 1 CNPT) et 4 abstentions (3 GE et 1 divers écologistes). L'opposition de la gauche et des Verts à ce contrat, d'un montant de 4,9 milliards de francs, dont 700 millions de francs dans le cadre du plan « Université 2000 », a été motivée principalement par la faiblesse de l'engagement de l'Etat dans le domaine ferroviaire. – *(Corresp.)*

M. Pasqua veut « rompre avec l'approche comptable du service public »

LIMOGES

de notre correspondant

Est-ce parce qu'il visitait la seule région hexagonale gouvernée par la gauche, la plus pauvre de surcroît ? Charles Pasqua, à Limoges jeudi 20 janvier, s'est montré particulièrement vigoureux sur les perspectives qu'il affirme vouloir offrir à la future loi d'orientation de l'aménagement du territoire et à la *« plus grande ambition, qui sous-tend la reconquête de l'espace français »*. *« De toute évidence,* a-t-il assuré, *le Limousin sera l'un des laboratoires de cette reconquête. »* *« Voilà trop longtemps,* a dit en préalable le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire au comité économique et social régional, *qu'on essaie vainement de concilier le service public avec la rentabilité, alors même que ces deux objectifs sont difficilement compatibles. A mesure que le critère de rentabilité a envahi un champ toujours plus large, la République, elle, s'est mise à reculer... A force de calculer la rentabilité des bureaux de poste, des écoles, des hôpitaux et des lignes de chemin de fer, on a fini par perdre de vue l'égalité des chances et l'intégrité du territoire. »* Légers murmures dans l'hémicycle. *« Ce constat,* a reconnu M. Pasqua, *peut paraître étonnant dans la bouche d'un membre du gouvernement. »* Il n'en a pas moins persisté dans son propos : *« Il faut, aujourd'hui, sortir de cette approche comptable ou bien renoncer aux grands principes qui fondent l'Etat républicain »*, a-t-il dit.

Robert Savy, président (PS) du conseil régional, a fait part du scepticisme qu'il avait déjà eu l'occasion d'exprimer (*le Monde* du 21 janvier). *« On a fait, aujourd'hui, beaucoup de théories sur la France en 2015, mais c'est le concret qui nous intéresse tout de suite »*, a-t-il dit.

GEORGES CHATAIN

BIBLIOGRAPHIE

Précis de décomposition

PENDANT LA MUE, LE SERPENT EST AVEUGLE
d'Anicet Le Pors.
Albin Michel, 264 p., 98 F.

L'ancien ministre de la fonction publique des premiers gouvernements de la gauche, ceux de Pierre Mauroy, de 1981 à 1984, a toujours été un communiste singulier. Anicet Le Pors le rappelle dans son livre, dont il a emprunté le titre à Ernst Jünger – *Pendant la mue, le serpent est aveugle* –, en évoquant son adhésion au PCF, en 1958, alors qu'il était ingénieur à la Météorologie nationale. Ayant approuvé la position du Parti communiste, qui appelait à voter « non » au référendum sur la nouvelle Constitution, M. Le Pors estimait naturel de rejoindre ce parti, mais il avertissait le secrétaire de cellule : *« Je suis bien loin d'être d'accord. »*

Trente-cinq ans séparent cette adhésion de la démission du comité central du PCF, en juin 1993. L'ancien météorologiste, devenu économiste, puis ministre, avant d'être nommé au Conseil d'Etat au tour extérieur, était entré au comité central en 1979. Il faisait partie des proches conseillers de Georges Marchais. Sa désignation parmi les quatre représentants du PCF au gouvernement, deux ans plus tard, n'avait surpris personne. Autour de la table du conseil des ministres comme en « interministériel », il a été, pour les socialistes, un partenaire sans complaisance, volontiers critique sur l'orientation économique qu'il avait senti se dessiner dès la *« pause dans l'annonce des réformes »*, demandée par Jacques Delors à l'automne de 1981.

Réfléchi, méthodique, Anicet Le Pors n'est pas un communiste expansif. Il n'écrit pas pour confier les états d'âme d'un militant qui a assisté, au cours des dernières années, à l'effondrement du monde communiste. Il recense scrupuleusement les débats du comité central, à commencer par sa réunion des 26 et 27 juin 1984, au cours de laquelle il s'en était fallu de peu que la direction ne fût mise en minorité. Intellectuel écouté, M. Le Pors n'a jamais été un « dirigeant » du PCF. On comprend bien, en lisant le récit de ces discussions, la différence essentielle qui sépare, dans le parti, l'appareil des permanents de ceux qui disposent de leur autonomie professionnelle et financière. Les premiers sont maîtres de la maison, les seconds y sont tout au plus invités.

L'ancien ministre avait d'ailleurs soulevé à plusieurs reprises la question de la « formation permanente » de ceux qui se consacrent à plein temps à leur activité dans le parti. Avec la fausse naïveté dont il use souvent, il avait demandé que des dispositions fussent prises pour leur assurer la possibilité de se réinsérer dans un métier au cas où il serait mis fin à leurs fonctions dans le parti. C'était, en effet, une condition indispensable pour permettre à ces cadres de se déterminer librement dans les débats internes, et aux militants de choisir sans contrainte les responsables du parti à tous les niveaux. Il n'en était, bien sûr, pas question aux yeux de la direction.

« Tout changer pour que rien ne change » : la maxime des patriciens de Lampedusa est mise en œuvre avec constance par la direction du Parti communiste. Les changements ne sont concédés, observe M. Le Pors, que lorsqu'ils ont perdu toute portée significative; ainsi de l'abandon du centralisme démocratique, refusé avec indignation au vingt-septième congrès et qui devient le sujet principal du vingt-huitième, à la fin de ce mois. Le suivant se posera peut-être la question du changement du *nom* du parti quand elle n'intéressera plus personne...

Le pessimisme en moins, le livre de M. Le Pors est une sorte de « précis de décomposition », dont il aurait pu reprendre le titre à Cioran. Concis, précis, teinté d'un humour en demi-teinte extrêmement réjouissant, il apporte aussi une contribution importante – sans *craindre de déplaire* – à la problématique d'une gauche à reconstruire.

PATRICK JARREAU

هكذا من الأصل

(Publicité)

■ **DISCRIMINATION.** Alors que la pénurie de logements favorise la multiplication des situations d'exclusion, des maires de communes populaires réclament une répartition équitable des efforts d'accueil, ainsi que des pouvoirs accrus pour l'attribution des HLM. Cette dernière exigence est combattue par les associations de défense du droit au logement, qui craignent la banalisation des pratiques discriminatoires et demandent à l'Etat d'imposer le logement des personnes défavorisées.

■ **CHARTE.** Trente-quatre maires promettent «un toit pour tous». Trente-quatre maires ont signé, jeudi 20 janvier, une «charte pour le droit au logement» à l'initiative de Marie-Noëlle Lienemann, maire (PS) d'Athis-Mons (Essonne) et ancien ministre du logement. Les signataires, parmi lesquels figurent Yvette Roudy, Edith Cresson, Catherine Trautmann, Pierre Mauroy, Michel Delebarre et Noël Mamère, s'engagent à assurer «un toit pour tous». Ils proposent la construction d'un logement pour les personnes défavorisées par tranche de 5 000 habitants, pendant cinq ans, dans chaque commune, et s'engagent à proposer 20 % de leur contingent HLM aux personnes à très faibles ressources ou sans domicile fixe.

Un colloque du MRAP sur l'attribution des HLM

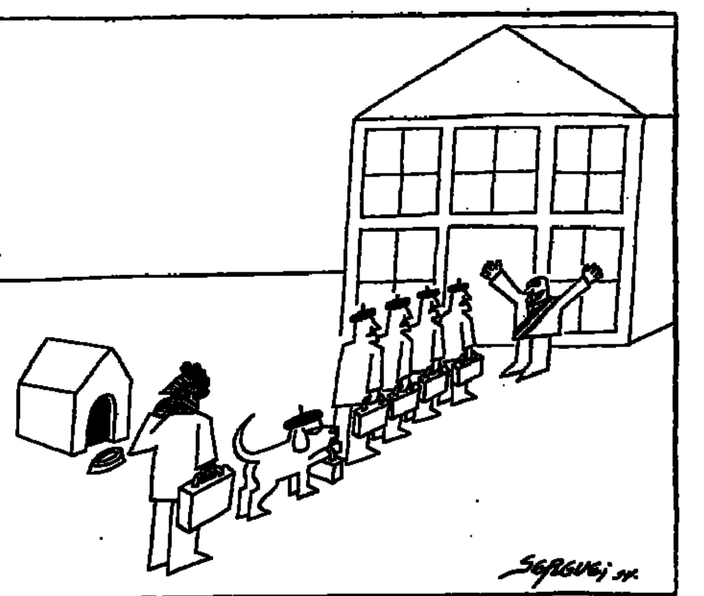
Les miettes du logement social

Plus de deux cent mille personnes couchent dans les rues ou émargent dans un centre d'hébergement en attendant un toit en urgence. Dix mille «logements d'insertion» seulement sont construits chaque année. Ces chiffres donnent la mesure de la profonde crise du logement où la France est installée.

Pessimiste mais bon connaisseur des réalités, Jean-Baptiste Eyraud, président de l'association Droit au logement (DAL), a prédit, lors d'un récent colloque organisé à l'Arche de la Défense par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le prochain retour des bidonvilles et des cités de transit. *«Plus personne ne veut loger les immigrés et les pauvres : ils coûtent cher et votent mal»*, a-t-il clamé, en préconisant l'instauration d'une taxe sur les logements vides, voire de réquisitions.

A l'extrême pénurie de logements abordables pour les laissés-pour-compte de la crise, s'ajoutent les discriminations dont sont victimes certaines catégories, au premier rang desquelles se trouvent non seulement les originaires des DOM-TOM, les gens du voyage et les immigrés, mais aussi toutes les personnes en difficulté. Mêmes solvables, celles-ci se voient souvent refermer toutes les portes, y compris dans le secteur du logement social.

«J'entends très souvent des représentants d'organismes HLM expliquer que tel type de dossier n'a aucune chance chez tel ou tel maire», a témoigné Xavier Madrolle, directeur du GIP-Habitat, qui reloge les sans-toit. L'exclusion se pratique même en amont, au moment de la construction ou de la réhabilitation : *«Depuis dix ans, le comportement des élus et des fonctionnaires a complètement changé. Aujourd'hui, au nom de quotas non dits, ils nous empêchent de réaliser des opérations sociales et trouvent ça normal»*, a renchéri Philippe Darteil, président du PACT-ARIM 93, association spécialisée dans le logement des défavorisés.



L'hypocrisie est reine en matière d'attribution de logements. A côté des véritables pratiques xénophobes ou racistes, très difficiles à prouver, existent des refus fondés sur de nobles motifs : *«Au nom de la lutte contre les ghettos, tous les maires ont une pratique non dite de quotas»*, a expliqué Gérard Morlier, responsable du MRAP à Etampes (Essonne).

A l'inverse, une pression existe pour regrouper les ethnies. *«Des sociétés de HLM créent des entrées «black» et des entrées «maghrébines» pour éviter une «guerre des odeurs»*, a précisé le sociologue Adil Jazouli. *Elles proposent aux gens de se loger, «pour leur bien», là où vivent des locataires qui leur ressemblent, créant des mini-ghettos porteurs de petites guérillas, à l'échelle d'une rue, d'une tour»*.

Face à cette situation, les maires de banlieue réclament davantage de pouvoir pour attribuer les HLM. Hubert Bonnemaison, maire (PS) d'Epinay-sur-Seine, a même décidé, l'été dernier, de refuser de loger des personnes extérieures à sa commune. A Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), le maire (PS), Raymonde Le Texier, ne contrôle que 15 % des HLM et a obtenu que le contingent préfectoral (40 %) profite en priorité aux familles de la commune. *«Sinon, il me faudrait quinze ans pour satisfaire les 1 200 demandes en attente»*, explique-t-elle.

Le pouvoir des maires en cause

Comment sortir de cette crise généralisée porteuse de graves déchirures sociales? En relogeant systématiquement les personnes expulsées, en favorisant la réhabilitation des logements privés à usage social, en renforçant un arsenal législatif peu efficace. En mettant à l'index les communes qui refusent les logements sociaux et *«pratiquent l'apartheid»*, comme l'a réclamé Jean-Pierre Brard, maire communiste de Montreuil (Seine-Saint-Denis). L'accroissement des pouvoirs des maires est à l'ordre du jour.

Une commission, réunie à l'initiative du ministère du logement, sous la présidence de Claude Erignac, préfet des Yvelines, doit prochainement faire des propositions dans ce sens. André Santini, maire (UDF) d'Issy-les-Moulineaux revendique, par exemple, le pouvoir d'attribuer 50 % des logements sociaux de sa commune.

Les associations sont hostiles à cette évolution, et réclament un renforcement des pouvoirs de l'Etat. Le MRAP, par la voix de son secrétaire général, Mouloud Aounit, a ainsi demandé que toute personne qui se voit refuser une HLM puisse faire appel, et que les préfets imposent le logement des exclus. Les associations veulent aussi siéger dans les commissions afin d'assurer la transparence des attributions. Certains, au MRAP, souhaitent même que l'entrée des immigrés et des originaires des DOM dans les HLM fasse l'objet d'un rapport annuel qui passe par l'utilisation officielle de critères ethniques.

Mais chacun sent bien que le sort des mal-logés et des sans-logis suppose, en tout premier lieu, une relance volontariste de la construction de logements sociaux puisque, aussi bien, comme l'a constaté amèrement André Santini, *«on se bat aujourd'hui pour des miettes»*.

PHILIPPE BERNARD

ENVIRONNEMENT

Un an après l'échouage du pétrolier aux Shetland

Le commandant du «Braer» est critiqué pour «grave négligence»

LONDRES
de notre correspondant

Alexandros Gelis, quarante-six ans, de nationalité grecque, ex-commandant du pétrolier *Braer*, a fait preuve d'un *«grave manquement à son devoir»*, et c'est sa négligence qui a entraîné l'arrêt des moteurs de son navire et son échouement sur la côte des îles Shetland, le 5 janvier 1993. Telle est la conclusion d'un rapport officiel rendu public jeudi 20 janvier, sur le naufrage de ce pétrolier battant pavillon libérien.

Alors que le *Braer* affrontait une mer très forte, le commandant Gelis n'a rien fait pour fixer ou jeter par-dessus bord des tuyaux d'acier désarrimés par la tempête. Ces tuyaux ont endommagé des conduites d'air qui, à leur tour, ont permis à l'eau de mer d'entrer et de contaminer le fioul, provoquant l'arrêt des moteurs.

C'est dans ces conditions que le navire a dérivé vers les côtes écossaises, s'éventrant sur les récifs et libérant les 84 700 tonnes de sa cargaison de pétrole. Ce naufrage a nécessité une opération de nettoyage dont le coût est estimé entre 2 millions et 2,5 millions de livres (1). On sait que le «désastre écologique» s'est transformé en «miracle», puisque, grâce à la persistance de la tempête et à la qualité très légère du brut, la nappe s'est dispersée rapidement, moins de 1 % du pétrole atteignant la côte.

Les effets de la pollution ont donc été relativement limités : 1 549 oiseaux sont morts, un tiers de la surface utilisée par les parcs à saumons a été affectée, et la pêche a dû être interrompue pendant plusieurs semaines.

Il n'empêche : selon le rapport de la commission d'enquête, le commandant n'a pas su préserver *«la navigabilité de son bâtiment et la sécurité de son équipage»*. Il a laissé son équipage passer son temps de quart en timonerie, au lieu de l'envoyer inspecter la cargaison secouée par la tempête. L'équipage a ainsi été mis dans l'incapacité d'intervenir à temps. D'autre part, Alexandros Gelis *«ne s'est pas préoccupé de la direction et de la vitesse de dérive de son navire, même après avoir été questionné en ce sens par les gardes-côtes»*.

La route empruntée par le *Braer* était parfaitement légitime, et le navire était en état. Aucun remorqueur n'aurait pu atteindre le *Braer* avant que celui-ci soit abandonné par son équipage. La commission note cependant l'attitude pour le moins curieuse des gardes-côtes, qui semblent ne pas avoir reçu clairement l'ordre d'intervenir. Malgré certaines *«difficultés de langage»* entre le commandant grec et ses interlocuteurs, ceux-ci sont critiqués pour avoir demandé à M. Gelis s'il était prêt à payer le coût du remorquage. *«Le rôle primordial des gardes-côtes dans toute situation d'urgence est de sauver des vies. Ils ne doivent pas être partie prenante dans des opérations commerciales de remorquage»*, souligne la commission, qui estime que le commandant a été désorienté par la question de la prise en charge financière.

Le commandant Gelis pourrait faire l'objet de poursuites devant les tribunaux écossais, mais aucune décision en ce sens n'a encore été prise. A Londres, l'opposition estime que le commandant Gelis a été choisi comme *«bouc-émissaire»*, mais les Shetlandais attendent toujours les conclusions d'un autre rapport, celui que le gouvernement britannique a demandé à Lord Donaldson sur les mesures susceptibles d'empêcher ce type d'accident.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling = environ 8,70 francs.

ÉDUCATION

La concertation sur l'avenir de l'école

La FSU est satisfaite des conditions de la négociation avec M. Bayrou

La concertation avec les organisations syndicales et les associations s'est poursuivie, jeudi 20 janvier, au ministère de l'éducation nationale, où François Bayrou a reçu la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), une délégation du Syndicat national de l'enseignement technique (SNETAA-FSU) ainsi que des représentants des deux fédérations enseignantes, la Fédération syndicale unitaire (FSU) et la Fédération de l'éducation nationale (FEN).

La PEEP, qui n'avait pas appelé à la manifestation laïque du 16 janvier, était visiblement mal à l'aise dans l'exercice qui lui était imposé. Ses responsables se sont contentés de rappeler à François Bayrou qu'ils souhaitaient parvenir, avec lui, à *«une définition plus claire des finalités et des missions de l'école, notamment sur la question des métiers de l'enseignement ou de la laïcité»*, comme nous l'a précisé Jean-Pierre Bocquet, président de la PEEP.

De leur côté, la FEN comme la FSU ont, séparément, redit au ministre ce qu'elles avaient exprimé au soir de la manifestation du 16 : leur volonté de voir le gouvernement s'engager à la fois dans des mesures d'urgence pour la rentrée 1994 et dans une loi de programmation pluriannuelle. Pour Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, le débat s'engage sous de bons auspices. *«La négociation est ouverte, le cadre de la discussion est posé et il n'y a pas de sujets tabous. C'est plutôt bon signe»*, a commenté Michel Deschamps.

Ch. G.

CORRESPONDANCE

La gestion de l'association APARTS

Après la publication, dans le Monde *du 12 novembre 1993, d'un article de Jean-Yves Nau et Franck Nouchi intitulé : «L'IGAS critiquait, en 1992, la gestion de l'association APARTS», Jean Javanni, président de l'APARTS, nous a adressé la lettre suivante :*

Votre article s'appuie sur les éléments d'un rapport de l'IGAS établi début 1992, relatif à la gestion administrative des années précédentes. Ce rapport traduisait en effet un état de fait de l'association correspondant aux cinq premières années de création et d'expérimentation, ainsi que de forte croissance. Il nous paraît nécessaire d'apporter les précisions ci-après.

1) Ce que l'IGAS a stigmatisé comme une *«fuite en avant»* de notre part n'était en fait que le souci de répondre à des besoins douloureux et urgents qui ne trouvaient aucune solution. Durant ces années pionnières, les réponses de l'Etat traduisaient plutôt son désarroi, et nous avons dû expérimenter des solutions innovantes face aux urgences. Parfois même, des solutions semblables ont-elles fini par être mises en place par les pouvoirs publics; *cf.* la «loi Besson», que nous devions auparavant pallier par un *«montage caritatif d'appartements de relogement»*, critiqué par l'IGAS comme *«témoignant de la générosité sociale de l'institution»*, mais comme n'étant *«pas assis sur un financement certain et sur une gestion financière»*.

Notre association, partie de rien en 1987, résulte de l'acharnement et de la volonté de quelques personnes entêtées à la défense de la dignité et des droits des personnes atteintes du VIH. Elles se sont battues pour rencontrer les appuis et les financements nécessaires. Le regard porté sur les premières années ne saurait être le même que celui porté sur des administrations ou des institutions caritatives plus anciennes ou plus classiques qui, pour certaines au demeurant, et malgré leur expérience, connaissent toujours des dysfonctionnements.

2) L'appauvrissement de la vie associative, constaté au moment de la mission, résultait d'un état passager et traduisait bien la nécessité du redressement entrepris par le président, avec le soutien de l'association. Cela s'est traduit, outre la mise en œuvre des recommandations de l'IGAS, par la mise en place d'une nouvelle direction et d'outils de gestion et d'évaluation permettant à l'association de s'assurer de la bonne exécution de sa mission et du fonctionnement de ses services. Le secrétaire général, estimant ainsi sa mission aujourd'hui accomplie, a mis fin à ses fonctions le 26 octobre dernier.

3) Si la recherche-action sur la prostitution masculine a pu comporter des lacunes dans sa gestion administrative, son contenu scientifique a été unanimement reconnu et elle a même été retenue pour une communication par la conférence de Berlin (juin 1993).

4) Les liens historiques avec d'autres associations n'ayant pas un but sanitaire et social sont aujourd'hui sevrés. Il est important de noter qu'ils avaient toujours fait l'objet de conventions et de facturations.

Des moyens matériels et humains

Je souhaiterais par ailleurs apporter les précisions suivantes à mes propos rapportés par votre article :

a) Depuis l'ouverture du premier appartement, en mars 1987, ce sont cent soixante-dix malades en situation d'exclusion totale qui ont été accompagnés et soutenus, par des professionnels, dans dix appartements-relais, pour des durées moyennes de six mois à un an et pour un «prix de journée» en baisse constante, s'établissant aujourd'hui à 450 francs en moyenne, frais de gestion compris. Parmi ces personnes, on compte 35 % d'homosexuels, 29 % de toxicomanes, 10 % d'enfants et 5 % de personnes sans facteur de risque connu. Ce sont aussi, depuis l'été 1989, grâce à notre service social hors hébergement direct, six cents personnes qui ont été aidées, accompagnées, soutenues, pour certaines relogées, avec un suivi actuel de trois cents dossiers sur Paris et Marseille.

Cette tâche nécessite des moyens matériels et humains. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'offrir seulement un toit, mais aussi, en fait, de soutenir et d'accompagner des personnes totalement désorientées par la maladie et ses conséquences, à qui on doit permettre de trouver des repères, pour elles-mêmes comme pour leur meilleure insertion dans le système sanitaire et social.

b) Les difficultés rencontrées constamment dans notre financement tiennent à l'absence de référence à un cadre légal ou réglementaire fixe. l'Etat nous assure certes 50 % de nos financements, mais nous devons chaque année rechercher les compléments nécessaires auprès des collectivités locales et des caisses de Sécurité sociale, qui ne sont astreintes à aucune obligation. Notre gestion est ainsi rendue aléatoire.

D'une part, les durées nécessaires à l'approbation des budgets et à leur paiement par les services de l'Etat font éclater tous les cadres de gestion. Régulièrement, les subventions afférentes à l'année en cours sont payées en toute fin d'année, voire l'année suivante.

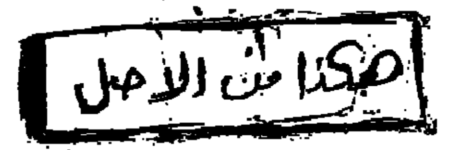
D'autre part, à cela s'ajoutent les effets de la décentralisation : l'Etat nous renvoie sur des cofinancements sur lesquels il n'a pas autorité, dépendants de la bonne volonté des collectivités locales.

Nous demandons d'urgence une concertation entre tous les acteurs de terrain, l'Etat et les collectivités locales pour résoudre la question du financement de l'hébergement des sidéens dans notre pays.

c) Notre sentiment est qu'aujourd'hui APARTS, sans avoir en rien renoncé à son ambition initiale de proposer des réponses adaptées et évolutives aux difficultés des malades, a abouti à une méthode de gestion satisfaisante, susceptible de donner toute leur valeur aux appréciations positives portées par l'IGAS sur son action :

– Ainsi, en ce qui concerne nos appartements-relais proprement dits : *«ils répondent à un réel besoin en hébergement de sidéens en situation de détresse sociale. L'expérience de cinq années de fonctionnement ayant permis à APARTS d'opérer les ajustements nécessaires, la prise en charge offerte dans les appartements peut être considérée comme satisfaisante. Le savoir-faire acquis par APARTS en ce domaine en fait une institution de dernier recours»* (page 139).

– Ainsi, en ce qui concerne notre service social, *«il correspond bien à un besoin»* et *«il permet de mieux identifier les besoins des personnes séropositives et malades et de rechercher des solutions, notamment en matière de logement, ce qui devrait permettre d'éviter des hospitalisations non justifiées médicalement, mais aussi des prises en charge inadaptées ou des abandons de traitement»* (page 143).



PRIVATISATION

Quand un groupe industriel réalise un chiffre d'affaires de plus de 200 milliards de francs, est-ce que vous vous interrogez sur son dynamisme ?

Quand la première entreprise industrielle française cotée en Bourse vous propose de devenir actionnaire, est-ce que vous hésitez ?

Si vous étiez déjà actionnaire d'Elf, vous seriez associé au devenir d'un groupe qui a su diversifier progressivement ses activités, pour multiplier les sources de croissance, pour amortir les difficultés conjoncturelles de l'un ou l'autre de ses métiers, et devenir, au-delà de son rang de 1er pétrolier français, l'un des cinq premiers de la chimie européenne et l'un des tout premiers groupes pharmaceutiques français.
Alors quand Elf, premier distributeur de dividendes de la Bourse de Paris, une des premières capitalisations boursières françaises, vous propose de devenir actionnaire, est-ce que vous hésitez ?

Pour toute information sur la Société et sur l'opération : appelez le 05 20 1994. Appel gratuit.
(anciens salariés : adressez-vous à votre établissement d'origine ou au 05 20 03 03. Appel gratuit)

Des mandats d'achat d'actions sont d'ores et déjà disponibles auprès de votre banque, du Trésor Public, des Caisses d'Epargne et de La Poste. Il est précisé qu'ils sont révocables à tout moment jusqu'à la fin du quatrième jour de Bourse de l'Offre Publique de Vente. Un document de référence enregistré par la COB (R93-003) et une Note d'Opération Préliminaire visée par la COB (94-037) sont disponibles auprès des intermédiaires financiers et d'Elf. Une Note d'Opération Définitive sera disponible le jour de l'ouverture de l'Offre Publique de Vente dans les mêmes lieux.

10 % des actions mises en vente sur le marché seront réservés aux salariés et anciens salariés d'Elf à des conditions préférentielles.



JUSTICE

Marquant une accélération de l'enquête

Une perquisition a été effectuée à l'université d'Aix-Marseille-III dans le cadre de l'« affaire Vasarely »

Le juge d'instruction Guënael Le Gallo, accompagné d'une équipe du service de recherche de la gendarmerie nationale de Marseille, a perquisitionné, mercredi 19 janvier, dans les locaux de l'université d'Aix-Marseille-III, à Aix-en-Provence. Cette opération a pour toile de fond l'affrontement judiciaire qui oppose le peintre Victor Vasarely et sa famille à l'ancien président de la Fondation Vasarely, Charles Debbasch et à l'université (*le Monde* daté 27-28 juin 1993).

L'« affaire Vasarely » a connu mercredi un rebondissement qui n'a sans doute pas fini d'agiter les milieux universitaires, politiques et judiciaires dans lesquels le doyen Charles Debbasch et ses collègues de l'université d'Aix-Marseille-III jouissent d'une notoriété et d'une influence considérables. C'est vers le milieu de la matinée que le juge Le Gallo, accompagné d'une dizaine d'hommes appartenant au service de recherches de la gendarmerie nationale de Marseille, s'est présenté à la direction de l'université.

Le magistrat, qui a été chargé par le tribunal d'Aix-en-Provence d'une partie des dossiers Vasarely, agissait dans le cadre de deux plaintes déposées en 1992 par la famille du peintre contre Charles Debbasch, pour escroquerie, abus de confiance et détournements de fonds.

Pendant plusieurs heures, les enquêteurs ont perquisitionné dans les bureaux du Centre de recherches administratives (CRA), que dirige Charles Debbasch. Il y ont saisi de nombreux documents. L'ancien doyen, qui est également avocat à Paris, ne se trouvait pas sur les lieux. D'autres bureaux, notamment ceux de Lucien Capella, président de l'université et de Louis Favoreu, professeur de droit constitutionnel, ont également reçu la visite des gendarmes, indiquait-on, jeudi 20 janvier, de source proche de l'enquête, à Aix-en-Provence.

Tous les universitaires concernés par cette opération ont pour particularité, outre leurs éminentes fonctions dans la hiérarchie de l'université d'Aix-Marseille-III, d'avoir joué, depuis dix ans, un rôle plus ou moins important au sein du conseil d'administration de la Fondation Vasarely, présidé par Charles Debbasch.

Cette opération dans le « sanctuaire » universitaire d'Aix-Marseille visait, avant tout, Charles Debbasch, qui fait l'objet de la plainte instruite par le juge Le Gallo. Mais l'ancien doyen n'était pas le seul universitaire visé par le énième rebondissement de cette affaire complexe.

En 1981, le grand maître de l'art optique, Victor Vasarely, diminué par la maladie, avait signé une convention aux termes de laquelle l'université d'Aix-Marseille-III s'engageait à prendre en charge la gestion de sa fondation. Pendant dix ans, le grand artisan de cet accord, Charles Debbasch, universitaire renommé et ancien conseiller du président Giscard d'Estaing, gère la fondation à sa guise, avec la bénédiction des ministères de tutelle (intérieur et culture) et celle d'une poignée d'universitaires entrés en force au conseil d'administration.

La colère de Charles Debbasch

Pendant dix ans, Victor Vasarely et sa femme Claire renouvellent leur confiance à Charles Debbasch, qui est aussi devenu l'avocat et l'homme d'affaires du peintre. En 1991, la famille Vasarely, alertée par certaines anomalies et par la disparition de tableaux confiés par le peintre à la fondation, réclame, pour la première fois, des comptes et des inventaires détaillés à Charles Debbasch et à l'université. Faute de réponse satisfaisante, plusieurs plaintes sont déposées au pénal. D'abord seuls, les Vasarely vont recevoir l'appui du ministère de la culture, en juillet 1992, lors d'un conseil d'administration mémorable.

C'est au cours de cette réunion que Charles Debbasch, appuyé par ses collègues Louis Favoreu et Lucien Capella, a imposé une modification des statuts qui lui permettait de se maintenir à la tête de la fondation en dépit de la décision prise par Victor Vasarely de mettre fin à son mandat. Mais la manœuvre fera long feu : en 1993, la justice sanctionnera, à deux reprises, ce coup de force en confirmant la destitution de Charles Debbasch (*le Monde* des 15 mai et 18 juin 1993).

Une « incroyable grossièreté »

C'est au cours du même conseil que le représentant du ministre de la culture, M. de Banes Gardonne, a proposé une inspection générale conjointe « intérieur-culture » pour vérifier la gestion de la fondation au cours des années précédentes. La suggestion (à laquelle le représentant du ministère de l'intérieur, s'était opposé) n'avait pas été retenue. Mais elle avait provoqué chez Charles Debbasch une violente colère. Dans un passage expurgé du compte rendu officiel de la réunion, mais récemment retrouvé dans les bureaux de la fondation, l'ancien doyen s'en prend à un membre de la famille Vasarely dans des termes jugés d'une *« incroyable grossièreté »* par un témoin de la scène.

Après cette diatribe, subie en silence par une quinzaine de personnalités (hauts-fonctionnaires, élus et universitaires), Charles Debbasch va répéter, à quatre reprises : *« Les fausses factures pour les financements politiques, ce n'est pas à la fondation qu'elles sont. »* Il menace, si on s'en prend à lui, d'aller sur la place publique. Sans autre précision.

Qu'a voulu dire l'ancien doyen ? Se pourrait-il que la fondation ait servi, à l'occasion, à des opérations locales de financement politique ? Le fait que les mêmes dirigeants siègent ensemble ou à tour de rôle, depuis une dizaine d'années, dans les instances dirigeantes de la fondation et de l'université a-t-il favorisé certaines dérives ? C'est une hypothèse que certains, y compris dans l'administration, n'écartent pas. Quant à la tentative que nous avons faite, jeudi, pour avoir l'opinion de M. Debbasch sur cette question, et à la demande de rappel laissée auprès de sa secrétaire parisienne, elles sont restées sans réponse.

Dans les milieux proches de l'enquête, on indique que la perquisition de mercredi marque un tournant dans la longue enquête que les enquêteurs de la gendarmerie de Marseille mènent depuis plus d'un an et qu'il faut s'attendre, dans les jours et les semaines qui viennent, à une accélération judiciaire. En effet, en remontant les filières américaine et suisse par lesquelles ont circulé des tableaux « disparus » de Victor Vasarely et d'importantes sommes d'argent détourné, les gendarmes semblent avoir accumulé une quantité de documents et de témoignages à charge. L'enquête devrait normalement (ainsi que le veut la loi) déboucher à brève échéance sur des développements judiciaires, afin que les protagonistes de cette affaire puissent avoir accès au dossier.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Prélude au retour de l'ancien maire de Nice ?

La France présente à l'Argentine une « demande d'extradition en transit » contre Jacques Médecin

Les autorités françaises viennent de présenter une « demande d'extradition en transit » à l'Argentine contre l'ancien maire (CNI) de Nice, Jacques Médecin, détenu en Uruguay, depuis le 25 novembre, dans l'attente de son éventuelle extradition de ce pays. Cette mesure paraît avoir été prise, à titre conservatoire, au cas où M. Médecin serait effectivement extradé d'Uruguay et serait amené à transiter par l'Argentine, compte tenu de l'absence de ligne aérienne directe entre Montevideo et Paris.

NICE

de notre correspondant régional

L'heure du retour en France a-t-elle sonné pour M. Médecin ? Les dernières informations au sujet de la demande d'extradition dont l'ancien maire de Nice a fait l'objet auprès de l'Uruguay sont, en fait, ambivalentes. Les autorités judiciaires uruguayennes ont multiplié les demandes de renseignements tant auprès du parquet de Nice que du parquet général de Grenoble. Le premier avait été à l'origine de la procédure dans le cadre de l'affaire de corruption présumée de la SEREL. Le second lui avait emboîté le pas pour deux autres dossiers : l'un concernant la condamnation à un an de prison, pour délit d'ingérence, infligée à M. Médecin, en janvier 1992, par le tribunal correctionnel de Grenoble, l'autre se rapportant à une affaire d'abus de confiance au préjudice de l'association Nice-Opéra.

Les autorités uruguayennes ont, non seulement, sollicité d'abondantes précisions sur les faits reprochés à l'ancien maire de Nice mais, également, sur la jurisprudence française applicable à ces faits. Manœuvre dilatoire ou souci d'instruire, scrupuleusement, la demande d'extradition de M. Médecin ? *« Nous n'avons pas d'a priori négatif »*, nous a indiqué le procureur de la République de Nice, Paul-Louis Aumeras, pour lequel ces démarches *« n'apparaissent pas superfétatoires »*.

A Grenoble, l'avocat général Michel Legrand fait preuve d'une plus grande circonspection. Outre l'absence de convention d'assistance judiciaire entre la France et l'Uruguay, la demande d'extradition visant M. Médecin soulève de réels problèmes de droit et pourrait même avoir certains effets pervers. Ainsi, si M. Médecin n'était pas extradé pour le délit d'ingérence – inconnu en Uruguay –, la question se pose de savoir si la condamnation, par défaut, prononcée contre lui – et assortie d'une déclaration d'inéligibilité – serait, effectivement, exécutoire.

En vertu du principe de « spécialité d'extradition », la personne extradée ne peut pas être, en effet, poursuivie pour d'autres causes que celles ayant justifié son extradition. Dans ce cas, M. Médecin redeviendrait éligible. D'autre part, les délits d'ingérence et d'abus de confiance ne sont sanctionnés que par une peine maximum de deux ans d'emprisonnement alors que les conventions internationales n'autorisent l'extradition que pour des peines supérieures à ce quantum. Cette condition reiterait toutefois remplie en ce qui concerne la corruption.

Quoi qu'il en soit, les autorités uruguayennes ont, politiquement, toute latitude pour régler, comme elles l'entendent, le sort de l'ancien maire de Nice. Et si M. Médecin ne devait pas être extradé, la procédure qui a été diligentée contre lui reviendrait à rendre définitif son exil en Uruguay.

GUY PORTE

L'affaire du sang contaminé

Deux plaintes pour empoisonnement sont déposés contre trois anciens ministres

Me Max Lecoq, avocat de Ludovic Bouchet, dix-neuf ans, victime d'une contamination post-transfusionnelle par le virus du sida, a déposé, jeudi 20 janvier, une plainte pour empoisonnement contre Laurent Fabius, ancien premier ministre, Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé. Cette plainte a été déposée auprès de la Cour de justice de la République dont les membres ont été officiellement désignés le 20 janvier (*le Monde* du 21 janvier). Cette plainte sera examinée par la commission des requêtes de la Cour de justice que préside Jacques Souppe, magistrat à la Cour de cassation.

Une seconde plainte, notamment pour empoisonnement, a été déposée par l'avocat de Ludovic Bouchet auprès du doyen des juges d'instruction de Paris, Jean Zamponi, visant six des collaborateurs de ces ministres au moment des faits : François Gros, conseiller scientifique de Laurent Fabius, Charles-Henri Filippi, directeur de cabinet de Georgina Dufoix, Gaston Rimareix, directeur de cabinet d'Edmond Hervé, le docteur Jean-Baptiste Brunet, conseiller auprès de la direction générale de la santé, le docteur Bahman Habibi, directeur du centre national de transfusion sanguine à l'hôpital Saint-Antoine, et Claude Weisselberg, conseiller du secrétaire d'Etat à la santé.

Atteint d'un cancer du poumon

Un ancien militaire affirme avoir été contaminé par du carburant de la fusée Ariane

TOULOUSE

de notre correspondant

Il a quarante-cinq ans, il habite dans la banlieue toulousaine, où il soigne un cancer du poumon, opéré en 1988, et se remet d'une plus récente intervention chirurgicale sur une tumeur au cerveau. Depuis cinq ans, cet homme est invalide à 100 %. Eric Bernard était major dans les troupes aéroportées, un soldat d'élite engagé à dix-huit ans, spécialiste des largages difficiles, des sauts à haute altitude, chargé de la formation des chuteurs de combat et instructeur sur ULM (ultraléger motorisé), des appareils que l'armée utilise pour des missions de reconnaissance ou même de combat. C'est cette spécialité qui l'a conduit en Guyane, sur la base de Kourou, d'où la fusée européenne Ariane emporte les satellites dans l'espace.

Il fut, de septembre 1987 à mars 1988, responsable de la section ULM chargée de la surveillance de la base. En fait, deux appareils de type Baroudeur qui devaient compléter le dispositif de veille au sol. On craignait alors des attentats, d'autant que la fusée était à portée de fusil. Ce type de vol interdisant, selon lui, le port d'un masque de protection, le major Eric Bernard estime avoir été contaminé lors de la préparation du vol d'Ariane 20, en novembre 1987, par l'UH 25 qui sert de carburant aux fusées *(lire encadré)*.

S'estimant victime d'une maladie professionnelle, Eric Bernard a réclamé une pension, en juin 1992, devant la cour régionale des pensions militaires. Elle lui fut accordée avec un taux d'invalidité de 100 %, mais sans reconnaissance du lien direct entre les vols au-dessus d'Ariane et le cancer. Le ministère des anciens combattants n'a pas accepté cette décision. En octobre 1993, la cour d'appel de Toulouse a demandé une nouvelle enquête, confiée à un expert auprès de la Cour de cassation, qui conclut aujourd'hui au lien de cause à effet et donne ainsi raison à Eric Bernard.

La cour d'appel de Toulouse, qui se prononcera dans quelques semaines, aura donc à trancher sur l'origine de la maladie du major Eric Bernard. Son avocat, Me Catala, compte bien, à cette occasion, faire ouvrir le dossier des conditions de travail des personnels militaires et civils de la base de Kourou, ainsi que des risques auxquels peut être exposée la population locale comme lorsque s'est produite l'explosion de la trente-septième Ariane peu après son décollage, le 22 février 1988.

GÉRARD VALLÈS

EN BREF

VOLS DE TABLEAUX : François Marcantoni mis en examen et écroué. – François Marcantoni, soixante-treize ans, qui fut l'un des protagonistes de l'affaire Markovic dans les années 70, a été mis en examen, jeudi 20 janvier, des chefs de recel de vols aggravés et association de malfaiteurs, et placé sous mandat de dépôt par Janine Drai, juge d'instruction au tribunal de Paris. François Marcantoni est soupçonné d'être le commanditaire de vols de tableaux portant sur une cinquantaine d'œuvres (*le Monde* du 21 janvier). Deux autres personnes ont été mises en examen dans le cadre de cette affaire.

TENNIS : Sandrine Testud en huitièmes de finale. – Pour la première fois de sa carrière, la Lyonnaise Sandrine Testud s'est qualifiée, vendredi 21 janvier à Melbourne, pour les huitièmes de finale d'un tournoi du grand chelem en battant (6-4, 6-3) la Tchèque Helena Sukova (tête de série n°13), finaliste de cette compétition l'an dernier. Dans le tournoi masculin, Stéphane Simian a été éliminé par l'Américain Pete Sampras (7-5, 6-1, 1-6, 6-4).

PATINAGE ARTISTIQUE : les championnats d'Europe. – L'ancien professionnel ukrainien Viktor Petrenko, champion olympique à Albertville, a remporté l'épreuve masculine des championnats d'Europe de patinage artistique, jeudi 20 janvier à Copenhague, devant son compatriote Viacheslav Zagorodniuk et le Russe Alexeï Urmanov. Les Français Eric Millot et Philippe Candeloro, médailles de bronze et d'argent l'an dernier à Helsinki, se sont classés respectivement quatrième et cinquième.

Un produit dangereux

Pour la propulsion des moteurs de son premier et de son deuxième étage, la fusée europénne Ariane, comme de nombreux autres lanceurs dans le monde, brûle un mélange d'hydrazine (UH-25) et de peroxyde d'azote (N_2O_4) (1).

Liquide incolore très volatil, l'UH-25 est un cocktail constitué de 25 % d'hydrate d'hydrazine et de 75 % de diméthyl-hydrazine dissymétrique (UDMH). Fabriquée à Toulouse, cette substance est stockée en Guyane dans des enceintes en inox non loin des installations de lancement. En raison de sa toxicité, les « ergoliers » qui remplissent les réservoirs d'Ariane sont munis de scaphandres spéciaux.

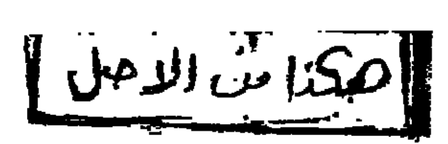
En France, le ministère du travail a fixé le taux maximal d'hydrazine autorisé dans l'atmosphère d'un local à 0,1 milligramme par mètre cube (0,1 ppm), norme retenue également par les Etats-Unis, qui envisageraient cependant de diviser ce chiffre par dix. Cela étant, à en croire les experts, les accidents ont été rares. L'Institut national de recherche en sécurité (INRS) relate un seul cas d'intoxication mortelle. La victime, qui avait manipulé de l'hydrazine une fois par semaine pendant six mois, avait souffert de nausées, de tremblements et de conjonctivite. Sa mort était intervenue à la suite d'un important syndrome digestif mais, précise l'INRS, *« la relation de causalité n'a toutefois pu être formellement établie »*.

Un coma hépatique a aussi été observé après une exposition prolongée de trois mois à l'hydrazine, ainsi qu'un certain nombre de cas d'allergie. Quant à un éventuel effet de cancérogenèse chez l'homme, l'INRS souligne que les données disponibles ne permettent pas de se prononcer, même si l'on a enregistré ponctuellement un cas de mélanome choroïdien et deux cas de myéloïde chronique. Une étude de mortalité portant sur 427 travailleurs, employés plus de huit mois dans une usine ayant fabriqué de l'hydrazine entre 1945 et 1971, et comportant un suivi jusqu'en 1982, n'a pas montré d'augmentation de la fréquence des décès dus à des cancers pulmonaires ou non, précise l'INRS.

« Un soupçon subsiste, et nous sommes très prudents », dit un expert chargé de la sûreté à Kourou. Le même expert souligne cependant que les travailleurs du centre spatial craignent beaucoup plus les effets du peroxyde d'azote. Relativement banal et bien connu de l'industrie chimique, ce produit présente la particularité de former de l'acide nitrique au contact de l'eau. Il brûle la peau et les poumons, et les personnes dépourvues de masque à gaz risquent des séquelles en cas de séjour de plus de 30 minutes à moins de 2,5 km d'une fuite importante. Pour l'UH-25, cette zone dangereuse n'est que de 400 mètres.

J.-F. A.

(1) La fusée Ariane-4 contient, selon la puissance choisie, 260 à 416 tonnes d'UH-25 et de N_2O_4.



هكذا من الأصل

Les rapports de la chambre régionale des comptes

Les magistrats relèvent des irrégularités dans la gestion de la capitale

Le Conseil de Paris examinera, lundi 24 janvier, plusieurs rapports de la chambre régionale des comptes relevant de nombreuses irrégularités dans la comptabilité municipale, la gestion des affaires culturelles et les attributions de logements sociaux. Le maire indiquera quelles mesures il compte prendre pour y mettre bon ordre.

La prochaine séance mensuelle du conseil de Paris risque d'être agitée. Comme la loi en fait désormais obligation, on y commentera les observations, formulées par les magistrats de la chambre régionale des comptes, sur la gestion des affaires parisiennes. Ce n'est pas la première fois que les censeurs des collectivités locales, ou d'autres, adressent des critiques aux gestionnaires de la capitale, mais leur répétition même ne manquera pas de réveiller les ardeurs de l'opposition.

La chambre régionale avait déjà, l'été dernier, sévèrement épinglé les acrobaties budgétaires des financiers municipaux, notamment dans le domaine des emprunts (*le Monde* du 4 juillet 1993). Elle insiste, cette fois, sur l'impossibilité de connaître exactement le patrimoine foncier et immobilier de la ville (il est vrai considérable) et sur les anomalies inexplicables des encaissements et reversements de TVA. Les adjoints responsables expliqueront, lundi, qu'ils ont demandé un audit sur le premier point et qu'ils ont recruté un spécialiste pour les éclairer sur le second.

Mais l'opposition ne laissera pas passer les observations portant sur la gestion singulière des dons recueillis pour les victimes des attentats de 1986, du tremblement de terre en Arménie, de la révolution roumaine et de la guerre au Kurdistan. Ces sommes ne figuraient pas au budget, et le Conseil de Paris ne s'est jamais prononcé sur leur utilisation. Premier commentaire de Bertrand Delanoë, le président du groupe socialiste : *« Curieuse manière de gérer les appels à la générosité. »*

Une caisse parallèle

Autre sujet de polémique : les libéralités traditionnellement laissées par les jeunes mariés aux maires d'arrondissement. Ces fonds sont soit attribués à des œuvres de bienfaisance, soit remis à des personnes physiques, soit même inemployés, mais ils ne font l'objet d'aucun contrôle. L'opposition socialiste estime *« qu'après avoir entendu tant de déclarations sur la solidarité cette information est révoltante »*...

L'an passé, les magistrats de la chambre régionale avaient étrillé la direction de la jeunesse et des sports sur la manière dont elle distribuait des subventions aux clubs parisiens (*le Monde* du 7 avril 1993). Cette fois, c'est la direction des affaires culturelles qui est mise en cause et pour le même motif. En effet, 80 % de ses crédits de fonctionnement sont des subventions aux associations. Trois d'entre elles subissent les foudres de la chambre des comptes. Paris-Musées, qui organise des expositions payantes et vend des objets, n'avait même pas de convention avec la Ville (cette lacune a été réparée), procède à des manipulations d'argent irrégulières et fait de mauvaises affaires.

La centrale d'achat des discothèques municipales, baptisée « Agence culturelle de Paris », serait une simili-association qui a permis à l'administration de *« réaliser de nombreuses opérations contraires aux règles de la comptabilité publique »*. Par exemple, on lui a fait payer 40 000 francs un dîner offert à un sous-ministre russe de la culture. Quant à l'Office d'information culturelle, il n'avait ni convention ni conseil d'administration digne de ce nom, ni indépendance. Selon les magistrats, cette association de façade n'a servi que de caisse parallèle pour manier des fonds hors de tout contrôle. Notamment pour financer des voyages et régler des notes de frais. Jacques Chirac annoncera la suppression de cet « office ».

Attributions de logements

L'ensemble de ces critiques souligne, une fois de plus, le peu de transparence du budget de la capitale. Les masses financières qu'il met en jeu, sa complexité technique, le recours systématique à des « associations municipales » rendent son contrôle, par les élus, particulièrement difficile. Et sa lecture, par les citoyens, carrément impossible. Le principe démocratique fondamental selon lequel les contribuables et leurs représentants surveillent l'emploi des deniers publics est souvent contourné. C'est dire à quel point l'examen sourcilleux des magistrats-comptables et la publication de leurs investigations sont nécessaires.

Ils ne se bornent d'ailleurs pas au financement municipal. L'un de leurs rapports analyse le fonctionnement de l'ancien office d'HLM, devenu l'Office d'aménagement et de construction de Paris (OPAC). Cette institution avait été passée au crible, l'an dernier, par des inspecteurs du ministère de l'équipement (*le Monde* du 11 mars 1993). Cette fois, la chambre régionale observe encore que son système comptable *« n'est pas d'une fiabilité à toute épreuve »* en raison de procédures irrégulières. Elle note que la Ville a garanti les emprunts de l'OPAC pour 7,4 milliards de francs sans pour autant contrôler les opérations ainsi financées.

Mais surtout, les magistrats jettent quelques lueurs sur les attributions de logements, éternel et universel sujet de polémique. Ils révèlent que, en 1990 et 1991, 32 % des appartements ont été affectés sans que la commission *ad hoc* ait été consultée. Ce qui est une infraction caractérisée. Les locataires ont été choisis directement par la Ville, par l'Etat ou par les employeurs. En outre, un nombre « non négligeable » de ces bénéficiaires d'HLM disposaient de ressources dépassant les plafonds. L'OPAC qui, depuis, a changé de directeur, s'est engagé à corriger ces regrettables pratiques.

MARC AMBROISE-RENDU

L'amélioration de la circulation automobile

Le lancement du système Carminat

L'expérimentation du système Carminat, un service d'informations personnalisées sur la circulation, a démarré mardi 18 janvier. Cette opération a été lancée à l'occasion de l'extension à l'est de la région du Service d'information pour un réseau intelligible aux usagers (SIRIUS) qui couvrait le quart nord-est de la région depuis janvier 1993 (*le Monde* daté 24-25 janvier 1993).

Les automobilistes franciliens vont-ils bientôt se laisser conduire par la voix synthétique des ordinateurs du système Carminat ? La réponse dépend évidemment de leur volonté de se dégager des embouteillages. Les 80 millions d'heures qu'ils perdent ainsi chaque année leur coûtent en effet 6 milliards de francs, auxquels il faut ajouter 1,5 milliard de francs de carburants brûlés inutilement. Après avoir mis en place le système SIRIUS sur les 300 kilomètres d'autoroutes de l'est de la région, le service interdépartemental d'exploitation routière de la direction régionale de l'équipement vient d'installer dans 350 véhicules des récepteurs Carminat. Ainsi 2 000 conducteurs différents vont pouvoir disposer pendant un an à l'intérieur de leurs véhicules d'indications précises sur l'état de la circulation.

L'expérimentation porte sur une gamme de quatre récepteurs. Ces terminaux restituent par synthèse vocale, affichage de deux lignes, ou par écrans graphiques, les informations sur les conditions de circulation, les possibilités de stationnement dans les grands parkings publics, les services tels que restaurants et stations-service. Ils peuvent même donner les horaires des transports publics pour permettre à l'usager coincé dans un encombrement inextricable d'atteindre son lieu de rendez-vous. Les modèles les plus sophistiqués disposent d'un module de localisation par satellite. Celui-ci doit apporter au conducteur une *« aide à la navigation »* en lui affichant sur des plans détaillés la direction à suivre à chaque carrefour et la distance qui le sépare de sa destination.

Ces données pourront également être accessibles par Minitel, par micro-ordinateur, par radiotéléphone et sur des terminaux installés dans des lieux publics. L'ensemble des automobilistes disposent déjà de certaines de ces informations, présentées de façon très résumée, grâce aux 175 panneaux à message variable (PMV) installés sur les voies rapides de l'Est parisien. Ces panneaux sont commandés automatiquement par trois centres d'exploitation du trafic qui disposent des mesures du débit, de la vitesse et de l'intervalle entre les véhicules. Elles sont recueillies par 2 500 capteurs électromagnétiques noyés sous les chaussées tous les 500 mètres et par 370 caméras vidéo automatiques.

Les enquêtes effectuées depuis les débuts de SIRIUS indiquent que les automobilistes estiment à 90 % que les messages qu'ils lisent sur les panneaux sont fiables. Les trois quarts des conducteurs les comprennent sans difficultés et ils sont même plus nombreux à juger que le système leur est devenu indispensable. Mais ils ne sont encore qu'un tiers à modifier leur itinéraire en fonction des informations affichées. Il faudra donc sans doute beaucoup de temps pour que les automobilistes décident d'investir pour s'équiper des récepteurs Carminat.

CHRISTOPHE DE CHENAY

L'extension des pouvoirs de police du maire

Les gardiens de la paix et les commissaires se mobilisent contre les projets du Conseil de Paris

Les policiers se mobilisent contre les projets du Conseil de Paris visant à étendre les pouvoirs de police exercés par le maire et à créer une police municipale dans la capitale. Mercredi 19 janvier, les deux organisations les plus représentatives des gardiens de la paix et des commissaires – le Syndicat général de la police (SGP, affilié à la FASP) et le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN, affilié à la FNAP) – ont fait entendre leur protestation.

En agitant le spectre de la « municipalisation » de la police, les élus de la majorité du Conseil de Paris ont réussi un tour de force : souder l'ensemble du monde policier, tous corps et tendances confondus, dans une même défense de la préfecture de police (PP). A l'initiative des groupes représentant l'UDF et le RPR, le Conseil de Paris avait ravivé la « guerre des polices » en demandant, le 14 décembre, qu'une proposition de loi relative à l'exercice du pouvoir de police municipale dans la capitale soit inscrite à l'ordre du jour de la session de printemps de l'Assemblée nationale.

L'initiative a plongé la police parisienne dans un débat qui, pour être fortement politisé et ne pas manquer d'arrière-pensées électorales, l'intéresse au premier chef. Le feu a, en effet, été mis aux poudres, par la résurgence d'une proposition de loi émanant du député (UDF) Laurent Dominati et déjà adoptée par le Sénat en mai 1990. Ce texte vise à abroger une disposition vieille de deux siècles – l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII – qui détermine les fonctions du préfet de police de Paris (*le Monde* du 7 octobre 1993). Tant que les élus parisiens de l'UDF étaient seuls à soutenir cette proposition, tant que Jacques Chirac et ses proches se prononçaient sans ambiguïté contre la création d'une police municipale à Paris, les policiers ne s'inquiétaient pas trop. Mais cette quiétude a été bouleversée par le revirement politique survenu le 14 décembre : une majorité RPR-UDF du Conseil de Paris a alors voté en faveur de l'exercice du pouvoir de police municipale dans la capitale (*le Monde* du 17 décembre). Pour des policiers très sensibles à leurs prérogatives, cette inflexion a été considérée comme un début d'agression.

Réunis dans ce haut-lieu de la police judiciaire parisienne qu'est la salle Alphonse-Bertillon, les commissaires sont donc montés au créneau de la défense de la police nationale en refusant toute *« dénaturation des pouvoirs du préfet de police à Paris »* et, par conséquent, toute création *d'« un embryon de police municipale »* dans la capitale. *« Nous n'oublions pas quant à nous que Paris, capitale, est le siège de toutes nos institutions, du gouvernement, des ambassades,* a noté Emile Perez, le secrétaire général du Syndicat des commissaires. *Un gouvernement digne de ce nom ne peut accepter une telle menace potentielle pour nos institutions républicaines et se désengager ainsi dans le domaine de la sécurité. »*

La vie privée des familles

L'appel aux principes est d'autant plus crédible que les commissaires ne peuvent guère, sur ce dossier, être taxés de corporatisme : ils savent d'expérience que les maires sont prompts à leur faire miroiter les avantages en nature – logement et voiture de fonction, primes et traitement accrus – qu'ils auraient à être détachés à la tête d'une police municipale. Aux yeux des commissaires, *« la sécurité ne se partage pas et tout transfert de pouvoir de police aurait des conséquences immédiates sur le maintien de l'ordre et la sécurité publique »*. Ils dénoncent en outre les *« dérives clientélistes »* qui conduiraient tel maire d'arrondissement à accorder des traitements de faveur – par exemple à des commerçants qui bénéficieraient d'arrangements sur les zones de livraison ou les interdictions de stationnement – incompatibles avec les impératifs de sécurité.

Du côté des gardiens de la paix du SGP, réunis à la Maison de la police républicaine où siège la FASP, l'analyse n'est pas différente. *« La sécurité ne se gère ni en fonction des bureaux de vote, ni en fonction d'intérêts partisans ou municipaux »*, explique Jean-Louis Arajol, secrétaire général des gardiens parisiens. Certes, le premier adjoint (RPR) de Jacques Chirac, Jean Tiberi, a affirmé qu'il s'agirait seulement de confier au maire de Paris quelques prérogatives en matière d'hygiène et de circulation. Dénonçant un *« double discours »*, le SGP considère que *« confier des pouvoirs de circulation ou d'hygiène au maire serait mettre le pied à l'étrier d'une police municipale à Paris »*.

Prêts à descendre s'il le faut dans la rue, le SGP va d'abord *« expliquer aux Parisiens qu'une police municipale qui s'immiscerait dans la vie privée des familles, lors d'une intervention pour régler un différend conjugal, c'est dangereux pour leurs libertés »*. Cette campagne d'explication insistera aussi sur *« l'augmentation d'impôts »* qu'impliquerait une telle création. Si le SGP et la FASP sont proches de la gauche, la droite policière n'est pas loin de partager *grosso modo* les mêmes convictions en la matière. L'Union des syndicats catégoriels (USC), soutien traditionnel des élus gaullistes dans la capitale, a affirmé dernièrement à plusieurs reprises son *« hostilité à toute création d'une police municipale à Paris »* et a préconisé *« le report de la proposition visant à l'octroi des pouvoirs de réglementation et de circulation au maire de Paris dans le but de dépassionner le débat »*.

Même si le ministre de l'intérieur Charles Pasqua s'est prononcé résolument contre la remise en cause des pouvoirs du préfet de police de Paris, l'heure n'en est pas moins à la passion. Cet émoi policier n'en est toutefois pas arrivé au point où serait possible une union sacrée des syndicats pour la défense de la police républicaine.

ERICH INCIYAN

REPÈRES

SEINE-SAINT-DENIS

Le conseil général maintient ses investissements pour 1994

« Dans un contexte de difficultés financières sans précédent depuis la décentralisation », le conseil général de Seine-Saint-Denis, présidé par Robert Clément (PC), a eu bien du mal à mettre en œuvre un budget de 6 milliards pour l'année 1994, *« qui réponde aux besoins de la population sans recourir à l'augmentation de la pression fiscale »*. Malgré la diminution des dotations de l'Etat, le manque à gagner des recettes liées à l'activité, et notamment des droits de mutation, et l'augmentation des dépenses dues aux transferts des charges de l'Etat, le département a choisi de maintenir le niveau de l'investissement à 1,5 milliard. 550 millions seront notamment consacrés aux grosses réparations et aux travaux de rénovation et de construction des collèges, 241 millions à l'assainissement et 210 millions à la voirie.

Ce budget prévisionnel doit être présenté au vote des élus le 18 janvier. Il ne sera définitif qu'après que le gouvernement aura communiqué aux collectivités territoriales les bases d'imposition locale.

HAUTS-DE-SEINE

L'Etat demande l'expulsion des Tsiganes installés à Gennevilliers

Quatre-vingts familles tsiganes qui sont actuellement installées à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) ont été assignées en référé, le 20 janvier, devant le tribunal de Nanterre par l'Etat, qui a demandé leur expulsion pour permettre la poursuite de travaux autoroutiers. Parmi ces familles se trouvent des Roumains qui ont refusé le plan d'aide au retour et qui ont quitté Nanterre il y a quelques semaines (*le Monde* du 5 janvier 1994). Le MRAP, qui défend les Tsiganes, a indiqué que l'Etat ne faisait pas respecter la loi Besson, qui impose aux communes de plus de 5000 habitants de créer une aire de stationnement. Le jugement sera rendu lundi 24 janvier.

PARIS

Démission du maire du XIXe arrondissement

Jacques Chirac, maire de la capitale, a annoncé jeudi 20 janvier que Jacques Féron, député (CNI) de Paris, lui avait exprimé son intention de démissionner de son poste de maire du dix-neuvième arrondissement. Agé de 82 ans, conseiller de Paris depuis 1947, ancien président du Conseil de Paris, M. Féron devait annoncer sa décision lors du dernier conseil d'arrondissement. Il en a été empêché. L'annonce officielle sera donc faite lors du prochain conseil et l'élection du nouveau maire au suivant. C'est Michel Bulté, conseiller RPR, qui sera candidat au fauteuil de M. Féron. Jacques Chirac a demandé à celui-ci de rester le premier adjoint du futur maire *« afin d'assurer au mieux la transition »*.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LE BON FILS. Film américain de Joseph Ruben, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

BONSOIR. Film français de Jean-Pierre Mocky : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

COUPLES ET AMANTS. Film français de John Lvoff : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ENTRE CIEL ET TERRE. Film américain d'Oliver Stone, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

KIKA. Film espagnol de Pedro Almodovar, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

MR. JONES. Film américain de Mike Figgis, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

RUBY IN PARADISE. Film américain de Victor Nunez, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LE VOLEUR D'ARC-EN-CIEL. Film britannique d'Alejandro Jodorowsky, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

MUSIQUES

Comment faire démarrer de jeunes chanteurs français

Les bonnes idées d'Azimuth Productions

Alors que l'on parle abondamment de la crise de la chanson française, les productions Azimuth viennent de louer pour un mois l'Européen, une salle proche de la place Clichy. Les places y sont abordables, le montage financier original. Une stratégie qui bouscule les règles du métier et offre une vitrine vitale à des chanteurs qui en sont souvent privés.

Geneviève Girard appartient au club restreint des producteurs de spectacles. De ceux qui prennent le risque d'organiser des concerts et travaillent sans filet : les déficits peuvent s'accumuler sur une soirée comme sur des tournées hexagonales, au fil desquelles un artiste courtisé à Paris peut s'effondrer en province. Azimuth Productions, la société dirigée par Geneviève Girard depuis 1987, est *« extrêmement modeste comparée aux plus grandes, qui gèrent Sardou, Johnny Hallyday, ou Sanson »*. Ses têtes d'affiche à elle s'appellent Clarika, Dora Lou ou Mano Solo. Autant dire rien. Et pourtant : la quinzaine d'artistes regroupés sous la bannière d'Azimuth forment une captivante carte d'identité.



P. O. DESCHAMPS/AGENCE VU

Le trio Dora Lou

De l'accordéoniste Marc Perrone, au groupe vocal anglais Flying Pickets – tellement supérieur à nos locaux Pow Wow –, du guitariste de jazz Claude Barthélémy au jeune chanteur breton Denez Prigent, les choix affirmés par Azimuth ne sont pas aussi éclectiques qu'il y paraît : tous ces musiciens, chanteurs, ou même acteurs (Serge Hureau) tranchent par leur personnalité. Les critères de choix ? *« Le tempérament »*. Né autour du groupe Bratsch (jazz et musique d'Europe centrale), Azimuth a vite élargi son champ d'action en recrutant des artistes singuliers, tels la drôlatique chanteuse brésilienne Monica Passos, le très sophistiqué trio Dora Lou, ou le tumultueux guitariste Bob Brozman, etc., jusqu'à devenir plus qu'un producteur courageux : un label de qualité.

A force de fréquenter les festivals et les petites salles (notamment le Sentier des Halles à Paris), Geneviève Girard a senti *« un intérêt croissant pour les textes »*, se rendant compte que *« les jeunes écoutaient beaucoup les mots »*. Les toutes nouvelles recrues d'Azimuth, Clarika, Rachel des Bois, Pascale Vyvere, Mano Solo, ont donc des airs de famille. *« Ils ont environ la trentaine. Ils savent ce qu'ils veulent, ils font preuvent de créativité dans leur spectacle, écrivent des chansons originales et ne cèdent en rien sur ce qu'ils sont. »* Trois d'entre eux ont déjà enregistré un premier album : Clarika chez Boucherie Productions, Mano Solo chez Carrère, Rachel des Bois chez Barclay. Et après ? *« Il faut leur trouver des débouchés dans le spectacle vivant, les exposer. »*

Or, pour la jeune chanson française, les vitrines font cruellement défaut. La loi sur les quotas obligatoires de 40 % de chanson francophone (dont 20 % de nouveaux talents), récemment adoptée par le Parlement, ne sera applicable qu'en janvier 1996, une fois avalisée par le Conseil constitutionnel. La télévision ne dispose d'aucun magazine susceptible d'aider à l'émergence des débutants. Plus grave : en matière de découvertes, l'étiquette chanson française, mise au regard du rock (jeune) ou des musiques du monde (savantes ou exotiques), décourage encore les amateurs de spectacle vivant. Comment faire exister un jeune chanteur par la scène ? *« Evidemment*, poursuit Geneviève Girard, *je ne peux pas vendre des concerts à des programmateurs qui n'ont jamais rien vu de ces artistes, ni leur garantir que le public se déplacera pour des inconnus. »*

Pour favoriser le démarrage des carrières, les maisons de disques organisent des *show-cases*, sorte de mini-prestations scéniques essentiellement dirigés vers les professionnels. Certains, plus marginaux, ont déjà essayé de sortir de cet excercice convenu, périlleux sur le plan artistique et incertain quant aux résultats promotionnels. Ainsi le label indépendant Silex, consacré aux musiques traditionnelles, avait-il l'an passé loué des soirées au Café de la danse, rue de Lappe pour y présenter ses poulains. Le Passage du Nord-Ouest a mis au point un système de partenariat efficace avec les maisons de disque et avec France Inter, qui y enregistre en direct « Pollen », son émission consacrée à la chanson. Mais les usages restent en place.

« Je voyais que les majors du disque étaient prêtes à dépenser environ 100 000 francs pour un soir de promotion – ce qui est normal vu le coût élevé de la production à Paris. Je me suis dit, faisons autrement. » Geneviève Girard a loué pour un mois l'Européen, une salle de quatre cents places proche de la place Clichy, ayant elle aussi besoin d'affirmer son image de marque. Elle y présente huit de ses artistes, à raison de deux programmations par soir, à 20 heures (les plus turbulents) et à 22 heures (les plus acoustiques, dans une salle réduite). Budget : 1,2 million de francs. Un quart est fourni par les subventions du Fonds de soutien des variétés et des sociétés civiles. Un autre par Carrère, Barclay et Boucherie. Azimuth Productions investit donc 600 000 francs dans l'opération. Reste à miser sur la curiosité et à prier le dieux des entrées payantes...

« J'ai fait un rapide calcul. 1,2 million de francs divisé par huit artistes : le coût est ramené à 150 000 francs, par artiste, mais pour six concerts chacun, ce qui laisse le temps aux professionnels – 40 % des programmateurs de salles viennent de province – et au public de les découvrir. » Les radios se sont prises au jeu : FIP promeut Clarika, M 40 Rachel des Bois, France Inter Mano Solo et Europe 2 le spectacle de Serge Hureau (qui est par ailleurs chargé de mettre en place un futur Musée de la chanson à Marne-la-Vallée), *les Gueules de Piaf*, consacré à la grande interprète française. Geneviève Girard donne trois ans à ses jeunes recrues pour émerger, avec une exigence : *« le travail sur le répertoire, sur la mise en scène. »* Les anciens confirment : le suivi de carrière, mais aussi la bonne implantation d'Azimuth dans les réseaux provinciaux (centres culturels, festivals, etc.) ont permis à Monica Passos ou à Dora Lou, de beaucoup tourner en 1992, de se renouveler et de grandir.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ L'Européen, 5, rue Biot, 75017 Paris, métro Place-Clichy. Tél. : 43-87-73-11. A 20 heures : Clarika, jusqu'au 22 janvier ; Rachel des Bois du 24 au 29 ; Mano Solo du 3 au 12 février ; Monica Passos du 16 au 19 février. A 22 heures : Dora Lou, jusqu'au 29 janvier ; *les Gueules de Piaf*, par Serge Hureau, du 31 janvier au 5 février ; Pascale Vyvere, du 7 au 12 février ; Flying Pickets, du 16 au 19 février.

MODE

Le couturier Karl Lagerfeld provoque la colère des musulmans indonésiens

La maison de haute couture française Chanel a indiqué qu'elle avait détruit tous les modèles d'une robe de soirée brodée d'un verset du Coran, présentée par Claudia Schiffer lors du défilé du 15 janvier, et qui avait provoqué la colère des autorités religieuses musulmanes d'Indonésie.

« C'est une insulte aux musulmans », avait déclaré Hasan Basri, président du Conseil des oulémas indonésiens, qui a annoncé son intention de déposer une plainte auprès du gouvernement allemand (pays dont est originaire Karl Lagerfeld). Il a appelé les musulmans de son pays à cesser d'acheter des vêtements Lagerfeld, et demandé au gouvernement de boycotter le couturier allemand.

« On m'avait dit qu'il s'agissait d'un poème d'amour à la mémoire d'une maharani », a expliqué le couturier qui s'est déclaré *« absolument navré »*. La robe incriminée avait été immédiatement retirée de la vente après qu'une cliente eut fait remarquer qu'il s'agissait d'un verset du Coran.

La maison de haute couture demande par ailleurs *« à tous les reporters photographes et cameramen qui ont assisté à la collection le 15 janvier dernier de bien vouloir renvoyer à Chanel leurs négatifs ou de s'engager sur l'honneur à les détruire et en aucun cas à les diffuser »*. Chanel a déjà détruit tous ses négatifs des photos représentant les broderies en question. – *(AFP.)*

CINÉMA

Après la « déclaration » du président d'Unifrance Film sur « l'exception culturelle »

Les syndicats et la direction de l'AFP polémiquent avec M. Toscan du Plantier

Les quatre syndicats de journalistes de l'AFP (CFDT, CGT, CGT-FO, SNJ) protestent vivement, dans un communiqué publié jeudi 20 janvier à Paris, contre la mise en cause des journalistes de l'Agence France-Presse (AFP) par Daniel Toscan du Plantier, sur France-Inter, jeudi matin.

Le président d'Unifrance Film se référait à une dépêche de l'AFP, datée mardi 18 janvier, rapportant des propos tenus à l'occasion du Festival du Film français d'Avoriaz (*le Monde* du 20 janvier) : *« Avec le tremblement de terre qui touche Hollywood et la San Fernando Valley où se trouvent de nombreux studios, on sait que Dieu, qui se manifeste rarement, est au travail ; et il a choisi son camp, l'exception culturelle. »*

Les syndicats de journalistes soulignent que ces propos ont bien été tenus lors d'une interview, devant quatre journalistes et trois magnétophones, et protestent contre les déclarations du président d'Unifrance, selon lequel il appartiendrait aux journalistes eux-mêmes de *« distinguer le* on *du* off » à la place de l'interviewé (c'est-à-dire ce qui est une déclaration officielle et ce qui ne l'est pas). Le communiqué des syndicats s'indigne en outre de la mise en cause de la journaliste de l'AFP. Daniel Toscan du Plantier avait fustigé sur France-Inter *« les irresponsables qui ont balancé ça sur les télex du monde entier »*.

Les syndicats dénoncent les attaques *« calomnieuses »* contre l'AFP et ajoutent que *« l'irresponsabilité consiste précisément à demander aux journalistes de pratiquer l'autocensure pour protéger* [les personnalités interviewées] *de leurs propres dérapages »*.

La direction de l'AFP a rejeté les critiques formulées par M. Toscan du Plantier à l'égard de l'Agence et a soutenu son envoyée spéciale au Festival d'Avoriaz. Cette dernière, a souligné la direction, *« n'a, dans cette affaire, fait que son métier. Les conditions de l'interview étaient claires et l'interviewé n'a, à aucun moment, posé de conditions restrictives à l'usage de tout ou partie de ses déclarations »*.

THÉATRE

NORA, au Théâtre national de la Colline

Mort à crédit

Tous ceux que les romans de l'Autrichienne Elfriede Jelinek fascinent jusqu'à l'effroi se précipiteront au Théâtre de la Colline pour y découvrir la mise en scène par Claudia Stavisky de sa première pièce, *Nora*, écrite en 1979. Plus éclairant, le titre original est *Ce qui arriva quand Nora quitta son mari ou les piliers des sociétés*. Il dit clairement que la pièce commence là où Ibsen a posé sa plume après la rédaction de *Maison de poupée*. A l'héroïne du XIXe siècle, *pasionaria* de la libération des femmes, Jelinek voulait offrir une seconde vie, à la fin du XXe siècle, et montrer à travers elle les trahisons et les renoncements, les fausses avancées et les vrais reculs de la cause des femmes *(lire l'entretien avec l'écrivain dans* le Monde *du 29 décembre 1993)*.

Le tableau est plutôt noir. D'un genre inconnu jusqu'ici, mêlant, sur fond de violence langagière absolue, le vocabulaire de l'économie et de ceux qui la servent – ouvriers, comptables, banquiers, ministres – et la parole proférée d'une femme auteur qui revendique assez justement l'héritage épique de Brecht, propulsant ses héros dans une marche guerrière vers plus de vérité, malgré toutes les embûches. Ailleurs, la pièce ressemble un peu à une réunion de section d'une organisation féministe – et marxiste – qui préparerait des slogans pour une manifestation. Plus loin, le texte fusionne ce qui d'ordinaire serait clairement distingué : les répliques bien sûr, mais aussi les didascalies et les intentions dramaturgiques de l'auteur. Cela donne une œuvre forte, complexe, passionnante, cousine quelquefois du verbe tendu de Céline. Jelinek le cite explicitement, faisant dire à Nora : *« L'homme est ta mort à crédit ! »*, une parmi une infinité de phrases abruptes.

Il fallait du courage pour relever un gant aussi rugueux. Courage du metteur en scène et de son équipe artistique, courage des interprètes. Claudia Stavisky a choisi de chorégraphier plutôt que de « diriger » ses acteurs. Dans les toiles peintes, abstraites, tendues sur des cadres métalliques et mobiles, de Christian Fenouillat, elle a dessiné un spectacle paradoxal ; au plus près du corps de ses interprètes à qui elle demande une présence physique pas toujours maîtrisée ; au plus près aussi du texte de Jelinek, trop près, trop souvent au pied de la lettre. Cela multiplie les redondances entre ce que l'on entend et ce que l'on voit et appauvrit d'autant le projet. Ainsi, une scène sado-masochiste entre Nora et son ex-mari, vassal inacceptable d'une industrie qui le broiera, sombre dans un hyperréalisme qui relève plus de la pacotille des bazars spécialisés que de la poésie. Du coup, le texte n'est plus choquant pour deux sous, et la scène assez bébête.

Il y a d'autres naïvetés dans ce spectacle, que ses interprètes servent pourtant avec un engagement remarquable. Et particulièrement Valérie Dréville dans le rôle-titre. Tandis que Didier Flamand et Serge Maggiani composent l'un un capitaine affairiste de haute ignominie et l'autre un contremaître de grande aliénation, Nora-Dréville est l'héroïne qui permet au spectateur d'admettre et de comprendre la somme de méchancetés lucides de la pièce. Sa beauté, sa subtilité, son agilité hissent l'ensemble d'une troupe cohérente à la hauteur d'un théâtre excessivement ardu.

OLIVIER SCHMITT

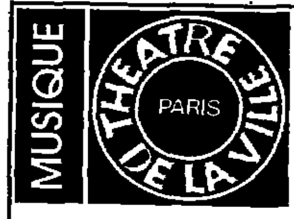
▶ Théâtre de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris (19e). Métro : Gambetta. Du mardi au samedi à 20 h 30. Samedis et dimanches à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-00. 110 F et 150 F. Jusqu'au 20 février.

EN BREF

SOIRÉE : le fantôme de Nijinsky à la Cinémathèque. – La Cinémathèque de la danse présente *She Dances Alone*, de Robert Dornheim (1980), étrange et complexe dispositif bâti autour du souvenir de Nijinsky, où Kyra, la fille du danseur, est à la fois le guide et le jouet de cette évocation-invocation qui mêle documentaire, reconstitution et commentaires.

▶ Le lundi 24 janvier à 20 h 30 à la Cinémathèque française, palais de Chaillot. Tél. : 47-04-24-24.

BEATLES : Paul McCartney confirme que les Beatles vont bientôt enregistrer ensemble. – *« En souvenir du passé, nous allons essayer de retravailler ensemble »*, a déclaré le chanteur à New-York le 19 janvier, confirmant les rumeurs de réunion du groupe à l'occasion de la réalisation d'un documentaire en huit épisodes, *The Long and Winding Road*. Alors qu'il était initalement question que Paul McCartney, George Harrison et Ringo Starr ne composent que de la *« musique additionnelle »* pour le film, le bassiste a confirmé les informations du *New Yorker* selon lesquelles le trio enregistrerait de nouvelles chansons. – *(AFP, AP.)*



CINÉMA

Le bilan de la production française en 1993

Le nombre de seconds films a doublé

Le Centre national du cinéma a *diffusé le 19 janvier les principaux* indicateurs concernant la production cinématographique en 1993, *marquée par la stabilité du nombre de films et une* désinflation des investissements.

Dominique Wallon, directeur général du Centre national du *cinéma, a présenté et commenté* les chiffres de la production française pour l'année écoulée. En termes comptables, ce bilan présente un équilibre de bon aloi. Deux mots-clés le caractérisent : stabilité et désinflation.

La stabilité concerne le nombre de films «d'initiative française» (production intégralement ou *majoritairement française) : 101* en 1993, contre 113 en 1992, et une moyenne de 105 durant les cinq dernières années. La baisse minime enregistrée est plutôt une marque de bon sens face au rétrécissement constant du marché *durant toute la période antérieure.*

Stabilité également dans le nombre de premiers films entrés *en production, qui reste à 39 en* 1993 comme en 1992. En revanche, on note une augmentation notable des deuxièmes films, traditionnel point faible d'un système qui encourageait les débutants pour trop souvent les abandonner au milieu du gué : leur nombre est passé de 10 à 22. L'intervention de l'avance sur *recettes demeure également similaire*, concernant environ 50 % des premiers et deuxièmes films, et 40 % de l'ensemble.

La désinflation concerne les sommes investies, et marque donc un coup d'arrêt à l'escalade des dépenses. 2 237 millions de francs d'origine française ont été investis dans la production en 1993 (y compris dans des coproductions minoritaires à l'étranger), soit 619 millions de moins que l'an dernier ; 2 274 millions ont été investis dans les films d'initiative française (y compris par des coproducteurs *minoritaires* étrangers), soit 349 millions de moins que l'an dernier.

Le coût moyen des films (total des budgets divisé par le nombre de titres) est passé de 23,2 à 22,5 millions et, plus significatif, le «coût médian» (budget du film se situant à mi-chemin du plus cher et du moins cher) est tombé de 19 à 17,5 millions.

«Valeurs sûres» et «bonnes surprises»

Ce phénomène est dû notamment à la diminution du nombre de «gros films» : un seul, *la Reine Margot*, coûte plus de 100 millions (120 millions, ce qui est moins que le poids lourd de l'année précédente, *Germinal*), et la baisse est surtout sensible dans la zone des budgets entre 40 et 60 millions.

La situation est moins simple en ce qui concerne la participation des télévisions au financement du cinéma : avec 364,5 millions fournis au total en préachat *et en coproduction* par les chaînes en clair, on enregistre une baisse de 27,9 millions, malgré un net effort de M6 : c'est France 2 qui est responsable de cette chute, avec seulement 67,8 millions d'apport contre 107,4 l'année précédente. D'autre part, Canal Plus a mis en pratique sa stratégie de plus grande sélectivité en investissant 454,4 millions, soit 107,5 millions de moins qu'en 1992. De même, les soficas (sociétés d'investissement bancaire dans le cinéma) ont réduit de 179 à 130 millions leur participation au financement des films. La baisse globale des investissements résulte donc à la fois de la baisse des budgets et de la diminution des interventions extérieures à la production cinématographique *stricto sensu*. Après s'être inquiété de l'inflation vertigineuse des budgets et de l'emprise sur les films d'intérêts étrangers à leur vie en salle, *on ne saurait sans plaindre*. Dominique Wallon a d'ailleurs souligné que cette désinflation n'annonçait aucune récession : *«Il n'y a pas de crise et pas de rupture des flux d'investissements.»*

Parallèlement à ces tableaux statistiques, le CNC s'est livré à une étude «subjective», mais significative. Le responsable de la production au CNC, Gilles-Marie Tiné, a tenté de définir le profil des films «bâtis pour le succès», en prenant en compte les vedettes, les réalisateurs, le producteur, le budget et l'engagement à l'avance d'un distributeur. Chaque année depuis trois ans, une quinzaine de films combinent ces facteurs de succès, soit moins de 15 % de la production totale.

Cette proportion s'avère insuffisante à assurer un «socle» commercial stable, pour permettre au cinéma français de se lancer dans de plus audacieuses aventures. Ces «valeurs sûres» sont en effet loin de toutes remplir leur contrat. Ainsi, pour les films sortis en 1993, quatre seulement figurent à un rang satisfaisant parmi les trente-cinq premiers du box-office. Et les «bonnes suprises» (bons résultats de films qui n'appartiendraient pas à cette *catégorie) ne peuvent qu'*être exceptionnelles, dans un système de distribution et de programmation de plus en plus soumis aux diktats des gros films, quelquefois français, généralement américains.

JEAN-MICHEL FRODON

KIKA de Pedro Almodovar

Sexe, mensonges, et...

Le shaker serait un phallus pailleté, le barman en costume fluo aurait le visage d'enfant grave et farceur de Pedro Almodovar, et agiterait furieusement les ingrédients *connus d'un cocktail inimitable : du* sang de toutes les couleurs mais surtout pas bleu, du sexe de toutes les manières mais toujours indécis, des coïts burlesques, des cordes pour lier des corps, des larmes pour rire et des rires pour pleurer sur des canapés rouges.

On boirait une gorgée de ce breuvage revigorant, tiens, il est moins pimenté que d'habitude, moins libre et moins fou que d'habitude, un peu plat et amer même, du champagne qui aurait perdu ses bulles. On est *pourtant bien dans un film d'Almo*dovar, mais qui, cette fois, se prendrait pour un film d'Almodovar. En premier lieu, il y a les «chicas» toujours extravagantes et magnifiques. La gothique Rossy de Palma en soubrette moustachue et lesbienne, l'indispensable Victoria Abril, vénéneuse Barbarella de l'ère cathodique, prêtresse balafrée d'un reality show morbide sponsorisé par une marque de lait pour bébés.

Et Veronica Forqué (que l'on vit dans *Qu'est-ce que j'ai fait pour mériter çà !*) est Kika, une héroïne épatante, sorte de Betty Boop oxygénée qui parle comme une caisse enregistreuse emballée, esthéticienne de son état, maquilleuse de défunts à l'occasion, elle dégage une force vitale à réveiller les morts – c'est ce qu'elle fait à deux reprises d'ailleurs –, affiche une telle santé qu'elle peut s'endormir tandis qu'on la viole, accepte le voyeurisme laborieux de son mari (Alex Casanovas), qui ne peut lui faire l'amour qu'en la photographiant (incommode), et finit par triompher de tout.

Tout et le reste. Notamment des sinistres penchants de son amant occasionnel, beau-père de son mari et peut-être assassin de la mère de celui-ci, si l'on en croit les furtives images de *The Prowler* (*le Rôdeur*) de Losey saisies au vol sur un écran de télé... Ce beau-père inquiétant, écrivain vagabond, étrange étranger, c'est Peter Coyote, totalement désamorcé par un doublage en espagnol sans doute inévitable.

Comme lui, chacun flotte au gré d'un scénario qui divague et vire à *l'autoparodie ; même Victoria Abril*-Andréa est handicapée par la meilleure fausse bonne idée du film, son costume signé Jean-Paul Gaultier. Cantinière robotisée d'un escadron de la mort, elle a des seins carénés comme des phares de 4 × 4, des crevés *sanglants sur du cuir noir maléfi*que, un casque caméra pour filmer les derniers soupirs. Quand elle tombe à terre, elle ne se relève pas, agitée de soubresauts pénibles tel un hanneton foudroyé.

Le film est à son image, beau et décevant, ponctué de scènes virtuoses. Exemple : le violeur, ex-star du porno (Santiago Lajusticia) finit par soulager son inextinguible désir sur le balcon de Kika, tandis que de l'étage supérieur descend un lourd coffre qui pourrait bien renfermer des secrets plus lourds encore, et que de l'immeuble en face scintillent les jumelles d'un voyeur. Dans la foulée, une goutte de sperme descend aussi, s'étire comme le fil de soie d'une araignée et va se nicher comme une larme irisée au creux de la joue déchirée de la méchante Andréa...

Les délires les plus bricolés d'Almodovar dégageaient jusqu'ici une véritable moralité. Cette fois, intégrant un sujet sérieux – l'agonie de notre société soumise à la dictacture des images –, et le prenant ! hélas, au sérieux, le délire vire, qui l'eût cru, à un certain moralisme. Le final shakespearien, dans cette villa délabrée qui s'appelle «Youkali» en hommage à un tango de Kurt Weill, amoncellement de cadavres à la fois réjouissant et poignant, est pourtant superbe. Il vient un peu trop tard...

DANIÈLE HEYMANN

LE BON FILS, de Joseph Ruben

Dans *l'Echelle de Jacob*, d'Adrian Lyne, Macaulay Culkin était une sorte d'ange. Bon petit diable (et diablement démerdard) dans *Maman, j'ai raté l'avion – 1* et *2*, après un épisode quasi romantique dans *My Girl*, il vire, dans *le Bon fils*, à la mauvaise graine. Intéressante évolution pour une superstar en culottes courtes, et joli plan de carrière. Mais Culkin se fait coiffer au poteau par l'autre acteur-enfant du film, Elijah Wood. Mark Evans (Wood), dont la mère vient de mourir, est dépêché chez sa tante en Nouvelle-Angleterre. Vif, *intelligent, dynamique, il participe* aux farces de son cousin Henry (Culkin), même quand elles sont macabres ou dangereuses. Mais il s'aperçoit vite que la cruauté de Henry est bien plus profonde : froide, calculée, logique. Lorsque Mark fait un transfert affectif de sa mère disparue à sa tante, la jalousie de Henry ne connaît pas de bornes. L'issue du conflit sera inattendue, et spectaculaire.

Efficacement mené, visuellement séduisant, *le Bon Fils* ne serait qu'un thriller avec des enfants, sans le réalisateur Joseph Ruben et surtout le scénariste et romancier Ian McEwan, qui s'en prennent hardiment au mythe de l'innocence de l'enfance, soulignant le lien entre ces tueurs en série dont on dévore les méfaits dans les tabloïds et leurs portraits d'enfant *(«Il avait pourtant l'air d'un ange !»)*. Lisse et impavide, le visage de Macaulay Culkin peut effectivement être très inquiétant, même si le jeune acteur paraît plus doué pour la comédie que pour le drame. Mais c'est Elijah Wood, l'émotion à fleur de regard, qui embarque le spectateur dans cette tourmente psychologique et affective.

HENRI BÉHAR

ÉCONOMIE

■ **RÉORGANISATION.** Le groupe britannique de bière et spiritueux Guinness et le numéro un mondial du luxe LVMH (Moët Hennessy-Louis Vuitton) ont annoncé, jeudi 20 janvier, une réorganisation de leurs participations croisées. Guinness cède les 24 % qu'il détenait dans LVMH pour prendre 34 % de la filiale de vins et spiritueux Moët Hennesy. LVMH ramène sa participation dans Guinness de 24 à 20 % et reclasse les titres détenus par le britannique dans les sociétés amont du groupe.

■ **RENFORCEMENT.** Au sein de LVMH, ce réaménagement renforce le pouvoir de Bernard Arnault, dont la participation dans le groupe de luxe passe de 24 à 44,6 %. La cession de 34 % de Moët Hennessy et la vente de 4 % d'actions Guinness apporteront 11 milliards de francs au groupe. Cette trésorerie servira au désendettement et permettra de procéder à des investissements dans le luxe.

■ **CHAMPAGNE.** Le britannique Guinness prend pied directement sur le marché du vin, du champagne et du cognac. Actionnaire minoritaire de Moët Hennessy, il sera associé à toutes les décisions stratégiques. LVMH entend cependant bien garder la direction de cette société et n'envisage pas de céder ses 66 %.

Restructurations des participations entre LVMH et Guinness

Bernard Arnault se désendette pour étendre ses activités dans le luxe

Le groupe de luxe et de spiritueux LVMH (Moët-Hennessy-Louis Vuitton) et le britannique Guinness ont annoncé jeudi 20 janvier un réaménagement de leurs participations croisées (*le Monde* du 21 janvier). Au terme de ces opérations, Guinness se désengage de LVMH pour devenir actionnaire à 34 % de sa filiale Moët-Hennessy. LVMH réduit sa participation dans Guinness pour la ramener de 24 % à 20 %. Ces reclassements permettent à Bernard Arnault de renforcer son contrôle sur le groupe qu'il préside tout en faisant rentrer 11 milliards dans les caisses de LVMH.

Au cours de l'été 1988, le français LVMH et le britannique Guinness, qui depuis plusieurs mois avaient signé des accords de commercialisation dans le secteur des vins et spiritueux, décident de renforcer leurs liens en prenant des participations croisées. Progressivement, leurs parts dans le capital l'un de l'autre étaient montées jusqu'à 24 %. Le brasseur britannique est ainsi devenu un des alliés de Bernard Arnault dans sa longue bataille, finalement victorieuse, contre Henry Racamier pour prendre en main la destinée du numéro un mondial du luxe.

Affecté par le ralentissement de la consommation et par les mesures de restructuration, les deux groupes ont enregistré en 1992 des baisses de leurs bénéfices (– 19,5 % pour LVMH et – 11 % pour Guinness). La conjoncture ne s'étant pas améliorée, les deux partenaires ont décidé, depuis plusieurs mois, de réaménager leurs participations pour pouvoir dégager des fonds. Si le montage est complexe, le résultat est très simple. LVMH engrange 11 milliards de francs grâce à deux opérations : la cession prochaine sur le marché de 4 % du capital de Guinness, qui lui ramènera 3 milliards de francs, et la vente de 34 % de Moët-Hennessy, la filiale vins et spiritueux du groupe, au britannique pour 8 milliards. De son coté, Guinness engrange 3,8 milliards, un gain provenant de la différence entre les 24 % de LVMH qu'il va céder et les sommes dépensées pour prendre une participation dans Moët-Hennessy.

Techniquement, l'affaire est plus complexe, notamment pour ce qui concerne la cession des 24 % que détient le britannique dans LVMH. Afin d'éviter que cette participation parte dans le public et affaiblisse ainsi son poids sur le groupe, Bernard Arnault fait acheter les parts par différentes sociétés qu'il contrôle en amont de LVMH *(voir graphique)*. Ces titres sont regroupés dans une société appelée Jacques Rober, dont la partie du capital détenue par Guinness sera reprise par deux sociétés : la SEBP, holding de la famille Arnault, pour 6,65 % (1,5 milliard), et Christian Dior, pour 38,35 % (8,65 milliard). Le Bon Marché reprendra les actions Christian Dior pour 1,7 milliard de francs. Cet investissement sera ensuite financé par une augmentation de capital de Christian Dior.

Cette opération a un double impact capitalistique et stratégique. Au point de vue de l'actionnariat, elle renforce le pouvoir de Bernard Arnault, qui voit sa part passer ainsi de 24 % à 44,8 %, ce qui lui permet d'être dorénavant seul maître à bord. Les 11 milliards collectés serviront à désendetter le groupe, pour lui permettre de saisir toute occasion. *« Notre développement se fera vers les produits de luxe, la cosmétique, la mode, les magasins de produits de luxe et la maroquinerie »*, a expliqué Bernard Arnault, en commentant cette restructuration tout en reconnaissant qu'il *« n'était pas facile de trouver des entreprises mondialement connues »* susceptibles d'être vendues.

DOMINIQUE GALLOIS

La City salue le redéploiement du groupe britannique

Alors que les boursiers français sont restés sceptiques sur la restructuration menée par Bernard Arnault entraînant, jeudi 20 janvier, une chute des actions LVMH (3,4 % à 3 899 francs), Bon Marché (6 %), Christian Dior (7,7 %), Financière Agache (7,7 %), Arnault et Associés (4,9 %), leurs homologues britanniques ont salué l'opération Guinness. Le groupe de spiritueux britannique a gagné 11,7 %.

Son désengagement de LVMH, pour se concentrer uniquement sur la filiale de vins, champagne et spiritueux Moët Hennessy, est très apprécié. *« Pour Guinness, cela signifie concentrer toutes ses ressources sur le développement de ses activités de base dans les spiritueux (United distillers) et la bière (Guinness brewing worldwilde) »*, a déclaré Tony Greener, en commentant ces transactions. Pour le président du groupe britannique, cette présence directe dans une société possédant des marques, comme Hennessy pour le cognac, Moët & Chandon et Veuve Clicquot pour le champagne, donne à United Distillers *« un tremplin vers de nouvelles possibilités de développement »*.

Guinness est donc désormais directement partie prenante du secteur d'activité qui l'intéresse dans LVMH et sera associé à toutes les décisions stratégiques d'acquisition ou de cession. Néanmoins, il n'est qu'actionnaire minoritaire d'une société qui n'a pas vocation à rentrer en Bourse, a précisé Bernard Arnault. *« LVMH conservera pour une période très longue ses 66 % dans un secteur qui est un des piliers stratégiques du groupe. D'ailleurs cette société restera sous notre management exclusif. »* Le patron de LVMH, qui a décidé de mener l'essentiel de son développement dans le luxe, n'envisage pas, pour l'instant, de rachat dans d'autres secteurs : *« Cela m'étonnerait qu'on achète un cognac ou un champagne. »*

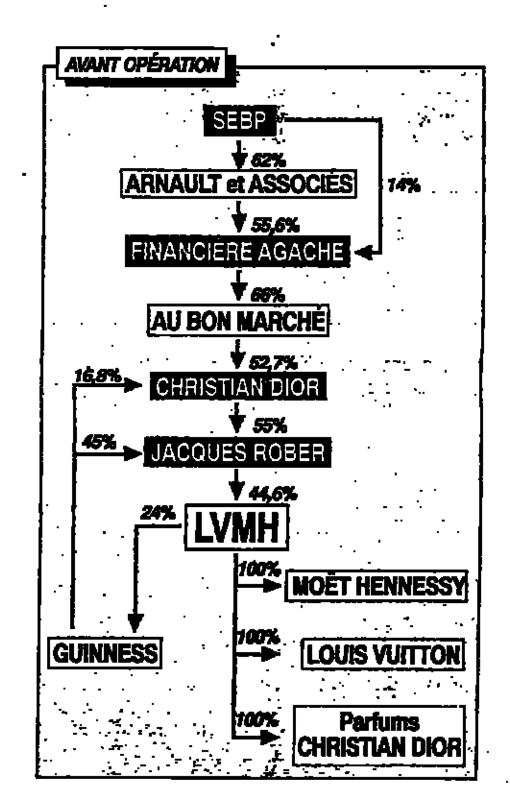
Ce réaménagement des participations – désengagement de LVMH et entrée dans Moët-Hennessy – procurera à Guinness 416 millions de livres de trésorerie (3,8 milliards de francs), ce qui permettra de diminuer le ratio d'endettement de 47 à 37 %. Les nouveaux accords devraient permettre au groupe d'améliorer son autofinancement annuel de 14 millions de francs. Enfin, dans le cadre de ces restructurations, Guinness s'est engagé pendant dix ans à ne pas acheter de titres LVMH. De son côté, le groupe de Bernard Arnault, qui reste, avec 20 % des parts, le premier actionnaire du britannique, s'est engagé pour la même période à ne pas augmenter sa participation chez Guinness.

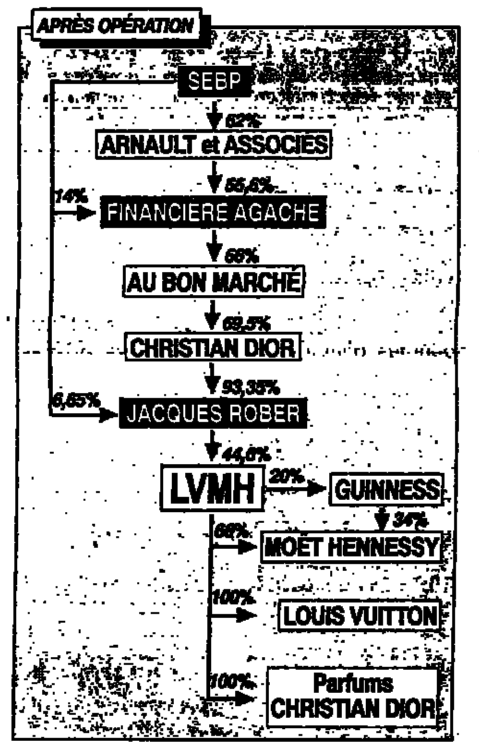
D. G.

L'homme d'affaires affirme ne pas vouloir diversifier ses activités dans la presse

L'homme d'affaires Bernard Arnault ne veut pas endosser les habits de l'homme de presse. Le groupe LVMH a beau avoir investi quelque 300 millions de francs dans la presse, notamment économique, en prenant l'an dernier le contrôle majoritaire des quotidiens *la Tribune-Desfossés* et *l'AGEFI* puis de l'hebdomadaire *Investir*, il a beau être présent (49 %) dans le capital du magazine féminin *Femme*, son PDG estime que ce secteur ne constitue pas un pôle de diversification.

« J'ai fait un essai et des investissements qui ne sont pas d'une amplitude telle qu'on puisse les qualifier de diversification », a-t-il déclaré. *« Ce qui nous a amenés à investir dans* la Tribune, *c'est l'opportunité. C'est un investissement modeste pour le groupe. Je fais un essai de trois ou quatre ans, on verra s'il est concluant »*, a ajouté M. Arnault, tout en se félicitant *« des résultats de diffusion de* la Tribune, *qui ne sont pas mauvais »*. Interrogé sur un éventuel rachat du groupe de Robert Hersant, rumeurs nourries par des rencontres entre les deux hommes, notamment lors d'une visite à l'imprimerie Roissy-Print, le président de LVMH a indiqué : *« A ma connaissance, le groupe Hersant n'est pas à vendre, et je ne suis pas en négociations avec Robert Hersant. »*





CLÉS/ *Chiffres*

■ **LVMH.** – Numéro un mondial du luxe, LVMH (Moët Hennesy-Louis Vuitton) a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de *21,6 milliards de francs dans* quatre activités, le champagne et le vin, le cognac et les spiritueux, les bagages et la maroquinerie, et les parfums et produits de beauté. Affecté par le ralentissement de la consommation, la crise dans le champagne et la baisse des ventes de cognac, le groupe a enregistré en 1992 une baisse de 19,5 % de son bénéfice qui s'élève à 3 milliards de francs. Compte tenu de la conjoncture, le groupe a annoncé en novembre que le résultat net devrait être inférieur à celui de 1992.

■ **GUINNESS.** – Le groupe de bière et de spiritueux Guinness a enregistré en 1992 une baisse de 11 % de son bénéfice avant impôt de 920 millions de livres. Le chiffre d'affaires a progressé de 7 % à 4,36 milliards de livres. Pour l'année écoulée, le groupe estime que son résultat ne sera pas inférieur à 875 millions de livres.

■ **PARTICIPATIONS CROISÉES.** – Les deux groupes qui ont noué des accords commerciaux en 1987 pour vendre leurs boissons dans le monde, les ont renforcés ensuite par des participations croisés dans le capital qui atteignent 24 %.

PRÉCISION : le statut de Météo-France. – Dans l'article sur les changements dans les directions des ministères à dominante économique publié dans *le Monde* du 31 décembre 1993, une erreur s'est glissée sur le statut de la Météorologie nationale. Contrairement à ce qui était indiqué, Météo-France n'a pas été transformée en EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) mais en EPA (établissement public à caractère administratif).

ÉTRANGER

Conséquence de la reprise

Les banques américaines enregistrent des profits record

Les années se suivent et se ressemblent pour les banques américaines, dont les records de profits succèdent aux records.

L'année 1992 avait confirmé le redressement spectaculaire de la rentabilité des établissements de crédit, l'exercice 1993 a été encore meilleur, dépassant même les attentes des experts les plus optimistes. Les bénéfices réalisés en 1992 par l'ensemble des banques américaines avaient atteint le montant inégalé de 32,2 milliards de dollars (190 milliards de francs), un niveau qui devrait être dépassé de 35 % en 1993.

La plus grande banque du pays, Citicorp, longtemps considérée comme « l'homme malade » du secteur, touchée de plein fouet par la crise bancaire et immobilière des années 1989 et1990, a multiplié l'an dernier ses profits par trois (2,2 milliards de dollars). Son rétablissement illustre celui des grandes banques du pays. Au bord du gouffre en 1991, avec une perte de 457 millions de dollars, la grande banque de New-York a redressé la barre en 1992 (722 millions de bénéfices) et voit ses résultats exploser en 1993.

Dans le même temps, les bénéfices de Chemical Banking ont progressé de 48 %, ceux de NationsBank de 31 %. Banc One (7e) a dépassé pour la première fois le milliard de dollars de bénéfices et Chase Manhattan a frôlé la barre à 966 millions, en progression de plus de 50 %. J. P Morgan affiche un résultat de 1,72 milliard de dollars contre 1,13 milliard en 1992.

Les établissements américains ont pu ainsi continuer à assainir sans douleur leurs bilans. Ils le doivent avant tout à la sollicitude de la Réserve fédérale, qui, instruite de la faillite des caisses d'épargne en 1989, n'a eu de cesse de restaurer la rentabilité des banques – en maintenant des taux très faibles – pour leur permettre d'éponger une masse de créances douteuses.

Les banques américaines bénéficient depuis le début de 1992 d'une situation tout à fait exceptionnelle : des taux d'intérêt à court terme de l'ordre de 3 %, qui leur permettent de se refinancer à bon prix et d'accroître leurs marges de crédit, puisque les taux à long terme qui servent de base aux prêts aux particuliers et aux entreprises, sont à des niveaux bien plus élevés (aujourd'hui autour de 6 %). Avec de telles marges, les établissements ont mis l'accent sur la sécurité des crédits aux entreprises plutôt que sur les volumes. Mais avec la reprise de la croissance, le fameux *credit crunch* (effondrement de la distribution de crédit) a pris fin et les prêts à la consommation (+10 % pour NationsBank) et aux entreprises ont redémarré en 1993. Enfin, la contribution aux résultats des activités de marché a été également importante. Les établissements américains ont pu tirer parti de leur présence accrue sur les marchés dits émergents d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est.

Mais ils ont sans doute mangé leur pain blanc. Selon la plupart des analystes, les bénéfices devraient se tasser en 1994. Les banques devraient être affectées par la remontée des taux courts américains. Elles souffrent de l'habitude prise par un grand nombre d'entreprises américaines de chercher des financements hors du système bancaire. Les introductions en Bourse de sociétés de taille moyenne se sont multipliées en 1993, profitant de l'attrait des actions aux yeux des épargnants américains. La forte croissance des investissements des entreprises américaines en 1993, de l'ordre de 15 %, a été financée en grande partie par les marchés.

E. L.

En ne modifiant pas ses taux d'intérêt

La Bundesbank cherche à éviter une dépréciation du mark

FRANCFORT

de notre correspondant

Le dollar a reflué, jeudi 20 janvier, en cotant 1,7379 mark contre le record de 1,7510 la veille, après la décision du conseil central de la Bundesbank de ne pas modifier les taux d'intérêt allemands. Tel est bien l'objectif : la banque centrale allemande conduit la politique monétaire le pied sur le frein pour limiter la hausse du billet vert que le décalage conjoncturel entre l'Amérique et l'Allemagne rend inévitable. Cette hausse n'a pas eu lieu l'an dernier, contrairement aux attentes, mais les spécialistes y voient une raison de plus pour spéculer sur 1994. Depuis octobre, date de la dernière baisse des taux allemands, la monnaie américaine a gagné 10 %, provoquant, comme d'habitude, un affaiblissement relatif du mark en Europe : la livre a repris 7 % ; les francs suisse, belge et français ainsi que la couronne danoise et le yen 5 %.

Toute baisse des taux allemands – surtout si, dans le même temps, les Etats-Unis remontent les leurs – peut provoquer un nouveau décrochage du mark. La Deutsche Bank estime que le dollar vaudra 1,80 mark dans six mois. La Bundesbank cherchera à ralentir et limiter cette glissade, même si la ligne de sa politique demeure une baisse « à petits pas » au fur et à mesure que l'inflation s'apaise.

La banque centrale a donc laissé inchangés ses taux à 5,75 % pour l'escompte et 6,75 % pour le Lombard. Les observateurs s'y attendaient. Ils ont été, en revanche, déçus par la décision de la banque de ne pas modifier son taux d'appel d'offres à 6 % pour les deux prochaines semaines. Sans doute la marge de manœuvre technique est-elle limitée (ce taux doit rester au-dessus de celui de l'escompte), mais les financiers attendaient un geste.

Ils ne l'ont pas eu, mais, en compensation, le conseil central a réduit le taux des réserves obligatoires, sommes que les banques doivent déposer auprès de la banque centrale et qui sont gelées. Le taux, qui variait entre 6,6 % et 12,1 %, est désormais uniformément de 5 %. La Bundesbank déclare qu'elle veut maintenir l'existence de ces réserves, même à taux réduit, parce qu'elle ne veut pas se priver de cet instrument et parce qu'elle voudrait que la future banque centrale européenne fasse de même.

ÉRIC LE BOUCHER

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
RADIO TÉLÉVISION

Alors que les Douze se réunissent en conseil à Bruxelles

Le monde agricole s'interroge sur l'aménagement du territoire

Les douze ministres européens de l'agriculture doivent se réunir sous la *présidence de leur collègue grec lundi 24 et mardi 25 janvier, à Bruxelles. Si l'ordre du jour ne constitue pas un enjeu déterminant, la réunion est politiquement importante, puisque c'est la première fois que les Douze se retrouvent après la signature des accords du GATT à la mi-décembre, la France ayant demandé à ses partenaires des « compensations financières ». Selon l'INSEE, le revenu agricole, qui *avait fortement baissé en* 1992, est resté stable en 1993. *Les primes compensatoires versées par Bruxelles, en vertu de la politique agricole commune réformée en mai 1992, corrigent les baisses des prix de vente sur le marché.*

La FNSEA a organisé, mercredi 19 janvier, une journée sur l'aménagement du territoire et a transmis à Charles Pasqua, dans le cadre d'un grand débat, dix propositions. Pour la FNSEA, ces *nouveaux enjeux sont l'occasion* d'une mini-révolution culturelle *dont le prochain congrès, fin* mars à Tours, portera témoignage.

La prise de conscience est récente, mais la conversion des esprits encore laborieuse. Pour le tout petit million de paysans qui restent, l'enjeu est essentiel. Ils commencent à comprendre la différence entre, d'un côté, production et vente de produits agricoles, et, de l'autre, défense des valeurs du monde rural, deux tâches qui, pendant des siècles, formaient à l'évidence un tout. Mais voilà qu'une problématique de société d'une ampleur qui les dépasse vient compliquer l'ordonnance du jeu économique.

Or les deux fonctions ne sont pas identiques et elles n'impliquent ni les mêmes interlocuteurs, ni les mêmes méthodes, ni les mêmes messages. Revendiquer un meilleur revenu pour les éleveurs de brebis ou les producteurs de pommes et de blé dur est une chose, et l'on manie aisément les procédures bien rodées et les tirelires en général bien remplies. Il est plus compliqué, en revanche, de trouver sa place dans l'économie rurale, de définir un projet d'avenir pour chaque territoire, de coopérer avec les élus locaux, les artisans, les responsables des foyers ruraux ou des maisons familiales, les instituteurs, les salariés, les retraités, plus nombreux désormais que les paysans *dans les campagnes. Car des statistiques terribles ont obligé les agriculteurs à se frotter les yeux : ils* sont (chaque jour un peu plus) *quantitativement minoritaires et* affaiblis dans un monde rural dont ils portent encore, plus que d'autres, la symbolique, l'histoire et – encore – les espoirs.

Ce sont des difficultés de *« transition et de positionnement »*, comme diraient les sociologues, qui *se sont exprimées, mercredi 19 janvier*, à l'occasion de la journée *nationale organisée par la FNSEA* sur l'aménagement du territoire et *qui alimenteront* les débats de son congrès fin mars. Une journée – à laquelle *ont participé trois ministres* – qui tombait à pic, au *moment où le gouvernement est* engagé dans le débat sur l'aménagement du territoire et où l'avenir de 80 % de la surface du pays ainsi que les rapports villes-campagnes constituent deux axes majeurs de réflexion.

Un fonds de commerce à élargir

Il n'y a pas besoin d'expliquer bien longtemps à un agriculteur ce que signifie, en charge émotionnelle et en termes de valorisation économique, la notion de terroir. Celle d'aménagement du territoire, par contre, n'a pas toujours été familière aux organisations professionnelles agricoles, qui n'y voyaient que l'occasion de dénoncer sommairement, dans des discours corporatistes et catégoriels, la croissance effrénée des mégalopoles, l'impécuniosité budgétaire des petites communes, l'enclavement *géographique de plusieurs régions* et leur dépérissement économique, *l'inégalité devant la culture et le* savoir. On pouvait facilement grignoter par *l'aménagement rural* quelques crédits additionnels à *ceux de la politique agricole proprement* dite. Mais les temps ont changé et les comportements, longtemps simplistes, des leaders syndicaux, aussi.

Ces derniers, comme chaque Français, savent bien qu'on ne peut *évacuer d'une chiquenaude le phénomène* urbain généralisé, que les TGV ne peuvent s'arrêter dans tous les villages, que l'emploi souffre autant en ville que dans les bourgades, que les moyens budgétaires de l'Etat et des collectivités ne sont pas extensibles à l'infini, que le repli sur soi de l'Europe et de la France est impensable : bref, que l'aménagement du pays ne se *résume pas à une revitalisation forcée* et exclusive des zones rurales. Comme le dit Etienne Lapèze, vice-président de la FNSEA, *« il n'y a pas des villes, il n'y a pas des campagnes, il y a un territoire national »*. Finies, donc, les antinomies faciles et démagogiques. De ce point de vue, la FNSEA, le CNJA et les chambres d'agriculture ont tourné la page, prenant acte de cette complexité des données, mais il faut maintenant en convaincre les troupes sur les exploitations elles-mêmes, et c'est une autre affaire.

Il est demandé aux organisations professionnelles et syndicales – et elles l'ont compris – d'élargir leur fonds de commerce et de penser autant au destin des terres et des *hommes qui cultivent, labourent et* élèvent qu'aux épis, bœufs et ceps *qui les font vivre quotidiennement.* Le territoire est devenu, en soi, *l'objet d'une politique spécifique* dans laquelle les agriculteurs, évidemment, *doivent être les premiers* à s'impliquer.

L'actualité récente les y pousse. La réforme de la PAC, productrice *de jachère, jette la lumière sur la* destination de terres entre parenthèses : *il s'agit bien d'une question* d'utilisation de l'espace. La part *des aides compensatrices dans le* revenu va, selon la logique de la *réforme, s'accroître par rapport à* celle procurée par les prix de vente. Faut-il, alors, davantage régionaliser ces aides, les différencier selon la nature, la taille et le caractère intensif ou extensif des exploitations ? Là encore la réponse concerne l'aménagement du territoire. Et si demain, avec les conséquence du GATT, on voit des céréaliers de l'Aisne se mettre à *produire des légumes ou des* volailles au détriment des Bretons, *ou si la « prime à l'herbe »* reste la même dans le Cantal et à Lisieux, *ou si encore les transferts de productions* deviennent monnaie courante, ne risque-t-on pas d'assister à un chamboulement du territoire agricole ? Faudra-t-il attacher les droits à produire et les droits à primes à un exploitant et à un département attributaires ou pourra-t-on les négocier dans une aire géographique déterminée ?

Ce sont des questions centrales dans le débat qui agite aujourd'hui les organisations agricoles. Le prochain congrès de la FNSEA va le démontrer au grand jour, tant il est vrai qu'au sein de ses instances, les tenants d'un certain productivisme (en Bretagne et dans les grandes plaines céréalières) s'opposent à ceux qui veulent que la manne de Bruxelles – de plus en plus conséquente – soit désormais distribuée en fonction des besoins et des handicaps, et pas mécaniquement en fonction des volumes de production, comme ce fut le cas jusqu'à maintenant.

Dans le camp du changement, le bouillant Michel Tesseydou, secrétaire général adjoint de la FNSEA, attend son heure, rongeant son frein et prêt, s'il le faut, à en *découdre, sauf si la sacro-sainte* unité du mouvement syndical *majoritaire devait trop en souffrir* devant l'opinion publique. Quant à *Luc Guyau, président de la FNSEA* et garant d'un équilibre de plus en plus délicat, il s'en tire pour le moment en annonçant que *« l'heure est venue pour la France de passer un contrat avec son agriculture et de prendre dès la session parlementaire de printemps des mesures d'anticipation législatives et budgétaires vigoureuses »*. Ce faisant, il ne peut que flatter ses mandants. Mais ce ne sera plus aussi aisé lorsqu'il faudra bien dire quelles catégories d'agriculteurs et de territoires en tireront prioritairement profit.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Les dix propositions de la FNSEA

La FNSEA a rendu publiques, mercredi 19 janvier, dix propositions sur l'aménagement du territoire qu'elle a transmises à Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ces propositions sont les suivantes :

-reconnaître clairement la fonction territoriale des activités agricoles et la rémunérer ;

-définir une nouvelle politique des structures axée sur l'équilibre territorial ;

-créer des moyens modernes d'information et de communication accessibles partout localement ;

-assurer aux ruraux et aux urbains des chances d'accès comparables à la formation et aux ressources intellectuelles ;

-prévoir la parité des *moyens culturels avec la ville ;*

-entretenir un habitat de *qualité et conserver le patrimoine* bâti ;

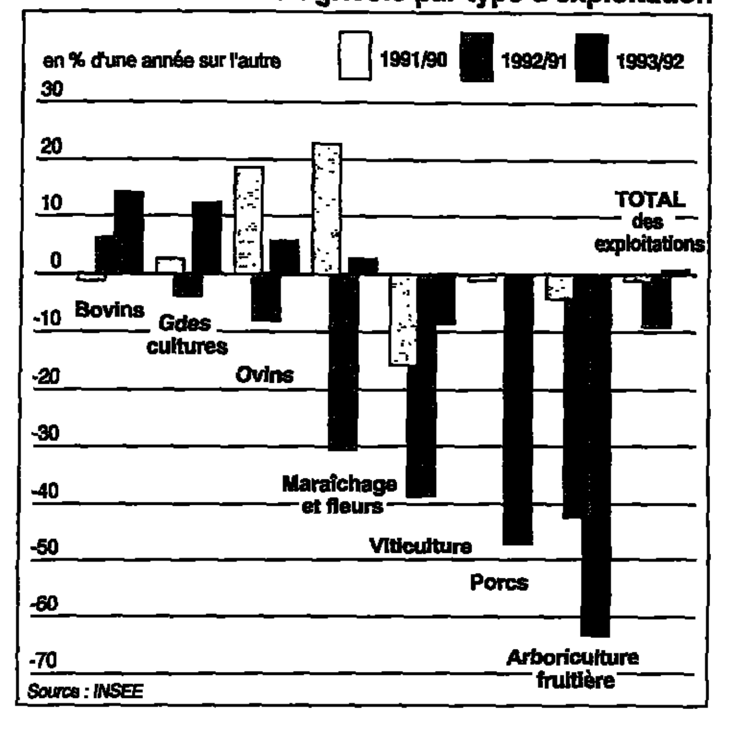
-favoriser les initiatives locales pour l'emploi et des services de proximité en milieu rural ;

-définir une politique exceptionnelle pour les zones rurales en crise ;

-redéfinir plus clairement les compétences pour le développement rural entre les différents niveaux géographiques ;

-mieux utiliser les ressources fiscales et financières.

Evolution du revenu agricole par type d'exploitation



SOCIAL

Dans des entretiens donnés à la presse alsacienne

Edouard Balladur renonce à subordonner le remboursement de la TVA à la création d'emplois

Edouard Balladur a changé d'avis, concernant l'accélération du remboursement de la TVA aux grandes entreprises. Au journal de 20 heures, sur TF 1, le 11 janvier, il avait déclaré avoir *« demandé qu'on mette à l'étude une disposition qui permette de subordonner ce remboursement au fait que ces entreprises créent de l'emploi »* (*le Monde* du 13 janvier). *« Ce n'est pas ce que j'ai dit »*, a répondu M. Balladur à une question sur le même sujet dans un entretien que publie le quotidien *l'Alsace*, vendredi 21 janvier, à l'occasion d'une visite du premier ministre dans la région. *« Je ne crois pas qu'il soit possible d'assurer un lien mécanique entre aides de l'Etat et effort d'embauche des entreprises »*, ajoute-t-il, précisant : *« Ce serait une immense source de complexité administrative. »*

Dans *les Dernières Nouvelles d'Alsace*, le même jour, M. Balladur redéfinit son projet. *« Ce que j'ai proposé, ce n'est pas de subordonner le remboursement du décalage d'un mois de la TVA (...) à des créations d'emplois*, explique-t-il, *mais de subordonner une accélération du remboursement à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs, par exemple le développement de la formation de l'entreprise. » « Les modalités de cette idée sont à l'étude »*, indique-t-il, soulignant que le remboursement pourrait être amélioré *« pour les entreprises qui rempliraient un certain nombre de conditions »*. Il rappelle qu'il s'est entretenu de ce dossier avec le président du CNPF, François Perigot (*le Monde* du 20 janvier). Ce dernier, à l'époque, avait déploré que cette mesure, très contestée, ait pu être annoncée *« sans concertation préalable »*. Présentée précipitamment, et à la surprise de tous, cette disposition se trouve ainsi abandonnée parce qu'elle soulevait trop de difficultés techniques et posait trop de questions de droit. Toutefois, poursuit M. Balladur, dans *les Dernières Nouvelles d'Alsace*, *« aucune idée allant dans le sens du soutien de l'emploi n'est insolite »*.

Dans *l'Alsace*, il nuance ses propos précédents sur l'évolution prochaine du chômage, quand il escomptait un recul au deuxième semestre. *« L'année 1994 verra encore le nombre de chômeurs s'accroître*, reconnaît-il. *Notre objectif, c'est d'abord de ralentir sa croissance puis de parvenir à inverser la courbe »*. Cela l'amène à lancer un appel en direction des collectivités locales, qui devraient participer davantage à l'effort, notamment dans deux domaines, *« l'apprentissage tout d'abord, l'environnement ensuite »*.

A. Le.

Député RPR de la Vienne

M. Chamard préconise une refonte du financement de la formation en alternance

Avant l'ouverture de négociations *sur la formation professionnelle*, dans quinze jours, le rapport remis *mardi 18 janvier* au premier ministre par Jean-Yves Chamard, député RPR de la Vienne, sur la formation des jeunes en alternance sous contrat de travail, risque de provoquer un tollé chez les partenaires sociaux. M. Chamard dresse un triple constat : les jeunes et leur famille sont *« peu attirés par l'apprentissage, en raison notamment de son image »*, l'engagement des entreprises (sauf les petites) pour la formation des jeunes est *« récent »*, et les structures de formation *« ne s'investissent pas suffisamment dans la dynamisation du système »*.

Les vingt propositions du rapport s'articulent autour de trois grands axes : inciter les entreprises de plus de 50 salariés à développer l'appprentissage, remettre à plat le financement du système et aller vers une fusion progressive des différentes filières. C'est sur le financement du système de l'apprentissage et de la formation en alternance, qualifié d'*« ubuesque »*, que les piques du rapport Chamard sont les plus acérées. Le député de la Vienne juge en effet que, dans le système actuel, *« plus les entreprises accueillent des apprentis, moins le financement des structures de formation est assuré »*. Parallèlement, M. Chamard s'est aussi prononcé en faveur d'*« une loi sur le financement des organisations professionnelles et syndicales »*.

A. B.-M.

Les dépenses de santé devront être réduites

Suite de la première page

Mme Veil a repris le flambeau de ses prédécesseurs, en étendant les accords de modération des dépenses passés avec plusieurs professions de santé (cliniques privées, biologistes, infirmières libérales et kinésithérapeutes). La situation des médecins est, en revanche, plus complexe.

Formellement, la convention médicale signée en novembre entre les caisses d'assurance-maladie et deux syndicats médicaux prévoit que les dépenses ne progresseront pas au-delà de 3,4 % *en 1994* (après 6,2 % en 1993). Pourtant, le respect de cet objectif est pour le moins incertain. Si le texte conventionnel comporte de réelles innovations (respect de références médicales par les praticiens, codage des actes, création d'un dossier médical obligatoire pour certains malades de plus de soixante-dix ans), il ne prévoit, contrairement aux dispositifs en vigueur pour les autres professions, aucun mécanisme de sanctions vraiment crédible, en cas de dépassement des objectifs négociés. Aussi, le ministère des affaires sociales – qui a pourtant officiellement agréé la convention il y a quelques semaines... – est-il décidé à obtenir des syndicats médicaux (auxquels a été accordée une revalorisation tarifaire) qu'ils acceptent des *« garanties de bonne fin »*. Le gouvernement réfléchit à faire voter par le Parlement un objectif annuel chiffré de croissance des dépenses d'assurance-maladie, ce qui renforcerait son caractère contraignant.

La perspective de l'élection, en avril, des représentants aux unions professionnelles de médecins chargées de mettre en œuvre les *« références médicales »* (autrement dit les prescriptions à appliquer, en règle générale, devant telle ou telle pathologie) complique la tâche de Mme Veil. Elle doit ménager les signataires de la convention, notamment la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), principale organisation de médecins. Non signataire, le syndicat MG-France, qui regroupe des généralistes, s'est engagé de son côté dans une surenchère préélectorale en accusant le gouvernement de passer d'une *« maîtrise médicalisée »* à une *« maîtrise comptable »* des dépenses de santé. Si tel devait être le cas, *« les médecins descendraient aussitôt à dans la rue »* comme en juin et novembre 1991, assure-t-on chez MG-France alors que Hubert Wannepain, secrétaire général de la CSMF, prévoit *« des réactions qui pourraient aller très loin si le gouvernement prenait des mesures unilatérales »*.

Ces mouvements d'humeur sont révélateurs des faux-semblants qui, depuis toujours, caractérisent les rapports entre médecins et Sécurité sociale. N'est-il pas, en effet, paradoxal de s'engager sur des objectifs d'économie *tout en estimant* qu'un mécanisme permettant de les respecter aboutirait à *« dénaturer »* l'accord conclu ? Quant à opposer *« maîtrise comptable »* et *« maîtrise médicalisée »*, il s'agit largement d'un faux débat. Pour ne prendre que cet exemple, les dépenses de biologie, strictement encadrées, sont passées d'un taux de croissance de 7 % en 1991 à 3,2 % en 1993 sans que personne ne hurle au *« rationnement des soins »*. De même, les honoraires médicaux *ont* – curieusement – amorcé un certain reflux depuis le lancement, en août, du plan d'économie de Mme Veil. Alors que la Caisse nationale d'assurance-maladie évalue à 60 milliards de francs par an l'étendue des *« gaspillages »*, on ne peut *non plus* perdre de vue que si la France occupe le cinquième rang au sein de l'OCDE pour les dépenses de santé (plus de 10 000 francs par an et par individu), elle n'arrive qu'en treizième position pour l'espérance de vie des hommes et en seizième pour la mortalité périnatale.

Par ailleurs, le gouvernement tente de se mettre en ordre de *bataille pour engager pour de bon* la restructuration des hôpitaux publics *où l'on estime à 60 000 le* nombre de lits excédentaires. Il lui faudra résister à de multiples groupes de pression, à commencer par les élus locaux. Quant à l'industrie pharmaceutique, elle vient de conclure un *« accord cadre »* avec les pouvoirs publics. Celui-ci vise notamment à faire reculer la pratique bien connue qui consiste à remplacer un médicament ancien par un produit nouveau et plus cher mais à efficacité thérapeutique égale.

Enfin, si le recours à une augmentation de la TVA au profit de la Sécurité sociale est virtuellement écarté, une revalorisation de la cotisation d'assurance-maladie des retraités (plus de trois fois inférieure à celle des actifs) est en discussion. Le produit de cette hausse permettrait non pas d'atténuer le déficit de l'assurance-maladie (30 milliards de francs cette année) mais de financer une partie de la future prestation au profit des personnes âgées dépendantes.

JEAN-MICHEL NORMAND

Le chômeur qui était prêt à *donner un rein contre un* emploi est embauché. – *Mohamed Ammar, qui se déclarait* prêt à donner un rein à qui lui donnerait du travail, a trouvé un emploi dans la journée du jeudi 20 janvier, après que son histoire eut été révélée par le quotidien *le Républicain lorrain* (*le Monde* du 21 janvier). Il effectuera une période d'essai *dans une entreprise* d'électro-mécanique du Loiret à partir du lundi 24 janvier. Et conservera évidemment son rein.

▶ *Lire également la chronique de Daniel Schneidermann page 23*

VIE DES ENTREPRISES

Ecartant le Leclerc français

La Suède achète cent vingt chars allemands

Le gouvernement suédois a officiellement annoncé, jeudi 20 janvier, l'achat ferme de 120 chars Leopard 2 improved (modernisé) construits par le groupe allemand Kraus Maffei, au détriment d'une proposition française (sur le Leclerc) et d'une offre américaine (sur l'Abrams M1A2). Ce contrat, qui prévoit une option pour 80 autres exemplaires supplémentaires du même modèle, est évalué à quelque 4,5 milliards de francs. Cette décision, en dépit de propos optimistes de François Léotard en décembre dernier (*le Monde* daté 19-20 décembre 1993), n'était pas inattendue.

En effet, le Leclerc avait les faveurs de l'industrie suédoise – une quarantaine d'entreprises auraient été associées à sa fabrication au terme d'un accord qui proposait entre 120 et 150 % de compensations fournies localement par le groupe GIAT-Industries –, mais il n'a pas satisfait les militaires à l'issue d'expérimentations sur le terrain, au début de 1993, qui ont révélé des faiblesses (suspension, système de vision en tourelle, etc.) du char français. Ce qui a obligé le constructeur à apporter certaines modifications. Le ministère suédois de la défense a, d'autre part, expliqué que le Leopard 2 improved était le moins coûteux.

Pour GIAT-Industries, ce revers commercial en Suède est loin d'être négligeable. Le groupe connaît de graves difficultés. Depuis 1990, il affiche des pertes importantes avec, pour l'an dernier, quelque 1,5 milliard de francs (pour un chiffre d'affaires de 9,5 milliards de francs), dont environ 1 milliard pour couvrir un plan de 1 525 suppressions d'emplois. GIAT-Industries figure sur la liste des recapitalisations, en 1994, de sociétés nationales d'armement placées sous tutelle du ministère de la défense.

L'an dernier, l'émirat d'Abou-Dhabi a commandé à la France 390 Leclerc, dotés d'un moteur diesel du groupe allemand MTU. Ce contrat ne devrait pas donner de travail à GIAT-Industries et à ses sous-traitants avant 1995. Le Qatar et l'Arabie saoudite sont aussi des clients potentiels.

Entre la Suède et la France, il demeure un grand contrat d'armes en discussion d'une valeur de 2,5 milliards de francs et portant sur la fourniture de missiles air-air Mica (du groupe Matra-Défense) destinés à l'avion de combat suédois Gripen. Cette éventualité permettrait à l'industrie suédoise de participer à la création d'un groupe européen de missiles, autour d'une alliance entre Matra et British Aerospace. Mais ce contrat est, comme le précédent, loin d'être acquis.

Pour dégager 3 milliards d'économie

Le groupe Bull veut tailler dans son parc immobilier

Le patron de Bull, Jean-Marie Descarpentries, a levé partiellement le voile, lors d'un comité central d'entreprise qui s'est tenu jeudi 20 janvier, sur le plan d'économies qui doit permettre au groupe de récupérer 3 milliards de francs sur les coûts indirects et d'afficher ainsi un résultat d'exploitation à l'équilibre en 1994.

Ce plan s'appuie sur une réorganisation des implantations de Bull en région parisienne, un nouveau *« schéma directeur des locaux »* qui vise à concentrer sur un nombre limité d'établissements le personnel du groupe informatique qui se répartit sur une dizaine de sites.

Bull va abandonner la tour qu'il occupe à la Défense; la fermeture des établissements de Massy (Essonne) et de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) est envisagée. Cette réorganisation s'accompagne de mutations de personnel dont l'importance n'a pas encore été estimée. Par ailleurs, ce plan prévoit la suppression d'un certain nombre de directions fonctionnelles, d'arrêts d'activité et de projets de filialisation qui ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Les syndicats ont vivement réagi à ces annonces qui constituent, selon la CFDT, *« un démantèlement rampant du groupe »*, dans le seul but de faciliter la privatisation et de préparer une « vente par appartements ».

A l'initiative du ministère de l'équipement

Les sociétés d'autoroutes seraient regroupées

« Le projet de réforme du système autoroutier est arrêté depuis quelques jours, a déclaré, jeudi 20 janvier, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, lors de la présentation de ses vœux à la presse. *Il reste à négocier ce projet avec les sociétés d'autoroutes et les collectivités locales ». « L'existence des sociétés d'autoroutes ne sera pas remise en cause »,* a précisé le ministre, mais le projet leur permettra de s'adosser les unes aux autres dans un cadre géographique déterminé afin *« de mieux servir l'aménagement du territoire »*.

Le projet de réforme, initié en mai par le ministre de l'équipement, vise à redonner un nouveau souffle au financement des autoroutes. Le système de péréquation en vigueur a atteint ses limites.

Actuellement, les sociétés bénéficiaires versent, dans la limite des avances consenties par l'Etat, leurs excédents à Autoroutes de France. L'établissement public les reverse aux sociétés non équilibrées.

Or, l'apurement des dettes des trois grandes sociétés d'autoroutes, la SANEF (Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France), la SAPRR (Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône) et ASF (Autoroutes du Sud de la France) mettait le système en péril. Dans l'avenir, trois pôles régionaux devraient s'appuyer sur les trois sociétés les plus lucratives, les autres étant filialisées.

Ainsi, la Société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN) serait filiale de la SANEF et les autoroutes alpines (AREA) et de la région Provence-Côte d'Azur (ESCOTA) filiales d'ASF. La fusion des autoroutes, préconisée par le ministère de l'économie et des finances, semble donc abandonnée.

Des contrats de plan sur cinq ans seraient instaurés entre l'Etat et les trois pôles autoroutiers mettant fin à un système d'autorisation de programme annuel.

Enfin, les sociétés d'autoroutes pourraient faire l'objet d'une recapitalisation de la part de l'Etat, une partie des avances consenties étant transformée en fonds propres.

M. La.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

SAINT-GOBAIN : recul de 45 % du résultat net consolidé en 1993. – Le résultat net consolidé du groupe Saint-Gobain a reculé en 1993 de 45 %, à 1,31 milliard de francs, et son chiffre d'affaires (estimation) de 3,3 %, à 71,55 milliards de francs. Selon un communiqué du groupe, le résultat *« a été affecté par la crise européenne, il demeure néanmoins largement positif et s'accompagne d'un désendettement de 3 milliards de francs »*. Jean-Louis Beffa, PDG du groupe, s'attend toutefois à une amélioration de ses résultats en 1994 sous l'effet conjugué de trois facteurs : une baisse des coûts de production liée à la réduction des effectifs, la diminution des charges de restructuration, la réduction des frais financiers entraînée par l'effort de désendettement.

ACQUISITION

MARTIN BELAYSOUD prend le contrôle de Megnin Bernard. – Premier groupe rhône-alpin dans le négoce inter-industriel (produits sidérurgiques, fournitures industrielles, quincaillerie, outillage, plomberie, sanitaire et chauffage), la société bressane Martin Belaysoud SA vient de prendre une participation majoritaire (50,16 %) dans le groupe franc-comtois Megnin Bernard, qui opère dans le même secteur d'activité sur les régions de Franche-Comté et de Bourgogne. L'opération a été réalisée avec le concours de la société GS Développement SA qui a pris une participation de 36,30 %. Spécialement créée pour l'occasion et dotée d'un capital initial de 11,25 millions de francs, GSE Développement SA est l'émanation du Groupe sanitaire européen, rassemblant la quasi-totalité des entreprises indépendantes de négoce-distribution dans le secteur du sanitaire chauffage (2,8 milliards de francs de chiffre d'affaires). L'acquisition de Megnin Bernard a été largement autofinancée. Le montant de la transaction n'a pas été communiqué. Outre la réalisation d'importantes économies d'échelle avec la perspective d'une centralisation logistique et financière, l'opération permet au groupe Martin Belaysoud d'atteindre un chiffre d'affaires consolidé de 1,25 milliard de francs pour un effectif d'un millier de salariés. – *(Corresp.)*

CONFLITS

EDF-GDF : grève contre le rapport Mandil. – Plus d'un quart (27,22 %) des 145 000 électriciens et gaziers d'EDF-GDF ont, selon la direction, observé une grève, jeudi 20 janvier, à l'appel de la CGT et de FO, afin de protester contre les projets de déréglementation du secteur de l'énergie présentés dans le rapport rédigé par Claude Mandil et rendu public le 3 janvier. Le 23 novembre, une journée d'action identique lancée à l'initiative de quatre syndicats, avait rassemblé 54 % de grévistes.

ELF AQUITAINE : la grève continue à Lacq. – En grève depuis le 10 janvier, les salariés de l'unité Elf Aquitaine de Lacq ont décidé, jeudi 20 janvier à l'unanimité, de poursuivre leur mouvement afin d'obtenir *« de meilleures conditions de sécurité »* et la signature de *« vingt-quatre contrats d'adaptation »*. Lancée à l'initiative de l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC), cette grève était jusqu'à présent suivie par 90 % des personnels de production postés et par la moitié des salariés travaillant en journée.

SOLLAC : rassemblement contre la *« privatisation larvée »* du site de Fos-sur-Mer. – Un millier de salariés de l'établissement Sollac de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) se sont rassemblés en assemblée générale, jeudi 20 janvier, à l'appel de l'intersyndicale (CFDT, CGT, CFE-CGC, FO et CFTC), afin de dénoncer les *« privatisations larvées »* de certaines installations du site. La veille, les représentants syndicaux avaient été informés, en comité d'entreprise, des projets de filialisation des hauts fourneaux et des transferts de l'usine de production d'oxygène à L'Air liquide et de l'établissement de production de chaux au groupe Lefèbvre. La direction a fait savoir qu'aucune vente de ces deux usines, qui emploient chacune une vingtaine de salariés, n'était encore réalisée.

CONTRAT

SNCF : accord salarial 1994 ratifié par cinq syndicats sur sept. – Les propositions salariales pour 1994 de la direction de la SNCF, prévoyant d'accorder notamment 2 % d'augmentation générale, ont finalement été acceptées, jeudi 20 janvier, par cinq syndicats de cheminots sur sept (FO, CFE-CGC, FGAAC, CFTC et FMC). La CGT et la CFDT ont réitéré leur refus de signer un accord *« entérinant le gel des salaires en 1993 »* (*le Monde* du 19 janvier).

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du 20 janvier 1994

UN DÉCRET

– n° 94-49 du 12 janvier 1994 portant publication de l'accord relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, signé à Bruxelles le 29 mars 1991.

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 janvier 1994

UN DÉCRET

– du 13 janvier 1994 portant reconnaissance de la Fondation des œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte comme établissement d'utilité publique.

UN ARRÊTÉ

– du 5 janvier 1994 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 21 janvier ⬇ Hésitante

La vive hausse du titre Saint-Gobain tirait le marché en avant vendredi 21 janvier, en début de journée, dans un marché actif, les volumes d'échanges étant importants sur Saint-Gobain, mais aussi sur les valeurs de la galaxie LVMH. En repli de 0,35 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un repli de 0,07 % à 2 256,13 points. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises s'inscrivaient en recul de 0,64 % à 2 243,41 points.

La déception causée par le maintien en France et en Allemagne des taux d'intérêt a provoqué un accès de faiblesse sur le Matif. Ce mouvement s'est propagé aux actions au cours des premières minutes de cotation.

Mais les bonnes nouvelles distillées par le président de Saint-Gobain, Jean-Louis Beffa, ont amélioré le climat qui, la veille, avait été détérioré par la chute des titres du groupe LVMH.

Saint-Gobain montait de 8 % à 668 francs dans un marché de près de 500 000 titres. Le titre a fait l'objet, jeudi 20 janvier, de nombreuses ventes à découvert de la part d'investisseurs s'attendant à des résultats pires que ceux qu'a finalement annoncés le groupe après la clôture. Saint-Gobain, qui pèse 3 % dans le calcul du CAC 40, a annoncé une chute de 45 % de son bénéfice net en 1993, à 1 310 millions de francs contre 2 377 millions en 1992.

Au lendemain de l'accord restructurant les participations croisées de LVMH et Guinness, Bon Marché, qui va racheter à Guinness sa part dans Dior pour 1,7 milliard de francs, perdait encore 11 francs à 724 francs, tandis que Christian Dior, qui acquiert auprès du brasseur britannique 38,35 % de Jacques-Rober pour 8,85 milliards de francs, reprenait 10 francs à 370 francs. LVMH perdait 40 francs à 3 859 francs.

NEW-YORK, 20 janvier ⬆ Nouveau record

Wall Street a clôturé sur un record, jeudi 20 janvier, pour la deuxième journée consécutive, à l'issue d'une séance irrégulière dominée par la publication de statistiques économiques mitigées et de résultats de sociétés. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 891,96 points, en hausse de 7,59 points, soit une progression de 0,20 %. L'activité a été soutenue avec quelque 310 millions de titres échangés. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse : 1 109 contre 961 alors que 646 actions restaient inchangées.

L'annonce d'un bond de 6,2 % des mises en chantier de logements en décembre a renforcé l'optimisme des opérateurs sur la poursuite du redressement de l'économie américaine.

Mais cette bonne nouvelle a été assombrie par la dernière indication d'évolution irrégulière du marché de l'emploi. En effet, les demandes d'allocations chômage ont augmenté de 23 000, la semaine dernière, alors que les experts tablaient sur une baisse.

Un repli des taux d'intérêt sur le marché obligataire a contribué au soutien de Wall Street. Le taux d'intérêt moyen sur les obligations du Trésor à trente ans, principale référence, a reculé à 6,27 % contre 6,29 % mercredi soir.

VALEURS	Cours du 19 janvier	Cours du 20 janvier
Alcoa	74 7/8	74 3/8
Allied Signal Inc.	78 3/8	78 1/4
American Express	30 1/8	30 3/4
ATT	55 3/4	56 1/8
Bethlehem Steel	22 1/4	22 1/2
Boeing	44 1/8	44 1/2
Caterpillar Inc.	93 5/8	94
Chevron	90	90 1/8
Coca-Cola	41 5/8	41 3/8
Disney Corp.	47 1/8	47 3/8
Du Pont de Nemours	53 5/8	54 1/8
Eastman Kodak	43	42 5/8
Exxon	65 1/2	66 3/8
General Electric	108 3/4	108 3/8
General Motors	61	60 1/8
Goodyear Tyre	47 1/2	47 5/8
IBM	56	56 1/8
International Paper	74 1/8	73 3/4
McDonnell Douglas	112 3/8	113 3/4
Merck and Co	35 7/8	35 3/4
Minnesota Mining	111 3/8	111 1/8
Morgan (J.P.)	70	70
Philip Morris	57 3/4	57 3/4
Procter Gamble	58 1/4	59 3/8
Sears Roeb. and Co.	60 7/8	61 3/8
Texaco	65 1/8	66 3/4
Union Carbide	25	24 7/8
United Tech.	65 1/2	65 3/8
Westinghouse El.	14	13 7/8
Woolworth	25 3/8	25 5/8

LONDRES 20 janvier ⬇ Effritement

Les valeurs ont reculé jeudi 20 janvier au Stock Exchange, victimes de prises de bénéfices après les records atteints la veille. Les pertes se sont toutefois réduites en fin de séance sous l'influence de Wall Street et l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 5,1 points à 3 470 points, soit un repli de 0,1 %. Quelque 1,01 milliard de titres ont été échangés contre 1,3 milliard la veille, séance exceptionnellement active.

La baisse du secteur pharmaceutique et le maintien des taux directeurs de la Bundesbank ont également contribué à l'affaiblissement de la tendance. Les valeurs de second rang ont subi les plus fortes pertes après leur récente progression.

Guinness s'est apprécié de 51 pence à 521 après l'annonce de la vente de sa participation de 24 % dans LVMH et de l'acquisition de 34 % de Moët-Hennessy.

VALEURS	Cours du 19 janv.	Cours du 20 janv.
Allied Lyons	6,59	6,61
BP	3,69	3,73
BTR	3,70	3,64
Cadbury	5,24	5,24
Glaxo	6,81	6,80
GUS	6,02	6,11
ICI	7,67	7,66
Reuter	19,20	19,20
RTZ	8,43	8,78
Shell	7,41	7,31
Unilever	12,04	11,96

TOKYO, 21 janvier ⬆ Progression

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse vendredi 21 janvier, l'indice Nikkei progressant de 123,51 points, soit de 0,6 %, à 19 307,43 points, au cours d'une séance dominée par l'optimisme sur l'adoption par la Chambre haute du programme de réforme politique du premier ministre. Environ 450 millions de titres ont été échangés contre 561,8 millions, jeudi.

Dans la matinée, de nombreux opérateurs sont restés sur la réserve, attendant de connaître les résultats du vote sur le programme de réformes politiques qui ne devaient être connus que dans la soirée. Au cours de l'après-midi, l'optimisme l'a emporté, déclenchant une vague d'achats, ont indiqué des courtiers.

Finalement, les réformes politiques présentées par la coalition du premier ministre Morihiro Hosokawa ont été rejetées par la Chambre haute (chambre des conseillers) du Parlement japonais.

VALEURS	Cours du 20 janvier	Cours du 21 janvier
Bridgestone	1 410	1 420
Canon	1 580	1 610
Fuji Bank	2 080	2 140
Honda Motors	1 610	1 620
Matsushita Electric	1 610	1 610
Mitsubishi Heavy	665	670
Sony Corp.	5 870	5 880
Toyota Motors	1 870	1 850

CHANGES

Dollar : 5,9105 F ⬇

Vendredi 21 janvier, à Paris, le deutschemark était ferme à 3,4040 francs, contre 3,3982 francs la veille (cours indicatif Banque de France). Le dollar refluait à 5,9105 francs contre 5,9265francs jeudi soir (cours BdF).

FRANCFORT	20 janv.	21 janv.
Dollar (en DM)	1,7400	1,7368
TOKYO	**20 janv.**	**21 janv.**
Dollar (en yens)	111,43	111,30

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (21 janv.) ...... 6 7/16 % - 6 9/16 %
New-York (20 janv.) ...... 3 %

BOURSES

PARIS

	19 janv.	20 janv.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 274,67	2 257,81
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 590,23	1 580,44
Indice SBF 250	1 530,14	1 521,45

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	19 janv.	20 janv.
Industrielles	3 884,37	3 891,96

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	19 janv.	20 janv.
100 valeurs	3 475,10	3 470
30 valeurs	2 654,30	2 659,30

FRANCFORT

	19 janv.	20 janv.
Dax	2 134,38	2 116,20

TOKYO

	20 janv.	21 janv.
Nikkei Dow Jones	19 183,92	19 307,43
Indice général	1 550,79	1 569,91

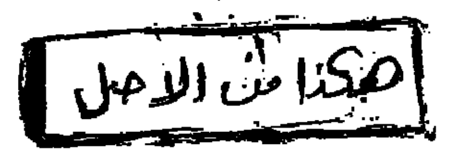
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9140	5,9150	5,9605	5,9635
Yen (100)	5,3472	5,3509	5,4038	5,4104
Ecu	6,5935	6,5981	6,5915	6,5996
Deutschemark	3,4040	3,4050	3,4072	3,4100
Franc suisse	4,0543	4,0581	4,0769	4,0830
Lire italienne (1000)	3,4834	3,4864	3,4650	3,4702
Livre sterling	8,8414	8,8465	8,8621	8,8715
Peseta (100)	4,1446	4,1486	4,1191	4,1259

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2 1/16	2 3/16	1 15/16	2 1/16
Ecu	6 9/16	6 11/16	6 3/8	6 1/2	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	6	6 1/8	5 13/16	5 15/16	6 5/8	6 3/4
Franc suisse	4 1/16	4 3/16	3 7/8	4	3 3/4	3 7/8
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 3/16	8 7/16	8	8 1/4
Livre sterling	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16	5 3/16	5 5/16
Peseta (100)	9 1/16	9 5/16	8 11/16	8 15/16	8 5/16	8 1/2
Franc français	6 7/16	6 9/16	6 1/4	6 3/8	5 15/16	6 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 21 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –0,64 % (2243,28)

Règlement mensuel

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5	EDF-GDF 3%	5760	—	—
10	B.N.P. (T.P)	1106	1106	—
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1109	1105	–0,36
10	Renault (T.P.)	2632	2740	+4,10
10	Rhone Poulenc(T.P)	2601	2630	+1,11
10	Saint Gobain(T.P.)	1289	1299	+0,78
10	Thomson S.A (T.P)	1140	1148	+0,70
25	Accor 1	715	715	—
10	Air Liquide 1	859	851	–0,93
10	Alcatel Alsthom 1	770	759	–1,43
10	Alcatel Cable 1	737	727	–1,36
50	Alspi 1	416,70	416	–0,17
10	AGF(Ass.gle.Fce) 1	687	688	+0,15
5	Axa 1	1522	1515	–0,46
25	Bail Equipement 1	30,15	30	–0,50
25	Bail Invest. 1	1240	1235	–0,40
25	Bancaire (Cie) 1	627	618	–1,44
25	Banque Colbert C2	178	178,30	+0,17
50	Bazar Hot. Ville 2	728	712	–2,20
10	Berger (M) 2	1315	—	—
25	Bertrand Faure 2	589	588	–0,18
25	BIC 1	1322	1320	–0,15
25	BIS 1	286	285	–0,35
10	BNP 1	275	274,40	–0,22
25	Bollore Techno.1	383	382	–0,26
10	Bongrain 1	3230	3225	–0,15
25	Bon Marche (Au) 1	735	735	—
25	Bouygues 1	712	715	+0,42
10	BSN 1	950	950	—
5	Canal + 1	1102	1102	—
10	Cap Gemini Sogeti1	187	185,50	–0,80
50	Carnaudmetalbox 1	203,50	208	+2,21
5	Carrefour 1	4080	4036	–1,08
50	Casino Guichard 1	192,40	194	+0,83
50	Casino Guich.ADP 1	151,60	151	–0,40
10	Castorama Dl (Li)1	892	890	–0,22
10	Caumartin Part(M)2	420	415	–1,19
10	C.C.F. 1	295	287,60	–2,51
100	CCMC-Managio(Ly) 2	71	71,20	+0,28
10	Cegid (Ly) 1	521	522	+0,19
50	Centrest (Ny) 2	30	30	—
50	CEP Communication1	470	471	+0,21
50	Cerus Europ.Reun 1	138	138,50	+0,36
10	Cetelem 1	1381	1395	+1,01
25	CGIP 1	1239	1244	+0,40
25	Chargeurs 1	1349	1336	–0,96
25	Christian Dior 1	380	384	+1,11
25	Ciments Fr.Priv.B2	374	382	+2,14
10	Clarins 1	575	575	—
50	Club Mediterranee1	371	370,50	–0,13
25	Colas 1	1208	1218	+0,83
25	CSP (Papiers)(Ly)2	733	733	—
100	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
25	Comptoir Moder. 1	1708	1710	+0,12
25	CPR Paris.Reesc. 1	560	560	—
10	Credit.F.France 1	1262	1274	+0,95
10	Credit Local Fce 1	471,50	467	–0,95
25	Credit Lyonn.CIP 1	798	792	–0,75
10	Credit National 1	725	730	+0,69
25	CSEE 1	865	852	–1,95

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
10	Damart 1	6000	5950	–0,83
10	Dassault-Aviation1	500	498,90	–0,22
25	Dassault Electro 1	452	449,20	–0,62
10	De Dietrich 1	2300	2300	—
10	Degremont 1	579	581	+0,35
50	Dev.R.N-P De Cal 2	43	—	—
25	Dev.R.Sud-Est.Ly2	68	68	—
50	DMC (Dollfus Mi)1	406,40	408	+0,39
25	Docks France 1	740	740	—
25	Dynaction 1	121	120,10	–0,74
10	Eaux (Gie Des) 1	2841	2816	–0,88
25	EBF (Epeda B.) 1	913	917	+0,44
25	Ecco 1	668	675	+1,05
10	Eiffage(ex Foug.)1	1409	1396	–0,92
10	Elf Aquitaine 1	421,80	418,70	–0,73
25	Elf Sanofi 1	1085	1072	–1,20
10	Erap-Elf CPst 1	379	377,20	–0,47
50	Eridania Beghin 1	972	984	+1,23
25	Essilor Intl 1	728	724	–0,55
25	Essilor Intl ADP 1	482,10	482,10	—
50	Esso 1	1124	1123	–0,09
5	Eurafrance 1	2415	2343	–2,98
100	Euro Disney 1	35,20	35,85	+1,85
10	Euro RSCG W.W 1	674	662	–1,78
25	Europe 1-1	1690	1745	+3,25
100	Eurotunnel 1	51,60	50,65	–1,84
10	Filipacchi Medias1	909	894	–1,65
100	Finextel 1	179	175	–2,23
50	Fives-Lille 1	581	580	–0,17
5	Fromageries Bel 1	5480	5480	—
10	Galeries Lafayet.1	2386	2400	+0,59
10	GAN 1	509	507	–0,39
50	Gascogne (B) 1	580	585	+0,86
10	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2190	2190	—
50	Geophysique 1	590	588	–0,34
10	Groupe Andre S.A 1	743	740	–0,40
10	Groupe De La Cite1	865	854	–1,27
50	GTM-Entrepose 1	550	548	–0,36
25	Guyenne Gascogne 1	1985	1982	–0,16
25	Havas 1	425	422	–0,71
50	IDIA 1	284,70	284	–0,26
25	Imetal 1	601	594	–1,16
100	Immob.Phenix 1	114,30	111	–2,89
25	Ingenico 1	155,40	152	–2,19
5	Ins.Merieux Int. 1	2168	2118	–2,31
25	Interbail 1	545	545	—
10	Intertechnique 1	579	579	—
25	Jean Lefebvre 1	1435	1430	–0,35
25	Klepierre 1	785	780	–0,64
25	Labinal 1	844	826	–2,13
10	Lafarge Coppee 1	472,50	458,50	–2,96
25	Lagardere (MMB) C1	150	150,70	+0,47
25	Lapeyre C1	345	340,50	–1,30
25	Lebon 2	289	287	–0,69
5	Legrand 1	5850	5800	–0,85
5	Legrand ADP 1	4300	4390	+2,09
50	Legris Indust. 1	284,50	280	–1,78

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
25	Locindus 1	1112	1110	–0,18
10	LVMH Moet Vuitton1	3899	3760	–3,57
5	Lyon.Eaux-Dumez 1	592	583	–1,52
50	Marine Wendel 1	437	436	–0,23
50	Matra-Hachette 1	153,30	157,70	+2,87
100	Metaleurop 1	86,50	85,30	–1,39
25	Metrologie Intl 1	15,80	16	+1,27
50	Michelin 1	236,10	235	–0,47
100	Moulinex 1	118,40	116	–2,03
25	Navigation Mixte 1	1155	1153	–0,17
100	Nord-Est 1	168,30	172	+2,20
25	Nordon (Ny) 1	937	940	+0,47
100	Olipar 1	29	28,60	–1,38
10	Oreal 1	1342	1327	–1,12
25	Paribas 1	515	510	–0,97
50	Pechiney CIP 1	434	430,50	–0,81
100	Pechiney Intl 1	215,70	214	–0,79
25	Pernod-Ricard 1	436,50	434,80	–0,39
25	Peugeot 1	812	812	—
25	Pinault-Printemps1	984	974	–1,02
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	810	808	–0,25
25	Poliet	458	465	+1,53
25	Primagaz 1	1010	1010	—
10	Promodes 1	1061	1033	–2,64
25	Radiotechnique 1	480,10	499,90	+4,12
5	Redoute(S.A.La)1	1077	1068	–0,84
25	Remy Cointreau 1	261,50	258,50	–1,15
25	Rexel 1	687	690	+0,44
10	Rhone Poulenc A 1	144,30	144,20	–0,07
100	Rochette (La) 1	39,45	39,45	—
25	Roussel Uclaf 1	694	687	–1,01
5	Rue Imperiale(Ly)1	4520	4549	+0,64
50	Sade (Ny) 1	173	171	–1,16
5	Sagem 1	3250	3200	–1,54
10	Saint-Gobain 1	616	664	+7,44
25	Saint-Louis 1	1660	1660	—
10	Salomon (Ly) 1	2270	2290	+0,88
25	Salvepar (Ny) 2	502	502	—
10	Sat 2	2776	2820	+1,59
25	Saupiquet (Ns) 1	1220	1201	–1,56
25	Schneider 1	439,10	437,50	–0,36
100	SCOA 1	9,05	9	–0,55
10	SCOR S.A 1	606	610	+0,66
10	S.E.B. 1	545	544	–0,18
25	Sefimeg 1	574	575	+0,17
100	Selectibanque 1	204	203	–0,49
10	SFIM 2	1151	1190	+3,39
100	SGE 1	295	293	–0,68
25	Simco 1	660	662	+0,30
10	S.I.T.A 1	831	818	–1,56
10	Skis Rossignol 1	2200	2200	—
25	Sligos 1	600	603	+0,50
10	Societe Gale A 1	750	743	–0,93
50	Sodecca (B) 2	38,90	38	–2,31
50	Sodero (Ns) 2	57	55	–3,51
10	Sodexho 1	1197	1200	+0,25
25	Sogenal (Ny) 2	164	163	–0,61

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
10	Sommer-Allibert 1	2150	2200	+2,33
25	Sophia 1	546	549	+0,55
10	Sovac 1	1835	1855	+1,09
25	Spie Batignolles 1	499	495	–0,80
10	Strafor Facom 1	670	692	+3,28
25	Suez 1	347,80	344,70	–0,89
25	Synthelabo 1	212	214,80	+1,32
100	Thomson-CSF 1	200	197,50	–1,25
25	Total 1	320,50	317,10	–1,06
25	UAP 1	618	615	–0,49
10	UFB Locabail 1	470	482	–1,70
100	UGC DA(ex Robur)M1	240	239,30	–0,29
10	UIC 1	538	540	+0,37
25	UIF 1	719	719	—
25	UIS 2	1095	1100	+0,46
25	Unibail 1	627	617	–1,59
10	Valeo 1	1393	1386	–0,50
100	Vallourec 1	274	269	–1,82
25	Via Banque 1	414	414,80	+0,19
10	Worms & Cie 1	350	350	—
10	Zodiac 1	2295	2274	–0,92
25	Elf Gabon 1	1085	1085	—
100	American Barrick 1	181,60	175	–3,63
50	American Express 1	180	184	+2,22
100	A.T.T. 1	335,70	334	–0,51
50	Anglo American 1	278,60	271,20	–2,66
50	Amgold 1	500	543	–3,04
50	Banco Santander 1	280	—	—
25	B.A.S.F. 1	970	979	+0,93
25	Bayer 1	1181	1179	–0,17
100	Blenheim Group 1	33,50	33	–1,49
100	Buffelsfontein 1	69,50	66	–5,04
50	Chase Manhattan 1	210	209	–0,48
10	Daimler Benz 1	2725	2652	–2,68
100	De Beers 1	142,10	143,50	+0,99
10	Deutsche Bank 1	2750	2725	–0,91
10	Dresdner Bank 1	1420	1419	–0,63
100	Driefontein 1	71,80	68,90	–4,04
50	Du Pont Nemours 1	318,90	319	+0,03
50	Eastman Kodak 1	259,90	252,90	–2,69
500	East Rand 1	8,90	8,55	–3,93
100	Echo Bay Mines 1	85,10	81,50	–4,23
100	Electrolux 1	250,50	245	–1,80
100	Ericsson 1	271	274,50	+1,29
100	Exxon Corp. 1	389,90	392	+0,54
100	Ford Motor 1	401	398,20	–0,70
100	Freegold 1	94	87,50	–6,91
500	Gencor Limited 1	11,30	10,80	–4,42
50	General Electric 1	648	647	–0,15
50	General Motors 1	364	355,70	–2,28
50	Generale Belgique1	442	440	–0,45
100	Grd Metropolitan 1	44,40	43,75	–1,46
100	Guinness Plc 1	46	45,70	–0,65
500	Hanson Plc 1	25,30	24,75	–2,17
100	Harmony Gold 1	35,10	34,15	–2,71
50	Hewlett-Packard 1	506	495,60	–2,06
500	Hitachi 1	45,20	44	–2,65

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
25	Hoechst 1	1029	990	–3,79
25	I.B.M 1	330,50	326,40	–1,24
100	I.C.I 1	66,30	66,50	+0,30
50	I.T.T. 1	563	570	+1,24
100	Ito Yokado 1	275,50	277,10	+0,58
500	Matsushita 1	85,50	83,15	–2,75
100	Mc Donald's 1	348,60	347,90	–0,20
25	Merck and Co 1	211,50	211	–0,24
50	Minnesota Mining 1	675	661	–2,07
100	Mitsubishi Corp. 1	59	56,90	–3,56
100	Mobil Corporat. 1	468,70	—	—
25	Morgan J.P. 1	414	417	+0,72
5	Nestle SA Nom.1	5410	5400	–0,18
100	Nippon MeatPacker1	84,55	—	—
100	Norsk Hydro 1	199,20	196,10	–1,56
100	Ofsil 1	238,60	226	–5,28
25	Petrofina 1	1702	1703	+0,06
50	Philip Morris 1	340,60	340,40	–0,06
100	Philips N.V 1	141,40	141	–0,28
100	Placer Dome Inc 1	165,10	158,60	–3,94
25	Procter Gamble 1	346,90	354,90	+2,31
50	Quilmes 1	258	255	–1,16
100	Randfontein 1	62	59,45	–4,11
50	Rhone Poul.Rorer 1	202	203	+0,50
25	Royal Dutch 1	637	644	+1,10
100	R T Z 1	77,50	78,60	+1,42
100	Saatchi & Saatchi1	13,55	13,50	–0,37
10	Sega Enterprises 1	500	480	–4
100	Saint-Helena 1	60,40	58	–3,97
100	Schlumberger 1	355	354	–0,28
500	Shell Transport 1	65,05	65,20	+0,23
10	Siemens 1	2396	2390	–0,25
100	Sony Corporation 1	315	306,60	–2,67
100	Sumitomo Bank 1	117,60	118	+0,34
100	T.D.K 1	214	204,50	–4,44
100	Telefonica 1	80,10	79,15	–1,19
500	Toshiba 1	36,65	36,50	–0,41
50	Unilever 1	690	689	–0,14
50	Unit.Technologie 1	400	386,10	–3,48
50	Vaal Reefs 1	589	570	–3,23
10	Volkswagen A.G 1	1471	1470	–0,07
50	Volvo (act.B) 1	435	454,50	+4,48
100	Western Deep 1	230	217	–5,65
50	Xerox Corp. 1	550	552	+0,36
100	Yamanouchi 1	119	112	–5,88
500	Zambia Copper 1	5,05	4,99	–1,19
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	121,30	1,923
CEPME 8,5% 88 CB	108,66	4,751
CEPME 9% 89 CA#	116,83	3,822
CEPME 9% 92-06 TSR	—	5,227
CFD (CCCE)9,7%90CB	126	9,301
CFD exCCCE8,6%92CB	121,20	8,129
CFF 10% 88-98 CA#	118,64	2,483
CFF 9% 88-97 CA#	111,90	2,712
CFF 10,25% 90 CA#	125,84	8,762
CLF 8,9% 88 CA#	117,57	5,803
CLF 9%88-93/98 CA#	112,78	8,729
CNA 9% 4/92 CB	124,20	6,460
CRH 8,6% 92-93 CB	117,85	4,854
CRH 8,5% 87-88 CA#	119,50	7,499
EDF 8,6% 88-89 CA#	115,51	8,011
EDF 8,6% 92 CA#	119,95	6,702
Emp.Etat 10,8%79	—	4,113
Em.Etat10,26%86 CA	109,90	8,855
Emp.Etat 6%7/93-97	102,70	3,107
Finansder 9%91CB#	125,10	1,381
Finansd.8,6%92 #CB	117,80	8,459
Floral9,75% 90 CA#	120,20	4,835
OAT 9,90% 12/97 CA#	116,53	1,858
OAT TMB 01/99 CA	99,38	8,310
OAT 10% 5/00 CA#	123,95	6,548
OAT 81 TME CA	100,62	6,090
OAT 8,5%11/02 CA#	119,85	1,327
OAT 8,50% 19 CA#	128,79	2,049
OAT 8,50%92-23 CA#	129,54	6,311
PTT 11,2% 85 CB#	109,50	1,574
SNCF 8,8% 87-93CA	114,12	8,511
Lyon.Eaux 6,5%90CV	973	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	485	477
Bains C.Monaco 2	1031	1035
B.Hypoth.Europ.	110	110
B.N.P Intercont.2	431	430
Bidermann Intl	180,80	189,50
B T P (la cie) 2	38,10	38
Cambodge	1025	1080
Carbone Lorraine 2	890	851
Case Poclain 2	2,73	—
CBC 1	416,50	420
Centenaire Blanzy	368	365,50
Ceragen Holding	22,40	—
Champex (Ny)	6,75	—
CIC Un.Euro.CIP 1	434,50	428
C.I.T.R.A.M. (B)	2851	—
Cpt Lyon Alem.2	443	443
Concorde-Ass Risq2	1190	—
Constr.Met.Prov.	18,60	—
Credit Gen.Ind.	81,10	81,20
Darblay	630	—
Didot Bottin	599	590

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eaux Bassin Vichy	2810	2790
Ecia 1	678	671
Ent.Mag. Paris	4550	—
Eridania Beghin CI	825	825
Fidei(exImmofice)2	355	390
Finalens	410	412
F.I.P.P.	280,10	280,10
FNAC 2	2850	—
Foncière (Cie)	723	731
Foncina	509	—
France I.A.R.D	447	449
France S.A 1	2160	2170
From. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 2	900	900
Genefim	380	380
Gevelot	620	619
G.F.C. 1	546	548
G.T.I (Transport)	380	390
Immobail 2	538	538
Immobanque 2	1050	1026
Im.Marseillaise 2	7700	7790
Invest.(Ste Cle.)	2000	2000
Lille Bonnieres	1395	1400
Locafinanciere	458	—
Louvre 1	259	259
Lucia	180	175
Machines Bull 2	27	—
Mag.Uniprix	191	191
Metal Deploye	290	290
Mors 2	39,50	39
Navigation (Nle)	150	—
Optorg 2	340	358
Oreal (CI)	1100	1100
Origny-Desvroise	1035	1049
Monoprix	1600	1600
Paluel-Marmont	403	—
Parfinance	227	228
Paris Orleans	270	278
Piper Heidsieck	780	—
Porcher	314,50	315
Promodes (CI)	850	850
Publicis 2	1130	1119
Rochefortaise Com.	180	178,90
Rosario 2	200	205,50
Rougier	420,10	425
Safaa	242	—
S.A.F.I.C Alcan	185	—
Sage	585	580
Salins du Midi 2	540	550
Savoisienne M.	162	—
Silic 2	909	880
S.I.P.H.	180	182
Solal	480	460
Sofio	305	305
Sofibus	62,80	—
Sofragi	3750	—
Soudure Autogene	812	810
Sovabail	580	—
Taittinger 1	3090	3041
Tour Eiffel	282	280
Ufiner Cofreth	1860	1865
Vicat 2	500	595
Virax	109	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	590	—	Kubota Corp.	30,70	—
Akzo NV	590	—	Noranda Mines	112,10	—
Alcan Aluminium	135	136,10	Olivetti Priv.	5,85	—
American Brands	195	—	Pfizer Inc.	369	374
Arbed	599	—	Ricoh Cy	37,10	37,80
Asturienne Mines	110,20	110,10	Robeco	390,30	390
Banco Pop. Espanol	665	—	Rodamco N.V.	210,70	205,90
Banque Regl.Inter.	41500	41000	Rolinco	416	403,50
Chrysler Corp.	373	369,90	Saipem SPA	8	—
C.I.R SPA	4,35	—	Sema Group Plc	29,80	30
Commerzbank AG	1260	1250	SKF Aktiebolaget	108	108
Dow Chemical Co.1	362	364	Tenneco Inc.	359	—
Fiat Ord.	17,55	18	Toray Ind.	33,95	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	645	660	West Rand Cons.	5,60	5,60
Gevaert	1205	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	58	58		—	—
Goodyear T.& R.Cy	270,50	274		—	—
Honeywell Inc.	192	—		—	—
Johannesburg Cons.	108	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	—	Molex	162	—
Benedictine*	5700	—	Off.Com.Pharm.*	915	—
Blanzy-Ouest*	1150	—	Panic.Percier*	192,60	—
Brasseries Maroc	390	—	Rorento	304,90	—
Calciphos*	75	—	St-Dominique(Fin)*	154	—
Canadien Pacifique	106,10	—	St Gobain Emball.*	1850	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	Schlumberger Ind.*	441	—
CEGF(Ent.Ga.Fr.)*	500	—	SEPR*	1070	—
Cie Industrielle*	6060	—	SPR "B" nom.	290	—
Coparex Inter.*	532	—	Stami	655	—
Cr.Universel (Cie)	246,10	—	Testut-Aequitas*	100	—
CEAC*	75,05	—	Waterman*	1100	—
Grace and Co	240	—		—	—
Groupe Victoire*	1400	—		—	—
Table France*	265,10	—		—	—
Koninkl. Pakhoed	84,05	—		—	—
Lecteurs Monde+*	180	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	I.C.C. 2	245	242
Boiron (Ly) 2 #	672	667	Idianova	67	67
Boisset (Ly)	274	285	Immob.Hotel. 2 #	270	278
CRCAM Paris IDF 1	1238	1224	Int. Computer	159	158
Calberson	410	410	IPBM	60	61
Cardif SA 1	1270	1290	M.S.C Schlum.Ny	7160	7180
CEGEP #	140	—	Seribo	430	435,10
CFPI	190	190	Sepra	395	391
C.N.I.M 1	1272	1272	TF1-1	522	526
Codetour	308,10	313	Thermador Hold(Ly)	550	—
Creeks	175	178	Unilog	360	362,60
Dauphin OTA	320	329	Viel et Compagnie#	254,90	254,90
Devanlay 2	1250	1250	Vilmorin et Cie#2	423	423
Labor.Dolisos	188,40	185		—	—
Editions Belfond	100	—		—	—
Europ Propulsion 2	387	381		—	—
Finabail	198,10	198,50		—	—
Finacor	249	250		—	—
G.L.M. S.A	1130	1130		—	—
Gravograph	193	195		—	—
Guintoli	820	791		—	—

Sicav (sélection) 20 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actilion	288,57	280,85	Euro Gan	8821,71	8482,41	Paribas Capitalisation	1988,03	1927,30
Actimonetaire C	32744,13	32744,13	Fonsicav	16715,28	16681,92	Paribas Opportunités	157,80	153,01
Actimonetaire D	31216,62	31216,62	France-gan	15479,50	14884,13	Paribas Patrimoine	728,98	707,75
Améri-gan	9449,54	9077,44	France Garantie	297,75	297,16	Patrimoine Retraite	263,88	258,71
Amplitude	872,67	847,25	France Obligations	518,82	513,68	Parvalor	712,90	698,92
Antigone trésor	750961	750961	Francic	612,15	594,32	Placinter	1608,74	1587,55 ◆
Arbitr. Court Terme	8329,57	8329,57	Francic Pierre	148,03	143,72	Plénitude	181,86	176,58
Associa Première	34467,27	34467,27	Francic-Regions	1518,21	1488,22 ◆	Poste Croissance	3195,89	3192,74
Associc	1259,43	1259,43	Fructi-Associations	48,17	48,17	Poste Gestion	75985,58	75985,58
Atout Amérique	118	115,12	Fructi-Capi	51,15	50,39	Première Oblig	11422,38	11418,47
Atout Asie	114,70	111,90	Fructidor	257,29	253,49	Prévoy. Ecureuil	117,88	116,51
Atout Futur C	629,56	608,36	Fructifrance action C	252,88	246,69	Priv'Associations	33784,36	33784,36
Atout Futur D	614,13	599,15	Fructifrance action D	241,97	236,07	Proficias	1880,55	1880,58
Auracic	2014,97	1956,28	GAN Rendement	5882,58	5796,04	Rentacic	185,23	182,49
Avenir Alizes	2057,60	2017,33 ◆	Gestilion	17932,34	17932,34	Revenus Trimestr.	5747,07	5698,17
Axa Capital	221,29	214,84	Gest.Associations	222,21	217,32	Revenu-Vert	1249,36	1226,01
Axa Court Terme	9208,84	9208,84	Horizon	1735,50	1684,95	St Honoré Vie & Santé	1245,48	1189,96
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1217,13	1181,68	HLM Monétaire	18090,26	18090,26	St Honoré Bons du Tr.	12867,77	12803,75
Axa.Ep.Fr.Ex Agepar	1005,70	976,41	Indicia	1320,92	1288,46 ◆	St Honoré Invest.	1097,33	1047,57
Axa Europe	149,23	144,88	Indust.Fse.Cour.T	1703,65	1703,65	St Honoré Pacifique	839,33	801,27
Axa Investissements	140	135,92	Intensys	108,49	108,22	St Honoré Real	17227,07	17158,44
Axa NPI	190,44	184,89	Interepar	120196,60	116695,73	Sécuricic	1986,89	1986,89
Axa Ob.Fr.Extrans	174,29	169,21	Interoblig	18262,25	17804,17	Sécuri-Gan	12903,62	12850,61
Axa.Ob.In.Ex Mo.U.Se	161,53	158,83	Intersélection Fce	647,32	634,63	Sécuritaux	1592,64	1592,64
Axa Prem.Ex.Agepre	136,86	132,87	Japacic	208,97	195,12	Sensivalor	31087,74	31087,74
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	172,31	167,29	Jeunepargne	351,29	346,67	SEVEA	108,46	105,81 ◆
Axa Valeurs PEE	172,81	167,78	Latitude	2579,34	2575,48	SFI-CNP Assur	850,05	825,29
Cadence 1	1134,91	1112,66	Lion Association	11665,75	11665,75	S.G. Fr. opport. C et D	1713,60	1699
Cadence 2	1130,16	1115,84	Lion Institution	38172,87	38077,68	Sicav Associations	2110,88	2110,68
Cadence 3	1130,18	1108	Lionplus	1264,87	1239,28	Sicav 5.000	585,43	580,38
Capimonetaire	7175,60	7168,49	Lion Trésor	2570,77	2545,32	S.I. Est	1681,54	1632,56
Capiobliq	8089,01	7940,21	Livret Bourse Inv.	720,13	699,16	Silvafrance	885,47	861,77
Capitacic	1710,14	1684,87	Livret Portefeuil.	904,01	877,68	Silvam	513,49	499,75
Cicamonde	1376,99	1336,88	Méditerranée	240,79	233,76	Silvarente	253,21	248,26 ◆
Conexis	1611,02	1580,98	Mensuel CIC	10491,81	10387,73	Silvinter	588,74	582,72
Comptavalor	4042,19	4036,14	Monedan	78703,81	78703,81	Sogenfrance C	1512,54	1482,88
Credit Mutuel Capital	1560,32	1529,73	Mone.J.	41437,52	41437,52 ◇	Sogenfrance D	1438,17	1409,97
Cred.Mut.Ep.Cour.T	763,87	763,87	Monévalor	47253,65	47253,65	Sogépargne	347,88	340,27
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	122,16	118,89 ◆	Mutualité dépôts	16086,81	16054,70	Sogiter	1745,89	1711,75
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	120	116,79 ◆	Natio Court Terme	169209	168882	Soleil Investissements	779,24	749,27
Cred.Mut.Ep.J	19957,09	19957,09	Natio Court Terme2	328926	328926	Solstice	2308,69	2308,13
Cred.Mut.Ep.long.T	239,86	233,54 ◆	Natio Epargne	21276,48	21057,89	State Street Act. Eur	13804,30	13414,78 ◆
Cred.Mut.Ep.Monde	1478,52	1431,16 ◆	Natio Ep. Capital	13592,37	13447,89	State Street Act. Frca	14041,95	13632,96
Cred.Mut.Ep.Quatre	1198,16	1196,36	Natio Ep. Croissance	2255,12	2194,76	St. Str. Act.Japon	14686,94	14190,29
Direz	1766,92	1733,97	Natio Ep. Obligations	237,94	231,57	State Street Emer. Mts	21290,18	20268,54 ◆
Drouot France	1139,95	1098,01	Natio-Ep. Retraite	158,54	152,35	St.Street OAT Plus	13808,51	13341,88
Drouot Sécurité	272,84	264,89	Natio Ep. Trésor	9436,29	9417,46	Stratégie Actions	1077,68	1036,23
Ecocic	1312,83	1274,59	Natio. Eparg. Valeurs	559,88	544,88	Stratégie Rendement	1890,74	1832,52
Ecupar	148,91	144,57	Natio-Fran.index	1241,32	1206,18	Techno-Gan	7534,64	7244,85
Ecur. Actions futur	218,98	212,58	Natio-Imm.	1615,84	1572,59	Thesora	811,28	803,17
Ecur. Capicourt	205,41	204,90	Natio-Inter.	1858,87	1808,92	Trésor Plus	1582,06	1566,40
Ecur. Capitalisation	3178,49	3148,93	Natio-Monétaire	28779,09	28779,09	Trésor Trimestriel	1109,59	1098,60
Ecur. Expansion	556722,28	555890,45	Natio-Opportunités	157,47	153,26	Trésoricic	159465,77	159465,77
Ecur. Géovaleurs	2930,81	2845,45	Natio-Patrimoine	1677,88	1632,97	Trilion	5630,77	5550,51
Ecur. Investissement	181,93	176,63	Natio-Perspectives	1424,25	1398,13	Uni-Associations	128,82	128,02 ◇
Ecur. Monepremière	77308,71	77308,71	Natio-Placements	67925,04	67925,04	Uni-Foncier	1653,49	1632,19
Ecur. Monétaire	22613,61	22613,61	Natio-Revenus	1148,72	1137,35	Unifrance	740,75	730,49
Ecur. Trésorerie	2784,13	2784,13	Natio Sécurité	11686,45	11686,45	Uni Régions	1556,61	1515,62
Ecur. Trimestriel	2174,31	2152,78	Natio-Valeurs	1939,68	1870,25	Univar	287,65	287,65 ◇
Elancial	144,64	140,43	Nippon-Gan	7321,83	7040,22	Univers Actions	1744,95	1702,39
Emergence Poste	118,07	114,63	Nord Sud Dévelop.	2012,52	2003,50	Univers Obligations	2185,83	2144,88
Energia	440,71	428,73	Obli-Associations	195,93	193,83	Valorg	2354,31	2351,98
Eparcic	4184,88	4184,88	Oblicic-Mondial	3263,89	3215,66	Valreal	61263,92	61233,38
Eparcourt-Sicav	4502,54	4491,31 ◆	Oblicic-Régions	1211,48	1193,58	Winterthur St-Honoré	282,70	280,88
Epargne Associat.	27085,79	26777,38	Oblifutur	3580,29	3513,53		—	—
Epargne-Unie	1711,30	1669,56	Oblig. tres cat.	217,98	214,88		—	—
Eofi Cash capi	9128,01	9128,01 ◆	Oblilion	1809,09	1791,18		—	—
Eurco Solidarité	1254,94	1242,51 ◆	Obliséculité Sicav	14908,32	14908,32		—	—
Eurocic Leaders	1392,88	1351,53	Obliys	544,69	538,64		—	—
Eurodyn	1550,32	1512,51	Oraction	1886,41	1840,40		—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 20/01	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9275	5,9285	5,70	6,20
Ecu	6,5925	6,5885	—	—
Allemagne (100 dm)	339,5900	339,8200	327	350
Belgique (100 F)	16,3180	16,3140	15,75	16,75
Pays-Bas (100 fl)	303,1700	303,3300	292	313
Italie (1000 lires)	3,4870	3,4825	3,25	3,70
Danemark (100 krd)	87,4700	87,4500	83	91
Irlande (1 iep)	8,4830	8,5135	8,10	8,85
Gde-Bretagne (1 L)	8,8525	8,8780	8,50	9,30
Grèce (100 drachmes)	2,3720	2,3725	2,85	3,35
Suisse (100 f)	408	405,7900	389	411
Suède (100 krs)	73,2300	73	68	77
Norvège (100 k)	78,9900	79	74	83
Autriche (100 sch)	48,3130	48,3440	46,70	49,70
Espagne (100 pes)	4,1720	4,1475	3,85	4,40
Portugal (100 esc)	3,3750	3,3600	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,5266	4,5275	4,30	4,75
Japon (100 yens)	5,3657	5,3119	5,15	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 20/01
Or fin (kilo en barre)	74400	74500
Or fin (en lingot)	74950	74850
Napoléon (20f)	427	428
Pièce Fr (10 f)	370	370
Pièce Suisse (20 f)	431	432
Pièce Latine (20 f)	428	425
Souverain	543	546
Pièce 20 dollars	2820	2560
Pièce 10 dollars	1370	1485
Pièce 5 dollars	760	725
Pièce 50 pesos	2800	2775
Pièce 10 florins	448	446

Matif (Marché à terme international de France)

20 janvier 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 233 550

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	131,08	130,50	129,74
Précédent	131,12	130,62	129,74

CAC 40 A TERME
Volume : 33 294

Cours	Janvier 94	Février 94	Mars 94
Dernier	2266	2279	2291
Précédent	2286	2299	2311

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

COMMUNICATION

Vidéopole reprend les réseaux de Citécâble

La course à la concentration s'accélère dans le câble

Vidéopole, la société de câble contrôlée par EDF (51 %), l'américain Lenfest-TCI et le Crédit agricole, a racheté les réseaux câblés de Citécâble, qui connaissait de gros problèmes financiers. En reprenant les parts du fondateur Alain Coquard et d'institutionnels, Vidéopole détiendra 70 % de Citecâble, opérateur spécialisé dans les réseaux de petites villes, dont reste actionnaire la société belge Radio Public. Citécâble dessert 16 sites, et plus de 8 000 abonnés, notamment à Villefranche-sur-Saône, Goussainville, Pontivy, Saintes... La société avait fait le pari d'une gestion centralisée des sites, à partir d'un siège situé à Miribel (Ain) (*le Monde* du 27 mai 1991).

Vidéopole, qui commercialise plus de 72 000 prises de câble dans 29 réseaux, et compte 11 000 abonnés individuels, renforce ainsi sa position sur le marché des petites et moyennes collectivités. L'opération confirme la concentration du câble autour de quelques investisseurs, et la segmentation du marché par types d'agglomérations.

L'ensemble du secteur est toutefois suspendu à une décision d'une tout autre importance, la vente des réseaux de Com-Dev, la filiale câble de la Caisse des Dépôts (*le Monde* du 6 janvier). Cette décision attend un arbitrage politique de l'Hôtel Matignon. Elle a été compliquée et retardée par un autre dossier, la réforme de la Caisse des dépôts, et la redéfinition de ses missions.

Le partage qui sera fait des trois « morceaux » de Com-Dev (réseaux du plan câble, réseaux « privés », parts dans les chaînes thématiques) déterminera la constitution de deux grands « axes » du câble en France, l'un autour de France-Télécom et de la Lyonnaise-Dumez, l'autre autour de Canal Plus et de la Générale des eaux. Chacun cherche à obtenir la taille critique nécessaire d'une part à la rentabilité des systèmes à contrôle d'accès des chaînes payantes, d'autre part à d'éventuels services de téléphonie sur les réseaux câblés, que convoite la Générale. Dans ce dernier groupe, c'est à Philippe Santini, ancien de Havas, qui fut conseiller d'André Rousselet lors du lancement de Canal Plus, et avait été contraint de quitter précipitamment ses fonctions à Avenir Havas Média il y a trois ans (*le Monde* du 14 décembre 1990), que vient d'être confiée la direction des réseaux câblés (CGV).

M. C. I.

Aux Etats-Unis

Time Warner s'organise pour la défense de son capital

NEW-YORK

de notre correspondant

Les grandes manœuvres se poursuivent autour des groupes américains de la communication. Alors que, dans la bataille boursière autour du studio de cinéma Paramount, les deux prétendants, le câblo-opérateur Viacom et la société de télé-achat QVC, cherchent chacun et une nouvelle fois à améliorer leurs offres, Time Warner, la première société mondiale de communication (les studios Warner, les éditions du groupe Time...), s'organise pour se prémunir face à un éventuel prédateur.

Time Warner a ainsi annoncé, jeudi 20 janvier, à New-York, l'adoption d'un dispositif de défense de son capital qui devrait mettre le groupe à l'abri de toute attaque hostile. Par ce dispositif, appelé à Wall Street *« une pilule empoisonnée »*, le coût d'acquisition de plus de 15 % du capital du groupe atteint des niveaux prohibitifs. Il s'agit d'empêcher une société extérieure de mener une offre publique d'achat contre le gré des dirigeants du groupe. Ce dispositif a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration de Time Warner.

Cette décision intervient alors que la veille, mercredi, le distilleur canadien Seagram avait annoncé que, après avoir acheté des titres supplémentaires de Time Warner sur le marché, il détenait désormais 11,7 % du capital. Seagram n'a jamais caché son intention de devenir le principal actionnaire du premier groupe mondial de communication, en portant sa participation à 15 %. Jeudi, des informations publiées par le *Wall Street Journal* indiquaient, d'autre part, que Time Warner mènerait des négociations avec Sony et des producteurs de disques en vue de la création d'une chaîne musicale de télévision câblée qui concurrencerait le réseau MTV mis en place par Viacom.

E. I.

Télé Free-Dom et Antenne-Réunion sur la même fréquence

Guerre des ondes à La Réunion

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION

de notre correspondant

« Nous ne céderons pas. La colombe n'est pas un pigeon ! », a déclaré, lundi matin 17 janvier, Camille Sudre, ancien président du conseil régional, sur les ondes de radio Free-Dom, à propos de la guérilla qui l'oppose à Antenne-Réunion, la première chaîne de télévision privée autorisée à émettre par le CSA.

Depuis plus d'une semaine, Antenne-Réunion occupe (sous la forme d'une simple mire) le canal 28, fréquence qui lui a été accordée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Or c'est sur cette même fréquence que Free-Dom émettait jusqu'en mai dernier, date à laquelle M. Sudre décidait de suspendre la programmation de Free-Dom, un mois avant le renouvellement du conseil régional. Malgré la nouvelle victoire, relative, de son mouvement à ces élections partielles, Télé Free-Dom n'a jamais repris ses émissions.

Comme toute explication à ce *« silence »*, M. Sudre estime qu'il est hors de question pour lui de *« faire de la télévision dans une République bananière »*. *« Tant que la Réunion ne sera pas lavée de toutes ses magouilles, il ne faut pas compter sur moi pour refaire de la télévision »*, répète à l'envie le président de Free-Dom à ses auditeurs. M. Sudre attend, en particulier, de connaître le sort d'une plainte qu'il a engagée au pénal contre le CSA et Antenne-Réunion pour « trucage d'appel d'offres », après la récente décision du Conseil d'Etat d'invalider la première autorisation à émettre accordée par le CSA à Antenne-Réunion.

La situation de ce conflit est devenue aujourd'hui inextricable, d'autant plus qu'Antenne-Réunion s'apprête à décohabiter, au mois de mars prochain, d'avec Canal Réunion (qui relate sur l'île les programmes de Canal Plus), et à exister en tant que chaîne de plein exercice sur le canal 28. Aujourd'hui, cette fréquence est complètement brouillée : Free-Dom et Antenne-Réunion s'acharnant, chacune, à vouloir imposer sa mire...

ALIX DIJOUX

Les premiers pas des « radios payantes »

Écouter France-Info au téléphone

A New-York et à Bruxelles, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, France-Info est désormais accessible par téléphone, moyennant le prix d'un abonnement fixé à 2 400 F, pour trente heures d'accès (soit une moyenne de cinq minutes par jour), plus celui d'une communication internationale.

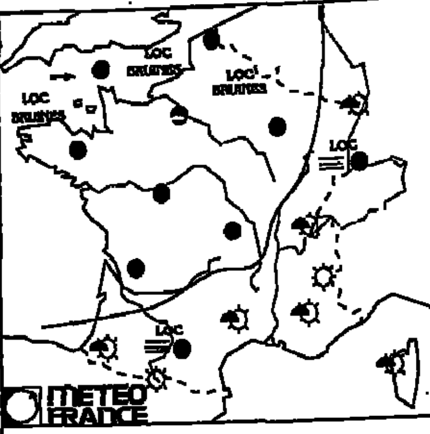
Tel est le nouveau service que propose la jeune société européenne de diffusion d'information par téléphone (SEDIT), sur une idée (brevetée) d'un inspecteur général des Postes et télécommunications, Jean-Pierre Le Chevillier.

Pour utiliser « Radiofil », il suffit de composer le numéro de téléphone du service, puis un code d'accès personnel à cinq chiffres, livrable avec l'abonnement. L'écoute peut alors se faire, au choix, en direct ou en différé, en composant l'heure et la minute de l'écoute choisie, dans la limite de vingt-quatre heures. « Radiofil » fonctionne, *grosso modo*, comme un magnétophone : *pour interrompre* l'écoute, on appuie sur la touche 5, pour reculer, sur la touche 4, pour avancer, sur la touche 6. « Radiofil » permet ainsi d'écouter les programmes de France-Info hors du territoire français à partir d'une cabine téléphonique : sur le kiosque Audiotel, la station portugaise catholique Radio Renascenca que commercialise la SEDIT n'est disponible que dans l'Hexagone.

Conférences et débats

– La campagne de publicité de Radiofil visera d'abord Bruxelles (où sont installés de nombreux diplomates, journalistes, personnalités politiques, principale « cible » de ce nouveau service) et les grandes villes américaines. A terme, la SEDIT, persuadée que *« l'avenir est aux radios payantes »*, vise deux nouveaux développements : « Radiofil veille », pour écouter de manière permanente les grandes stations radio et détecter les programmes par mots-clés, et « Radiofil Congrès », qui donnerait accès en direct ou en différé aux conférences et débats d'assemblées, *« comme les entretiens de Bichat »*, explique le gérant de la SEDIT, Jean-Yves Fournis.

MÉTÉOROLOGIE





Samedi : gris au Nord, plus de soleil vers le Sud. – Le matin, il fera beau des Alpes au pourtour méditerranéen malgré des nuages bas dans les vallées. En Corse, le ciel sera très nuageux. Sur tout le reste du pays, le temps sera gris et maussade. Les brouillards seront fréquents, surtout du Sud-Ouest au Nord-Est, et parfois givrants sur ces régions. Sur les côtes de la Manche, il y aura quelques bruines côtières.

L'après-midi, au nord de la Loire, le temps restera gris, sans espoir de soleil avec même quelques gouttes sur l'extrême Nord. Des Pays de Loire au Poitou jusqu'au Centre, les nuages resteront nombreux avec parfois quelques trouées. Sur le Nord-Est, le soleil percera en montagne mais en pleine les brouillards seront tenaces. Plus au Sud, de l'Aquitaine aux Alpes jusqu'au pourtour méditerranéen et en Corse, le soleil sera au rendez-vous.

Les températures au lever du jour iront de 1 à 5 degrés à l'ouest du pays et de 0 à – 4 °C sur les régions est. L'après-midi, le thermomètre marquera 5 à 8 °C au Nord et 3 à 7 degrés du Nord-Est aux régions sud, jusqu'à 10 degrés sur le pourtour méditerranéen.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	14/ 4
BIARRITZ	7/–2
BORDEAUX	8/–1
BOURGES	2/ 0
BREST	10/ 8
CAEN	8/ 7
CHERBOURG	9/ 7
CLERMONT-FER.	0/–1
DIJON	1/–2
GRENOBLE	2/–3
LILLE	5/ 3
LIMOGES	1/–1
LYON, BRON	1/–1
MARSEILLE	8/ 0
NANCY, ESSEY	1/–2
NANTES	8/ 5
NICE	12/ 8
PARIS-MONTS	8/ 2
PAU	0/–4
PERPIGNAN	8/ 4
POINTE-A-PITRE	30/20
RENNES	8/ 5
ST-ETIENNE	0/–2
STRASBOURG	–1/–8
TOULOUSE	1/ 0
TOURS	2/ 1
ÉTRANGER	
ALGER	12/10
AMSTERDAM	5/ 5
ATHÈNES	15/10
BANGKOK	35/25
BARCELONE	2/ 1
BELGRADE	1/ 0
BERLIN	2/ 0
BRUXELLES	6/ 3
COPENHAGUE	4/ 3
DAKAR	21/16
GENÈVE	2/ 1
ISTANBUL	8/ 6
JÉRUSALEM	16/ 4
LE CAIRE	19/12
LISBONNE	13/ 7
LONDRES	9/ 5
LOS ANGELES	13/ 9
LUXEMBOURG	1/–3
MADRID	9/–2
MARRAKECH	12/ 4
MEXICO	17/ 8
MILAN	5/–8
MONTRÉAL	–16/–22
MOSCOU	–11/–16
NAIROBI	24/11
NEW-DELHI	19/ 7
NEW-YORK	–13/–18
PALMA-DE-MAJ.	13/ 8
PÉKIN	0/–4
RIO-DE-JANEIRO	27/21
ROME	10/ 5
HONGKONG	14/ 7
SÉVILLE	13/–1
SINGAPOUR	33/24
STOCKHOLM	2/ 2
SYDNEY	26/21
TOKYO	8/ 2
TUNIS	17/11
VARSOVIE	2/–2
VENISE	7/ 5
VIENNE	0/ 0

Valeurs extrêmes relevées entre le 20-01-1994 à 18 heures TUC et le 21-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 23 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

DÉFENSE

L'amiral Lanxade souhaite que la France mette l'accent sur les forces classiques

« La sécurité de la France se jouera à distance de plus en plus éloignée de son territoire », estime l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées. Désormais, *« l'emploi des forces conventionnelles, en dehors du contexte nucléaire, devrait être dominant »*. Ce qui suppose des forces souples, aux capacités nouvelles et aptes à *« l'intelligence des situations »* qui évoluent vite. En substance, c'est ce qu'écrit le chef d'état-major français dans le dernier numéro du bimestriel *l'Armement*, édité par la délégation générale pour l'armement. Ce texte préfigure en quelque sorte les grands principes du prochain Livre blanc sur la défense.

Pour l'amiral Lanxade, en effet, le nucléaire avait jusqu'à maintenant un rôle *« dominant et central »*. Les forces classiques étaient majoritairement organisées, préparées et dimensionnées pour garantir la sûreté d'action de l'arsenal nucléaire et contraindre un adversaire à hausser le ton de son agression. Aujourd'hui, la menace a changé. Les forces conventionnelles devront être capables de *« réduire les crises et les conflits régionaux »* et, donc, elles relèveront d'*« une stratégie combinant prévention, dissuasion et action »* au service d'un nouvel équilibre entre armes nucléaires et forces classiques.

Les compétences de réservistes

En matière de dissuasion, le chef d'état-major des armées souhaite le maintien de deux « composantes » nucléaires – pour la frappe en second – et celui d'une capacité de frappe d'avertissement pour marquer la limite des intérêts vitaux.

Dans le domaine conventionnel, l'amiral Lanxade prévoit des forces qui contribueront de plus en plus au règlement de crises régionales, au respect des engagements bilatéraux de la France et à la défense commune au sein de ses alliances. Ce qui requiert *« beaucoup de souplesse dans l'organisation du commandement et des forces »*, la maîtrise du renseignement, l'inter-opérabilité des équipements *« dans un dispositif international »*, *« la capacité à durer »* dans des actions impliquant *« un volume de forces important »* pendant plusieurs mois et *« l'intelligence des situations pour réagir vite au niveau requis et pour obtenir la supériorité à moindre coût »*.

Pour la première fois, le chef d'état-major des armées imagine que la nature des futurs engagements de la France puisse nécessiter *« une capacité d'accompagnement de crise »*, qui viserait à faciliter le retour d'une économie, voire d'un Etat, à son fonctionnement normal. *« Une telle capacité*, écrit l'amiral Lanxade, *nécessiterait des unités spécialisées pouvant faire appel largement aux compétences de réservistes. »* Le Pentagone a déjà mis au point une telle organisation.

DÉFENSE : nominations au cabinet de François Léotard. – Par arrêté paru au *Journal officiel* du jeudi 20 janvier ont été nommés au cabinet du ministre d'Etat, ministre de la défense : conseiller pour les affaires d'armement, Jacques Bongrand, ingénieur en chef de l'armement ; conseiller pour les affaires industrielles et la recherche, Philippe Boisseau, ingénieur en chef des mines ; conseiller pour les affaires internationales d'armement, Laurent Teisseire, administrateur civil.

CARNET

Naissances

Henriette GROGUHÉ
et
Frédéric MENSAH

ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Scott-Henri,

le 13 janvier 1994, à Paris-12e.

Timothée,

le petit frère de
Aurélie, Manon, Alexiane,

est arrivé le 29 décembre 1993 chez
Adeline et Christophe DOR.

Il est le cinquième petit-enfant de
Sophie et Alain de KERMEL
et le vingt-sixième arrière-petit-enfant de
Nicole et Georges ROSTAND.

Décès

– Le directeur de l'Institut de science financière et d'assurances (université Lyon-I),
Et tous ses collaborateurs,
ont le très grand regret de devoir annoncer le décès de

M. le professeur Henri EYRAUD,
ancien directeur de l'Institut,

ayant présidé à sa fondation et assuré son animation pendant plus de trente ans.

– Les sections internationales du lycée et du collège d'Etat de Sèvres ont la tristesse de faire part du décès de

M. Werner NITSCH,
professeur d'histoire et de géographie de la section allemande,

qui nous a quittés à l'âge de cinquante et un ans.

Tous se souviennent de sa compétence, de sa gentillesse et de son courage.

– M. et Mme Paul Ostier,
M. et Mme Robert Ostier,
ses frères et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Ses petits-neveux et petites-nièces,
ont la tristesse de faire part du décès, le 19 janvier 1994, de

M. André OSTIER,
chevalier des Arts et des Lettres,
artiste photographe.

Les obsèques religieuses auront lieu le lundi 24 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le laboratoire d'ethnologie du Musée de l'homme
a le regret de faire part du décès de

Mme Mireille SIMONI-ABBAT,
professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

Messes anniversaires

– Bicentenaire de la mort de

Marc Etienne QUATREMÈRE,
guillotiné le 21 janvier 1794,
juge au tribunal de commerce,
officier municipal
de la commune de Paris.

Jugé par le tribunal révolutionnaire à 10 heures du matin et condamné : *« Peine de mort et biens acquis à la République. »*

Le président déclara *« que Quatremère, dans sa charité pour les pauvres, n'avait en vue que son Dieu et non les sans-culottes, et qu'il méritait la mort pour avoir humilié le peuple par ses bienfaits »*.

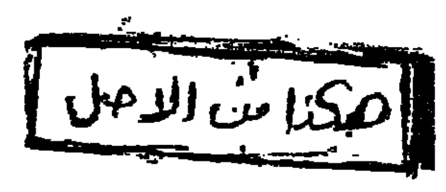
Exécuté le même jour à 3 heures, place de la Révolution, à l'heure même où la Convention s'y trouvait réunie pour célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

L'association Quatremère organise le samedi 22 janvier 1994 : 9 h 30, recueillement à la Conciergerie ; 11 heures, messe à la chapelle expiatoire.

8, chemin des Bassinets,
94500 Champigny-sur-Marne.

Soutenances de thèses

– « Les coûts et bénéfices d'une monnaie unique et l'unification monétaire européenne. » M. Michael Münchehofe soutiendra sa thèse de doctorat en économie à l'Institut d'études politiques de Paris, 30, rue Saint-Guillaume, salle André-Siegfried, le 25 janvier 1994, à 17 h 30.



VENDREDI 21 JANVIER

TF 1

15.20 Série : Mike Hammer.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Julie Delpy.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
20.00 Journal et Météo.
20.35 *Sport : Football.* 32e de finale de la Coupe de France : Strasbourg-Bordeaux, en direct de Strasbourg.
22.40 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Au Népal. Les Seychelles (2e partie). Agriculteurs nomades ; Génération graffiti ; La terre promise de Magellan ; Dolphy l'ambassadeur.
23.40 Sport : Patinage artistique. Championnat d'Europe : programme technique dames, libre danse, à Copenhague.
0.30 *Journal et Météo.*
0.40 Jeu : Millionnaire.

FRANCE 2

15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Cabaret tzigane.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.05 Magazine : *C'est tout Coffe.*
18.45 Jeu : Un pour tous. Animé par Christian Morin et Candrine Dominguez.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.30). Animé par Nagui.
20.00 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Téléfilm : Bobby et Marilyn. De Bradford May.
22.15 Magazine : Bouillon de culture. *Présenté par Bernard Pivot.* Thème : Les normaliens, à l'occasion du 200e anniversaire de l'école. Invités : Alain Peyrefitte *(Rue d'Ulm, chroniques de la vie normalienne)* ; Pierre Gilles de Gennes, Prix Nobel de physique ; François Dufait *(les Normaliens)* ; Jérôme Garcin *(Jean Prévost)* ; Etienne Guyon, directeur de l'Ecole normale supérieure.
23.35 *Journal et Météo.*
0.00 Cinéma : Ils étaient neuf célibataires. ■■■ Film français de Sacha Guitry (1939).

FRANCE 3

15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. En direct d'Avoriaz. Invité : Francis Lalanne.
17.45 Magazine : *Une pêche d'enfer.*
18.25 Jeu : Questions pour un champion spécial.
18.50 Un livre, un jour. *Rose et Couronne,* de Sean O'Casey.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Présenté par Georges Pernoud. Les Plongeurs de la mort, de Philippe Lallet et Béatrice Bergé. *Du haut de la Québrada, à Acapulco.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Jean-François Deniau. Etats-Unis : la frontière, de Gilbert Loreaux et Violaine Labrusse ; Inde : Hello doll ! ; France : le train corse.
22.50 Journal et Météo.
23.15 ▶ Magazine : Du côté de Zanzi bar. Le Fantôme de la place Rouge, de Nina Beliaeva et Jean-Pierre Bozon.
0.30 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.10 Court métrage : Libre court. Sexe féminin, d'Henri-Paul Korchia.

CANAL PLUS

15.30 Documentaire : Belles et rondes à marier.
16.15 Surprises.
16.30 Cinéma : Bingo. □ Film américain de Matthew Robbins (1991).
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Alain Decaux, Chirs O'Donnel, Daniel Zimmerman.
20.30 *Le Journal du cinéma.*
20.35 Téléfilm : Vacances macabres. De Tim Fywell, avec Douglas Hodge, Jeremy Northam. *Deux cadavres dans un jardin... D'après une nouvelle de Ruth Rendell.*
22.35 Surprises.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Universal Soldier. □ Film américain de Roland Emmerich (1991). Avec Jean-Claude Van Damme, Dolph Lundgren, Ally Walker.
0.40 Cinéma : La Prise de Beverly Hills. □ Film américain de Sidney J. Furie (1991) (v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.55 Magazine : Macadam. John Lee Hooker (rediff.).
19.00 *Série : KY TV.* De John Kilby (v.o.).
19.35 Terra X. Le Journal de bord du « Bounty », de Hartmut Schoen.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Les Enfants du faubourg. De Françoise Decaux-Thomelet, avec Caroline Maillet, Benjamin Sacks. *La complicité de deux enfants, dans un immeuble du quartier de la Bastille.*
22.10 Documentaire : Mémoires d'ex. De Mosco. 2. Suicide au Comité central. *Auguste Lecœur, René Camphin, Roger Pannequin, André Pierrard. Quatre militants communistes issus du Nord-Pas-de-Calais, liés par par un combat commun : la lutte armée clandestine contre les nazis.*
23.10 Cinéma : La Nuit. ■ Film syrien de Mohamad Malas (1992). Avec Sabah Jazairi, Fares Lahlou, Omar Malas.

M 6

14.25 Variétés : Musikado. Emission présentée par Valérie Pascale.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : Mon fils est-il un assassin ? De Gary Davis, avec Christopher McDonald, Gregory Alan Harris. *Le fils d'un inspecteur de la brigade criminelle accusé de meurtre.*
22.20 Série : Mission impossible.
23.20 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Présenté par Emmanuel Chain. Benetton.
23.55 Magazine : Sexy Zap.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Culture rock.
2.30 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Les *Dialogues* de Roger Pillaudin (2).
21.32 Musique : Black and Blue. B. B. King.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Marcellin Pleynet.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Concerto pour piano et orchestre en la mineur op. 54, de Schumann ; Symphonie n° 1 en ré majeur, de Mahler, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France.
23.07 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct de La Villa à Paris : Stephen Scott, pianiste, Michaël Bowie, contrebasse, et Clarence Penn, batterie.

Les interventions à la radio

RMC, 19 h 15 : Alain Juppé (« Forum RMC-*l'Express* »).
France-Inter, 19 h 20 : « Majorité : comment sortir du piège ? » avec Jean-Louis Debré (« Objections »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Mascarades

TOUTES les chaînes ou presque étaient accourues à Metz, pour rencontrer le chômeur qui voulait échanger son rein contre un emploi. On en avait d'ailleurs un vague pressentiment. Dès le matin, en entendant l'histoire à la radio, on pressentait que l'on ferait la connaissance, à *20 heures, de ce chômeur prêt à donner son rein pour trouver* un emploi. Le chômage, le don d'un rein : le sujet se trouvait au confluent de trop de centres d'intérêt du « 20 heures » » pour lui échapper. On entendait presque déjà les commentaires : prêt à tout... le désespoir absolu... ce n'est pas son âme qu'il vend au Diable, c'est son rein, etc.

Quel avait été le déclic ? Depuis deux ans, raconta Ahmed Ammar, il n'avait pas fêté Noël. Et lors de sa dernière visite au supermarché, avec ses 42,50 francs d'achats, il n'avait pas supporté la vue des caddies voisins débordant de victuailles. C'était simple comme le désespoir. Comment s'était-il retrouvé au chômage ? De quelle entreprise avait-il été licencié ? Peu importe. Car il fallait que dès le soir-même son histoire nous fût racontée, sans prendre le temps d'un minimum d'enquête, puisque les chaînes concurrentes, c'est certain, allaient elles aussi la raconter le soir même. Jusqu'à son état civil, qui demeurait incertain, une chaîne l'appelant Ahmed, et l'autre Mohammed.

Toutes proportions gardées, cette affaire rappelait la gracile apparition de Miss Sarajevo. Se souvient-on de Miss Sarajevo ? Au printemps dernier, alors que le monde entier les oubliait doucement, les Bosniaques au milieu de leurs décombres avaient élu une Miss Sarajevo. Et *aussitôt élue, elle avait été* invitée au « 20 Heures » de France 2. Une Miss Sarajevo, excellent ! Là encore, le sujet était incontournable. Ainsi avait-on, le temps de la soirée, reparlé de Sarajevo. Les intentions des électeurs de Miss Sarajevo n'ont d'ailleurs jamais été clairement établies. On peut raisonnablement y voir, *davantage qu'une manipulation,* une manifestation d'humour noir à notre intention : puisqu'il vous faut cette mascarade, pour vous réintéresser à notre sort, alors regardez, et prenez !

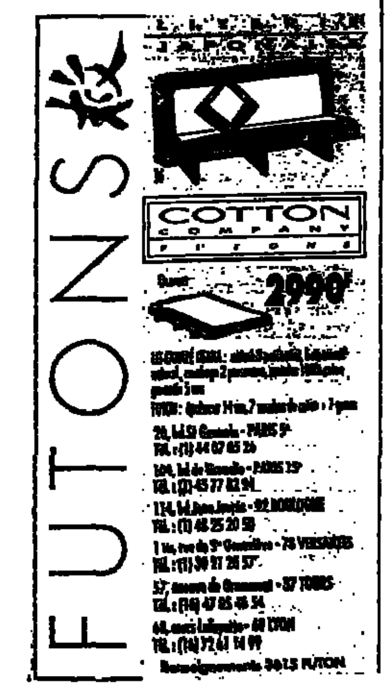
N'assistait-on pas au même phénomène ? Pour qu'un chômeur parmi les millions de chômeurs ait une chance de passer à la télévision un autre jour que celui de la publication des statistiques, il doit au moins s'affirmer prêt à donner son rein. Dans l'ombre d'Ahmed Ammar, n'entrevoyait-on pas les millions de chômeurs qui n'avaient jamais proposé de donner leur rein, ne passeraient jamais à la télévision et qui, avec un triste sourire, nous chuchotaient : puisqu'il vous faut cette mascarade...

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 22 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Mésaventures (et à 2.25).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.20 Club mini.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Club Dorothée.
10.25 Télévitrine.
10.43 Météo (et à 11.48).
10.45 Magazine : Ça me dit... et vous ?
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.15 Magazine : Reportages. Grandir aux Tournelles.
13.45 Jeu : Millionnaire.
14.10 Divertissement : Ciné gags (et à 17.30).
14.15 La Une est à vous.
17.30 Divertissement : Ciné gags.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard.
22.35 Téléfilm : Désir mortel. De Charles Correll.
0.15 Sport : Patinage artistique. Championnat d'Europe : programme libre dames, à Copenhague.
1.00 Journal et Météo.



FRANCE 2

6.05 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde. (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.00 Hanna Barbera Dingue Dong.
9.00 Expression directe. CGC.
9.10 Magazine : Grands galops (et à 3.55). Avec à 9.25, Sur les pistes, de Pierrette Brès.
9.30 Magazine : Samedi aventure. La révolte des jeunes otaries.
10.35 Le Magazine de l'emploi.
11.25 La Revue de presse de Michèle Cotta.
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.

13.25 ▶ Magazine : Géopolis. Retraites : un coup de vieux.
14.15 Magazine : Animalia. Pour la passion des bêtes.
15.05 Magazine : Samedi sport. A 15.10, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.20, Patinage artistique : libre dames, en direct de Copenhague ; A 17.00, Football (32e de finale de la Coupe de France) : Guingamp-Cannes.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Invités : Christian Clavier, Marie-Anne Chazel.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Théâtre : Sans rancune. Pièce de Sam Bobrick et Ron Clark, mise en scène de Pierre Mondy.
23.10 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui.
0.40 Journal et Météo.
1.00 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Hommage à Marguerite Long et à Jacques Thibaud.
2.45 Magazine : Bouillon de culture (rediff.).
4.20 24 heures d'info.
4.30 Variétés : Taratata (rediff.).

FRANCE 3

7.30 Magazine : L'Heure du golf.

8.00 Espace entreprises : L'Homme du jour.

9.00 Magazine : Terres francophones.
9.30 Magazine olympique. De Michel Drhey.
10.00 Magazine : Rencontres à XV.
10.30 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
11.00 Magazine : Le Jardin des bêtes.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne. Rencontre avec Bruno Saby.
18.20 Expression directe. UPA.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Présenté par Olivier Barrot. *Les Poules,* de John Yeoman et Quentin Blake.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Téléfilm : L'Arbre de la discorde. De François Rossini.
22.30 Journal et Météo.
22.55 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Jacques Serena *(Lendemain de fête)* ; Jérôme Garcin *(Pour Jean Prévost)* ; François Maspero *(le Temps des Italiens).*
23.50 Magazine : Musique sans frontière. Au Festival d'Almaty (Kazakhstan), « les Voix d'Asie ».
0.40 Continentales Club.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.25 Les Superstars du catch.
8.15 Surprises.
8.30 Documentaire : Isabelle et les orangs-outans.
9.00 Cinéma : Un été en Louisiane. ■ Film américain de Robert Mulligan (1991).
10.35 Le Journal du cinéma.
10.40 Cinéma : La Loi de la rue (Boyz'n the Hood) ■■ Film américain de John Singleton (1991).

— En clair jusqu'à 14.05 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : 24 heures. Réfugiés de Zagreb.
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
14.05 Téléfilm : Cœurs en feu. De Jeff Bleckner.
15.35 Documentaire : Les Allumés... Voitures en folies.
16.05 Sport : Snooker. Demi-finale du 3e Challenge européen de Canal PLus.
17.00 Sport : Football américain.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Invités : Paul Young.
20.30 Téléfilm : Le Dernier Tour. De Thierry Chabert.
22.05 Flash d'informations.
22.15 Court métrage : Les oiseaux sont des cons. De Chaval.
22.18 La Nuit de la connerie (1re partie).
23.25 Cinéma : Comme la Lune. ■ Film français de Joël Séria (1977).
0.50 La Nuit de la connerie (2e partie).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 18.55 —

17.00 Documentaire : Terra X. Le Journal de bord du « Bounty » (rediff.).
17.55 Magazine : Mégamix (rediff.).
18.55 Série : Eric Sykes. 4. La Rhubarbe.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. L'Erythrée et Djibouti.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Grand format.
21.50 ▶ Téléfilm : Le Poison de Hambourg. De Horst Königstein (v.o.).
23.45 Cinéma d'animation : Snark.
0.15 Documentaire : Jazz in the Night.

M 6

8.00 M 6 Kid.
10.00 M 6 boutique. Télé-achat.
10.30 Infoconsommation.
10.35 Variétés : Multitop.
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 La Saga des séries.
13.00 Série : Brigade de nuit.
13.55 Série : Le Magicien.
14.50 Série : Berlin antigang.
15.45 Série : Jason King.
16.45 Série : Amicalement vôtre.
17.45 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 0.55).
20.45 Téléfilm : L'enfant connaît l'assassin. De Wolf Gremm.
23.50 Série : Soko, brigade des stups.
0.45 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jean Frémon, poète.
20.45 Dramatique. Le Naufrage de Valparaiso, de Luis Mizon.
22.35 Musique : Opus.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct de New-York) : Elektra, de R. Strauss, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New-York, dir. James Levine.
23.00 Ainsi la nuit.
0.05 Akousma. Par Christian Zanesi.

Les interventions à la radio

France-Inter, 9 heures : « Les nouvelles techniques de vente » (« Rue des entrepreneurs »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Liste

La majorité se creuse la tête à propos des têtes de listes pour les élections européennes. A propos du nombre de listes, d'abord. Une, deux, trois ? Si liste unique, quelle tête ? Si deux listes, pourquoi pas dix ? Si tu fais ta liste, pourquoi pas moi ?

Chacun a sa liste, et se voit fort bien en tête de liste. A la rigueur sur la liste d'un autre mais il faut que sa tête lui revienne.

On voudrait bien aider la droite à se sortir de ce casse-liste, mais on est comme elle, on n'a pas la moindre idée. Sauf une, qui réglerait d'un coup tous les problèmes de susceptibilités, de rivalités et de préséances.

Ce serait de ne pas faire de liste du tout. Mais il faudrait que toutes les têtes potentielles se résolvent à cette guillotinade.

Après tout, qu'ils se débrouillent, on n'a pas que cela en tête !

PROCYON

L'ESSENTIEL

AU COURRIER DU MONDE

Les lettres de nos lecteurs. Un livre : *Prostitution : les uns, les unes et les autres*, de Daniel Welzer-Lang *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Bosnie-Herzégovine : le Parlement européen réclame la démission de lord Owen

Après le nouvel échec enregistré à Genève dans les négociations de paix sur la Bosnie-Herzégovine, le Parlement européen a réclamé la démission du médiateur David Owen. (page 4).

La lutte contre la corruption au Nigéria

Afin de regagner la confiance de la Nation, le nouveau régime du général Abacha s'est lancé dans une vaste opération contre la corruption dans la justice, la police, les douanes et l'ensemble de l'administration *(page 6)*.

ESPACE EUROPEEN

La Grande-Bretagne face à la conversion de la duchesse de Kent au catholicisme

David Starkey, maître de conférences en histoire à la London School of Economics, revient sur les conséquences de la conversion au catholicisme d'un membre de la famille royale *(page 7)*.

POLITIQUE

La préparation des élections européennes

La majorité est partagée entre la présentation d'une liste unique du RPR et de l'UDF aux élections européennes de juin ou sur la thèse des « deux listes » défendue par Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale *(page 9)*.

SOCIÉTÉ

L'enquête sur la Fondation Vasarely

Le juge d'instruction Guénael Le Gallo a mené une perquisition, mercredi 19 janvier, dans les locaux de l'Université d'Aix-Marseille-III, à Aix-en-Provence, qui pourrait marquer un tournant dans l'affrontement judiciaire opposant le peintre Vasarely et sa famille à l'ancien président de la Fondation Vasarely, Charles Debbasch *(page 14)*.

CULTURE

Le bilan de la production cinématographique française en 1993

Le Centre national du cinéma vient de diffuser les principaux indicateurs concernant la production cinématographique française en 1993, marquée par la stabilité du nombre de films et une désinflation des investissements *(page 17)*.

ÉCONOMIE

Les agriculteurs s'interrogent sur l'aménagement du territoire

La FNSEA a transmis à Charles Pasqua dix propositions dans le cadre du grand débat sur l'aménagement du territoire *(page 19)*.

Services

Abonnements VIII
Annonces classées 16
Carnet 22
Jeux XI
Marchés financiers 20-21
Météorologie 22
Radio-télévision 23

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté de I à XII

Demain

Heures locales

Attachée à la coopération transfrontalière, l'Alsace revendique d'être un lieu d'expérimentation en matière d'évolution dans le transfert des compétences entre l'Etat et les autres collectivités territoriales. Les voisins suisses, et surtout allemands, fournissent à la région de nombreux exemples en ce domaine.

Le numéro du « Monde » daté vendredi 21 janvier 1994 a été tiré à 470 717 exemplaires

L'hiver œcuménique

Le réveil des divisions nationales et religieuses nuit au rapprochement des confessions chrétiennes qui ont prié pour leur réunification dans le cadre de la « semaine de l'unité »

Il y a trente ans, le 5 janvier 1964, à Jérusalem, le pape Paul VI et le patriarche de Constantinople, Athénagoras, se donnaient l'accolade. Catholiques et orthodoxes effaçaient près d'un millénaire d'anathèmes et d'exclusions réciproques (1). Au même moment, des « observateurs » protestants et anglicans participaient à Rome au concile Vatican II (1962-1965). Ils croyaient au ralliement proche de l'Eglise catholique au Conseil œcuménique des Eglises (COE), fondé en 1948 à Amsterdam. A l'époque, les bras s'ouvraient, les mains se serraient. L'œcuménisme avançait, sous forme de « dialogues » théologiques ou de batailles pour la démocratie, la justice et les droits de l'homme, réunissant au coude à coude des chrétiens de toute confession.

Dans les années 90, œcuménisme rime avec... pessimisme. L'époque des grandes retrouvailles chrétiennes, dominée par des personnalités comme Jean XXIII, Paul VI, les pasteurs Visser t'Hoof ou Boegner, le patriarche Athénagoras, semble révolue. Au conflit entre catholiques et protestants d'Irlande du Nord se sont ajoutées les tensions confessionnelles à l'est de l'Europe et dans les Balkans (Arménie, Bosnie, Macédoine). Dans l'ex-Yougoslavie, il a fallu la guerre pour que le patriarche orthodoxe de Belgrade et l'archevêque catholique de Zagreb acceptent de se parler, mais, en raison de leur passé, leur voix dans le conflit d'aujourd'hui est très affaiblie.

Après l'éclatement du bloc communiste et la restauration de la liberté religieuse, les orthodoxes et les communautés « uniates » (catholiques de rite grec) en sont venus aux mains, en Ukraine, Russie, Bulgarie, Roumanie, pour le contrôle des lieux de culte et des biens de l'Eglise. En Grèce, le pays qui préside aujourd'hui l'Union européenne, des emplois publics sont toujours refusés aux non-orthodoxes, et la hiérarchie religieuse fulmine régulièrement contre le Vatican, soupçonné de vouloir relancer l'« uniatisme » et étendre son influence dans les Balkans (2).

Coups de massue

En Russie, si le patriarche de Moscou a atténué ses critiques, l'Eglise orthodoxe vitupère toujours le « prosélytisme » des Eglises baptiste et romaine. Elle interdit pour le moment tout espoir de visite sur la place Rouge du pape Jean-Paul II. Le conflit entre Rome et Cantorbéry rebondit, enfin, avec la décision de l'Eglise anglicane d'Angleterre *d'ordonner des femmes prêtres.*

Piétinement ? Régression ? Les déçus de l'œcuménisme des années 60 sont légion. Ils prennent pour prétexte de leur découragement la publication par le Vatican de quatre documents d'inégale importance – la lettre du cardinal Ratzinger, en juin 1991, rappelant la « primauté » du pape, le Catéchisme universel de décembre 1992, le nouveau directoire œcuménique de juin 1993 et l'encyclique *Veritatis splendor* d'octobre 1993 – accueillis comme autant de « coups de massue » dans les Eglises non catholiques. Les protestants, en particulier, craignent que Rome ne veuille à nouveau dicter la norme, *« se présenter comme mère et maîtresse de vérité (mater et magistra) »*, dit Michel Leplay, directeur de l'hebdomadaire français *Réforme.*

L'histoire du mouvement œcuménique est ainsi traversée de bonds en avant, de périodes plus ou moins longues de surplace et de retour en arrière. Cette fois, l'accumulation de divergences doctrinales non résolues, le réveil des nationalismes et des confessionnalismes de toute nature, les crispations identitaires font craindre une remise en cause des grandes intuitions communes nées au lendemain de la guerre et confirmées lors du concile Vatican II. Dans le même temps, les dialogues théologiques s'essouflent. L'idée même d'une réunification visible des Eglises recule.

Malgré cet *« hiver œcuménique »*, comme dit Jean Fisher, secrétaire général de la Konferenz europaïscher Kirchen (KEK), la « base » des communautés chrétiennes résiste mieux que les hiérarchies – par routine ou par indifférence – aux crises issues de ces mutations politiques et théologiques. Autour d'études bibliques en commun, de foyers mixtes et d'actions de solidarité, nombre d'associations œcuméniques continuent leur travail indépendamment des aigreurs ressenties au sommet. Des groupes interconfessionnels, comme en France la Cimade ou l'Action des chrétiens contre la torture, ne sont pas ébranlés. Un lieu comme Taizé, en Saône-et-Loire, continue de rassembler, sur place ou dans de grandes réunions européennes, récemment à Munich (*le Monde* du 2 janvier), des dizaines de milliers de jeunes chrétiens, des catholiques croates et des Serbes orthodoxes, des Grecs orthodoxes et des Grecs catholiques, des Ukrainiens et des Roumains uniates et orthodoxes, etc.

Une « communion » d'Eglises

« Malgré tous les piétinements et les agacements qui se manifestent entre nous, il n'est pas possible de rebrousser chemin ». Cette déclaration du Conseil des Eglises chrétiennes de France (CECEF), fin novembre 1993 à Paris, résume bien la situation d'un mouvement œcuménique réduit à beaucoup de modestie. Créé en 1987, ce Conseil joue un rôle d'explication et de modération des tensions qui éclatent encore épisodiquement, en France, entre les différentes confessions. Il prend des positions communes – contre la peine de mort, sur le sida ou sur le conflit dans l'ex-Yougoslavie – et vient de mettre en chantier une traduction *« harmonisée »* du *Credo* que l'on récite dans les églises et dans les temples.

L'espoir d'une relance œcuménique est surtout venu, en 1993, de deux grandes conférences internationales. A Balamand, au Liban, en juin 1993, le contact a été renoué, après des années tumultueuses, entre les catholiques et les orthodoxes. Même si certaines Eglises manquaient à l'appel (notamment la grecque), la commission mixte internationale a condamné l'« uniatisme », qui, des siècles durant, a justifié les invectives et les violences entre l'Eglise orthodoxe et l'Eglise catholique, accusée d'empiéter sur les territoires orthodoxes de l'est et du sud de l'Europe, ainsi que sur ceux du Proche-Orient. Si les actuelles Eglises uniates, restées fidèles au pape, doivent être respectées, affirme le document final de la conférence de Balamand, l'« uniatisme » est rejeté comme *« méthode d'union du passé »*, inspirée d'une ecclésiologie *« périmée »*, inacceptable aujourd'hui *« comme modèle d'unité »*. Cette déclaration est un tournant (3), mais les mentalités seront lentes à évoluer.

A Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, en août 1993, s'est d'autre part tenue, pour la première fois depuis trente ans, une assemblée de Foi et constitution, le seul organisme à associer des catholiques aux protestants, aux anglicans et aux orthodoxes du Conseil œcuménique des Eglises (COE) de Genève. Là aussi, une nouvelle méthode a été explorée pour tenter de sortir des impasses actuelles. Elle revient à mettre provisoirement entre parenthèses le rêve d'une réconciliation définitive, d'un armistice sur l'irritante question de la primauté du pape, d'une profession de foi commune, d'une réunification visible et structurelle.

Le modèle retenu est, plus modestement, celui d'une *« communion »* (*koinonia*) dans laquelle les Eglises, se reconnaissant différentes, rassembleraient ce qu'elles ont déjà en commun dans leur foi, leur prédication, leurs sacrements. Elles s'efforceraient de distinguer entre les divisions héritées de l'histoire et les différences culturelles légitimes. *« Nous avons besoin de tout un travail d'interprétation interculturelle pour comprendre l'unité comme une communion de traditions toujours différentes »*, explique le pasteur Konrad Raiser, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises (4).

Il faudra toutefois beaucoup plus que des conférences internationales pour faire tomber des barrières entretenues par des siècles d'ignorance et de méfiance. Quoi qu'il en soit, une course de vitesse est engagée entre les pessimistes, pour qui l'occasion historique de la réconciliation est passée, et les réalistes, qui, conscients du contre-témoignage offert au monde par la division des chrétiens, remettent sur le métier l'ouvrage œcuménique.

HENRI TINCQ

(1) La division entre catholiques et orthodoxes remonte au XI[e] siècle, à la suite du schisme de Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople.

(2) Les Eglises uniates regroupent des catholiques sous la juridiction de Rome et du pape, mais selon le rite grec oriental (celui des orthodoxes).

(3) Le document de Balamand a été publié dans *la Documentation catholique* des 1[er]-15 août 1993 et dans le *Service orthodoxe de presse* (SOP) de juin-juillet 1993.

(4) Le *Bulletin d'information protestante* a consacré un numéro spécial, le 15 septembre 1993, à cette conférence mondiale de Foi et constitution. 47, rue de Clichy, 75009 Paris.

La collision ferroviaire de Saint-Leu-d'Esserent

Quatre morts par jeu

BEAUVAIS

de notre correspondant

Du jeu au drame, du lycée à la *prison. Un adolescent de* seize ans et demi, dont l'identité n'a pas été révélée, a été mis en examen et écroué, jeudi 20 janvier, dans le cadre de *l'enquête sur l'accident ferroviaire* du 1[er] décembre à Saint-Leu-d'Esserent (Oise), qui avait fait quatre morts et treize blessés (*le Monde* du 3 décembre). Il *aurait provoqué le déraillement* de l'un des convois en plaçant une plaque de fer en travers des voies. Présenté comme un *« jeune sans histoire »*, il aurait agi par jeu, afin de *« voir ce que ça faisait »*.

Pour mener l'enquête, les gendarmes d'Amiens, de Saint-Leu-d'Esserent et de Chantilly ont procédé à des centaines d'auditions. Une liste de suspects a été établie. L'un d'eux, scolarisé dans l'agglomération de Creil, est donc passé aux aveux. *« C'est une idiotie de garnement comme il y en a beaucoup et qui s'est soldée par une catastrophe épouvantable »*, a commenté le colonel Louis-Christian Julien, commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise. *« Il n'a pas pensé que ça allait pouvoir tuer*, a expliqué le père de l'adolescent sur Europe 1. *Je demande que les médias soient un peu convenables. Qu'on laisse la justice faire et qu'on nous laisse tranquilles, c'est tout ce qu'on demande. »*

Dans un communiqué, Alain Périno, procureur de la République de Senlis, précise que le suspect a été mis en examen par le juge d'instruction Martine Pernollet, du chef de *« provocation volontaire au déraillement d'un train ayant entraîné des homicides et des blessures »*. La sanction prévue par l'article 16 de la loi du 15 juillet 1945 est, du fait de l'excuse de minorité, de dix à vingt ans *de réclusion criminelle.*

JEAN-MARIE DEROY

Le TGV Est sera financé pour moitié par emprunt

Edouard Balladur a confirmé dans ses entretiens à *l'Alsace* et aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* que la ligne Paris-Strasbourg à grande vitesse coûterait 21 milliards de francs (hors matériel roulant) et qu'elle serait financée à moitié par des contributions publiques : 3,5 milliards de francs pour l'Etat, 3,5 milliards pour les régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne et Ile-de-France, 400 millions pour le grand-duché du Luxembourg et *« une aide significative »* en provenance de l'Union européenne dans le cadre de *« l'initiative de croissance »*. Le reste de la facture serait couvert par l'emprunt.

On attend toujours de connaître l'arbitrage du premier ministre, qui doit dire de quelle façon cet emprunt sera supporté, la SNCF ne pouvant alourdir une dette qui dépasse les 110 milliards de francs. M. Balladur devra choisir entre la formule d'une société d'économie mixte ou d'un compte annexe. L'enquête d'utilité publique, qui pourrait être réalisée au printemps, exige que le montage financier de l'opération soit arrêté. Il est toujours prévu que le TGV relie, à partir de l'an 2000, Paris à Strasbourg en deux heures et demie.

Baisse des prix de 0,1 % en décembre

Les prix à la consommation ont baissé, en France, de 0,1 % en décembre par rapport à novembre, a indiqué, vendredi 21 janvier, l'INSEE. Sur un an (décembre 1992-décembre 1993), la hausse des prix est de 2,1 %. En moyenne annuelle, les prix à la consommation ont augmenté de 2 % par rapport à 1992.

Un Israélien tué à coups de couteau par un Palestinien

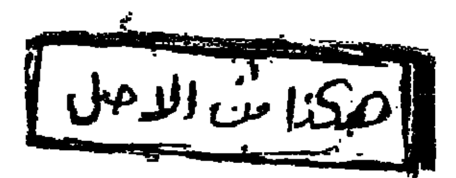
Un Palestinien a mortellement blessé un Israélien à coups de couteau, vendredi 21 janvier, à Rishon-le-Tzion, au sud de Tel-Aviv, a-t-on indiqué de sources policières. La victime, un agriculteur, est décédé peu après l'attentat dont l'auteur s'est enfui à bord d'une voiture munie d'une plaque minéralogique des territoires occupés. Un Palestinien correspondant au signalement a été plus tard arrêté par l'armée à Erez, le principal point de passage entre Israël et la bande de Gaza.

Depuis l'accord signé entre Israël et l'OLP le 13 septembre 1993, quatorze civils et cinq soldats israéliens ont été tués par des Palestiniens. – *(AFP.)*

Les éditions de bandes dessinées Futuropolis ferment leurs portes

Les éditions Futuropolis, fondées en 1972 par le graphiste Etienne Robial, cessent d'exister en tant qu'entité éditoriale. Véritable laboratoire pour les dessinateurs et les scénaristes du neuvième art, la maison d'édition de bandes dessinées a édité plus de 450 ouvrages et permis à de nombreux auteurs aujourd'hui reconnus – Martin Veyron, Edmond Baudoin, Florence Cestac, André Juillard, Jean-Claude Denis, Enki Bilal, Jacques Tardi, etc. – de publier leurs premières BD. Futuropolis ne participera pas au vingt-et-unième Salon international de la bande dessinée d'Angoulême, qui a lieu fin janvier.

Etienne Robial, qui a annoncé la fermeture de sa maison d'édition de BD, vendredi 20 janvier, a indiqué que le fonds et les différentes collections seraient repris par les éditions Gallimard, dont Futuropolis était une filiale depuis 1987. Futuropolis devrait devenir une collection des éditions Gallimard. C'est apparemment la difficulté à imposer une vision différente et innovatrice de la BD, dont témoigne notamment la « Collection blanche » alliant un grand auteur et un dessinateur de BD (Céline et Tardi, Jean Genet et Baudoin, Faulkner et Juillard, etc.), qui a incité Etienne Robial à jeter l'éponge. Ce dernier, en plus de son activité d'éditeur, est directeur artistique de Canal Plus, et s'occupe de « l'habillage » de chaînes de télévision, comme RTL-TV et ARTE.



هكذا من الأجل

Le Monde

temps libre



BRUNO GARCIN GASSER

EN VILLE

Lombards sur jazz

A l'ombre du trop remuant quartier des Halles, une rue fait de la résistance. Une rue persiste à vouloir garder son caractère et son âme : la rue des Lombards. Ici, les nouveaux arrivants deviennent vite des anciens et les « dames » qui y flânent encore semblent toujours s'y trouver chez elles... Alors le jazz, toujours généreux et amical, n'a pas tardé à venir se mettre à l'unisson de l'endroit.

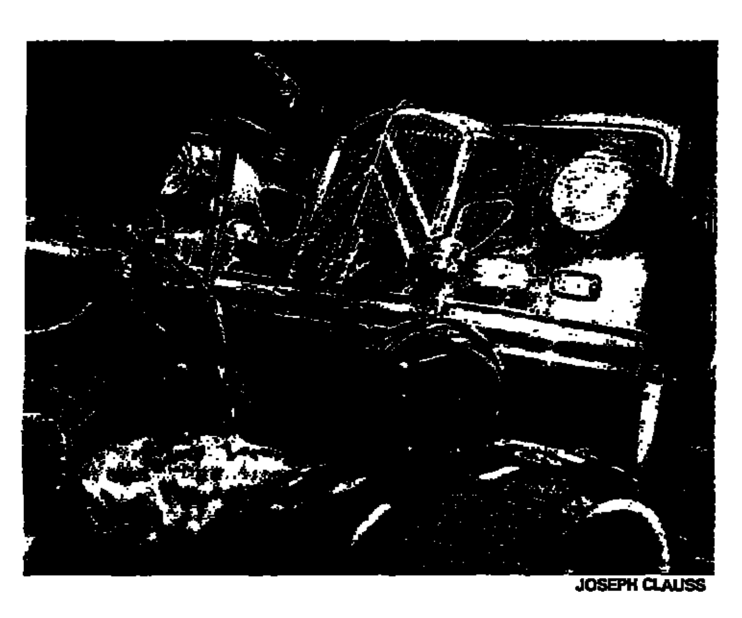
(Lire page III.)

STYLE

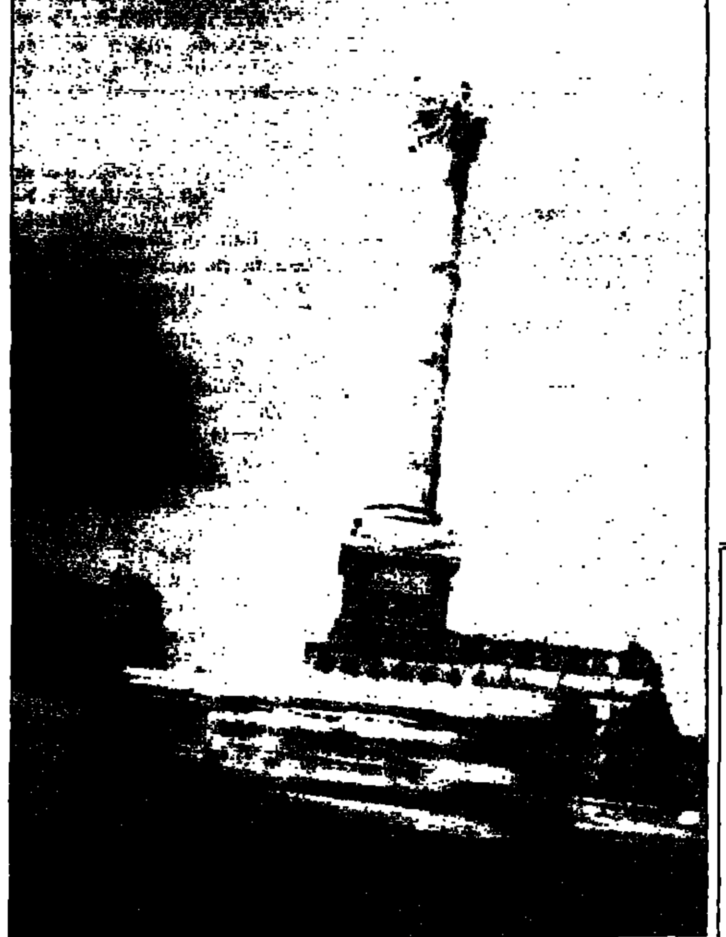
Auto rétro

Il y a voitures de collection et voitures de collection. Quand on parle de restauration d'automobiles anciennes, des modèles prestigieux viennent à l'esprit qui occultent souvent les noms de marques moins nobles, mais qui n'en sont pas moins dignes de considération. Le parc français, fort heureusement, est encore riche et tout à fait abordable.

(Lire page IV.)



JOSEPH CLAUSS



DIDIER HUBERT/MÉTIS

FORMES

Bus de Paris

Les Parisiens et leurs bus, une longue histoire d'amour entremêlée de beaucoup de scènes de ménage. Mais, au juste, de quelle organisation procède le maillage de ces transports en commun que l'on donne parmi les plus pointus et les plus performants d'Europe ?

(Lire page V.)

VOYAGE

Monuments américains : aux bons soins des citoyens et des mécènes

Comme on dénombre les étoiles sur le drapeau, les Américains comptent leurs monuments à l'aune de leur histoire : courte mais intense. Ici, comme dans d'autres domaines d'intérêt général, la défense du patrimoine a d'abord été l'affaire des citoyens, et même des patriotes, avant d'être celle de l'Etat. Dès le milieu du dix-neuvième siècle, des Filles de la Révolution lèvent l'étendard de la sauvegarde des lieux de mémoire. D'emblée, ce sont les personnages ou les dates importantes, autant que l'architecture, qui mobilisent ces militantes de la défense des valeurs républicaines. Constatant l'indifférence du gouvernement, Ann Pamela Cunningham, dès 1858, crée la Mount Vernon Ladies Association of the Union et réunit, à travers tout le pays, les 200 000 dollars nécessaires à l'achat de la demeure de George Washington, près de la capitale fédérale qui porte son nom. De la même façon, dans les années 1920, une fondation allait racheter la maison construite près de Charlottesville par Thomas Jefferson, troisième président des Etats-Unis, que le Congrès avait, par deux fois, refusé de prendre en charge.

Il a fallu attendre 1935 et Franklin Roosevelt pour que l'Etat *fédéral légifère sur la protection du* patrimoine et qu'un inventaire soit entrepris, et 1966 pour que la loi soit complétée par le National Historic Preservation Act. Depuis 1981, l'Etat ne distribue plus de subventions directes, seulement des incitations fiscales. On compte sur les villes, les Etats et surtout le bénévolat et le mécénat. Le National Park Service, plus connu pour sa gestion des parcs naturels, est responsable de deux cents sites et édifices – dont il n'est pas forcément le propriétaire. Mais quand la statue de la Liberté eut cent ans et qu'il fallut la restaurer, ce fut par le biais d'une immense collecte nationale et même internationale.

Le patrimoine



DEIDI VON SCHAEWEN

étoilé

Simples particuliers ou grandes fortunes, chacun apporte sa dîme à l'œuvre de mémoire collective. Exemples fameux : c'est Henry Ford qui décide en 1933 de rassembler près de Dearborn, dans le Michigan, une centaine d'édifices significatifs repérés à travers le pays et regroupés en une ville démonstrative, Greenville Village. C'est John D. Rockefeller junior (donnant aussi ses dollars pour Versailles et Fontainebleau) qui, dès 1926, lance un programme de mise en valeur de l'ancienne capitale coloniale, à Williamsburg, en Virginie : une soixantaine de maisons du XVIII[e] siècle seront restaurées et plus de quatre-vingts autres édifices reconstruits selon les plans d'origine, pour créer cette étonnante cité-parc où des employés en costumes assurent jour après jour l'évocation des soutumes et des temps anciens.

Dans ce panorama de l'histoire remise en scène, les champions sont en Nouvelle-Angleterre, à Philadelphie et bien sûr en Virginie, qui possède une grande partie du gisement : là s'est jouée l'histoire politique de la colonie, là se sont déroulées de fameuses batailles de la guerre d'Indépendance, puis de la guerre de Sécession. Dès la fin du XIX[e] siècle, d'immenses territoires correspondant à ces pages tragiques ou glorieuses ont, sous la pression des associations d'anciens combattants, été achetés et confiés au National Park Service. L'avantage est double : pour l'histoire, montrée en vraie grandeur ; et pour la protection de ces grands sites, soustraits à l'urbanisme ordinaire, c'est-à-dire dévastateur.

Maisons-musées, parcs historiques, monuments et quartiers anciens (en particulier dans les Etats du Sud où la première ville à se déclarer fut Charleston, en Caroline du Nord, dans les années 30), le patrimoine américain est pour l'essentiel relié aux racines anglaises de l'histoire du pays, inspiré du néo-classicisme et du palladianisme en vogue dans la métropole et qui sont devenus le style colonial américain.

Michèle Champenois

(Lire pages VI et VII le reportage de Patrick Francès à Charlottesville, en Virginie, dans la propriété du président Thomas Jefferson connue sous le nom de Monticello.)

Lire aussi

Le Minitel
Six millions et demi de Français devant l'écran.
(Page VIII.)

Bagatelle
Un parc tout à fait sage au passé très *louche*.
(Page XI.)

« **L'Œil** » **de Claude Sarraute** *(Page V.)*

Rendez-vous

ILE-DE-FRANCE

Dîner au Louvre... ou petit déjeuner

Le premier café-brasserie installé dans le palais du Louvre et accessible directement de l'extérieur vient d'ouvrir : le café Marly, dirigé par Gilbert Costes, propriétaire du célèbre café Beaubourg, déploiera, les beaux jours venus, ses tables au bord de la cour Napoléon. Le décor et le mobilier sont signés Olivier Gagnère et Yves Taralon. Boiseries noir et or de l'ancien salon Morny (dont les architectes des monuments historiques demandaient la conservation), murs rose tyrien et lustre de Murano, côté pyramide ; ambiance bleue dans les salles qui ont vue sur la cour des sculptures, le café Marly offre, sans interruption de 8 heures à 2 heures, une carte simple et complète, du petit déjeuner (80 F) au souper (plats principaux jusqu'à 130 F). Entrée par le péristyle de l'aile Richelieu, côté cour Napoléon (tél. : 49-26-06-60).


D.R.

Paris libéré à la mairie du XVIe

Un Français « parle aux Français » : Jean Marin, ancien PDG de l'AFP, qui fut l'un des animateurs, à la radio de Londres, de l'émission « Les Français parlent aux Français », évoquera cette période, le samedi 22 janvier, à la mairie du XVIe arrondissement, 71, avenue Henri-Martin. A 18 heures, Henri Rol-Tanguy, compagnon de la *Libération*, parlera de « La préparation et la conduite de l'insurrection ». Ces conférences ont pour cadre l'exposition « Paris libéré par lui-même » (entrée libre, jusqu'au 27 janvier, fermé le dimanche, tél. : 45-03-21-16). Le mercredi 26 janvier, à 18 heures, le général Massu est annoncé sur le thème « Trente ans avec le général de Gaulle ».

Harpiste turque

Née en 1968, célèbre en Turquie dès l'âge de onze ans, élève de Catherine Eisenhoffer à Genève, la harpiste Sirin Pancaroglu, après une triomphale série de concerts de musique française aux Etats-Unis, donnera à Paris un seul récital, à l'UNESCO, 7, place Fontenoy (7e), le mardi 25 janvier à 19 heures (tél. : 45-68-10-10). Au menu : Haendel, Bach, Albeniz, Salzedo, Godefroid, etc. (et la beauté ottomane classique de la harpiste).

Les lundis de l'histoire de l'art

Historien de l'art et de l'architecture, François Loyer ouvrira avec « Le néogothique », lundi 24 janvier, au Louvre, le nouveau cycle de conférences sur l'histoire de l'art et la manière dont elle devient « scientifique » au XIXe siècle, en Europe. Organisé par le service culturel du Musée du Louvre (tél. : 40-20-51-12), sous la direction d'Edouard Pommier, ce cycle (tous les lundis à 18 h 30 jusqu'au 7 mars) permettra ensuite d'entendre des universitaires venus de Berlin, Pise, Bochum, Munich et Manchester. Réservations à l'auditorium du Louvre. Entrée : 22 F. Abonnement aux sept conférences : 108 F.

Brillat-Savarin philosophe

L'auteur de la *Physiologie du goût ou méditations de gastronomie transcendante*, Anthelme Brillat-Savarin, né à Belley en 1755, girondin, homme des Lumières, exilé pendant la Terreur, juriste, nommé en 1802 conseiller à la Cour de cassation où il passera les vingt-cinq dernières années de sa vie, sera le « philosophe méconnu » de la conférence du professeur Louis Trenard, invité des Rencontres de l'Ain, le mercredi 26 janvier, au Sénat, salle Médicis, à 17 heures. Inscriptions (120 F par personne) : 10, rue Saulnier, 75019 Paris.

Argenteuil portugais

Sous l'intitulé « Images du Portugal », la ville d'Argenteuil (Val-d'Oise), qui abrite une importante communauté lusitaine, organise jusqu'au 26 mars une quinzaine de manifestations culturelles destinées à mieux faire connaître la civilisation d'Henri le Navigateur, de Camoens, de Pessoa et d'Amalia Rodrigues à travers tableaux, concerts, films, conférences, etc. Notons en particulier l'exposition photographique « Tras os montes » (jusqu'au 12 février à la Bibliothèque Elsa-Triolet, parc de la Mairie, 12, boulevard Léon-Feix, Argenteuil, tél. : 34-23-41-86). Le photographe français Georges Dussaud a séjourné plusieurs fois au Portugal entre 1980 et 1990. Auteur de l'album *Tras os montes* (chez Equinoxe), il a splendidement cerné la personnalité du Nord montagnard (« le Monde-Temps libre » du 15 janvier). Tous renseignements sur ce « cycle portugais » au 39-61-25-29.


GEORGES DUSSAUD

Londres, Berlin et Paris

Trois « capitales du XXIe siècle », Paris, Londres et Berlin, seront au cœur du débat sur les « enjeux de l'urbanisme » organisé au Sénat, le samedi 22 janvier, par plusieurs clubs Perspectives et Réalités de la capitale, que préside Isabelle de Kerviler, adjoint au maire de Paris. Inscriptions sur place, Sénat, salle Médicis, 15, rue de Vaugirard, 75006 Paris. De 14 heures à 19 heures. 120 F (70 F pour les étudiants) pour le colloque ; 340 F (290 F, étudiants) pour ceux qui souhaitent participer au déjeuner qui le précédera. Renseignements : 42-76-57-34.

RÉGIONS

Egypte tous azimuts

En art et en tourisme, l'Egypte attire les Français au point que Paris et la province pour une fois s'accordent : ainsi l'exposition du Louvre, « Egyptomanie » (jusqu'au 18 avril), à propos de l'influence pharaonique sur les artistes occidentaux de 1750 à 1930, suscite plusieurs initiatives dans les régions. Notamment des conférences d'égyptologues à Cannes, salle Stanislas (23 janvier : « Le mystère d'Osiris » ; 22 février : « Les oasis d'Egypte sous les pharaons » ; 6 mars : « Le temple de Ramsès II à Louxor »), en Avignon au Centre vauclusien d'égyptologie (8 mars : « L'Ancien Empire »), au Musée d'archéologie méditerranéen de Marseille (9 mars : « Médecine et pharmacopée des pharaons »), etc. Renseignements sur ces manifestations et sur d'autres de la même catégorie en tapant 3615 EGYPTES (ne pas oublier le « s » final !) ou en appelant la nouvelle revue de vulgarisation historique et culturelle : *Egyptes* (quatre numéros illustrés par an, 224 F), publiée en Avignon par plusieurs égyptologues (tél. : 90-14-38-00. Antenne parisienne : 47-05-24-45). Le numéro 3 d'*Egyptes* est centré sur l'égyptomanie en art et dans le cinéma.

Avoriaz sans peur

Un quart de siècle après sa création, la station d'Avoriaz reste un exemple inégalé d'architecture inspirée par un site, un climat, un environnement. On retiendra les noms de ces architectes, Labro, Orzoni et Roques, qui ont su, avec Gérard Brémond, le promoteur, et Jean Vuarnet, le champion olympique, créer une ville de haute montagne, sans voitures, où des formes libres répondaient au relief. Un livre de Pascale Blin (préfacé par Francis Rambert et François Lamarre) raconte cette expérience et la montre avec des photographies de Gérard Dufresne : *Avoriaz ou la transformation d'un paysage*. Editions de l'Epure (4, rue d'Alésia, 75014 Paris. Télécopie : 43-27-20-36).


GÉRARD DUFRESNE

Des greens pour les coucous

A l'instar de l'oiseau au plumage gris cendré barré de noir dont la femelle pond ses œufs dans le nid des autres, le golfeur dit « nomade », qui n'est attaché à aucun parcours, aime aller poser ses balles sur des greens aussi variés que possible. A ces joueurs qui, pour être infidèles, n'en sont pas moins de vrais passionnés, la championne Nathalie Jeanson ouvre les portes de son « Grand Club ». Un concept inédit qui, pour le prix d'une seule cotisation annuelle (fixée en 1994 à 12 000 F par joueur, 20 000 F par couple) équivalente à celle d'un club privé de la région parisienne, permet d'accéder à une douzaine de parcours, autour de la capitale (château de Raray, Clément-Ader, Fontenailles, Rebetz, La Vaucouleurs et golf des Yvelines) et en province (Côte d'Azur, Pays basque, Normandie, Sologne), sélectionnés pour leur accueil et leur qualité. Un « club » limité à environ quatre cents membres (handicap inférieur à 31) qui, outre des compétitions tournantes, pourront disputer les tournois organisés par les clubs partenaires. Renseignements au 45-20-14-05.

Chalets dauphinois

« Un vrai chalet, pour vous seul, au milieu d'une clairière... » Le Gîte de France ainsi décrit est situé sur le plateau des Petites-Roches, une station familiale de Chartreuse disposant de vingt-sept pistes et d'un panorama qui s'étend du Vercors au Mont-Blanc. Il se loue entre 1 150 et 2 000 F par semaine (quatre lits) selon la saison. Préfère-t-on le confort d'une résidence et la proximité de ses semblables ? A l'Alpe-d'Huez (220 kilomètres de pistes), le studio équipé pouvant héberger quatre personnes est proposé entre 1 128 et 2 205 F par semaine et par occupant, forfait ski de six jours inclus. Cette même semaine, assortie d'un forfait ski identique mais, en revanche, en demi-pension, coûte 2 350 F quelle que soit la période, dans l'un des onze Logis de France dauphinois. Réservations auprès de la Maison Alpes-Dauphiné-Isère (2, place André-Malraux, 75001 Paris, tél. : 42-96-08-43), qui n'est pas à court de suggestions.

Heureux comme Dieu en France

Le magazine allemand de voyages *Reisen Holiday* a effectué, en octobre dernier, un sondage auprès de ses lecteurs qui confirme le proverbe allemand : « Heureux comme Dieu en France ». Le résultat est réconfortant pour notre pays : il fait apparaître la France comme première *« destination de rêve »*, la Provence comme première *« région de rêve »* et Paris comme *« première ville européenne »*. La réalité ? Maison de la France a comptabilisé douze millions de séjours de touristes allemands en 1992-1993. Des touristes qui voyagent moins en groupes, qui sont exigeants en matière de confort, de service et d'environnement, et dont 93 % se déclarent satisfaits par le rapport qualité-prix.

ETRANGER

Duos d'Europe

On les connaissait solitaires et étincelantes. Joyaux d'Europe, elles se suffisaient à elles-mêmes. Du moins le croyait-on jusqu'à ce que Jet Tours les propose en « combinés ». A ce terme, préférons celui de « duos », plus musical. Ainsi Vienne c'est bien, mais avec Salzbourg, Prague, Budapest, Moscou ou Saint-Pétersbourg, c'est encore mieux. Prague oui, mais avec Berlin ou Budapest. Moscou ? Evidemment mais avec Saint-Pétersbourg ou Vienne absolument. Venise ? Avec Florence ou bien Rome. Des « duos », mais aussi des « trios » tels que Vienne-Budapest-Prague ou Venise-Florence-Rome. Le choix fait, chacun compose son voyage à sa guise et selon son budget : forfait transport aérien de Paris, transferts, trajets inter-villes (avion, train, voiture ou bateau), hôtels, durée des séjours et, éventuellement, visites et spectacles. Ainsi un duo Vienne-Prague (cinq jours et quatre nuits) est-il accessible à partir de 3 610 F par personne en chambre double et hôtel deux étoiles avec un trajet en train. Brochure Jet Tours Europe. Renseignements dans toutes les agences de voyages agréées, les agences Air France et au 119, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris (tél. : 42-99-27-97).

Vaudou au Bénin

Le Bénin, ex-Dahomey, est le berceau du vaudou, religion animiste où danse et musique tiennent une place centrale. Nouveau venu, le voyagiste Herméas propose, du 17 au 25 février, une rencontre avec la civilisation béninoise, à partir du village de Ouassa-Tokpa, où François Houessou a créé, au cœur d'une cocoteraie, une structure d'accueil confortable (bungalows climatisés), en privilégiant un tourisme fondé sur les échanges et le respect mutuel. Séjour qui, après la cérémonie d'accueil par les notables locaux, permettra de découvrir les villages environnants, les anciens comptoirs portugais de Grand-Popo et de Ouidah (qui fut l'un des grands centres de la traite négrière), Abomey, autrefois capitale du royaume du Dan-homé (une rencontre est prévue avec l'actuel souverain), et de participer, trois jours durant, à la cérémonie Awilé, spécifique des villages des rives du lac Ahémé. Egalement au programme, le marché de nuit de Danboué et celui de Cotonou, les potiers de Sé et ceux de Ganvié, l'un des plus célèbres villages lacustres du continent. Prix : 10 900 F par personne en chambre double et pension complète. Renseignements au 38 bis, avenue René-Coty, 75014 Paris (tél. : 43-21-61-24).

Festivals et carnavals d'outre-Atlantique

A ceux à qui le carnaval donne des fourmis dans les jambes, le voyagiste Pacific Holidays propose deux rendez-vous tout blancs dédiés au patinage, à la luge, aux concours de sculpture sur neige et sur glace et, bien entendu, aux défilés de chars, aux cavalcades, aux bals et à la musique.

L'un à Saint-Paul, dans le Minnesota, du 28 janvier au 6 février (à partir de 3 335 F pour l'avion et de 380 F la nuit en chambre double), l'autre à Québec, du 4 au 15 février (à partir de 2 940 F l'avion et de 380 F la nuit), avec, en vedette, les spectaculaires courses de canoës sur le Saint-Laurent pris par les glaces.

Quant aux frileux, ils opteront pour La Nouvelle-Orléans où, du 4 au 15 février, le jazz régnera sur un carnaval très musical : à partir de 3 000 F pour l'avion, de 300 F la nuit en chambre double et de 1 170 F une voiture de location en kilométrage illimité pour découvrir les multiples carnavals qui fleurissent à cette époque en Louisiane. Dans les agences Via Voyages et Pacific Holidays Via. Renseignements au (1) 45-41-52-58.



Chez les éléphants

Le décor est celui des plus belles réserves naturelles de l'Inde du Nord et du Centre : Corbett, dans les contreforts himalayens, Bandavgarth et Kanha au centre, et Kaziranga en Assam. Pour observer, en Jeep, à dos d'éléphant et en bateau, tigres du Bengale, rhinocéros unicornes, éléphants, ours, barasinghas, chitals, sambars, gaurs, daims, antilopes, bisons, singes, crocodiles et des myriades d'oiseaux. Du grand spectacle en perspective, avec, en prime, les temples de Khajraho et la ville la plus passionnante de l'Inde, Calcutta. Un circuit séduisant proposé, du 23 février au 10 mars (20 500 F par personne en chambre double tout compris, avec guide naturaliste), par le voyagiste Ikhar (32, rue du Laos, 75015 Paris, tél. : 43-06-73-13), qui programme également une découverte du Myanmar (ex-Birmanie) en dix-sept jours (26 500 F), du 11 au 27 février.

Châteaux en Espagne

A l'occasion de leur soixante-cinquième anniversaire, les Paradors d'Espagne (ces châteaux, palais et couvents soigneusement restaurés et transformés en hôtels) accordent (jusqu'au 26 mars) une réduction de 50 % aux personnes âgées d'au moins soixante ans ainsi qu'à leur conjoint partageant – encore – la même chambre. Une nuit au Parador de Saint-Jacques-de-Compostelle est ainsi proposée à 700 F la chambre double (petit déjeuner et taxes inclus), une nuit au parador de Séville à 470 F. Centrale de réservation : 8, rue Balzac, 75008 Paris (tél. : 42-89-07-32).

VENTES

Braderie chez « Ma tante »

Au Crédit municipal de Paris, neuf personnes sur dix engagent leurs bijoux en échange d'espèces. Une fois les délais de prêt expirés, la plupart d'entre eux passent sous le marteau des commissaires-priseurs et changent ainsi de propriétaires. Nombreuses tout au long de l'année, ces ventes recèlent parfois de véritables trésors, presque toujours de bonnes pièces, dûment identifiées et estimées par les très bons experts de la maison. Si l'ambiance est moins pittoresque qu'à Drouot, et peut-être plus sombre de propos, les particuliers s'y sentent souvent mieux car ils y sont plus nombreux que les marchands.

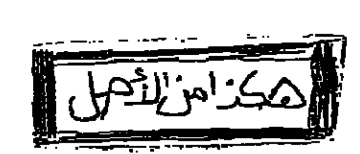
Près de cent quatre-vingts lots figurent au catalogue de la prochaine vente, le 10 février. En vedette une broche exceptionnelle des années 1860, en forme de nœud à deux coques serti de brillants sur une monture en or et argent. La beauté du bijou et des pierres, mais surtout la perfection du travail de joaillerie font attribuer cette pièce au célèbre Pabst qui fournissait entre autres l'impératrice Eugénie. Dotée d'un système qui la transforme en pendentif, cette broche de collection est estimée entre 150 000 F et 180 000 F.

De nombreux diamants de différentes qualités sont aussi proposés. Bon à savoir, même les professionnels sont obligés de les dessertir pour évaluer la nuance de leur couleur qui, avec la pureté, en donne l'échelle de valeur. On les classe en suivant les lettres de l'alphabet à partir du « D » qui symbolise les plus recherchés. Mais le plaisir de porter un diamant sera le même que la pierre soit de couleur « F » ou « I », alors que le prix sera sensiblement différent. Dans la gamme de qualité entre « F » et « M », un pendentif orné d'un diamant poire de 1,51 carat, est estimé entre 8 000 F et 10 000 F ; un brillant de 2,45 carats monté en bague, entre 15 000 F et 20 000 F, un autre de forme coussin de 2,04 carats, entre 12 000 F et 15 000 F. Plus lourd, plus cher : un brillant non monté de 4,85 carats est donné entre 20 000 F et 25 000 F.

« Rayon » bijoux récents, souvent signés de joailliers connus : une broche pendentif de Boucheron en or avec canard pour motif (estimation 2 500 F), une chevalière, métal jaune et rubis, de Cartier (5 000 F à 7 000 F), un bracelet en or, toujours de Cartier (6 000 F-8 000 F), une paire de boucles d'oreilles de Poiray ornée d'une émeraude (5 000 F-7 000 F), un collier de Van Cleef et Arpels tout or, calcédoine et corail transformable en deux bracelets (15 000 F-18 000 F). Des montres récentes de grandes marques se négocient couramment au Crédit municipal, tout comme de nombreux briquets et stylos signés, entre 400 F et 800 F.

Catherine Bedel

▶ Vente le 10 février 1994. Exposition la veille. Crédit municipal de Paris, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris. Tél. : 42-71-25-43.



Rue des Lombards

Se tenant à l'écart du tohu-bohu des Halles, la rue des Lombards a donné rendez-vous aux musiques de la nuit, au jazz, à la salsa et au tango.

Dans le gigantesque rectangle des Halles-Beaubourg, qui relie au centre de Paris les Ier et IVe arrondissements, la rue des Lombards aurait pu devenir une de ces allées impersonnelles dont le quartier s'évertue à se faire une spécialité. Enseignes et fonds de commerce variant tous les six mois, vagues restaurants de cuisine rapide, cafés « branchés » au gré des modes s'entassent sans âme, dans un des périmètres les plus fréquentés de la capitale. *« On y trouve tout, mais surtout rien et n'importe quoi »*, résume Pierre Fournier, qui, arrivé dans l'avant-garde du vêtement au début des années 70, rend l'ouverture en 1979 du Forum des Halles, conçu par les architectes Claude Vasconi et Georges Pencréac'h, responsable du grand vide actuel. Les premiers artistes et les boutiques de luxe ont déserté l'endroit. *« Depuis on parle de fringues et de fast-foods »*.

Comme Alain Eclache, le fondateur en 1974 du Diable des Lombards, un des premiers à ouvrir un bar-restaurant américain, Pierre Fournier se sent un survivant d'un autre âge, un résistant. La rue des Lombards les apprécie. Ici, certains commerces atteignent les vingt ans de présence, d'autres dix. Jusqu'aux derniers arrivés qui au bout de cinq années ont droit au titre d'anciens. Aux alentours, le remue-ménage permanent du quartier y voit comme une performance. D'être légèrement à l'écart du vaste ensemble culturo-commercial protège – pour un moment encore – cette rue droite qui commence, vers Beaubourg, dans le IVe arrondissement, rue Saint-Martin pour se terminer, 230 mètres plus loin, dans le Ier, rue Sainte-Opportune après avoir croisé le boulevard Sébastopol.



BRUNO GARCIN GASSER

On voudrait encore pouvoir tout entendre et tout voir, mais les poches sont vides...

D'un côté comme de l'autre, on s'attache à conserver le territoire aux habitués. Dans le Ier arrondissement, la rue est moins fréquentée, plus discrète. Les signes d'une vie populaire en disparition s'y maintiennent : un bistrot et un minuscule garage à quelques pas. L'unique sex-shop de la rue présente une façade anodine bien éloignée de celles aux néons agressifs des collègues de la rue Saint-Denis.

On trouve aussi, à l'angle de la rue Nicolas-Flamel, la devanture rouge de la boucherie Branly. Un vrai boucher. Michel Branly, adepte de la tradition, dont les parents tenaient boutique rue Saint-Martin depuis 1929. Leur succédant, Michel Branly a eu jusqu'à trente employés avant de déménager. Il a vu les Halles de ses fournisseurs s'en aller à Rungis à partir de 1969 et les promoteurs piller le quartier. Et maintenant, l'Europe lui demanderait presque de calibrer la selle d'agneau comme on le fait pour les tomates. L'autre côté, *« trop bruyant »*, il s'y rend rarement, mais sa viande rejoint quotidiennement le Diable des Lombards, entre autres bons restaurants proches.

Le point commun aux deux côtés, ce sont les façades blanches ou grises des immeubles. Les concierges ont disparu au profit des digicodes. Les personnes âgées sont remplacées progressivement par de jeunes couples aisés ou des célibataires pour qui on a transformé les anciens hôtels de passe de la rue en studios ou en deux-pièces. Les concierges parties et ce sacré Forum *« avec ces traîne-savates et ces zonards à fuir comme la peste »* désolent chaque jour un peu plus Carol. Elle est prostituée et a connu la rue *« d'avant »* lorsqu'il y avait du travail jour et nuit et qu'une mauvaise journée pouvait *« se récupérer entre 5 et 7, à l'heure de l'apéritif »*. Nostalgique, elle s'est rarement plainte, ce n'est pas son genre, sauf quand les « mœurs » avaient pris l'habitude de donner des PV quotidiens à 1 200 F. Comme Carol, elles sont une vingtaine, de tous âges, à avoir conservé leurs habitués auxquels elles tiennent. Motus, les clients, comme la vie privée, ont droit à la discrétion.

Dernière arrivée dans la rue, la musique. Les musiques plutôt, puisqu'on a entendu en plus de quinze ans la plupart des styles et des courants du jazz, de la salsa, du blues, également du tango comme nulle part ailleurs aux Trottoirs de Buenos-Aires. Epatante concentration de générations, sans intégrismes et sans œillères. Pour tout le monde, la seule, la vraie rue des Lombards issue du grand déménagement des Halles, c'est bien celle-ci, sur quelques mètres carrés entre le boulevard Sébastopol et la rue Sainte-Opportune.

Historiquement l'étroite portion entre les rues Saint-Denis et Sainte-Opportune changera souvent de nom : Alain-de-Dampierre au XIIIe siècle, cloître Sainte-Opportune, l'Esguillerie au milieu du XVIIe où s'y pressaient les marchands d'aiguilles. C'est en 1877, après le percement en 1855 du boulevard Sébastopol qui lui fait perdre quelques numéros, qu'on la réunit à la tranche la plus importante balisée par les rues Saint-Martin et Saint-Denis. D'abord appelée rue de la Buffeterie, cette partie-là prend au début du XIVe siècle son appellation de Lombards, due à la présence des banquiers, prêteurs sur gages et usuriers génois, vénitiens ou florentins. Boccace y naît en 1313, mais aucune plaque ne le rappelle. Les épiciers, les droguistes, les confiseurs s'y succèdent, avant les marchands de légumes et de fromages au temps des pavillons de Victor Baltard, édifiés à partir de 1854.

En 1960, le premier ministre Michel Debré souhaite déplacer le «ventre de Paris» de Zola vers Rungis. Condamnées, les Halles centrales quitteront Paris à partir de 1969 tandis que l'ère pompidolienne rêve de logements, d'équipements sportifs, d'un centre culturel, d'un Forum commercial, de la station de RER Châtelet-les Halles. Les baux commerciaux autour du « trou » sont particulièrement attractifs et la rue des Lombards va commencer à se préparer.

Le Diable des Lombards, la Chapelle des Lombards, le Sunset accrochent rapidement. Les Etats-Unis ont la faveur des premiers « branchés » prêts à se gaver de musique ; les solistes, les groupes les plus variés vont trouver des lieux d'expériences autant que de fêtes. D'autres lieux se créer : les Trottoirs de Buenos-Aires en 1981, plus tard le Baiser salé, le Cloître des Lombards en remplacement de la Chapelle partie fricoter du côté de la Bastille. En 1975, aux premiers jours des Halles, une grande part du public a arrêté le jazz à Saint-Germain-des-Prés et n'a pas voulu suivre le free des années 60. La capitale ne compte alors qu'une dizaine de clubs. Les jeunes musiciens qui vont déferler dans la rue ont besoin de jouer, ils revendiquent tous les mélanges et vont faire beaucoup pour l'intérêt retrouvé pour les causes du jazz. En septembre 1989, *le Guide du jazz en Ile-de-Francen*, édité alors par le CENAM, recense sur Paris près de cinquante salles dédiées au jazz.

La rive droite avait enfin pris le pas sur la rive gauche. On vient ici pour la musique, sans réfléchir, certain de trouver ce qui se fait de mieux. Le Sunset est devenu le passage obligé de tous les musiciens français, club électrique où le jazz-rock hexagonal explose. Didier Nouyrigat, qui a ramené de ses voyages en solitaire l'idée d'un club de jazz où l'on jouerait au go, a monté l'Eustache un peu plus loin. Il passe d'abord en voisin, avant de prendre la direction du Duc des Lombards. La rue vibre et swingue, emmenée par des guitares de toutes les formes, des souffleurs en tous genres, les batteurs se serrent entre les contrebassistes et des pianos à peine accordés. Qu'importe il faut être là. Lorsqu'ils ne jouent pas, les musiciens restent dans la salle, des groupes se forment. On est néo-boppers, enfant du Miles Davis électrique, post-coltranien, tenant de l'acoustique, amateur de big band qui réussissent à trouver leurs aises sur des estrades minuscules. Une fois le succès rencontré, on repasse toujours rue des Lombards.

La crise est depuis arrivée. Les vadrouilles au hasard d'un club à l'autre ne sont plus permises. On décrypte les programmes, il faut choisir, ne rester que le temps d'un set. Au hasard d'une semaine-type on propose rien moin que les trios d'André Ceccarelli ou Christian Vander, Captain', Carl Schlosser, les deux Steve – Lacy et Potts –, Emmanuel Bex, les membres de Sixun, Francis et Didier Lockwood, Jean-Marc Jaffet, Eric Le Lann, Henri Texier, Roccocco, Hervé Krief, Christian Escoudé...

On voudrait encore pouvoir tout entendre et tout voir mais les poches sont vides. Pourtant tous se répètent, comme Stéphane Portet, fils du fondateur du Sunset Jean-Marc Portet, qui assure la programmation du club depuis 1993, que le jazz et la rue ont encore de belles années à passer ensemble. Parce que les musiciens de demain passeront forcément ici et que ceux d'aujourd'hui ont encore tellement à jouer, de nouvelles surprises vont continuer à naître chaque nuit. Les Lombards du jazz préparent la résistance.

Sylvain Siclier

Pignon sur rue

12 Librairie Arcane 22

La vingt-deuxième lame du tarot, le Fou, donne son nom à cette librairie ésotérique tenue depuis dix ans par Jacques Silvestre. Il se méfie de l'engouement des médias qui ont mis le « sens caché » dans trop de mains fantaisistes. *« C'est un domaine*, précise-t-il, *où la recherche se fait d'abord en soi, avec discrétion. »* Ouvrages sérieux sur la divination, la méditation, l'alchimie, etc., et surtout nombreux tarots. Ouvert de 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 heures, sauf le dimanche. Tél. : 42-72-62-31.

16 Le bar du Palmier

Didier Blat, le jeune patron de ce bar de nuit essentiellement fréquenté par des homosexuels, refuse que son ancien restaurant ne devienne un lieu-ghetto. Le milieu de la nuit, toutes tendances confondues, en a fait un point de ralliement convivial où discuter et prendre un verre. Les voisins en apprécient la tranquillité. Ouvert de 17 heures à 5 heures. Tél. : 42-78-53-53.

21 Librairie 21

L'unique sex-shop de la rue où les acheteurs de revues et de cassettes vidéos sont surtout des habitués du quartier, des provinciaux également, en particulier les soirs de nocturnes au BHV. Pascal et Serge soulignent que les femmes commencent à fréquenter la boutique en sachant *« toujours ce qu'elles veulent »*. Ouvert de 10 heures à 2 heures. Tél. : 40-27-98-08

33 Bernard Gray Piano Coiffures

Livres brochés, banquettes de métro Sprague, fauteuil de coiffure de 1928 récupérés sur des bateaux à aubes aux Etats-Unis forment le décor. Thé et café sont offerts tandis que des pianistes jouent Bach ou des standards. Chez Bernard Gray, coiffeur, pianiste et amateur de deltaplane, le temps passe volontairement lentement, en moins d'une dizaine de coupes de cheveux par jour. Ouvert de 10 heures à 21 heures, du mardi au samedi. Tél. : 45-08-40-63.

37 Les Trottoirs de Buenos-Aires

Toute l'Argentine connaît les Trottoirs. Certains soirs, spécialistes et amateurs dans un silence religieux considèrent toux et souffles comme une insulte pour les artistes qui s'y produisent. Du 1er au 29 février, le quartet Carrasco'h et les danseurs Silvia Bidegain et Jorge Rodriguez rendent un « Certain hommage à Astor Piazzola ». Ouvert de 22 h 30 à 2 heures du mardi au samedi, le dimanche bal tango à partir de 16 heures. Tél. : 40-26-29-30.

42 Le Duc des Lombards

Chouchouté par le public et la presse spécialisée, le Duc des Lombards programme en février le trio de Jean-Marie Machado, une rareté en club, François Chassagnite, Simon Goubert, Siegfrid Kessler, la jeune garde avec Christophe Laborde, Carl Schlosser et Stéphane Belmondo. Salle au rez-de-chaussée et restaurant au premier. Ouvert de 18 h 30 à 4 heures, restaurant ouvert jusqu'à 4 heures sauf dimanche et lundi. Tél. : 42-33-22-88.

46 Anyway

Fondé par les Canadiens Carole Gaudet et Pierre-Jean Eustache, le voyagiste Anyway s'est fait une spécialité de l'Amérique du Nord et propose des prix soldés sur les lignes des compagnies régulières et sur des séjours en dernière minute. Tél. : 40-28-00-74.

58 Le Baiser salé

Les formations sont programmées à intervalles réguliers durant plusieurs mois, seul moyen de repérer des premiers pas souvent passionnants. On ne manquera pas la « pêche » de Captain', Benoit Sourise, Pierre Mimra, l'humour des Standardistes, le trio exemplaire Jaffet/Luc/Laizeaux. Bar au rez-de-chaussée et concerts au premier. Ouvert de 19 h 30 à 4 heures (minimum). Tél. : 42-33-37-71.

60 Le Sunset

Depuis septembre 1993, le Sunset a retrouvé son énergie et a gagné une nouvelle sono, surtout pour le piano. En février le Belmondo Big Band Nelson Veras, une révélation, Hal Singer, Alain Jean-Marie y joueront et la rue attend beaucoup d'un quartette réunissant Christian Vander et Eric Le Lann. Ouvert de 20 heures à 4 heures, fermé le dimanche. Tél. : 40-26-46-60.

64 Le Diable des Lombards

On s'y régale de produits frais et sélectionnés, d'excellents coleslaw, de vrais hamburgers et de brownies très chocolatés. Cuisine américaine et française dont une côte de bœuf réputée de chez Michel Branly (9, rue Nicolas-Flamel, tél. : 42-72-13-95). Parmi les cinq brunchs quotidiens, celui avec Bloody Mary a ses adeptes. De 10 heures à 4 heures. Tél. : 42-33-81-84.

RIVERAIN

La gardienne du Baiser salé

Chez les musiciens, les coups de colère de Maria Rodriguez sont connus. Un trop grand retard, une annulation de dernière minute et gare. Mais tous savent aussi que la directrice et programmatrice du Baiser salé – une des rares femmes de la profession avec l'équipe du New Morning – ne reste pas fâchée longtemps. *« Je suis peut-être dure, intransigeante, parce que c'est un métier de la nuit où les relations de travail se mêlent à l'affection, mais sûrement pas rancunière. »* Passe avant tout l'amour des « ses » musiciens, certains devenus des amis, qui reviennent régulièrement jouer dans la salle du premier étage par fidélité et amitié, pour se retrouver un peu chez soi.

Ce chez soi, que préserve dans la journée un rideau de fer au nº 58 de la rue des Lombards, Maria Rodriguez s'y est installée depuis l'inauguration du Baiser salé, le 17 septembre 1983. En janvier 1984, elle en prend la responsabilité et depuis dix ans le jazz y côtoie autant les chants et les rythmes du Brésil ou de l'Afrique que le rhythm'n'blues sans que *« la musique s'arrête parce qu'il est tard, même si cela dure jusqu'au matin »*.

Celle que Michel Jeannot, responsable des clubs de jazz pour la SACEM, appelle *« la maman de la rue des Lombards »* est arrivée à Paris en 1962 à l'âge de douze ans. Originaire de Vigo, en Gallicie – *« la Bretagne de l'Espagne »* – Maria, apprend le français à l'école – *« publique, j'y tiens »* – autant qu'en se délectant des textes de Brel et de Brassens. Elle découvre Paris au gré des déménagements de la famille. Ensuite, Maria chante, rencontre des musiciens, devient danseuse en parallèle à son travail dans l'informatique et la comptabilité. Elle aurait pu s'en satisfaire. Pour se rendre à son bureau, rue de Rivoli, elle fait, sans vraiment s'en rendre compte, des détours par la rue des Lombards. *« Je me sentais attirée par cet endroit, par sa lumière en été comme en hiver. J'y venais dans la journée, j'y déjeunais, je m'y sentais bien. Et puis j'ai su que c'était là. Et maintenant c'est pour la vie. »*

Eternellement optimiste, elle a confiance en « sa » rue malgré la crise et le public qui sélectionne de plus en plus ses sorties. Elle veut continuer à voir grandir les jeunes musiciens au Baiser salé, *« surtout les filles, qui arrivent en force et montent des tas de groupes dynamiques et inventifs »*. Elle ne pourrait abandonner les lieux ; le seul endroit où elle s'accorde de rester assise tranquillement dehors, de temps à autre, dans *« la plus belle rue du monde »*.

Sy. S.

L'automobile à « Nénette »

Ici, pas question de faire passer la belle auto sous les rouleaux mécaniques de l'engin à laver. Non, on la lustre à la main, à l'aide d'une « Nénette », calmement, souplement. Sa restauration vous a pris assez de temps et donné assez de mal...



JOSEPH CLAUSS

« Parfois, l'envie de mettre les mains dans le cambouis me fait prendre une semaine de vacances... »

Il ne s'agissait ni d'une Delahaye ni d'une Jaguar XK, mais d'une honnête berline 203 de 1956, rangée au fond d'un hangar agricole. La petite annonce – bonne volonté manifeste du vendeur ? – ne précisait aucun prix. Ses bas de caisse portaient les stigmates de la généreuse pluviométrie locale et ses phares dont les sphères avaient perdu tout éclat lui donnaient un air de vieux chien aveugle, mais, par chance, ses flèches de direction fonctionnaient encore. Son propriétaire n'avait pas eu le mauvais goût de les remplacer par de vulgaires clignotants. Cette brave Peugeot ne s'était probablement jamais aventurée au-delà des frontières du département de la Manche. Le totalisateur placé au milieu du tachymètre en demi-lune n'avait pas fait la culbute et n'affichait que 48 500 kilomètres parcourus en vingt-huit ans (pas un de plus, devait révéler l'épreuve de vérité de la mesure du taux de compression).

Adoptée pour 5 000 francs, elle a, depuis, retrouvé sa robe noire d'origine comme le gris souris de la planche de bord. Les plaids écossais jetés sur les sièges, les sabots d'ailes chromés et la tête de lionne dressée au bout de son capot l'ont même rendue coquette. A la belle saison, son propriétaire aime s'asseoir derrière son énorme volant et, au feu rouge, entendre un retraité à casquette lui lancer : *« J'avais la même ! »*

L'envie de se réapproprier tout un patrimoine automobile oublié ne date pas de la crise. La création du Veterans Club britannique remonte à 1930 et l'association des Teuf-Teuf apparut en France quatre années plus tard. Cependant, redécouvrir la faune routière d'antan prend depuis une dizaine d'années des dimensions inégalées. Régulièrement, l'œil blasé de l'automobiliste est attiré par des formes insolites – sous lesquelles il reconnaît subitement la Panhard, la *Traction ou la Ford Vedette de son* enfance. Symboles de la société de consommation naissante, lorsque les voitures étaient encore des autos et que l'apparition d'un nouveau modèle constituait un authentique événement.

L'automobile ancienne, et c'est heureux, s'émancipe de l'élitisme de la voiture de collection. Elle s'aventure sur des départementales plus modestes, mais au charme infiniment plus secret. Par nécessité, mais aussi par tendresse, des amateurs de tous âges et de milieux sociaux fort divers ont, sans être obligatoirement doués pour la chose mécanique, ramené à la vie une de ces « populaires » que l'on a longtemps regardé rouiller sans la moindre compassion. Si certains y sacrifient leurs économies, point n'est besoin de rouler sur l'or. Figure charismatique de la catégorie, une Traction Citroën parfaitement restaurée (on estime à 70 000 la légion des survivantes) se négocie autour de 45 000-50 000 francs. Une Renault 4 CV comme une Dyna Panhard dans le même état valent dans les 30 000 francs, une Peugeot 203 un peu moins. Bien obligé de renoncer à la Facel Vega de ses rêves, on peut s'offrir un joli cabriolet (du genre Floride ou Triumph Spitfire) pour moins de 50 000 francs.

Et le vivier ne cesse d'accueillir de nouvelles venues comme la Fiat 500, que d'aucuns recherchent activement. Un cran au-dessus, ceux qui le peuvent jettent leur dévolu sur un cabriolet 404 ou une Alfa Romeo Giulietta Sprint (celle de Michel Piccoli dans *les Choses de la vie)* et, pourquoi pas, sur une Jaguar MK 2, mais à condition de vérifier soigneusement ses états de service. S'ils ne disposent pas d'un espace suffisant pour loger quatre roues, d'autres se consoleront avec une moto de la même période. Elles aussi sortent de l'ombre.

Une « bonne affaire » ne se mesure qu'accessoirement en termes monétaires. L'état de conservation du véhicule et, surtout, ce qu'il éveille chez son propriétaire – en dit et en non-dit – importent bien davantage que les visées spéculatives devenues plus qu'aléatoires. Pour avoir cru pouvoir s'affranchir durablement de cette règle du jeu, nombre de spéculateurs se sont cassé les dents lorsque le marché a brusquement cessé de flamber, en 1991-1992. Contraintes de saisir les Mercedes, Ferrari et Bugatti d'exception de leurs clients défaillants, les banques sont devenues à leur corps défendant de grands collectionneurs, murmurent les spécialistes.

On l'aura compris, il s'agit d'abord d'une transaction entre l'amateur et lui-même. Nécessairement, la quête de l'enfance n'est jamais loin. La madeleine de Proust d'un gosse du baby-boom peut être l'arôme indéfinissable et miraculeusement retrouvé de l'habitacle de la Simca Aronde de grand-père (chaque voiture exhale une odeur typique, dont on peut s'éprendre ou, à l'inverse, que l'on peut détester, en souvenir de nausées sur la route des grandes vacances). Ou encore les suspensions molles d'une 2 CV de la bonne époque. A l'arrêt, il fallait actionner une manette fichée sur le côté du pare-brise pour réveiller les essuie-glaces dont le mouvement était commandé par le cable du compteur de vitesse. D'autres réalisent leur rêve d'adolescent en s'offrant une décapotable trentenaire.

Cette nostalgie transcende les effets de génération. Technicien photo à Béthune, Stéphane Nawrot, né en 1965, est plus jeune que la plupart des modèles qu'il a restaurés. Une passion méticuleuse, mais sans dépendance excessive. *« Tous ces véhicules me coûtent moins cher qu'une voiture neuve à crédit. Mais ce doit être un plaisir. Parfois, l'envie irrésistible de mettre les mains dans le cambouis me fait prendre une semaine de vacances, mais il m'arrive aussi de ne pas toucher un volant pendant deux mois. »*

Tous finissent quand même par l'avouer. S'épuiser sur une direction lourde comme celle d'un camion et ne jamais être totalement sûr de ne pas finir la route à pied, c'est sceller avec la machine des rapports totalement différents et autrement plus excitants. Les voitures d'aujourd'hui, disent-ils, sont neutres, uniformes et marquent davantage un statut social qu'un penchant spontané pour le dessin d'une carrosserie ou une option mécanique. Quel qu'en soit le constructeur, un millésime 1994 est *a priori* irréprochable, mais son conducteur n'éprouve aucun besoin de connaître son intimité (qui d'autre qu'un garagiste oserait toucher une injection électronique ?).

Avec leurs aînées, rien de tel. Capricieuses, elles peuvent vous inventer d'inexplicables pannes de circuit électrique, et parvenir à destination a toujours un arrière-goût de performance. On s'imagine leur histoire – elles en ont forcément une –, comme celle de leurs anciens propriétaires que l'on envisage volontiers portant petite moustache et chapeau mou. Elles invitent aussi à aller au-devant de complices qui permettront de mettre la main sur les pièces qui parachèveront la reconstitution historique.

Dans les embouteillages – suprême revanche –, c'est sur son Ariane, son ID 19 ou sa Sunbeam et non sur la dernière BMW que convergent des regards qui trahissent la sympathie plutôt que les inégalités sociales. *« En fin de semaine, lorsque je les conduis, c'est comme si je montais sur mon tapis volant »*, dit Michel Lemoine, possesseur d'un cabriolet Peugeot 403 (sur 2 000 exemplaires produits, il en resterait trois cents aujourd'hui) et d'une 4 CV Renault découvrable. *« Alors que l'on parle à peine à son voisin de palier, il suffit d'arriver au carrefour pour que les barrières tombent et que les gens vous abordent. Evidemment, il y a un peu de narcissisme là-dedans... »*

Redonner vie à une voiture impose de se plier à une certaine discipline. D'abord, on ne saurait lui mentir. La persuader que le temps n'a pas de prise sur elle, s'achève souvent sur le bas-côté, Durit éclatée ou bielle coulée. Ensuite, l'automobile ancienne exige un respect de l'authentique. Ainsi, s'il est impardonnable de se rendre dans une station de lavage automatique c'est, bien sûr, parce que les rouleaux peuvent rayer la peinture, mais, surtout, parce que l'on passerait à côté du bonheur sensuel de lustrer (grâce à la fameuse « Nénette » !) ses formes rondes ou effilées. Du coup, un actif commerce de pièces détachées d'époque a vu le jour. Hantant les granges et guettant le départ en retraite des garagistes de campagne, ces irremplaçables pourvoyeurs d'accessoires se livrent une course permanente pour mettre la main sur les stocks endormis.

Quelquefois, le coup de foudre est irrésistible. Patrick Desmet, qui a eu l'idée judicieuse d'installer son négoce en bordure de la RN 7, près de Montargis, a construit une amorce de typologie européenne. *« Les préférences sont très marquées : les Néerlandais craquent pour les Peugeot et les Dauphine, les Belges ne résistent pas aux 2 CV, mais les Allemands, eux, sont fous des Traction. »*

« Certaines dorment encore, couvertes de poussière au fond d'une grange. On trouve parfois des nids de plusieurs voitures, mais, très franchement, cela se fait très rare », estime Bruno Leroux, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *la Vie de l'auto* (70 000 exemplaires). Mais si leurs parents rêvent toujours, les enfants et les adolescents d'aujourd'hui succomberont-ils aux charmes du blues automobile en 2020 ? *« Outre les coupés et cabriolets, d'ores et déjà marginaux, rien ne dit que les Renault Espace de la première génération comme les Golf et 205 GTI ne provoqueront pas des bouffées de nostalgie »*, se hasarde Bruno Leroux. Il ne faut désespérer de rien.

Jean-Michel Normand

ACHAT

Les dangers du coup de foudre

Bien sûr, tout se collectionne. Mais, la plupart du temps, on ne fait qu'accumuler les *« choses »* qui sont l'objet de notre convoitise sans y toucher, sans attenter à leur intégrité. Pour un meuble ou, pis, un tableau, ce serait un sacrilège. Avec la voiture ancienne, il en va différemment. Une automobile n'est pas statique, son nom même l'indique. Il est donc tout naturel de vouloir lui redonner vie, comme un collectionneur d'automates. Mais, au fait, pourquoi restaurer de vieilles voitures ? Les raisons profondes sont extrêmement compliquées et leurs origines souvent mal définies par le collectionneur lui-même. Il peut s'agir d'un amour *de jeunesse. Ou d'un coup de* foudre.

Lorsqu'il a franchi le pas, le véritable amateur entre dans son rôle. A lui, les heures passées à se contorsionner sous la carrosserie, à se salir bien plus que les mains. Enfin, arrive le jour où il oublie peines et déceptions. Ralenti parfaitement réglé, moteur qui ronronne d'aise, premiers tours de roues... Celle à qui la vie a été rendue et son bienfaiteur vont désormais vivre ensemble. Il va écouter le rythme de son cœur, le bruit de ses pignons. Elle sera dorlotée avec une succession d'angoisses *et de craintes, d'allégresse et de* plaisir.

Pour moi, les *« vrais »* sont ceux qui ont travaillé eux-mêmes sur leur voiture. C'est pour cela qu'ils y sont vraiment attachés. Les autres – ceux qui se contentent *d'« avoir les moyens »* – s'offrent un modèle de prestige et cherchent d'abord à paraître. Ont-ils jamais soulevé le capot ? Certains ne connaissent pas les caractéristiques techniques de leur acquisition. Et je ne parle pas des placements financiers spéculatifs, voire du blanchiment de l'argent sale, qui ont fait exagérément monter les cours des modèles les plus recherchés. Mais tout cela est désormais rentré dans la norme.

A l'amateur potentiel, il faut conseiller de choisir une voiture en bon état et, surtout, dont la restauration est à sa portée. Croyez-en mon expérience personnelle et fuyez le véhicule vendu pour une bouchée de pain mais sur lequel tout est à faire. Il vous en coûtera le double ou le triple du même modèle en bon état. De même, un séduisant spécimen signalé *« en cours de restauration »* est bien souvent un leurre. Sachez qu'il manquera toujours des pièces introuvables ! Enfin, dans l'enthousiasme d'un début de restauration, mieux vaut ne pas oublier de réaliser des croquis ou de prendre des photos. Sinon, le remontage ressemblera à un chemin de croix.

Roger Brioult

▶ **Cofondateur de la *Revue technique automobile.***

AUTO BLUES

Rétromobile

Pour sa dix-neuvième édition, Rétromobile (100 000 visiteurs chaque année) aura lieu du 11 au 20 février au Parc des expositions de la porte de Versailles (le prix d'entrée est de *60 francs et de 30 francs pour* les enfants de 6 à 12 ans). Outre une exposition sur les motos françaises, quelque 250 véhicules seront présentés lors de ce salon de la voiture ancienne. Exposition-vente de pièces détachées et de modèles réduits.

Guide du collectionneur

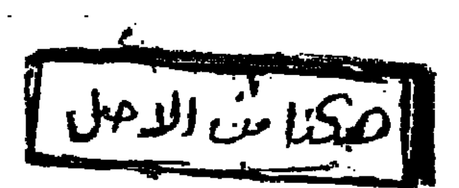
Edité par *la Vie de l'auto* (qui publie un hebdomadaire, *LVA*, et le mensuel *Rétroviseur*), le *Guide du collectionneur* est la bible de l'amateur de voitures et de motos anciennes. Renouvelé chaque année, il concentre en 479 pages de multiples adresses (clubs de marques, professionnels de la restauration automobile, centres de contrôle technique, fournisseurs de pièces détachées, assureurs, experts et commissaires-priseurs) et propose quelques conseils pratiques que le novice appréciera. Disponible auprès de *LVA* (BP 88, 77303 Fontainebleau cedex) au prix de 120 francs (+ 18 francs de port).

Musées

Le plus étonnant, par sa qualité comme par son histoire, reste le Musée national de l'automobile de Mulhouse (192, avenue de Colmar), qui abrite la célébrissime collection des frères Schlumpf. En région parisienne, sont apparus depuis quelques années le Centre national de l'automobile (25, rue d'Estienne-d'Orves, à Pantin) et le Musée de la Colline (1, place du Dôme, la Défense 7), qui valent le détour. Il faut aussi conseiller le Musée Peugeot de Sochaux (carrefour de l'Europe), le Musée de Mougins (le long de l'autoroute A 8, dans les Alpes-Maritimes) et celui de la Sarthe (dans l'enceinte du circuit du Mans). *Pour les amateurs de motos anciennes,* le Musée de la moto et du vélo du château de Lunéville est le plus complet. Egalement le Musée du château de Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or).

Enchères

Les ventes aux enchères de véhicules anciens sont un spectacle (et éventuellement un moyen de dénicher l'oiseau rare, les modèles proposés n'étant pas toujours hors de prix), surtout lorsqu'elles ont lieu dans des environnements prestigieux. Des ventes sont régulièrement organisées au château de Fontainebleau, aux Grandes Ecuries du Roy, à Versailles, ainsi qu'à l'Aquaboulevard de Paris, au Palais des congrès de la porte Maillot, à *Drouot, mais aussi en province.* Sans négliger, bien sûr, Sotheby's et Christie's... Se reporter à la presse spécialisée (*LVA* du 13 janvier a publié le programme des ventes prévues jusqu'à la mi-juin).



92, 48, 27... partez !

Le bus : ses familiers ne l'appellent pas par son nom, mais par son chiffre. Détenteurs de mystérieuses martingales, ses adeptes gagnent d'improbables destinations sans quitter des yeux le ciel de la capitale.


PAULO NOZOLINO

Vitesse moyenne : 9,7 km/h à Paris ; 13,3 km/h en banlieue.

Aucun bus n'arbore un numéro compris entre 0 et 20 ou entre 33 et 37 et on chercherait en vain im 23, 25, 40, 41, 44, 45, 50, 51, 55, 59, 64, et bien d'autres. En 1856, la Compagnie générale des omnibus, toute balbutiante, s'était contentée des lettres de l'alphabet pour désigner ses vingt-cinq lignes. Cent trente-sept ans plus tard, au siège de la RATP, on se souvient à grands traits du principe à l'origine de la numérotation, hermétique au profane : au début des années 50, les 20 marquaient un départ de la gare Saint-Lazare, les 30 de la gare de l'Est, les 40 de la gare du Nord, les 50 de la République – seule la ligne 54 demeure fidèle à la norme d'antan –, les 90 de la gare Montparnasse – *le 93* serait une « erreur » irréparable –, tandis que les 60 désignaient les « divers ».

Selon le même principe, les unités indiquaient l'autre terminus (1 pour « un point quelconque rive droite », etc). En banlieue (à partir de 101), les lettres viennent jouer les compléments. *« Sur ce sujet, nous avons des discussions théologiques »*, prévient Philippe Ventejol, responsable des études au département bus. *« Depuis les années 50, les lignes ont été raccourcies ou allongées, en tout cas tellement modifiées que notre souci des usagers nous conduit à ne pas davantage les égarer en refondant cette numérotation. »*

Juste retour du divin en somme puisque c'est Blaise Pascal qui organisa la première véritable entreprise de transports en commun, proposant des itinéraires fixes et à heures régulières pour un tarif unique, 5 sols. En 1662, quelques mois avant que l'ardent défenseur de Port-Royal ne meure, Louis XIV signe les lettres patentes confirmant la création de la « Compagnie des carrosses à 5 sols ».

Quinze ans plus tard, l'augmentation du tarif à 6 sols signe la chute de l'entreprise, et celle des transports en commun... jusqu'en 1823, à Nantes, lorsque l'ancien colonel de l'Empire Stanislas Baudry ouvre un établissement de bains chauds près de sa minoterie, équipée de l'une des premières machines à vapeur fonctionnant en France. Pour faciliter le trajet de sa clientèle, il met à sa diposition des voitures et lui donne rendez-vous devant la boutique du marchand de chapeaux nommé Omnès, à l'enseigne « Omnès-Omnibus » (*omnibus* : « pour tous » en latin). Préférant les bains de foule aux bains de vapeur, les Nantais empruntent l' « omnibus » ... pour se rendre en ville.

La fortune du mot annonce celle du colonel : il ferme son établissement mais poursuit le service des voitures, qui *devient* payant, puis s'en vient à Paris organiser son « Entreprise des omnibus », autorisée en 1828. Huit ans après, Paris compte 21 compagnies exploitant 378 voitures sur 35 lignes.

Si l'omnibus rend déjà un « service public », il demeure aux mains de compagnies privées, plus promptes à desservir les itinéraires les plus fréquentés que les nouveaux quartiers de la ville qui s'étend, se transforme, sous la houlette du baron Georges-Eugène Haussmann, et s'apprête à accueillir l'Exposition universelle de 1855. Dès 1854, un rapport du préfet de police Piétri suggère la constitution d'une seule Compagnie. En 1855, un décret impérial fonde la Compagnie générale des omnibus, qui obtient, pour trente ans, le droit exclusif de faire circuler, dans Paris, ses voitures à chevaux. L'aube du XXe siècle voit ensuite naître le métro, le tramway triompher et l'automobile passer à la phase industrielle de sa fabrication.

Justement, c'est à l'occasion du Salon de l'automobile de 1905 que la CGO fait circuler les premiers « autobus » (contraction d'omnibus automobiles) qui conduisent les visiteurs au Grand Palais. Le modèle retenu, le Brillié-Schneider P2, ouvre la voie à plusieurs générations d'autobus dont la collection du Musée des transports expose la plupart des modèles.

Près de quatre-vingt-dix ans plus tard, les autobus standard SC10 (Saviem et Berliet à l'origine), *en circulation depuis 1965* et « restylés » en 1981, se taillent la part du lion : 3 000 voitures sur un parc total de 4 000 véhicules ; 450 exemplaires de R312 (de RVI), appelés à remplacer les premiers, ont été mis en service depuis 1988. *Cent trente* PR100, *à moteur* arrière, effectuent les parcours longs (« Roissybus ») tandis que 370 bus articulés PR180 équipent les lignes à fort trafic. Le réseau bus de Paris dessert 525 km tandis que celui de banlieue s'étire sur 2 100 km.

Les techniques les plus modernes apportent leur concours à l'incessante modernisation du service : la radiotéléphonie en *1979* ou la gestion prévisionnelle de la maintenance, inaugurée en 1991 au centre bus d'Aubervilliers, totalement assistée par ordinateur.

Las ! Selon la RATP elle-même, une donnée demeure récalcitrante à toute amélioration : la vitesse moyenne des autobus plafonne à 9,7 km/h à Paris et à 13,3 km/h en banlieue, des résultats fort éloignés des performances des véhicules (au minimum 67 km/h), qui s'exercent souvent au détriment des voyageurs. *« Les progrès réalisés dans le freinage et l'accélération des bus permettent une conduite plus nerveuse. Les moteurs étant installés à l'arrière, les chauffeurs ne peuvent plus conduire à l'oreille. Ils doivent aussi apprendre, cela fait partie de leur formation, à faire confiance au contrôle électronique et aux nouveaux systèmes de freinage dont sont pourvus les plus récents véhicules. Quant aux bus articulés, de conception ancienne, il est vrai que la partie arrière amplifie les secousses sans que le chauffeur en ait conscience »*, explique Alain Bourillet, responsable technique au département du matériel roulant bus.

En tout cas, la conclusion s'impose : le bus ne tient pas le haut du pavé, bien qu'il transporte quotidiennement 3 millions de voyageurs (le métro : 4,5 et le RER : 1,5) et assure, avec l'ensemble des transports en commun, 30,5 % des déplacements sur la région. Selon *la Fédération* nationale des usagers des transports (1), il ne bénéficie que de 4 % de la voirie parisienne. Récidiviste, la voiture, qui avait eu raison du tramway en 1937, a bien failli tuer l'autobus au milieu des années 60. Sa survie puis sa relance, l'autobus ne les a dues qu'à la création, en 1973, de quelques kilomètres de couloirs réservés (opération « lignes pilotes »), et, en 1975, à la création de la carte orange, la « crise du pétrole » de l'époque ayant sans doute fourni aussi un coup de pouce inattendu. *« Le slogan de la RATP qui fait du bus la* « seconde voiture » *comme celui de la Ville de Paris,* « Paris doit rouler », *montrent assez que le bus n'est toujours pas prioritaire. Pourtant plus de 50 % des Parisiens ne possèdent pas d'automobiles »*, relève Bernard Macheras, président de l'Association des usagers des transports d'Ile-de-France.

Malgré la complexité de la machine décisionnelle, la RATP, selon Philippe Ventejol, n'en prépare pas moins le futur : *« Tramway ou bus, je ne réponds pas en termes techniques et il revient à l'ensemble des partenaires – Etat, collectivités locales et régionales – de choisir selon les aspects qu'elles valorisent le plus. En tout cas, le transport de surface du futur est le résultat d'un couple véhicule-milieu dans lequel il s'insère. Notre objectif premier est donc de pouvoir réaliser un « site propre », c'est-à-dire une voirie spécialisée qui seule permettra d'atteindre les objectifs voulus de régularité du trafic et de vitesse, et de garantir, aussi, la totale accessibilité des véhicules réclamée par les usagers. »*

Si l'accessibilité des bâtiments comme des transports constitue une obligation nationale (articles 49 et 52 de la loi d'orientation de 1975 en faveur des personnes handicapées), elle s'est encore trop peu traduite dans les faits. Elle fut au centre du forum Access'93, organisé en octobre 1993 par l'Association des paralysés de France (*le Monde* daté 24-25 octobre 1993), qui rappela que la région Ile-de-France ne compte pas moins de 300 000 handicapés moteurs tandis que 20 % de la population connaissent une « *situation de handicap* » (femmes enceintes, personnes âgées, accidentés, etc.).

De ce point de vue, le dernier autobus mis en circulation, le R312, ne comportant qu'une seule marche située à 560 millimètre (au lieu de 630 millimètre) au-dessus du sol, constitue la première étape vers l'accessibilité de plain-pied qu'autorise un plancher bas (à 320 millimètre) et plat sur une partie importante du véhicule lorsqu'il est conjugué au relèvement des trottoirs aux points d'arrêt, eux-mêmes véritablement accessibles... en « site propre ». En tout état de cause, les réalisations en « site propre » du Trans Val-de-Marne, le bus reliant Rungis et Saint-Maur, et surtout celle du tramway Saint-*Denis-Bobigny (inscrite au contrat* de plan Etat/région en 1984), qui offre l'accessibilité intégrale, montrent qu'il n'est pas d'obstacle qu'une ferme volonté politique ne lève.

Véronique Balizet

(1) Fédération nationale des associations d'usagers des transports, 32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. Tél : 43-35-02-83. Le bilan intitulé « La capitale des autos » qu'elle a dressé dans la revue trimestrielle du Groupement pour l'étude des transports urbains modernes (GETUM) d'octobre-décembre 1988 demeure pour l'essentiel d'actualité.

▶ **Sur l'histoire du bus, lire *les Autobus parisiens, des origines à nos jours,* de René Bellu (Jean-Pierre Delville, éditeur) et *Du Madeleine-Bastille à Météor – Histoire des transports parisiens,* de Marc Gaillard (Martelle Editions).**

En Voyage

Avec chauffeur

Dépendant du « département bus » de la RATP, le Service touristique et de location (STL) propose, à louer, cinq anciens véhicules de 1935 (quatre TN4 FH et un TN4 FI à plate-forme) et des autobus modernes, soustraits à la « réserve » (2 à 3 % du parc total). Les premiers apportent une note rétro aux mariages et autres cérémonies tandis que les seconds rendent tout *simplement* service (les transports scolaires, par exemple).

Loués avec leurs chauffeurs, des conducteurs de lignes régulières ayant suivi une formation supplémentaire, les bus ne s'éloignent guère de la capitale et rentrent obligatoirement au dépôt le soir venu. Le coût de la prestation, établi sur devis, tourne autour de 800 F TTC pour un simple transfert dans Paris, entre 1 200 et *1 500 F la demi-journée et entre 2 500* et 3 000 F pour la journée.

Ce même service propose également cent dix excursions, au départ de Paris (place de la Madeleine), invitant à découvrir, de mars à novembre, quelques beaux sites d'Ile-de-France, de France et *même d'Europe.*

Location de bus : du lundi au samedi, de 8 h 30 à 17 heures, au STL, 53 *bis,* quai des Grands-Augustins, 75006 Paris (tél. : 40-46-42-17).

Excursions : même adresse (tél. : 40-46-71-45 ou 40-46-43-60) et renseignements à la station de métro Madeleine et place de la Madeleine, côté *Marché aux Fleurs.*

Bons plans

Quelques éditeurs, tels Ponchet ou Leconte, se sont fait une spécialité des guides et plans de la desserte des transports en *commun* de Paris *et* de sa banlieue. La RATP édite ses propres cartes pliées qui réunissent, sur un même document, l'ensemble des réseaux de transports disponibles : le « Petit plan de Paris », le « Grand plan Ile-de-France » et les douze plans détaillés par secteur ont le mérite d'être gratuits.

Découvrir la capitale *« sans fatigue et pour quelques tickets de métro »*, c'est ce que propose *Paris vu du bus* de Guillaume Danteyrac (Editions Bonneton, 79 F). Recourant à la petite et à la grande histoire, ce guide tient ses promesses en commentant les parcours de quelques bus sélectionnés pour l'intérêt touristique de leur trajet. *Manque à cet ouvrage la relecture* soigneuse qui aurait ôté coquilles, fautes d'ortographe et grammaticales mais que l'on peut se divertir à corriger en cas d'embouteillage...

Vétérans

A Saint-Mandé, dans un ancien dépôt d'autobus prêté par la RATP, l'Association pour le Musée des transports urbains, interurbains et ruraux (AMTUIR) abrite d'imposantes collections qu'elle a constituées *depuis 1957 : omnibus hippomobiles* avec ou sans impériale, tramways, motrices de métropolitain, trolleybus et autobus, parisiens bien sûr mais aussi provinciaux et même étrangers. Grâce aux bénévoles qui les entretiennent amoureusement, les autobus sont, pour la plupart, en état de marche et reprennent même parfois la route. Le musée a certes un passé, riche. Mais a-t-il encore un avenir ? La question se pose au moment où la RATP a décidé de vendre, avec une vingtaine d'autres terrains ou dépôts, celui de Saint-Mandé. Mulhouse, *Saint-Denis, Saint-Etienne, Dijon, Le* Havre et surtout Valenciennes, en bonne place, se sont, entre autres, portées candidates pour accueillir le musée qui s'est donc vu accorder un sursis d'un an et devrait normalement rouvrir ses portes le 20 mars. Pour *combien de temps ? Musée* des transport urbains, interurbains et ruraux, 60, avenue Sainte-Marie, 94160 Saint-Mandé (tél. : 43-28-37-12).

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Le bus et la manière

J'étais très métro. Je ne le suis plus. J'ai viré bus. Depuis quand ? Depuis que *le Monde* s'est installé rue Falguière, à deux pas d'un terminus, celui de Montparnasse. Ce qui évite de poireauter interminablement dans le froid, sous la pluie à regarder défiler les « 48 », alors que vous attendez le « 96 ». Là, des « 96 », il y en a toujours plusieurs à l'arrêt.

Donc un soir, j'en prends un pour voir, il passe à deux pas de chez moi, et j'ai le choc de ma vie. Littéralement. Quand il m'a expectorée sur le trottoir, pris d'une violente quinte de coups de frein, à Hôtel de Ville, je me suis retrouvée à quatre pattes dans une flaque, mon sac de gym entre les dents. Et *j'ai tout relevé : moi d'abord,* le défi ensuite. Non, parce que, ça, faut le savoir, un parcours en bus, niveau crapahut, ça vaut largement celui du combattant.

Premier exercice : essayer de garder son équilibre dans l'étroit couloir encombré de poussettes d'un bus-chenille qui pile et *redémarre à la bru*tale. Ça fait travailler les cuisses et les fessiers. Après quoi, on s'entraîne à sprinter, en jouant des coudes, rapport aux biceps, entre deux haies de gros derrières. A enjamber, dans les cahots, une paire de genoux hostile : Pardon, monsieur ! Et à s'emparer de la place assise enfin libérée par une mère kangourou qui s'accroche à vous : *Désolée !* Mon bébé a dû rouler sous le siège, permettez que je le ramasse ?

Vu mon âge, on devrait me *la céder, la place ? Vous rigo*lez ! Tenez, pas plus tard qu'avant-hier, je monte dans un « 82 » bondé à Duroc et j'essaie de me faufiler à l'arrière, les yeux fermés, en pointant mon parapluie d'une main hésitante et en tâtonnant de l'autre à la rencontre d'une fausse fourrure debout ou *d'un crâne chauve assis* : Je vous demande pardon, je suis aveugle, vous pourriez pas me... Ils ont été parfaits. Ils m'ont prise par le bras et ils m'ont pendue à une oscillante poignée, pareil qu'un quartier *de viande : Cramponnez-vous* bien, ça remue !

Quant à la femme enceinte au ventre tressautant et au regard furetant, elle peut toujours s'accrocher, elle aussi. On va pas lui refuser une IVG ! Et puis, il y a le coup de la porte à battants. Pour l'ouvrir faut penser à appuyer. Et pour la franchir avant qu'elle ne vous flanque une énorme claque caoutchoutée, faut vérifier son parachute, fermer les *yeux* et *sauter.*

On dit souvent, le bus, c'est super, mais c'est lent et c'est *cher.* Lent, ça dépend ! Cher, ça non ! Au terminus, suffit d'attendre que le machiniste soit descendu pour monter et si on monte en cours de route, suffit d'entrer par la sortie pour voyager gratis. Surtout dans les articulés. Le composteur s'en tape, le conducteur s'en fout et le contrôleur s'en balance dans un autre centrifugeur. *Moi, j'en ai jamais* croisé un seul.

Non, ça, je reconnais, truander dans le métro, s'élancer par-dessus ou ramper pardessous un portillon bloqué, c'est nettement plus sportif. Remarquez que, sur ce chapitre, les nostalgiques des bus à l'ancienne, à plate-forme et à *clochette n'ont rien à regretter.* D'accord c'était chouette, mais fallait payer. C'était pas payant !

Monticello, Jefferson

Homme des Lumières, ami de la France et de sa Révolution, rédacteur de la Déclaration d'indépendance, troisième président des Etats-Unis, Thomas Jefferson fut aussi l'architecte passionné de Monticello, sa demeure près de Charlottesville, et l'auteur des plans de l'université de Virginie.

Thomas Jefferson. Un nom qui dit quelque chose. Sans plus. *Au cœur de sa Virginie* natale, en contrebas de la maison qu'il posa sur une colline, un petit cimetière silencieux. La maison, elle, n'en finit pas de parler. De lui. Qui non seulement l'habita mais la rêva et la dessina. Au point qu'il est difficile, aujourd'hui, de dissocier la maison d'un homme dont, fidèlement, elle renvoie l'image. Même si, pour qui gravit la colline, l'image est encore un peu floue.

Car cet homme est une énigme. Relevée, d'entrée, par l'auteur de son unique biographie en français (1), *qui résume une vie bien* remplie. Avocat et planteur de tabac (double casquette qui, à vingt-six ans, le propulse à la Chambre des bourgeois, la législature locale), rédacteur, à trente-trois ans, de la Déclaration d'indépendance américaine, gouverneur de la Virginie, ministre plénipotentiaire à Paris (où, de 1784 à 1789, il assiste à l'aube de la Révolution) avant d'être nommé secrétaire d'Etat par George Washington puis d'être élu vice-président. Elu en 1801 président des Etats-Unis, Thomas Jefferson exerça cette fonction jusqu'en 1809. Mais il fut également naturaliste, ethnologue (un des premiers à s'intéresser aux Indiens), architecte et fondateur de l'université de Virginie, dont il sera le premier recteur.

Jefferson reste malgré tout relativement (c'est un euphémisme) méconnu des Français, pour qui l'histoire de l'indépendance américaine se résume à La Fayette, Washington, voire Benjamin Franklin. Situation paradoxale pour qui incarna, outre-Atlantique, cet esprit *des Lumières né dans l'Europe du* XVIIIe siècle. Et fut sans doute le plus francophile des Américains de l'époque. Position délicate dans un pays qui, même après sa rupture avec la métropole, demeura viscéralement pro-britannique face à une France associée à l'impérialisme napoléonien. Une France avec laquelle il négociera l'achat, en 1803, de la Louisiane, acquisition qui doublait la superficie du territoire national.

De cet aristocrate virginien que *reste-t-il aujourd'hui ? Vingt-six* comtés et vingt-quatre villes portant son nom. Son profil, taillé dans le roc du mont Rushmore, aux côtés de ceux de Washington, Lincoln et Theodore Roosevelt. Une statue de 6 mètres de haut dans le mémorial inauguré en avril 1943 dans la capitale fédérale. Et cette maison de Monticello, passion de « l'architecte de la démocratie américaine ». Sa maison.

Son père s'était installé, vers 1735, dans le comté d'Albemarle, à Shadwell, sur la rivière Rivanna, non loin de l'actuelle Charlottesville. C'est là qu'il voit le jour, le 13 avril 1743. A la mort de son père, il hérite, à quatorze ans, de 2 750 arpents de terre et de la maison familiale, ensemble de baraques en bois comprenant des logements pour les maîtres et les esclaves, un fumoir, une laiterie, des hangars et un moulin à eau. Des constructions de l'époque, il disait : *« Impossible d'imaginer quelque chose de plus laid, de plus inconfortable et heureusement de plus périssable. »* Jugement prémonitoire. En 1770, un incendie réduit Shadwell en cendres. *« Et mes livres ? »*, se serait simplement enquis Jefferson, alors à Charlottesville. *« Ils sont tous perdus, mais nous avons sauvé le violon. »*

Shadwell disparue, son regard se pose sur une colline située sur la rive opposée de la Rivanna. Du haut de ses 260 mètres, la vue s'étend à des lieues à la ronde. A l'horizon, la ligne bleue des Appalaches. Là, s'élèverait Monticello, *la « petite montagne »*. *Site* idéal pour un homme qui, ainsi que le note un visiteur, *« semblait avoir placé son esprit, comme sa maison, sur un lieu élevé, d'où il pût contempler tout l'univers »*. Quant au nom, référence au pays d'un architecte du XVIe siècle qu'il admirait, l'Italien Andrea Palladio, il résonnait comme un défi au milieu des appellations d'origine anglaise ou indienne. Après avoir songé à faire appel à un Anglais, il décide d'être, lui-même, l'architecte de son rêve. Ce sera l'œuvre d'une vie. Si les premiers travaux de défrichage datent de 1768, le plan de l'édifice, lui, ne cessera d'évoluer au fil des ans. Pareil à une autobiographie de pierre.

Débarquant à Monticello à la tombée de la nuit, en janvier 1772, son épouse, Martha Skelton, une veuve de vingt-trois ans, y découvre, sous trois pieds de neige, *« une sorte de cabane, à peine achevée »* (1) où le couple passera sa lune de miel. En fait, pendant plusieurs mois, il se contentera du modeste pavillon que l'on aperçoit *à l'extrémité sud des vastes terrasses* prolongeant la demeure. Une existence assombrie par la mort prématurée de quatre de leurs six enfants (drame fréquent à l'époque) puis par la disparition de Martha, à l'âge de trente-trois ans.

Fidèle à la promesse qu'il aurait faite à la mourante de ne jamais se remarier, Jefferson allait, pendant quarante-quatre ans, poursuivre sa route en solitaire, entouré de ses deux filles. Non sans qu'on lui prête plusieurs liaisons dont celle, très controversée, avec l'une de ses esclaves, Sally Hemings, sœur de son cuisinier, le mulâtre James Hemings, qui, comme elle, l'accompagna à Paris.

Reste cette autre maîtresse qui, sa vie durant, occupera ses pensées : sa maison. Une maison dont ses séjours en France, puis, à partir de 1790, à New-York et Philadelphie, le tiendront, à son grand regret, éloigné. *« J'ai ma maison à bâtir, mes champs à cultiver, et à veiller au bonheur de ceux qui vivent avec moi »*, écrit-il en septembre 1793, avouant son impatience d'être enfin *« libéré de ses détestables occupations politiques »*. Apparemment dépourvu d'ambition, il aspirait déjà, tel le romain Cincinnatus, à retrouver sa charrue.

Au début de 1794, de retour à Monticello, à l'aube de la cinquantaine, il pense avoir mérité de la patrie le droit de s'occuper enfin de ses affaires personnelles. Sans réaliser qu'il se met ainsi en réserve d'une République qui, le jour venu, se souviendra de lui. La « trêve », en effet, ne dure que trois ans. Trois ans au cours desquels il mène l'existence d'un planteur virginien. *« Aujourd'hui*, relève le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui lui rend visite en juin 1796, *il s'occupe de sa ferme, de ses bâtiments ; il en ordonne, il en dirige, il en suit les travaux dans tous les détails. Je l'ai trouvé au milieu de la moisson, à laquelle l'ardeur brûlante du soleil ne l'empêche pas de présider. »*

L'heure, il est vrai, est à la mobilisation. *« En retournant chez moi après une absence de dix ans*, confie-t-il à un ami, *j'ai trouvé mes fermes en si mauvais état que j'ai vu immédiatement qu'elles seraient une charge au lieu d'une aide si je n'y mettais bon ordre. »* Une reprise en main qui s'impose d'autant plus qu'il est criblé de dettes. Au passif hérité de son beau-père s'ajoutent les emprunts contractés pour couvrir les dépenses entraînées par la fastueuse hospitalité virginienne. Certes, il vendra ses propriétés les plus lointaines, mais la construction de Monticello, ajoutée à sa générosité naturelle, feront de lui un endetté à vie.

Outre la gestion rationnelle de quelque 1 000 hectares cultivés (sur les 4 000 de son domaine) qui le verra renoncer à la culture du tabac (elle épuisait les sols), ce gentleman-farmer se passionne pour les machines agricoles et met au point un modèle de charrue dont le soc, relève-t-il avec fierté, *« peut passer comme mathématiquement parfait »*. *« Tout se fait chez lui*, avait remarqué un visiteur, *ses nègres sont menuisiers, charpentiers, maçons, charrons, serruriers, et il emploie les enfants à une manufacture de clous qui lui est déjà très profitable. » « Je suis à cheval la moitié de la journée*, note le maître des lieux, *et le reste du temps, je compte et mesure les clous. »* L'expérience se révélera peu concluante, et quand, happé par le devoir, il désertera les lieux, la clouterie subviendra aux seuls besoins de la propriété.

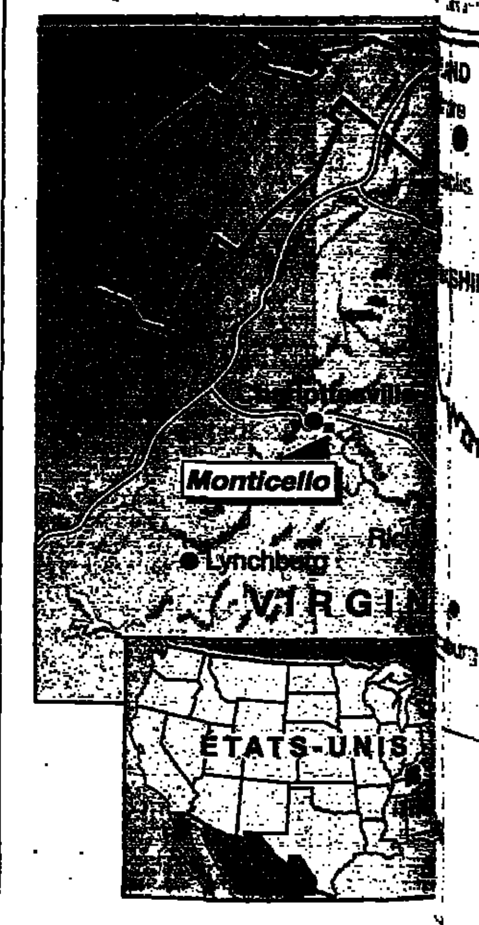
Car l'histoire, de nouveau, frappe à la porte de celui qui, tout en affirmant *« préférer infiniment contempler la croissance de ses pommes de terre et de sa luzerne »*, garde un oeil sur la politique. Washington ayant décidé de ne pas solliciter un troisième mandat en 1796, Jefferson affronte son ami John Adams. Candidat malgré lui, il est battu de trois voix. Par la grâce de la Constitution, le voilà vice-président, situation *« tranquille et inoffensive »*. Cohabitation de pure forme. Tenu à l'écart des affaires, le vice-président se contente d'assister aux sessions du Congrès. Ce qui lui laisse le temps de présider l'American Philosophical Society (où il présente un mémoire sur « La découverte des os d'un quadrupède à griffes dans les parties occidentales de la Virginie »), d'asseoir son emprise sur le Parti républicain et de se ciseler une image de défenseur des libertés face à ceux qu'il accuse de vouloir *« monarchiser »* la Constitution.

Parti et programme qui, en 1800, le portent à la magistrature suprême, fonction qu'il occupera jusqu'en 1809. Premier président à prêter serment à Washington (un gros « village » d'environ 3 000 habitants), il s'installe dans la Maison du président (2), une *« résidence de campagne très agréable »*, à l'écart *« du bruit, de la chaleur et de la puanteur »* de cette ville-champignon où il se déplace volontiers à cheval. Fidèle à la traditionnelle hospitalité virginienne, il multiplie les dîners (le cuisinier et le maître d'hôtel sont français) et creuse encore davantage le gouffre de ses dettes. Deux fois par an, au printemps et en été, il effectue de longs séjours à Monticello. En 1809, au terme de son second mandat, il regagne à cheval, par des routes enneigées, le sommet de sa chère colline. *« Jamais un prisonnier, délivré de ses chaînes, n'a éprouvé un tel soulagement à se débarrasser des entraves du pouvoir »*, confesse celui dont la famille, depuis la mort de sa fille Maria, en avril 1804, se réduit désormais à l'unique survivante de ses six enfants, Martha.

Il y retrouve aussi ses livres et sa maison. Une maison à laquelle il va enfin pouvoir consacrer tout son temps. Enfant, il avait hérité de son père un penchant pour les plans et les croquis. Plus tard, dans ses



Monticello... et le ...





La maîtresse affranchie

Grand, mince, front dégagé, chevelure rousse, figure douce et agréable, nez allongé, lèvres très fines, regard souvent rêveur, ainsi apparaît Thomas Jefferson sur ses portraits. Avec une allure distinguée d'où émane un charme aristocratique. *« D'un abord sérieux et même froid,* note un visiteur, *mais dont l'esprit et les connaissances pouvaient tenir lieu de tous les agréments extérieurs. »* Opinion partagée par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, pour qui sa conversation est *« une des plus agréables et des mieux nourries que l'on puisse trouver dans quelque partie du monde »*. Un beau parti, par conséquent, que cet homme *« doux, facile et obligeant »* (encore qu'on lui prêtât de monumentales colères), à fréquenter plutôt chez lui qu'en public, où sa réserve le desservait. Très discret sur sa vie personnelle, c'était un timide, beaucoup plus rationnel que sentimental. Ainsi, lorsqu'il tombe amoureux à seize ans, craint-il pour la paix de son esprit...

A la mort de son père, il a quatorze ans ; trente-trois quand sa mère disparaît. Une mère curieusement absente de sa volumineuse correspondance. Un silence qui intriguera ses biographes, qui soupçonneront chez lui des rapports difficiles avec le sexe féminin. Il vouait cependant une grande affection à ses sœurs aînées, Martha et surtout Jane. Marié dix ans, veuf à trente-neuf ans, il honnera sa promesse de ne jamais se remarier, un engagement pour le moins inédit à l'époque. Vécut-il, pour autant, en solitaire pendant quarante-quatre ans ? La petite histoire (celle qui aime explorer la vie privée des hommes publics) l'infirme, qui lui attribue plusieurs liaisons, certaines passagères, d'autres beaucoup plus durables.

A commencer par la charmante Maria Cosway, *« aux yeux bleus comme des violettes »*, mariée à un artiste anglais, rencontrée à Paris et avec laquelle il correspondra ensuite régulièrement. Sont également mentionnées des esclaves noires (dont il aurait eu plusieurs enfants), et surtout Sally Hemings, qui, âgée de quatorze ans, accompagna sa fille Maria à Paris et avec laquelle il aurait eu, à partir de 1787 et pendant une quarantaine d'années, une liaison « secrète » dont de nombreux descendants, connus ou inconnus, vivraient encore de nos jours.

Tel est le sujet d'un livre à succès, *la Virginienne*, de l'Américaine Barbara Chase-Riboud (1), histoire d'un amour peu connu et très controversé. Une histoire romantique à souhait, dans l'Amérique esclavagiste de la fin du XVIIIe siècle, et qui raconte comment cette esclave quarteronne (2), cette *« Vénus africaine aux yeux d'or liquide »*, cette *« Aspasie noire »* (3), devint, à dix-sept ans, la reine de Monticello, où elle aurait occupé une chambre, juste au-dessus de celle de son maître à laquelle elle était reliée par un petit escalier en colimaçon. Un simple recoin qui servait de placard et fut *ensuite transformé en salle de* bains, rétorquent les « défenseurs » de Jefferson (prêts à tout pour l'absoudre du « crime » de métissage), qui affirment que Sally était, en fait, la maîtresse de Peter Carr, neveu du président.



DEIDI VON SCHAEWEN

Parmi les deux cents esclaves du domaine, la belle Sally Hemings, la favorite.

Une facette de la vie du grand homme qui, à l'époque, n'en fut pas moins étalée au grand jour, notamment par ses adversaires politiques, et sur laquelle l'Amérique puritaine préfère, aujourd'hui, jeter un voile pudique. Et pour cause.

Le maître de Monticello possédait en effet environ deux cents esclaves, en grande partie hérités de son beau-père, John Wayles. Il ne les a jamais affranchis, à quelques exceptions près, dont celle de James Hemings, le frère de Sally, ainsi que les deux fils de cette dernière (4). Ce qui ne l'empêcha pas d'affirmer dans la Déclaration d'indépendance de 1776 que *« les hommes sont créés égaux et doués de certains droits inaliénables parmi lesquels la liberté »*. Sans aller pour autant jusqu'à prôner l'abolition de l'esclavage, position irréaliste, il est vrai, dans le contexte socio-économique de l'époque et dont la simple évocation risquait, en braquant la Caroline-du-Sud et la Géorgie, de faire échouer une Union à peine ébauchée. Il n'en fit pas moins voter, par la législature de Virginie, la fin de la traite, première étape sur la voie de la suppression de l'esclavage.

« En fait, ainsi que l'explique son biographe Claude Fohlen, *la clef de la question était financière : comment remplacer une main-d'œuvre servile par des salariés, sinon en vendant une partie de son patrimoine ? »* A quoi s'ajoutait, dans son cas particulier, le fait qu'il avait hypothéqué une grande partie de ses esclaves pour couvrir ses emprunts... *« Mon opinion*, précisait-il, *a toujours été que, en attendant qu'on puisse en faire davantage pour eux, nous devrions nous efforcer de nourrir et habiller convenablement ceux que le sort nous a confiés, de les protéger des excès, de ne pas leur demander plus de travail que celui fourni volontairement par des hommes libres, et d'accomplir nos obligations à leur égard. »*

Prisonnier d'une situation qui contredisait les principes moraux et politiques qu'il professait publiquement, partie prenante d'une structure socio-économique qui lui donnait le pouvoir de vie et de mort sur ses esclaves, Jefferson s'en accommodera tout en annonçant sa disparition inéluctable. Attaqué dans sa vie privée, il choisit le silence, occultant ainsi de sa vie publique ce joli fantôme qui, de son côté, aurait assumé dignement sa triple servitude (esclave, femme et concubine), se contentant, *« heureuse, cachée et choyée »*, de régner sur le cœur de son maître.

*Un règne que Barbara Chase-*Riboud a, délibérément, choisi de privilégier. Des deux lectures possibles d'une même histoire, elle a opté, en militante, pour celle, provocatrice, qui donne à l'esclave la vedette et au grand homme, *« étrange, impulsif, mélancolique, plein de secrets et de contradictions »*, un second rôle perçu par certains comme un crime de lèse-majesté. Un crime d'autant plus troublant que la « fiction » s'inscrit dans une trame qui serre la réalité historique au plus près. A chacun de juger qui du roman ou de l'histoire est le plus plausible.

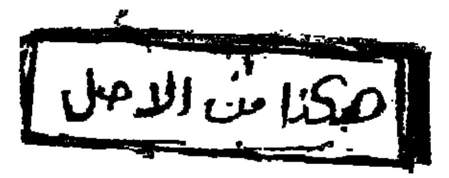
P. F.

(1) Editions Albin Michel, « Le Livre de poche », n° 5627.

(2) Personne ayant un quart de sang noir.

(3) Femme grecque célèbre par sa beauté et son esprit, elle ne put épouser Périclès. Sa vie privée et son influence sur la politique alimentèrent la polémique contre ce dernier.

(4) Sally devait être affranchie après la mort de Jefferson par la fille de ce dernier, qui exécutait ainsi la volonté de son père.



on


a inspiré à Thomas Jefferson le style palladien
emeure qu'il fit construire à Charlottesville.

« at home »

nombreux voyages et lors de son séjour à Paris, il dessine les édifices qui lui plaisent. Ainsi observe-t-il soigneusement *les élégants hôtels* du faubourg Saint-Germain, dont celui de Salm et sa rotonde, qui inspirera celle de Monticello. *« M. Jefferson*, relève malicieusement le marquis de Chastellux, *est le premier Américain qui ait consulté les beaux-arts pour savoir comment il se mettrait à couvert. »*

Il consulte également de nombreux ouvrages d'architecture, dont ceux de James Gibbs et Robert Morris, émules de l'Italien Palladio. Un style dont la rigueur, l'harmonie et la référence à l'Antiquité ne pouvaient que séduire celui qui, lors d'une visite dans le sud de la France, *considère la Maison carrée* de Nîmes comme la perfection incarnée. Monticello, elle, apparaît comme la maison de tous les défis. A commencer par sa situation. A l'époque, on bâtissait généralement près d'une voie d'eau. Juchée au sommet d'une colline, Monticello est difficile d'accès et son approvisionnement en eau nécessitera le creusement de plusieurs puits. La demeure prend de la hauteur (avec, pour résultat, une vue imprenable), mais elle prendra aussi son temps. Engagés en 1770 (Jefferson avait vingt-sept ans), les travaux se poursuivront jusqu'en 1809, date à laquelle le maître des lieux, âgé de soixante-six ans, s'y retire définitivement. D'où un aspect de chantier perpétuel relevé par des visiteurs étonnés par l'apparence *« insolite, étrange et bizarre »* de la maison.

Œuvre d'une vie, Monticello *progresse au rythme des allées et venues de son créateur.* Avec des temps forts (jusqu'en 1779, puis de 1794 à 1809) et des pauses dont la plus importante coïncide avec la mission de Jefferson en France. Des pérégrinations qui voient également évoluer les goûts du propriétaire. Ainsi distingue-t-on un premier et un second Monticello. Le premier, gros pavillon carré à deux niveaux, incarne l'idéal palladien et antique. Habitable dans les années 1780, la maison, de dimensions réduites, ne pouvait satisfaire un *homme qui avait été séduit* par les belles demeures parisiennes.

De France, Jefferson ramène quatre-vingt-six caisses de meubles et objets divers qui trouveront place dans un second Monticello dont la surface double presque avec l'*adjonction* d'un bâtiment englobant l'ancien. Il revient également avec quelques idées-forces qui présideront à son agencement : plan horizontal plutôt que vertical, priorité aux pièces de réception (et aux appartements privés), hautes fenêtres éclairant à la fois le rez-de-chaussée et les six chambres situées au premier étage, un premier étage « gommé », en façade, par une balustrade entourant l'édifice. La maison est par ailleurs pimentée d'un certain nombre de « gadgets » chers à l'esprit fonc*tionnel du propriétaire* : dans le hall, une horloge-calendrier dont les poids, qui traversent le plancher, indiquent le jour de la semaine (le repère du samedi se trouve au sous-sol...) ; la porte du salon (éclairé par un dôme), dont les doubles battants s'ouvrent de concert ; dans la salle à manger, une porte de service tournante qui évite que les domestiques n'entrent dans la pièce et, de chaque côté de la cheminée, de petits monte-charge communiquant avec le cellier, situé, comme la cuisine et le quartier des domestiques, en sous-sol, à l'abri des intempéries. Sans oublier des fenêtres à *double vitrage et des sanitaires intérieurs.* Ce qui n'empêchera pas certains visiteurs de critiquer l'étroitesse des escaliers ou l'exiguïté des chambres.

Des détails qui n'enlèvent rien au charme de cette *« délicieuse demeure »*, décrite par un secrétaire de La Fayette (qui y vint en *1824*) séduit par les tableaux de maîtres du salon et les bustes (des copies de Houdon) de la salle à manger. Sans oublier le hall d'entrée, véritable musée d'histoire naturelle où étaient notamment exposés divers trophées de chasse et objets indiens, souvenirs de l'expédition de Meriwether Lewis (secrétaire personnel de Jefferson) et William Clark, du *Missouri au Pacifique.* Un parfum d'exotisme auquel contribuent également, à l'extérieur, d'insolites terrasses-promenades en bois, élégants pontons aux rambardes « chinoises » qui structurent joliment ce belvédère d'où l'œil découvre, dans le lointain, le dôme de l'université de Virginie (3). Une université qui, une fois sa maison achevée, allait occuper les vieux jours du président architecte.

Un homme infatigable qui, *« jusqu'à deux semaines de sa mort, se tenait droit, marchant sans canne ni bâton »*. Très organisé, il consacre ses matinées à sa correspondance (rédigeant ses lettres en double exemplaire grâce à une machine à deux plumes appelée polygraphe), puis, après déjeuner, parcourt son domaine à cheval ou descend à Charlottesville surveiller les travaux de son université. Les soirées sont occupées par la conversation et par la lecture. Au cœur de son royaume privé, dans l'aile sud de la demeure, sa bibliothèque. Grand amateur de livres (à Paris, il fréquentait assidûment les bouquinistes), il avait acquis près de sept mille volumes dont, en 1815, il vendra une grande partie au gouvernement fédéral. Triste aveu de la situation financière désespérée de ce piètre gestionnaire, victime d'expériences malheureuses (des moutons mérinos à l'huile de sésame) et d'un sens de l'hospitalité au-dessus de ses moyens. Outre la famille (nombreuse) qui y vit en permanence, amis et visiteurs se succèdent.

Lorsqu'il s'éteint à quatre-vingt-trois ans, le 4 juillet 1826 (le *jour même du cinquantième anniversaire* de la Déclaration d'indépendance), Jefferson ne lègue à ses héritiers que dettes et hypothèques. *Le 22 juillet 1828*, le *Richmond Enquirer* annonce la mise en vente du mobilier, du domaine et des cent trente esclaves qui lui sont attachés. *« Les conditions,* est-il précisé, *seront intéressantes et les prix bas. »* En *1829*, Martha quitte ce « château fantôme ». Au président aristocrate, succède, en 1831, un pharmacien de Stanton, éleveur de vers à soie, puis, en 1834, un officier de marine (admirateur de Jefferson), dont la famille possédera les lieux pendant quatre-vingt-neuf ans. Désincarnée, souvent désertée *par ses propriétaires, maltraitée* pendant la guerre de Sécession, Monticello n'en demeurera pas moins un lieu de pèlerinage très fréquenté jusqu'à ce qu'une fondation privée ne lui rende, à partir de 1923, sa mémoire et son lustre.

Sur sa stèle funéraire, Jefferson avait demandé que l'on grave l'épitaphe suivante : *« Ici fut enterré Thomas Jefferson, rédacteur de la Déclaration de l'indépendance américaine, auteur du Statut de Virginie sur la liberté religieuse, père de l'université de Virginie. »* A ces trois motifs de fierté, il aurait pu en ajouter un autre : il rêva sa maison puis la posa sur une colline. Une maison hymne à la fidélité qui défie, avec grâce et noblesse, celui qui affirmait : *« La terre appartient aux vivants. »*

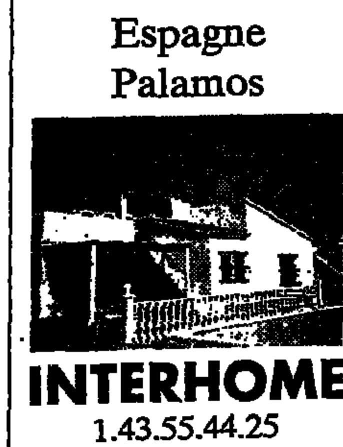
De notre envoyé spécial
Patrick Francès

(1) *Thomas Jefferson*, Claude Fohlen, *Presses universitaires de Nancy*.

(2) Elle ne fut appelée Maison Blanche qu'après la guerre de 1812, quand l'édifice, brûlé par les Anglais, fut reconstruit et peint en blanc.

(3) Il devait l'inaugurer en mars 1825, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.





FONDATION

Donateurs en dollars

Monticello appartient à la Thomas Jefferson Memorial Foundation, organisme à but non lucratif fondé en 1923 après que le gouvernement fédéral eut, à plusieurs reprises, laissé passer l'occasion d'acquérir le domaine. Propriété de la famille Levy pendant quatre-vingt-neuf ans, Monticello a été acheté par la Fondation *un demi-million* de dollars, somme qui a pu être rassemblée par le biais d'emprunts et de milliers de donations individuelles modestes, dont une collecte dans les écoles qui devait rapporter des millions de cents.

La Fondation s'est fixé deux objectifs : préserver les lieux (la maison et les terrains possédés représentent les deux cinquièmes de la propriété d'origine) et jouer un rôle pédagogique. Outre la poursuite des restaurations engagées (notamment celles des premier et second étages), elle envisage *la création d'un centre d'études* et de recherches qui disposerait d'une importante bibliothèque, diffuserait ses propres publications et organiserait des conférences. Un programme ambitieux financé par une *vaste campagne destinée* à recueillir les fonds nécessaires.

A sa mort, les dettes de Jefferson se montaient à plus de 100 000 dollars. En 1831, le domaine fut vendu par ses héritiers à un pharmacien de Stanton *(Virginie)* pour *7 500* dollars. Ce dernier le céda en 1834 à un officier de marine, Uriah Phillips Levy, qui entendait restaurer la demeure et l'ouvrir au public une fois par semaine.

En 1858, Levy rédigeait un testament dans lequel il léguait Monticello au gouvernement des Etats-Unis pour en faire une école d'agriculture destinée aux orphelins des officiers de marine. En cas de refus de ce dernier, la propriété devait *aller à l'Etat de Virginie, avec la* même affectation. A la mort de Levy, en 1862, ses héritiers devaient obtenir de la Cour suprême de New-York l'annulation de ce testament. Finalement c'est son neveu, Jefferson Levy, un membre du Congrès de New-York, qui en devint le seul propriétaire. Il ne devait en prendre possession qu'en 1879, la propriété ayant été confisquée comme « bien ennemi », *au début de la guerre* civile par les confédérés.

Au début du siècle, on estime à cinquante mille le nombre de visiteurs qui, chaque année, accomplissaient le pèlerinage de Monticello. En 1897, un *admirateur demandait au pro*priétaire des lieux de céder la propriété au gouvernement fédéral afin qu'elle devienne un mémorial national. Proposition déclinée par Jefferson Levy, qui doutait des capacités financières du Trésor public. En 1909, l'épouse d'un membre du Congrès, élu de New-York, Maud Littleton, lançait une croi*sade pour l'achat de Monticello* par le gouvernement fédéral et la création d'une Monticello Memorial Association. Une résolution en ce sens fut débattue au Congrès et repoussée par 141 voix contre 101, ses *adversaires arguant du sacro*-saint droit de propriété privée. Maud Littleton poursuivit son combat, et en 1914 une commission du Sénat se déclarait favorable à l'acquisition de Monticello. Suivirent trois *années de tractations avec le* propriétaire. Sans résultat. Finalement, le domaine était proposé, au plus offrant, par une agence immobilière de Washington. Une initiative qui devait aboutir à la création, *en avril 1923, de la Thomas* Jefferson Memorial Association, à but non lucratif, qui parvenait à mobiliser l'opinion publique et à obtenir le soutien de quelques banquiers new-yorkais. En 1924, une cam*pagne baptisée Jefferson Week* était lancée à travers le pays, et en 1926, Monticello devenait enfin un *« memorial »* public.

P. F.

► **Thomas Jefferson Memorial Foundation, P.O. Box 316, Charlottesville, VA 22902, Etats-Unis, tél. : (804)-295-81-81.**

CARNET DE ROUTE

Circuits

Parmi les nombreuses compagnies, dont Air France, qui desservent Washington, TWA (tél : (1) 49-19-20-00 et 3615 TWA), avec l'Ambassador Class et la nouvelle Comfort Class, joue la carte de l'espace : vol direct quotidien, au départ de Paris, à partir de 3 290 F (2 410 F jusqu'au 30 avril avec Jetset'Air). La capitale et les Etats voisins figurent dans les brochures des spécialistes des Etats-Unis en séjours et circuits « à construire ». Citons notamment Jetset (dans les agences et au (1) 42-89-18-00) avec un circuit de 7 jours en boucle de Washington *via* Williamsburg, Richmond, Charlottesville, Baltimore et Annapolis (de 1 900 à 2 500 F par personne pour 6 nuits en chambre double et une voiture de location) et un circuit de 8 jours en voiture ou autocar avec guide multilingue, au départ de Washington (4 nuits) *via* Charlottesville (2 nuits) et Williamsburg (1 nuit), circuit qui inclut les visites d'Alexandria, de Mount Vernon (résidence de George Washington) et de Monticello : 8 105 F par personne en chambre double avec petits déjeuners et dîners.

Logement

A Washington, l'embarras du choix. A Baltimore (voir Camden Yards, l'un des plus beaux stades de base-ball du pays, le *musée consacré au joueur* Babe Ruth, une star nationale, et l'aquarium, superbe), le Stouffer Harborplace Hotel (réservation en France au (1) 47-88-71-72). A Annapolis (siège de la célèbre Académie navale américaine), The Governor Calvert House (58 State Circle, tél. : (410) 263-26-41), ensemble d'auberges anciennes tenu par un Français. A Richmond, capitale de la Virginie (voir le Capitole, inspiré de la Maison carrée de Nîmes, et la « Maison Blanche » de la Confédération), Liden Row Inn (environ 1 000 F la nuit pour 2 personnes avec le petit déjeuner, tél. : (804) 183-70-00), également tenue par *une Française.*

Le site

Propriété d'une fondation privée, Monticello est située sur la route 53 à trois miles au sud-est de Charlottesville. Visites guidées tous les jours de 8 heures à 17 heures, de 9 heures à 16 h 30 du 1er novembre au 28 février. L'exposition « Thomas Jefferson à Monticello » est ouverte de 9 heures à 17 h 30 (17 heures en hiver), au Visitors Center (à environ 2 miles de la maison), où est projeté un film sur la vie de Jefferson. On peut y acheter le Presidents'Pass qui permet de visiter la maison et les lieux historiques de Charlottesville. Renseignements par téléphone : (804) 295-81-81 ou 295-26-57.



Livres

Trois livres, dans la très abondante bibliographie de ce personnage complexe : *Thomas Jefferson,* de Claude Fohlen (Presses universitaires de Nancy, 120 F) ; *la Virginienne,* de Barbara Chase-Riboud (Albin Michel, « Livre de poche », 33,30 F), et, *sur* place, *Jefferson's Monticello,* de William Howard Adams (Abbeville Press, New-York), superbe album sur cette superbe demeure. Citons aussi *The Worlds of Thomas Jefferson at Monticello,* catalogue de l'exposition organisée pour le 250e anniversaire de sa naissance (elle sera présentée en 1994 à l'Octagon Museum de Washington), ainsi que *In Pursuit of Reason, the Life of Thomas Jefferson,* de Noble E. Cunningham Jr ; *Jefferson and Monticello, the Biography of a Builder,* de Jack McLaughlin ; *Monticello, a Guidebook,* de Frederick D. Nichols et James A. Bear Jr. et, pour le courant « révisionniste », *Thomas Jefferson, an Intimate History,* de Fawn M. Brodie.

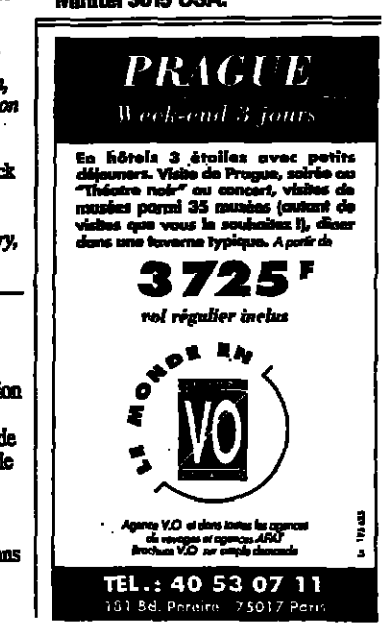
Extensions

A proximité de Monticello, Michie Tavern, une auberge historique, Ash Lawn Highland (résidence et plantation du président James Monroe) et Charlottesville. Flâner dans les rues de cette charmante cité étudiante et sur le campus de la superbe université de Virginie (visites guidées), dont la *Rotonde et le Serpentine Wall sont* signés Jefferson, et faire une halte dans un pub chaleureux, The Virginian.

Au sud, près de Lynchburg, Poplar Forest, l'autre retraite de Jefferson, qui dessina cette originale maison octogonale. A l'est de Richmond, Shirley Plantation (et son manoir de 1723) et Williamsburg, restaurée et reconstruite sur les plans du XVIIIe siècle.

A Washington, le Jefferson Memorial, et, dans les environs, Alexandria, pittoresque petite ville du XVIIIe siècle, Mount Vernon (*résidence de George* Washington) et Gunston Hall, résidence de George Mason, l'un des auteurs de la Constitution. On peut aussi faire la tournée des parcs historiques nationaux situés en Virginie à l'emplacement des principaux champs de bataille de la guerre civile.

► **A Paris, informations auprès de l'Office du tourisme des Etats-Unis, au (1) 42-60-57-15 ou par Minitel 3615 USA.**



INTÉRIEUR

Maxitel

Dix ans après sa mise à disposition auprès des usagers du téléphone, familier pour six millions et demi d'abonnés dont un tiers dans les entreprises, le Minitel est devenu, pour les Français, l'outil dont on ne peut plus se passer.

On oubliait le Minitel. On allait l'oublier. Il s'était si bien incrusté dans notre entourage qu'il disparaissait. Il y a dix ans à peine, cet instrument nouveau, de fonction incertaine, lourd d'une gratuité suspecte, avait commencé d'entrer chez les abonnés au téléphone. Son écran habillé aux couleurs d'un goûter familial, biscuit et chocolat, ne se confondait en rien avec les simulacres d'acier d'un téléviseur. Il arborait une rusticité polie, une texture de France profonde, entre cuir synthétique et bois. Sa forme cubique dénotait son irréductibilité autant qu'une certaine propension au jeu. Un abattant l'ouvrait, secrétaire minuscule appellant des secrets. On honorait un temps le meuble d'un napperon brodé sur la sellette où il rehaussait le téléphone, comme les annuaires qu'il envoyait au recyclage. Puis on se risquait, parcimonieusement, à son usage. Avant de s'abandonner totalement à lui le temps d'une aventure.

Sa discrétion même, son mutisme, attiraient alors le regard. Le Minitel ne parlait pas, ignorait la musique et la couleur, son graphisme maladroit et ses mouvements lents et saccadés heurtaient le moins exigeant. Il ne connaissait, ne reconnaissait, que les lettres et les chiffres, tout juste de quoi servir une langue : une misère dans un monde qui se promettait au tout audiovisuel, pourvu qu'il fût de composants japonais et de logiciels américains. Mais tandis qu'ailleurs on s'engageait résolument dans l'analphabétisation, afin d'écarter le plus grand nombre des souillures de l'idée, laissant l'encombrement du verbe à quelques décideurs, lui s'inscrivait d'emblée dans une culture écrite pour tous. Il allait nous prendre aux mots.

Le Minitel offrait aux novices l'entrée sur le bout d'un doigt en terre d'Azertypie. Façade imposante, l'annuaire lui tenait lieu de carte de visite, d'introduction. D'emblée, pour le lancer aux trousses d'un correspondant parti se mettre au vert, l'engin devait se présenter moins en machine à lire qu'en machine à écrire. Pas un ne se l'approprierait autrement. On ne composait plus un numéro, comme au téléphone, mais on inscrivait, lettre après lettre, des bribes d'état civil. On abordait les personnes par le texte. Le jeu des questions et des réponses allait bientôt se déplacer, s'étoffer. Car on avait découvert un reflet de soi-même écrivant, que l'on s'empressait d'interroger, et parfois d'exhiber, masqué.

Les messageries débordaient l'information par la confession. D'innombrables mains s'étaient emparées des claviers, déversant une prose plurielle, chargée d'intimité, ouvrant des jeux de pistes inédits, un labyrinthe de rencontres possibles, où le sexe trouvait son compte, mêlant imaginaire et réalité. Des personnages se construisaient devant vous, avec vous, pour vous, chez vous, et disparaissaient dans un éclat pour ne plus jamais revenir. Le Minitel était devenu l'éditeur inlassable de pages éphémères, un compte d'auteur qui assurait de trouver à coup sûr un lecteur, en direct. Son silence lui accordait le bénéfice d'une bienveillance immense. Imperturbable, il transmettait les mots-cris et les mots crus sans s'interposer. On se surprenait à écrire ce qu'on n'avait su, auparavant que murmurer.

Son coût imposait une course avec le temps, la sensation de l'argent qui coule plus vite que la phrase. Car il se rétribuait à la minute, autant dire au nombre de signes, comme un journaliste ou un auteur américain, imposant un style fait de concision dans l'expression et de rapidité dans l'exécution. On allait inventer avec lui un langage à deux temps qu'on se renverrait, un *beat*, un rap écrit qu'eût aimé Queneau, mêlant approximations et assonances, abréviations et sigles, où les consonnes s'envolaient. On transcrivait une ossature sonore, comme si l'on se téléphonait par écrit, congédiant l'orthographe qui alourdissait l'élan et détournait du but. On reconnaissait ainsi son appartenance au cercle de ses proches, on mettait les formes pour honorer ce qu'on lui devait.

D'emblée, cette liberté nouvelle avait gêné. Soit qu'ils aient voulu en tirer profit, soit qu'ils aient souhaité l'annihiler, marchands et prudes semblaient se tenir la main de part et d'autre de l'incongruité. Les uns s'étaient affairés à capter le marché, les autres affichaient la hantise symétrique de le contenir. Les premiers peignaient leur commerce d'un rose que les seconds dépeignaient en noir. Des professionnel(le)s, auteurs appointés, pin-up aux prénoms en a, balayaient les amateurs. Toute stéréotypée qu'elle fût devenue, leur expression restait comme neuve, un piège où s'arrimaient les désirs, et leurs simulacres d'écriture ne démentaient guère la réalité des échanges promis. Les politiques mettraient les parties d'accord en ne changeant rien, sinon en taxant (autant dire en verbalisant), et établissant une surveillance qui amalgamait de fait le média et les discours qu'il transportait. Périodiquement, on purgerait : *exit 3615 Wanda et Vera, exit Madame* et *Mignonne, exit Oze* et *Ododo*.

Pendant que l'on correspondait, et que l'on jouait, ardemment, pour des cadeaux qui ne couvriraient jamais les heures passées devant l'écran, le Minitel avait ouvert d'autres chemins. On le connaissait bavard, joueur et libertin, mais il savait aussi séduire par son sérieux et aligner des chiffres. Il avait conquis la confiance des services bancaires, de la vente par correspondance, des transports. On pouvait s'en remettre à lui pour commander un billet de train (à moins que SOCRATE n'en décide autrement) ou d'avion, appeler un taxi, réserver une place de théâtre ou d'exposition. Et au début des années 90, alors que jeux, tests, astrologie et messageries, ces fredaines, représentaient encore près d'un tiers des services, et étaient connus des trois quarts des utilisateurs, ils ne recevaient plus que 3 % des appels. Devant les patrons retardataires encore convaincus qu'il vivait de ses charmes, le Minitel pouvait déposer un curriculum tel qu'ils lui trouvaient une place immédiate dans leurs effectifs.

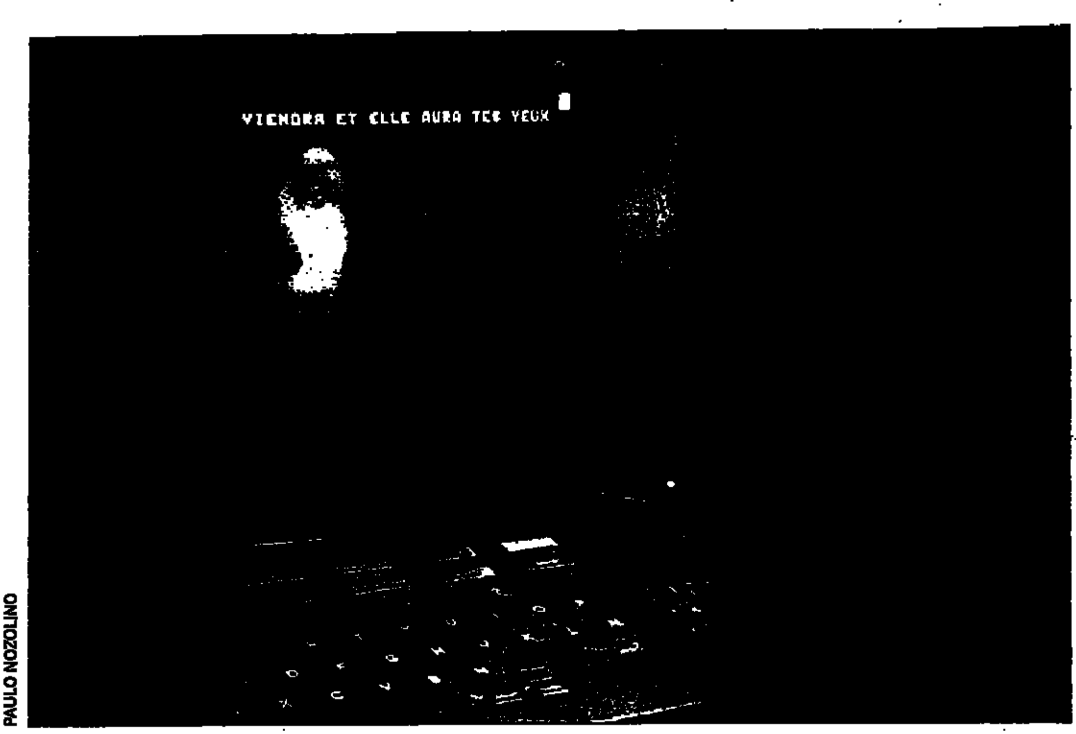
De sa première décennie, empreinte de joyeuse découverte mutuelle, on avait tiré une familiarité exigeante. Il était devenu l'outil dont on se saisissait au moment voulu et non plus le discret confident. Les connexions étaient plus brèves, les demandes plus précises, on n'acceptait plus de se laisser trainer dans des arborescences sans fin. On le voulait efficace et vif. Ainsi l'on pourrait travailler comme l'on avait joué, ensemble. Le complice devenait un associé. Mieux, un conseiller. Déjà, les usagers, dits « ludiques » par France Telecom, avaient été rattrapés par les « professionnels ». Mais comment les départager totalement alors qu'on attendait maintenant de lui des perspectives nouvelles, éclairantes, des suggestions, des statistiques, des références qui nous manquaient et qui viendraient s'ajuster au puzzle d'un travail en cours. Ce n'était plus le média qui nous attachait mais ses compétences.

Il n'endossait son costume « professionnel » qu'en le faisant payer au prix fort, délaissant les particuliers pour les entreprises et les collectivités. En ouvrant de nouvelles tranches, mieux rémunérées, France Telecom avait attiré à lui de puissantes banques de données auparavant accessibles uniquement par abonnement. Le Minitel leur assurait en outre la diffusion immédiate des plus fraîches informations. En quelques instants, on accédait au bilan financier d'une entreprise cliente ou rivale, en France et bien au-delà, on jaugeait les résultats d'un marketing, on confrontait un échantillon aux chiffres de l'INSEE. On avait en permanence sous la main la documentation du *Monde* ou celle de l'AFP, pour effectuer une synthèse actualisée sur un pays, un produit ou un auteur. S'avancer au contact direct avec les grandes banques de données (par le 3628 et, le 3629) pouvait coûter jusqu'à 9,06 F la minute, certes, mais moins que d'interminables recherches et déplacements.

En dix ans, l'humble petit cube n'avait cessé de progresser, non lorsqu'il avait voulu se donner des airs patauds d'ordinateur de bureau, mais par son inextinguible appétit de savoir. A ceux qui le voyaient décliner à l'horizon de cinq ans pour être remplacé par des terminaux « intelligents » où l'on manipulerait en simultané images, sons et textes, il manifestait le démenti d'une vitalité croissante, de projets incessants. L'annuaire lui-même (dont la consultation demeure gratuite durant trois minutes), considéré comme la plus grande banque de données du monde, avec ses trente millions d'abonnés et ses quarante mille mouvements par jour était, en cours de réaménagement.

Sur les soixante-dix millions d'interrogations par mois, quatorze millions étaient traitées par « rubriques » de manipulation délicate. Elles allaient devenir « activités », mais, déjà, on y accédait par ce que les informaticiens nomment « langage naturel » et qui appelle la phrase, et non plus le mot juste, correctement orthographié. Il savait différencier un cheval d'arçon d'un cheval de courses pour vous envoyer chez un marchand d'articles de sport et non pas à Longchamp. Les doigts pouvaient se délier comme avaient commencé de le faire ceux des utilisateurs de son annuaire interne, MGS, passés de requêtes exprimées en un mot et demi à trois mots. Dans les mois à venir, il saurait vous donner l'adresse d'un restaurant chinois avec terrasse à Paris, ou d'un hôtel de bord de mer avec piscine. Il répondait plus vite, et paraissait plus soucieux de vous trouver une solution. Il ne conversait pas vraiment encore mais entretenait les bribes d'une vie sociale élémentaire dans notre milieu « naturel » commun : la langue.

Jean-Louis Perrier



PAULO NOZOLINO

On se surprenait à écrire ce qu'on n'avait su que murmurer.

3617, 3629

LMDOC

Jusqu'à 350 appels et plus de trente heures de consultation par jour : le succès des services documentaires du *Monde*, lancés sur Minitel en septembre dernier (1), confirme le nouvel essor des services dits *« professionnels à haut palier »*. Un succès qui s'explique par une large demande non satisfaite jusque-là et par le fait que les « kiosques presse » sont encore peu répandus sur le marché français. Les deux seuls autres journaux offrant leurs textes en lecture intégrale – *la Croix* et *les Echos* –, ont un profil plus spécialisé, tandis que l'AFP, tout en couvrant un large éventail de sujets, les traite de manière différente. Le *Monde*, en tant que quotidien encore plus généraliste, s'adresse ainsi à une clientèle nouvelle (les consultations sur son ancien système en ligne, accessible sur code d'accès, n'en ont pas été affectées) qui déborde le cercle de ses seuls lecteurs.

Comme tous les autres services de ce genre, les utilisateurs sont nettement plus nombreux en semaine que pendant les jours fériés : la consommation se fait en majorité dans les entreprises et institutions, mais le plus souvent pour les besoins de ces dernières, parmi lesquelles figurent nombre de collectivités locales. Les statistiques par région font apparaître un intérêt croissant en province – y compris dans les DOM-TOM – au détriment de l'Ile-de-France, qui baisse en valeur relative.

Autre enseignement intéressant : le service en 3617, qui ne donne accès qu'aux références des articles, est deux fois plus consommé que le 3629 – le seul qui permet la lecture immédiate en texte intégral –, sans pour autant que les commandes d'articles – envoyées aussitôt par fax ou par courrier – soient très importantes (quelques dizaines par jour). On peut en conclure que de nombreux utilisateurs, une fois munis de leurs références, vont consulter les articles en bibliothèque, à moins qu'ils aient trouvé ce moyen de valoriser leur propre collection du journal, sans avoir à le découper ou à le mettre en fiches...

Un seul déficit qui reste à combler : l'absence de toute illustration, notamment de cartes et graphiques qui complètent bien souvent l'information. Mais France Telecom travaille déjà sur le Minitel diffuseur d'images, qui plus est à grande vitesse...

Michel Tatu

(1) 3617 LMDOC ou 36-29-04-56. Ces services s'ajoutent à ceux du 3615 *Le Monde*, largement consultés eux aussi, notamment en ce qui concerne les résultats des examens et concours.

Les Modèles

Minitel 1
L'ancêtre, simple et robuste, délivré gratuitement au titre de l'annuaire, dont les demandeurs s'étonnent que France Telecom le leur refusent, quand on leur affirme qu' *« il en rentre plus qu'il en sort »*.

Minitel 2
Sa location coûte 40 F par facture bimensuelle (mais 210 F hors annuaire ou... dans les départements d'outre-mer !). Les numéros d'appel télétel sont composés directement sans utiliser le poste téléphonique. Mémoire de dix services. Protection par mot de passe.

Minitel 5
Modèle portatif (moins de 2 kg), avec une autonomie de deux heures et demie en continu. Répertoire et appel automatique. Coût : 545,56 F par facture.

Minitel 12
Répertoire de cinquante et une fiches enregistrant numéros de téléphone, de services et procédures d'accès à une page, avec appels automatiques. Répondeur-enregistreur télématique interrogeable à distance. Verrouillage par mot de passe. Location : 170 F par facture (340 F dans les départements d'outre-mer !)

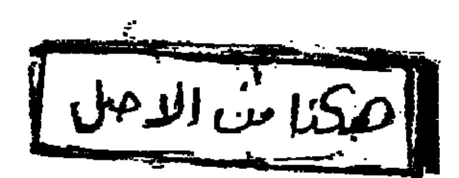
Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11 Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex



EXTÉRIEUR

Bagatelle, le jardin repenti

Mini-chef-d'œuvre architectural et maison galante avant 1789, parc à jeux de trois *enfants-rois et manoir anglais* au siècle suivant, le domaine de Bagatelle, est aujourd'hui le parc modèle de Paris.

Non, Bagatelle ne doit pas son nom à une réplique du comte d'Artois, futur Charles X, à sa belle-sœur Marie-Antoinette, le mettant au défi de remplacer la bâtisse qu'il venait d'acquérir en bordure du bois de Boulogne par une demeure digne d'une visite royale !

En effet, Bagatelle – de l'italien *bagatella*, « tour de bateleur » – *s'appela ainsi dès la maréchale* d'Estrées, femme aussi haut placée que légère, pour laquelle fut édifié là, au début du règne de Louis XV, *« un rien et beaucoup d'élégance »* – une *« bagatelle »* en somme. On dirait un peu plus tard une *« folie »*, non d'ailleurs pour la déraison de ces demeures coûteuses quoique menues qu'en référence aux petites maisons italiennes *« sous la feuille » – foglia.* Administrativement nommées *« résidences secondaires », en somme...*

Lord Chesterfield, en Angleterre, avait eu sa *« babiole »*, la Pompadour son *« brimborion »*, le comte d'Artois, second frère du roi de France, *aurait sa « bagatelle »*, construite, il est vrai, en deux mois, jour pour jour, à la suite d'un pari – nouvelle mode anglaise, alors en France – entre Marie-Antoinette (vingt-deux ans) et Charles (vingt ans). La reine perdit, et on n'a pas de trace de sa visite *in situ* à l'automne 1777 qui vit s'achever la *construction.*

Onze ans plus tard, l'épouse de Louis XVI fut reçue officiellement à Bagatelle par Artois, non sans quelques froncements de sourcils d'un souverain dévot, peu soucieux de voir la mère de ses enfants mettre les pieds dans ce qui était devenu une maison de rendez-vous – princière, mais ça n'y changeait rien.

Artois, encore adolescent, avait racheté Bagatelle à son capitaine des chasses et il devait y abattre les murs laissés par la d'Estrées et l'occupante suivante, la Monconseil, autre – et bien nommée – entremetteuse à particule, puisque toutes deux avaient, notamment, organisé dans leur gentilhommière des cinq à sept pour Louis XV, grand-père du nouveau propriétaire.

Ce dernier ne modifia point l'« esprit » du *lieu, au contraire, et on peut* toujours admirer, sur le perron arrière de Bagatelle, deux sphinges jumelles de marbre blanc au minois *effronté et aux seins exposés,* qui passent pour reproduire Rosalie Duthé, surnommée *« le passage des princes »*, et qui fut l'une des *invitées d'Artois*, entre la mûlatresse Isabeau et la blanche Contat.

Avec une pendule dorée, quelques panneaux stuqués néo-antiques et un plumier en cuivre, cette double statue est à peu près tout ce qui reste ici du bâtisseur, lequel, dès le lendemain de la prise de la Bastille, prit la poudre d'escampette. Même la baignoire à deux places du prince disparut sous la *Révolution.*

Les sans-culottes affectèrent la garçonnière bourbonienne aux *« menus plaisirs de la Nation »* tandis que le Directoire, naturellement, rendit le mini-palais à sa vocation première, ou quasiment, en le cédant à un organisateur de bals où se commirent les *« nouveaux débauchés »*, type Barras, madame Tallien et la veuve Beauharnais.

Joséphine est le seul personnage historique qui vint à Bagatelle comme femme aux mœurs libres, puis comme dame respectable : en 1812, l'impératrice répudiée y fut conduite pour voir l'héritier qu'elle n'avait pu donner à Napoléon, le petit roi de Rome, âgé d'un an et qu'on amena souvent prendre l'air à Bagatelle.

Lorsque le comte d'Artois revint en France, sous le nom protocolaire de *« Monsieur, frère du roi »* (Louis XVIII), en 1814-1815, il avait viré, après 1804, à une telle dévotion – suite à un serment arraché par son ultime maîtresse mourante, Louise de Polastron –, qu'il s'empressa de faire badigeonner les peintures plus que lestes, priapiques même, qui subsistaient *dans son ci-devant nid d'amour.* Le château échut alors à son fils, le duc de Berry, fine braguette pas du tout repentie mais qui n'eut guère le temps de marquer les lieux, ayant été assassiné en 1820.

C'est son fils posthume, « Henri V », qui vint donc, jusqu'à l'exil de la branche aînée des Bourbons en 1830, villégiaturer à Bagatelle ; avec sa mère, une Napolitaine ayant du goût pour la décoration et à laquelle on doit, à l'*intérieur, quelques fines et* convenables peintures anonymes ornant des volets, et à l'extérieur, sans doute aussi, une ruine *« troubadour »*, selon une manie très Restauration. Troisième enfant royal à être venu jouer ici, troisième espoir d'une dynastie condamné à mourir à l'étranger, déchu et sans postérité : le fils unique de Napoléon III et Eugénie de Montijo. Le manège du prince impérial a été remplacé par une vaste roseraie, mais le kiosque sinisant où s'installait l'impératrice pour voir « Napoléon IV » s'initier à l'équitation ponctue toujours les bosquets que domine une vertigineuse pyramide, récemment *remise en état* et enrichie d'un belvédère avec panorama sur l'ancienne forêt du Rouvre (rebaptisée *« bois de Boulogne »* par un *décret de Louis XI se référant à* Notre-Dame-de-Boulogne-sur-Mer) et sur le faux horizon new-yorkais ou montréalais de la Défense.

Cette pyramide cachait la glacière où l'on conservait la neige pour les sorbets des favorites éphémères de Charles d'Artois, car c'est finalement lui qu'on retrouve le plus souvent dans ce parc, certes *modifié par les occupants* anglo-saxons du dix-neuvième siècle *(lire notre encadré)* mais où ont survécu rocailles d'Hubert Robert, *(en revanche, ses six panneaux* peints de paysages pour un salon se trouvent à présent au Metropolitan Museum de New-York), ponts à la *manière de Chine et courbes de* verdure propices aux apartés *galants.*

Ces lieux peuvent écœurer légèrement par leur passé au stupre trop facile, pour l'amoralité imperturbable qui y trouvèrent gîte entre les effigies, au cas où on n'aurait *pas compris (c'est cette insistance* artistique qui soulève un peu le cœur, finalement...), de la Nuit, du Plaisir, du Mystère et de la Folie... *Mais mieux vaut ça, tout compte* fait, que des traces de sang.

Bagatelle sans massacre ! Même si toutes les têtes d'affiche qui y défilèrent, de Stanislas Leszczynski *à Napoléon III via* l'Autrichienne, y subirent – ailleurs – des malheurs de tailles diverses.

Pour qu'un peu de politique réapparaisse un instant entre les nymphéas – *consultés par Monet* – et le bassin des Oies-de-Magellan, il fallut l'autorisation donnée en 1990 par la mairie de Paris au parti *de Jean-Marie Le Pen de tenir sa* fête annuelle dans le parc de Bagatelle.

Depuis, le calme est revenu, *rythmé seulement par les concours* non plus de quelques beautés humaines dans le boudoir mais de près de trois cents roses poussant en pleine terre ; par les cris stridents des paonnes en liberté défendant leurs minuscules poussins contre la gloutonnerie des pies ; par les travaux, surtout, d'une armée de jardiniers : quarante-quatre hommes œuvrant sur 235 000 m², soit deux fois plus de personnel pour la même superficie qu'au moment de Richard Wallace. *« Ce n'est pas qu'on travaille moins que jadis, mais c'est que jamais on n'a pris ici autant de soin pour mettre en valeur la nature »*, assure un paysagiste.

Il est, de toute façon, impossible de comparer avec l'état des lieux sous l'Ancien Régime, ou au temps des propriétaires britanniques, *mais au reste qu'importe* que le *Platanus hybridus acerifolia* ou le *Cedrus atlantica glauca* aient été mieux peignés ou non sous Louis XVI ou le Second Empire que sous les septennats mitterrandiens ? Parmi les bois parisiens d'aujourd'hui, les allées bagatelloises peuvent être fières de ne comporter jamais ni papiers gras, ni seringues, ni bouteilles, ni sous-vêtements et autres « colifichets »...

Bagatelle, jardin des vertus, jardin rangé finalement.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz



DIDIER HUBERT/MÉTIS

Quarante-quatre jardiniers à l'ouvrage sur 235 000 m² de terrain : une affaire sérieuse.

REMODELEUR

Wallace, sauveur avec pioche

Ce sont des Anglais, entre *autres* Richard Wallace (1818-1890) – celui de nos populaires fontaines publiques et de la célébrissime collection londonienne de meubles français XVIIIe siècle – qui à la fois sauvèrent et défigurèrent Bagatelle, racheté à l'Etat français en 1835 par les Yarmouth-Hertford, pépinière d'excentriques, dont la figure extrême est Milord l'Arsouille. De son observation de cette famille, Balzac tira le couple dépravé de lady et lord Dudley, ce dernier étant le père naturel d'Henri de Marsay, type du dandy dans *la Comédie humaine.*

De même, Richard Wallace était *l'enfant illégitime* de lord Hertford IV (1800-1870), premier propriétaire britannique de l'ancienne garçonnière du *comte d'Artois et qui augmenta* la propriété de quatorze à vingt-quatre hectares, remplaçant les anciennes barrières princières en bois par *une muraille de* pierre, toujours debout.

Hélas, le zèle remodeleur de l'Anglais ne s'arrêta pas là ! Son immense fortune et son non moins immense *besoin d'activité n'étant* pas suffisamment captés par la réunion de peintures, sculptures, meubles et vaisselle, il eut l'idée fort malheureuse, vers 1860, de *surélever Bagatelle,* cassant à jamais le côté à la fois palladien et intime, noble et campagnard du dessin de l'architecte Bélanger. *Pour couronner le tout, c'est le* cas de le dire, le lord fit recouvrir le dôme modéré du salon de musique, la seule pièce haute du bâtiment, par une seconde et *lourde coque ardoisée, digne du* Louvre de Napoléon III et qui écrase l'arrière du castel.

Certes le rachat anglais, d'ailleurs au prix fort, *avait probablement permis d'éviter* que Bagatelle ne fût dépecé par la *« bande noire »* mais on ne peut pas ne pas regretter *aussi* le *« remodelage »* partiel, au profit d'une insipide pelouse, du parc anglo-chinois imaginé vers 1780 par le paysagiste (écossais, il est vrai) *Blaikie ou la « simplification »* du mini-jardin à la française de même période, privé de son cabinet de verdure et de ses boulingrins (pourtant de l'anglais *bowling-green...*).

Devenu propriétaire durant la guerre de 1870-1871, Richard Wallace fut baptisé *« le bienfaiteur de Paris »* – à cause, entre autres, de ses livraisons de vivres aux Parisiens assiégés par les Prussiens – mais, dès *1872, il démolit le pavillon des* pages d'Artois, indispensable complément d'époque à la maison de maître, et le remplaça par un Trianon d'imitation, destiné *au rejeton que lui avait donné,* en 1840 une commise en parfums française, mais qui ne l'habita jamais.

Le personnel fut alors logé tristement sous une terrasse en *pierres meulières regardant la* Seine – les Anglais, et là c'est heureux, ayant obtenu que le fleuve ne serait jamais dérobé *au regard des Bagatellois* (cet espace est occupé aujourd'hui par des terrains de sports que surplombe l'ancienne machinerie à clocheton ayant longtemps *amené l'eau fluviale au* château).

Lors de sa mort en 1890, dans la chambre (actuellement délabrée, *mais il est prévu de la restaurer*) du comte d'Artois, où avait également trépassé Hertford dix ans plus tôt, les Français découvrirent non sans déception que Wallace *avait légué « à la Nation britannique »* ses innombrables collections françaises, y compris celles alors *encore conservées à Bagatelle.*

La veuve Wallace, à son décès en 1897, laissa l'ancienne folie à son secrétaire, Henri Scott, qui ne *« restructura »* rien mais, sans scrupules, vendit cheminées, vases et statues et même se proposait de lotir le parc, lorsque la Ville de Paris, enfin, *intervint et racheta édifices* et terrains en 1905. La municipalité devait cependant attendre près de soixante-dix ans avant de *commencer à remettre le château en état,* sans se presser puisque la chambre même du bâtisseur n'est pas encore restaurée...

J.-P P.-H.

PIVOINES ET CHOPIN

Visites

Hors exposition, le château et le parc de Bagatelle se visitent à des horaires variables selon les saisons. Tél. : 40-67-97-00. La boutique de Bagatelle (livres, cadeaux d'art, etc.) est ouverte tous les jours sauf le mardi, de 11 heures à 18 heures, tél. : 45-01-64-34. Pour les visites guidées de groupes : Tél. : 40-71-75-23.

Expositions

Attention, les expositions ont lieu en général d'une manière fractionnée dans trois bâtiments : Bagatelle, Trianon et salle sous la terrasse. *« Etoffes de Braquenié » (1823-1993)*, jusqu'au 30 janvier ; « Kyoto-Paris-Kyoto,1200 ans d'influences » modes, kimonos, broderies, *art de vivre etc., du* 22 mars au 5 juin ; « Automobiles classiques », du 10 au 11 septembre ; « Objets du tabac », du 14 septembre au 27 *novembre. Renseignements au* 45-01-20-10, tous les jours de 11 heures à 18 heures.

Floralies

Le 17 juin ont lieu le Concours *international des roses nouvelles* (depuis 1907) et le Concours international des rosiers de paysage (depuis 1986) mais ces deux manifestations ne sont ouvertes *qu'aux professionnels* (tél. : 45-25-58-05). Le public est toutefois admis dès la clôture des compétitions. Au fil des saisons les jardins offrent le spectacle des crocus (*février*), tulipes (mars à mai), pivoines (mai), iris et clématites (mai-juin), roses (juin-juillet), camélias (*novembre-décembre*).

Concerts

XIIe festival Chopin de piano à l'Orangerie construite au dix-neuvième siècle par les Anglais. Du 21 *juin* à *mi-juillet*. Tél. : 45-01-20-10.

Ouvrages

Numéro spécial collectif de *Connaissance des Arts*, « Bagatelle », 1993, n° 40, 66 p. illustrées couleur, 55 F. Collectif, *la Folie d'Artois*, édité en 1988 par la revue *l'Objet d'Art*, 240 p. illustrées couleur, 500 F (tél. : 47-39-35-35). *Bagatelle*, de Jacques Barozzi, éditions Ouest-France, 1984, 32 p. Avec des photographies couleur de *Magali* Chanteux. *Charles X*, de Georges Bordonove, 1990, Pygmalion, 325 p., 120 F.

Restaurant

Inclus dans le parc *mais non géré par* la Ville de Paris, le restaurant « Jardins de Bagatelle » sert de la cuisine française. *Réouverture le* 1er février (tél. : 40-67-98-29).

Association

L'Association des amis du parc et du château de Bagatelle (AAPCB) a été fondée en 1980 par Jacqueline Nebout, actuellement adjoint RPR au maire de Paris pour l'environnement. AAPCB, *mairie de Paris*, 75196 Paris RP.

France-Italie, l'entente cordiale

Les Alpes et les saveurs ont toujours séparé ces deux cousines qui fraternisaient plus par obligation que par conviction. Les temps changent...



La table d'Italie n'est pas moins profuse que celle de sa cousine *transalpine*. *Cuisine* des régions, sinon des terroirs, de la Lombardie à la Pouille, la Péninsule offre une extrême variété de produits et d'usages de table. La Toscane connaît depuis l'Antiquité l'élevage du bœuf. L'animal privilégié des sacrifices est aujourd'hui apprécié sous la forme d'une côte *alla fiorentina*. Les *fagioli*, que l'on dirait préparés depuis la fondation du monde, datent de la découverte de l'Amérique. L'olive est souveraine sur les collines de Lucques. Et une aristocrate, Lorenza da Medici a ouvert dans son château une école de cuisine. Longtemps sous le joug de la paisible administration autrichienne, la Lombardie et la Vénétie connaissent le beurre et l'usage mirifique du riz. La côte de veau milanaise reste un fleuron de la cuisine du Nord, quand bien même, aujourd'hui, les veaux sont nés dans l'Aubrac ou le Limousin.

Non ! le parmesan n'est pas plus cette poudre poussiéreuse que l'on vend ici en sachets que la pizza n'est ce mets indigeste concocté par les natifs du Mezzogiorno ou de Tunisie. Le parmesan est un noble fromage, granulé, sapide, croquant, à déguster avec un frecciarossa, vin lombard des collines de Casteggio. Pied de porc et vinaigre balsamique de Modène, pâtes de Bologne aux multiples variétés, lasagnes, tortellinis, tagliatelles.

Le cas des régions frontalières est plus simple encore. Gênes et la Ligurie, jusqu'à La Spezia, connaissent le *pesto* ; c'est notre pistou, aux effluves latins, le basilic broyé au pilon avec l'huile d'olive, l'ail et le fromage. A Gênes comme à Nice, bien des plats sont semblables, bien des goûts sont communs, morue et poutargue comprises. Ainsi en est-il de l'ancien royaume de Savoie du temps de Jean-Jacques Rousseau et de Cavour, l'homme éclairé. Royaume établi sur les deux flancs de la montagne, de Chambéry à Turin : les *gressini* sont de Turin et la polenta est commune aux deux versants.

En Italie aussi bien qu'en France, on écrivit de nombreux livres de cuisine. Bartolomeo Sacchi, dit « Il Platina », a été remis à la mode par l'historien Jean-Louis Flandrin. *De honesta voluptate (De l'honnête volupté)* parut vers 1473 à Venise. La cuisine italienne suivait le triomphe des arts. Plus tard, l'Italie classique aura le sens de l'universel. Les épouses de Henri II et Henri IV, les reines Médicis, imposent leur cuisiniers. Les traités de cuisine sont traduits ; des brigades entières sont, à l'œuvre, comme le sont à Fontainebleau, les peintres et les sculpteurs de génie.

En France, cependant, rien de ce qui est importé qui ne soit « gallicanisé » : la religion, les arts, les mœurs, l'opéra. Du XVII[e] siècle, Verlaine dira : *« Non. Il fut gallican, ce siècle, et janséniste. »* C'est le secret du destin de la cuisine italienne en France. L'ironie du sort veut que l'auteur du *Barbier de Séville*, installé à Paris, et connu *pour les fastes de sa table, fut* à l'origine du triomphe d'une diva surnommée « La Pasta » (1798-1865), à laquelle Stendhal rend hommage dans sa *Vie de Rossini* (1). Balzac, admirateur du *Mosè*, se régale, comme les Parisiens d'alors, de bel canto et de *« timbales de macaronis »*, chez Biffi, rue de Richelieu. L'historien note l'apport italien à la table française, comme celui de salades, de plats de légumes, de fruits. La confection des glaces – Procope, Tortoni – est une nouveauté, ainsi que l'emploi du fromage en cuisine.

Mais le retour de balle n'est pas moins fulgurant. Depuis le XVII[e] siècle, la haute cuisine italienne connaît la mode française, celle des sauces. Après carême s'affirme la continuité des goûts entre le mets principal, les divers ingrédients et les garnitures, les réductions et les fonds de cuisson. C'est l'art de la nuance. La cuisine italienne *devait s'adapter ou disparaître*. C'est à Ferdinando Grandi, ancien chef du prince Anatole Demidoff – auteur de *la Gastronomie princière* – qu'il échoit de relever le défi. Il publie un manuel de *Cuisine italienne* (Librairie Audot, 1891), *« puisqu'il est en usage aujourd'hui,* écrit-il dans son préambule, *de donner dans le service français un mets italien »*. Là est la ruse italienne, à Paris comme à Monte-Carlo. Un usage mis en vogue bien avant Escoffier, et qui persiste aujourd'hui : il n'est que de constater, sur les cartes de nombreux établissements, la présence insistante de ravioles, de risotto – fût-il d'épeautre –, l'apparition fugace mais triomphante de la truffe blanche d'Alba, les légumes *al dente*, assaisonnés d'huile d'olive, sans oublier le tiramisu.

Il faut dire, pour mêler encore le jeu, que le plus brillant des chefs italiens – Gualtiero Marchesi – est naturellement proche des frères Troisgros. Un mimétisme fait de rigorisme et d'exigence d'éléments simples, qui a fait son succès (2). Il *feint de juxtaposer* – « à l'*italienne* » – mets et ingrédients afin de provoquer une si subtile liaison qu'elle semble imperceptible. C'est une démarche identique à celle de chefs tels Robuchon, Ducasse ou Savoy dont l'inclination à la cuisine du Sud, du soleil, à l'huile d'olive, paraît si évidente qu'elle est au cœur de cette tradition d'échanges.

Ce jeu subtil se heurte nécessairement au cliché selon lequel ne serait bonne – et italienne ! – que la *« cuisine de la mamma »*. *« Che mamma ? »* s'emporte Claudio Puglia, le volubile patron de la *Romantica* (73, boulevard Jean-Jaurès 92110 Clichy. Tél. : 47-37-29-71), chef autodidacte et passionné, qui offre une cuisine joyeuse et abondante, une sorte de florilège national, aussi incongru qu'un restaurant de tradition française à Rome qui mêlerait cuisine d'Alsace et du Languedoc, mais ici dans un agréable décor de jardin en cœur d'îlot : admirables *linguine* à la truffe noire, *bollito misto* à la moutarde de Crémone (fruits confits) pour environ 250 F. Et, en servant un taurasi, vin rouge de Campanie, parfaitement préparé pour la dégustation, le bouillant Claudio déclare : *« Je suis l'autre chef italien de Paris ! »*

L'autre, c'est évidemment Paolo Petrini (9, rue d'Argenteuil, Paris 1[er]. Tél. : 42-60-56-22), sis dans un minuscule espace sobrement agencé, où l'on appréciera une chiffonnade de pâtes aux œufs aux herbes du potager, le risotto à la saucisse, choux vert et haricots rouges, ou bien le rôti de pigeonneau et ses (?) gésiers au marsala sec. Natif de Pise, ce cuisinier de style sait renouveler *chaque jour – ou presque –* l'expression des saveurs les plus justes d'une carte épurée mais chaleureuse. Mais il faut compter au moins 300 F. Une quinzaine de restaurants à Paris, si l'on met à part les innombrables et anonymes pizzerias, se *disputent* l'*authenticité* de leur filiation parmi lesquels *Beato* (7[e]), *Giulio Rebellato* (16[e]), *Stresa* (8[e]) et l'intéressant *Velloni* (1[er]). Un chiffre excessif pour Giampaolo Grazzini (3), le principal importateur de produits de luxe d'Italie, *bibliophile et gourmet à ses heures*. Il regrette que ces tables n'offrent ici que les mêmes sempiternelles préparations : *« Où sont donc les tripes, les pièces de casserole, le gibier, et l'admirable soupe de fèves ? La cuisine italienne doit être cuisinée ! »* On trouvera chez lui un choix unique de vins, les huiles d'olive et l'aristocratie de la *pasta* à la semoule de blé dur.

Restent les deux « grands » de la cuisine italienne, les chefs Pascal Fayet chez *Sormani* (4, rue du Général-Lanrezac, 75017 Paris. Tél. : 43-80-13-91) et Michel Ranvier au *Conti* (72, rue Lauriston, 75016 Paris. Tél. : 47-27-74-67), dont l'inspiration et la technique d'exécution empruntent aux savoirs conjugués des traditions de la Péninsule et de l'Hexagone. La nouvelle carte du *Conti*, avec les spaghettis aux oursins, l'agneau de lait au four clouté d'anchois et la friture de lotte, est peut-être la plus intéressante, bien dans la nature de ce chef généreux et inventif. Mais la « botte » secrète, c'est *Aligria* (1 *bis*, rue de Cotte, 75012 Paris. Tél. : 43-43-93-00), une modeste *tavola* près du marché d'Aligre, où deux natifs de Sorrente préparent l'authentique cuisine de la côte amalfitaine. A visiter comme un souvenir de la République parthénopéenne de Naples, à défaut de se rendre aisément chez *Don Alfonso 1890* (80064 Santa-Agata-sui-Due-Golfi. Tél. : (081) 878-00-26) où continue de s'épanouir, dans un syncrétisme créateur, le mariage culturel et gastronomique franco-italien.

Jean-Claude Ribaut

(1) Edition établie par Pierre Brunel. « Folio », Gallimard, 1992

(2) Gualtiero Marchesi vient de transporter ses trois étoiles Michelin à l'Hôtel Albereta, *Localita Bellavista-Erbusco (province de Brescia)* à 70 km au nord-est de Milan (Tél. : 776-05-62). Menus entre 400 et 450 F.

(3) CEPPO, 88, avenue Parmentier 75011 Paris. Tél. : 43-57-10-34. C'est aussi le siège social de l'Association des maîtres huiliers.

Toques en Pointe

Aligria

La côte de Sorrente à Positano et Amalfi, avec ses villages ancrés dans la montagne, garde le souvenir du domaine maritime amalfitain, qui n'eut jamais l'importance de ceux de Gênes et de Venise. De ce rude et beau pays, deux frères sont venus directement à Paris il y a huit mois proposer les simples recettes de famille. *Antipasti* d'aubergines, poivrons et courgettes sautées, quelques heureux plats de pâtes – *penne à l'arrabiata, spaghetti alla putanesca* – et quelques viandes, dont le *saltimbocca*. Deux desserts, pas plus : tiramisu (« emporte-moi au ciel », traduit la carte !) et un gâteau « maison » au chocolat et aux amandes.

Le *vino rosso de la casa* est bon et pas cher, comme le reste. Un petit coin d'Italie, protégé encore. Comptez 120 à 150 F.

▶ **Paris. 1 *bis*, rue de Cotte (12[e]). Tél : 43-43-93-00. Fermé le dimanche.**

Les Ambassades

Sur les escaliers de la butte, au sommet de la rue Lamarck, ce restaurant étonne par son décor hérité d'un passé plus glorieux. On y sert aujourd'hui une aimable variation de *plats* de *plusieurs régions d'Italie et* même quelques *pizzas* ! Guère d'imagination dans la nomenclature des mets, sinon les *gnocchi al pesto*, roboratifs et parfumés. Excellents *calamari in guazzetto* (avec câpres, olives et tomate) et beau choix de fromages italiens. Menu à 140 F. A la carte, comptez 230 F environ.

▶ **Paris. 25, rue Lamarck (18[e]). Tél. : 42-23-56-01. Fermé le lundi.**

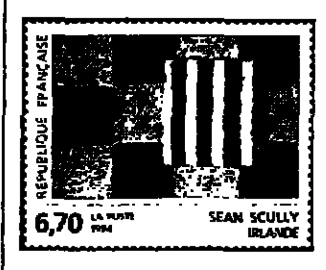
• ***Prix Taittinger.*** – Le vingt-septième Prix international Pierre-Taittinger a été décerné à Laurent Debenest, chef du restaurant *The Paddock* à Keersbergen (Belgique) à l'issue d'épreuves devant un jury présidé par Joël Robuchon.



PHILATÉLIE

Sean Scully

La Poste mettra en vente générale, lundi 31 janvier, un timbre à 6,70 F de la série européenne d'art contemporain consacré à Sean Scully. Les timbres de cette série passent ainsi de 5 F à 6,70 F, tarif du troisième échelon de poids de la lettre. Né en 1945 à Dublin, Sean Scully a fait ses études à Londres. Une bourse obtenue en 1972 lui permet de se rendre aux Etats-Unis où il séjourne plusieurs années. La vue des Van Gogh de la Tate Gallery de Londres décide de sa vocation, l'œuvre du peintre américain Mark *Rothko l'oriente vers la peinture abstraite.*



Le timbre, au format horizontal 48 x 36,85 mm, mis en page par Michel Durand-Mégret d'après l'œuvre originale de Sean Scully, est *imprimé en héliogravure en* feuilles de trente.

P. J.

▶ Vente anticipée à Paris, les 29 et 30 janvier, au bureau de poste temporaire « premier *jour » ouvert au Musée de la* Poste, 34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris.

En filigrane

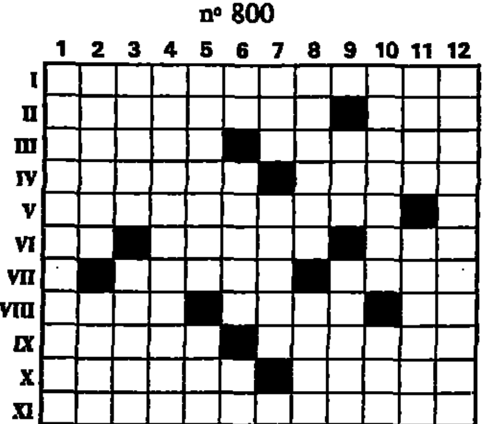
• ***Histoire postale de Monaco.*** – Superbe ouvrage, tout en couleurs, préfacé par le prince Rainier III de Monaco, intitulé *l'Histoire postale de la principauté de Monaco, des origines à 1885.* L'auteur, Maurice Boule, part des débuts de la Poste en tant que service public et limite son étude à 1885, lorsque apparaissent les premiers timbres monégasques et que sont retirés du service (entre le 1er janvier et le 1er avril 1886) les timbres français en cours à l'époque. Car le service postal de la Principauté a dépendu de l'administration française des origines à 1818, puis après 1860, l'intermède de quarante-deux ans ayant été du ressort des autorités sardes. Aucun aspect postal historique, aucune réglementation, ne sont négligés, riche iconographie à l'appui. L'un des plus beaux ouvrages philatéliques réalisés depuis longtemps (256 p., 24 p. de cotation, 500 F plus 38 F de port, auprès de Monaco Collections, 2, avenue Henry-Dunant, Monte-Carlo, principauté de Monaco. Tél. : 93-15-05-12).

• ***L'aéronautique française.*** – L'aéronautique française est à l'honneur dans plusieurs pays « exotiques » : les Seychelles, avec une série sur la visite de l'évêque de Canterbury, dont l'effigie apparaît en compagnie d'un appareil d'Air France ; l'île Maurice, où l'un des quatre timbres dédiés au jubilé d'Air Maurice représente un ATR-42 ; la Papouasie-Nouvelle-Guinée, où l'une des quatre valeurs de la série consacrée au vingtième anniversaire de la compagnie aérienne locale est la reproduction d'un Airbus.

Rubrique réalisée par la rédaction du mensuel *le Monde des philatélistes,* 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine Cedex. Spécimen récent contre 15 F en timbres.

Mots croisés

nº 800



HORIZONTALEMENT

I. Levez les yeux... – II. On y échappe quand on la connaît. Va donner une belle peau. – III. On l'emploie par nécessité. Concours de plage. – IV. Fait la haie. Utilise son petit doigt. – V. Il faut l'éviter autant que faire se peut. – VI. Préposition. Donnent la bonne direction. Un institut bouleversé. – VII. On l'apprécie pour le bon goût qu'elle confère. Ne chercha pas un but précis. – VIII. Dans la sphère de la francophonie. Il a fait la loi, mais certains brûlent de s'en libérer. En titre. – IX. Infidèle. Fus rempli de convoitise. – X. Condamnées, en quelque sorte. Autrefois parcouru par un globe-trotter. – XI. En tient pour la mitre.

VERTICALEMENT

1. Convenait pour les cérémonies. – 2. Enragés. Ne fait jamais plaisir. – 3. Se voit bien si on se déhanche. Fumé. – 4. Sont rarement confiés aux petits porteurs. – 5. On y rangera la voiture. Dans le bon sens, c'est le dernier avatar pour un grand. – 6. Pris au piège. Fait tenir debout. Cardinaux. – 7. Ne donne aucun signe de reconnaissance. Met debout. – 8. Particulièrement remontés. D'un vieil empire. – 9. Article. Impressionnant chez certains danseurs. – 10. Ce peut être un four. Presque fini. – 11. Moitié. Tout y est correctement réparti. – 12. Se doit de traduire clairement la pensée.

SOLUTION DU Nº 799

Horizontalement

I. Grammairienne. – II. Aérien. Optais. – III. Lapereau. Ides. – IV. Ile. Célébrité. – V. Mince. UER. – VI. Attentives. Pt. – VII. TEE. Aînée. Pei. – VIII. Unités. Cèpe. – IX. Aérera. Persil. – X. Sustentations.

Verticalement

1. Galimatias. – 2. Réalité. Eu. – 3. Arpenteurs. – 4. Mie. Ce. Net. – 5. Mercenaire. – 6. Anée. Titan. – 7. Alpine. – 8. Roué. Vespa. – 9. Ip. Buée. Et. – 10. Etirés. Cri. – 11. Nadir. Peso. – 12. Niet. Pépin. – 13. Essentiels.

François Dorlet

Echecs

nº 1573

TOURNOI INTERNATIONAL
Hastings, janvier 1994
Blancs : R. Sherbakov (Russie).
Noirs : M. Hebden (Angleterre).
Défense est-indienne.

1. d4	Cf6		22. Txf4	Fxç3
2. Cf3	g6		23. Fd4+ !	Fxd4+
3. ç4	Fg7		24. Dxd4+	Rg8
4. Cç3	0-0		25. Ta-f1 (l)	Cd6
5. é4	d6		26. Df2 !	Fé7 (m)
6. Fé2	é5		27. Cé5	Tg7
7. 0-0	Cç6		28. Cxd7 !	Txd7 (n)
8. d5	Cé7		29. é5 !	Cd-f7
9. Cd2 (a)	Cé8 (b)		30. Dé3 ! (o)	Dé7 (p)
10. b4	f5		31. é6 !	Cg5
11. ç5	Rh8 (c)		32. Tf6 !	Txd5 (q)
12. a4 (d)	Cg8		33. Fç4 !	Tç5 (r)
13. a5	f4		34. Rh1 !	Td8 (s)
14. Fa3	Ch6 (é)		35. Dxç5 !! (t)	Dxç5
15. b5	g5		36. é7+	Rg7 (u)
16. f3 (f)	Tf6		37. éxd8=D	Cf3
17. Cç4 (g)	dxç5 (h)		38. Tf6xf3 !	gxf3
18. bxç5	Tg6		39. Dd7+	Rg6 (v)
19. g4 ! (i)	fxg3		40. Fd3+	Rg5 (w)
20. hxg3	g4 ! (j)		41. Dd8+ abandon (x)	
21. f4 !! (k)	éxf4			

NOTES

a) L'autre grande branche de la variante classique se forme à partir de la suite 9. Cé1, Cd7 ; 10. f3, f5 ; 11. Cd3 (ou 11. g4 ou 11. Fé3), Cf6 ; 12. Fd2, f4 (ou 12..., h5 ou 12..., Rh8) ; 13. ç5 ou 13. g4. D'autres continuations sont aussi à envisager, comme 9. b4 ; 9. Fd2 ; 9. a4 ; 9. Rh1.

b) 9..., a5 a été souvent essayé ; par exemple, 10. Tb1, Cd7 ; 11. a3, f5 ; 12. b4, b6 (ou, selon une idée de Kasparov, la suite 12..., Rh8 ; 13. f3, Cg8 ; 14. Dç2, Cg-f6) ; 13. f3, f4 ; 14. Ca4, axb4 ; 15. axb4, g5 ; 16. ç5, Cf6 ; 17. çxd6, çxd6 ; 18. b5, Fd7 ; 19. Cç4, Cç8 ; 20. Fa3, Cé8 ; 21. g4 avec avantage aux Blancs (Kasparov-Smirin, 1988). *9..., ç5* est également usuel : 10. Tb1, Cé8 ; 11. b4, b6 ; 12. bxç5, bxç5 ; 13. Cb3, f5 ; 14. Fg5, Rh8 ; 15. éxf5, gxf5 ; 16. Cxç5, dxç5 ; 17. d6, Cxd6 ; 18. Cd5, Té8 ; 19. Cxé7, Txé7 ; 20. Dd5, Fb7 ; 21. Txb7, Cxb7 ; 22. Dxd8, Txd8 ; 23. Fxé7, Td2 ; 24. Tb1 avec égalité. A noter que le champion anglais est un expert de la stratégie issue de *9..., Cé8.*

c) Le R noir quitte la diagonale a2-g8 et cède au Cé7 la case g8, selon un thème cher à Kasparov.

d) Après 12. f3, f4 ; 13. Cç4, h5 (sur 13..., g5 ; 14. g4 !, fxg3 ; 15. hxg3, Cg6 ; 16. Tf2, h5 ; 17. Th2, h4 ; 18. g4, Cf4 ; 19. Fé3, Df6 ; 20. Ff1 les Blancs sont légèrement mieux – Dzhandzhgava-Hebden, Hastings, 1990) ; 14. a4, g5 ; 15. Fa3, Tf6 ; 16. b5, dxç5 ; 17. Fxç5, Tg6 ; 18. h3, Cg8 ; 19. Dd3, Ch6 ; 20. Cd1, g4 ! Les Noirs prirent l'initiative (Flear-Hebden, Londres, 1990). Cette partie est intéressante en ce qu'elle permet de suivre ici le plan de Hebden.

é) Laissant la case f6 à la Tf8.

f) Les Blancs ne peuvent plus attendre pour jouer *f2-f3 en raison* de la menace 16..., g4.

g) L'aile-D est complètement dominée par les Blancs.

h) Une concession de taille, les Noirs abandonnant la base de leur chaîne de pions ; il faut, cependant, éviter l'attaque b5-b6.

i) Devant la menace 19..., g4 les Blancs réagissent par un pseudo-blocage plus actif que la résistance organisée à partir de *19. h3.*

j) Comme dans la partie Flear-Hebden (note *d*), les Noirs s'emparent au vingtième coup de la case g4.

k) Une contre-attaque inouïe, inattendue, fondée sur un sacrifice de pièce purement spéculatif : après 20..., éxf4 le Cç3 est en prise.

l) Menace 26. Tf8 mat.

m) Forcé.

n) Encore forcé.

o) Si 30. é6, Cg5 !

p) Et non 30..., Txd5 ? ; 31. Fç4. Sur 30..., Dg5 la suite 31. é6 gagne.

q) Si 32..., Cf3+ ; 33. Fxf3 !, Dxf6 ; 34. Fé4, Dg7 ; 35. éxd7, Td8 ; 36. d6 !, Txd7 ; 37. Fd5+ ! avec gain.

r) Si 33..., Dç5 ; 34. Dxç5, Txç5 ; 35. Tf8+ !, Txf8 ; 36. é7+ !, Txç4 ; 37. éxf8=D mat.

s) Si 34..., Txç4 ; 35. Dxg5+, Dg7 ; 36. Dd5 !

t) Une superbe exécution.

u) Si 36..., Dxç4 ; 37. dxé8=D+, Rg7 ; 38. Df8 mat.

v) Si 39..., Rf8 ; 40. Txf3+ suivi du mat ; si 39..., Rh8 ; 40. Dd5, etc.

w) Si 40..., Rf6 ; 41. Txf3+.

x) Ou 41..., Rg4 (h5) ; 42. Dh4 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1572
U. VENALAINEN (1969)

(Blancs : Ré4, Fg7. Noirs : Ré1, Pé3, é7, g3, g5. Nulle.)

1. Rf3, Rd2 ; 2. Ff8 !!, g4+ ; 3. Rg2, é2 ; 4. Fxé7, Rç3 ; 5. Fd8 !, Rb4 ; 6. Fç7 !, é1 = D ; 7. Fa5+ !, Rxa5. Pat.

Si 1..., Rf1 ; 2. Rxg3, é2 ; 3. Fç3, é1 = D ; 4. Fxé1 ; Rxé1 ; 5. Rg4, nulle.

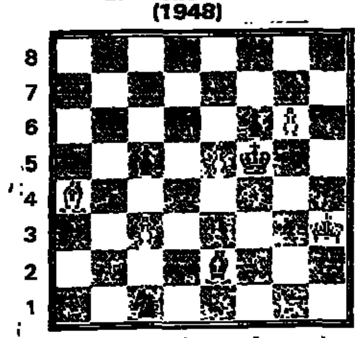
Ou 3. Rxg3 ?, é2 !

Si 3..., é5 ; 4. Fb4+, Rd1 ; 5. Rxg3, nulle.

Et non 6. Fb6 ?, é1=T !!

Si 6..., é1 = T ; 7. Rxg3, Tg1+ ; 8. *Rh4* et 9. Fg3, nulle.

ÉTUDE Nº 1573
G. BERNHARDT
(1948)

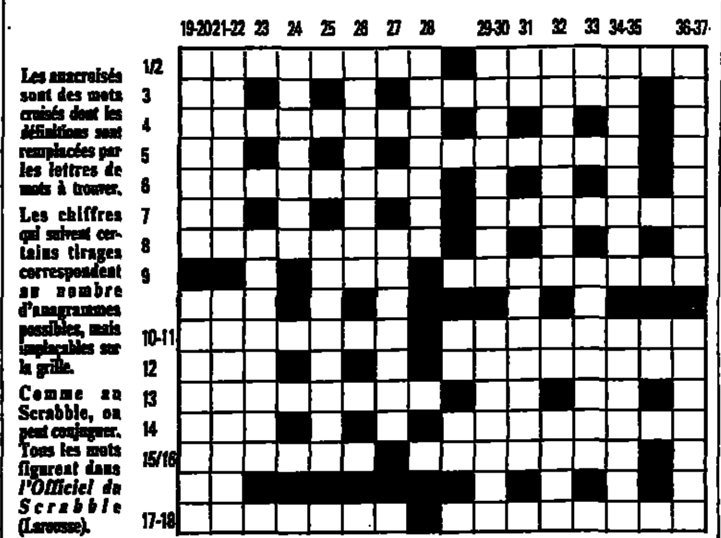


Blancs (5) : Rh3, Fa4, Pç3, é5, g6.
Noirs (5) : Rf5, Fé2, Cç1, Pç5, f6.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Anacroisés (R)

nº 801



HORIZONTALEMENT

1. AEENOPRT. – 2. ACEEEST. – 3. *AEHINTX.* – 4. *ACEEINQU.* – 5. ABEGRRU. – 6. EIIILLMT. – 7. AAEGINR (+ 5). – 8. CEEEILNT. – 9. EEEPRSTX. – 10. ACEPRTU (+ 3). – 11. ACEMOSTU (+ 1). – 12. AEINTTUU. – 13. EEEGIRRZ (+ 3). – 14. CEINNRTT. – 15. AAEITY. – 16. AEENRTV (+ 7). – 17. AAFGHIN. – 18. AEEGHMPR.

VERTICALEMENT

19. AEILOSV. – 20. AABEERRT. – 21. ACELPTU (+ 3). – 22. AEFIIPRT (+ 2). 23. AEIIMNNS (+ 1). – 24. EEHINRT (+ 1). – 25. ACCENORT (+ 3). – 26. AEIMNQSU (+ 2). – 27. AEILNOT (+ 2). – 28. EEEEGSX. – 29. AENORSUX. – 30. ABEINRU (+ 1). – 31. CEEINPT (+ 1). – 32. EEGHIRTU. – 33. AEINRRU (+ 3). – 34. BCEEELRT. – 35. EEINTTT. – 36. ACEEESUX. – 37. EEINSTX.

SOLUTION DU Nº 800

1. PEQUENOT. – 2. AMUIRAI. – 3. ADIPSIE, *perte de la soif.* – 4. NANISMES. – 5. EMURENT (MENTEUR MEURENT MUERENT REMUENT). – 6. DOUANIER (NOIRAUDE). – 7. CSARDAS. – 8. TEUTONNE. – 9. ETRIVEES (RIVETEES SEVERITE). – 10. COQUINET. – 11. DISCUTE (CISTUDE). – 12. ASSENERA. – *13. AERIENS (SENAIRE...).* – 14. *NIMOIS* (MINOIS). – 15. ALEXINES, albuminoïdes bactéricides du sérum. – 16. ENRENEE. – 17. ECHANSON. – 18. PLATEAUX. – 19. EUDEMIS. – 20. IONIENNE. – 21. ENQUERIR. – 22. UPPERCUT. – 23. ULTIMES (MUTILES STIMULE ULMISTE). – 24. EUSSES. – 25. NATIONS (SONNAIT TISONNA TONNAIS). – 26. ENTREVUE. – 27. DUETTOS. – 28. MANDATEE. – 29. FURIOSOS. – 30. LINNEENS. – 31. NAUSEEUX. – 32. ACENSEE, (vt) donner une terre moyennant un fermage. – 33. TILSIT, fromage suisse. – 34. ROUMAINE (AUMONIER). – 35. EUNECTE. – 36. DEFORCEE. – 37. ECLOSES.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Scrabble (R)

nº 439

UN FILS TRÈS SPIRITUEL

Faute de vous offrir une édition princeps des *Œuvres* de Rabelais, nous vous proposons aujourd'hui quelques perles glanées dans le corpus de son fils spirituel, Frédéric Dard. En effet, le *Dictionnaire San-Antonio* (Fleuve noir, 157 F) permet d'illustrer certains argotismes de l'ODS 2 (pour d'autres, nous avons pillé les dictionnaires d'argot de Larousse et de Hachette).

Je me souviens de son gros tarin rouge d'ALCOOLO *(le Nouvel Obs).* C'est le gonze que j'ai AVOINÉ tout à l'heure, il emmerdait Brin d'Amour *(Le Breton). J'aurais honte, catholique* à mon point, de BAFFER le museau à des curetons (S-A). On peut toujours politiquer dans les salons, avant de BLABLATER (v.i.) cinoche *(le Nouvel Obs.).* Vous êtes dégoûtante, madame, vous finirez au coin d'une rue. Si j'y fais de l'oseille, c'est BONARD (BONARDE, BONNARD, E) (Cordelier). Se cailler les BURNES (S-A). Dans la journée, je courais le CACHETON (Dalio). CALMOS, pas de panique, y a le temps *(le Nouvel Obs).* Neuf millions de CHIEURS quadrupèdes empoisonnent la vie des humains dans l'Hexagone *(le Nouvel Obs).* Les collègues du proxénète ne visent qu'à CHOURER son gagne-pain (Spaggiari). *Il fait sombre comme dans le* DERCHE d'un Noir occupé à creuser un tunnel à minuit (S-A). Sa bonté ! Ses DIAMS ! C'est facile d'être bonne, et souriante et douce, quand on est belle et riche (Genet). Maintenant, les messieurs hésitent à DOUILLER des extras vu que leurs légitimes se comportent comme des maîtresses (S-A). Le DURAILLE reste à faire, il cherche les mots les plus arrondis aux angles (S-A). Ralentis, ENQUILLE la rampe le moment venu (S-A). Grand soleil fou et bise de Durance ont achevé d'ENSUQUER mon père et ma mère (Spaggiari). Pas FASTOCHE de commencer sa vie en mentant et de la finir sans mentir (Bohringer). Alors signez des lettres noires ! Des proscriptions ! Mouchardez ! FLIQUEZ ! (Céline).

Certains des argotismes ci-dessus ont les anagrammes suivantes (solutions *infra*) : OVARIEN, CHIURES, BRANDON, DRÊCHE, ENCOCHAT, ENUQUAS.

Michel Charlemagne

Solution des anagrammes : AVOINER, CHIEURS, BONNARD, DERCHE, CACHETON, ENSUQUA.

Lawn Tennis-Club de Saint-Mandé, 68, avenue des Minimes.
Tournois le mardi à 20 h 30, 4 janvier 1994.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. *Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ;* par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

Nº	TIRAGE	MOTS RETENUS	RÉF.	PTS
1	VCEUDGI			
2	DV+ZORHO	CIGUE	H 4	22
3	-PFUHIO?	OUZO	7 G	24
4	-BAESONI	HOPI(S)	K 3	31
5	DSREITR	ANOBIES	9 B	70
6	TRIHEAV	TORRIDES (a)	D 8	72
7	LRSNYUE	HAVERAIT	B 8	94
8	NRU+EDEV	LYSE	A 5	54
9	TEOTCLA	SURVENDE	15 D	86
10	NFSTUNA	RECOLTAT	11 D	90
11	-AUJ?WAE	FUSANT	10 J	34
12	W+LUNALK	JAU(G)EAT	O 4	63
13	LLNU+TEA	KWA	J 1	46
14	EERFDAL	LANDAULET (b)	13 A	74
15	DEL+RXOG	FREAK	1 F	51
16	DGL+UEPE	OXER (c)	12 I	47
17	DEEGL+MI	POU	J 6	21
18	EEGL+SBI	MAHDI	3 I	24
19	GL+QENMN	BAISEE	M 9	36
20	GLMNQ+SI	YEN	6 A	14
		MINGS	D 2	27
				980

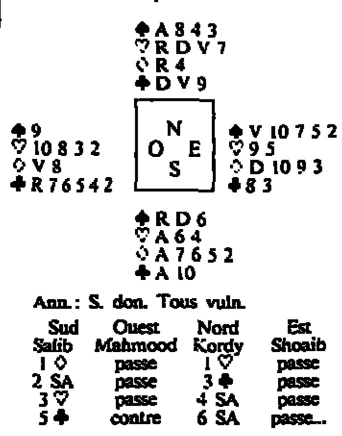
(a) RETORDIS, D6, 70. (b) petit landau (c) faisant FAX et UTE, peuple amérindien.
1. Joëlle Gobard, 804. 2. Françoise Cosier 774. 3. Jean Dalla Torre, 689.

Bridge

nº 1570

DUEL A NEW-DELHI

Les amateurs de squeezes vont pouvoir se régaler avec ce chelem dont la réussite n'est possible que si l'on connaît à fond la technique.



Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud Salib	Ouest Mahmood	Nord Kordy	Est Shoaib
1 ◇	passe	1 ♡	passe
2 SA	passe	3 ♣	passe
3 ♡	passe	4 SA	passe
5 ♣	contre	6 SA	passe...

Zia, en Ouest, ayant entamé le 2 de Cœur, *comment Samir Salib en Sud a-t-il gagné* contre toute défense ce *PETIT CHELEM A SANS ATOUT,* et de quelle façon Zia en Ouest a-t-il essayé de l'en empêcher ?

Réponse

Après avoir fait trois levées à Cœur en terminant au mort, le déclarant a joué *le 9 de Trèfle et a mis le 10* pour que Ouest fasse le Roi et qu'il soit possible ensuite de squeezer Est à Pique et à Carreau.

Une fois que Ouest aurait « rectifié le compte » en faisant le Roi de Trèfle, il suffirait en effet de réaliser l'As de Trèfle, les trois gros Piques, la Dame de Trèfle et le Roi de Carreau pour que Est ne résiste plus à la pression du dernier Carreau.

♠ 8 ♡ R ◇ 4 / ◇ A 7 6 — ♠ V ◇ D 10

Est ne peut jeter un Pique ou un Carreau sans libérer le 8 de Pique ou le 7 de Carreau. Mais le machiavélique Zia contrecarra ce beau plan *en refusant de prendre le 10 de Trèfle* ! Cependant Samir Salib ne se laissa pas déstabiliser, et il « rectifia le compte » en donnant un Carreau (après avoir tiré le dernier Cœur, la Dame de Pique et le Roi de Carreau).

Zia prit le second tour à Carreau avec le Valet, et il dut rejouer Trèfle pour l'As sec de Sud. Alors, curieusement, il squeeza ainsi son malheureux partenaire qui était de toute façon condamné :

♠ A 8 4 ♣ D V / ♠ R 6 ◇ A 7 ♣ A — ♠ V 10 7 ◇ D 10

La défausse de Kamal Shoaib (Est) libère le 8 de Pique ou le 7 de Carreau, la douzième levée.

LES JEUX DE L'ESPRIT

Chaque année, en février, la ville de Cannes organise le Festival des jeux de l'esprit, où le bridge joue un rôle important. En plus des tournois habituels, un *grand match est prévu entre deux des* meilleures équipes internationales. En 1992, les Islandais, qui venaient de remporter le titre mondial, ont rencontré en 20 donnes retransmises au rama une puissante formation française, et c'est la donne suivante qui a fait pencher la balance en faveur des champions du monde islandais.

♠ –
♡ A 10 8
◇ A R V 10 6 4
♣ 9 7 5 3

♠ V 10 8 6 4 3
♡ R D 3 2
◇ D 8
♣ A

N / O E / S

♠ R D 7 2
♡ V 9 7
◇ 9 7 3
♣ D 8 2

♠ A 9 5
♡ 6 5 4
◇ 5 2
♣ R V 10 6 4

Ann. : N. N.-S. vuln.

Ouest Johans.	Nord Quantin	Est Anthor.	Sud Meyer
–	1 ◇	passe	1 SA
2 ♠	3 ◇	4 ♠	passe
passe	4 SA	passe	5 ♣...

Guslaugur Johansson ayant entamé la Dame de Cœur, *comment Sud pourrait-il gagner* CINQ TRÈFLES contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'enchère de « 4 SA » dans cette situation compétitive n'était évidemment pas un Blackwood, mais un relais qui renvoyait la balle au partenaire pour qu'il déclare « 5 Carreaux » ou « 5 Trèfles » s'il avait une couleur à Trèfle (ce qui était le cas).

A l'autre table (au rama), les annonces avaient été :

Ouest Chemla	Nord Baldurs.	Est Sussel	Sud Jorgen.
–	1 ◇	passe	1 ♡
1 ♠	3 ◇	3 ♠	passe
4 ♠	5 ◇	passe	passe...

L'ouverture de « 1 Carreau » dans le système du Trèfle fort (joué par les Islandais) est une ouverture « passe-partout », et la réponse de « 1 Cœur » était un relais ambigu. Ensuite les enchères deviennent normales.

FESTIVAL INTERNATIONAL DES JEUX DE L'ESPRIT

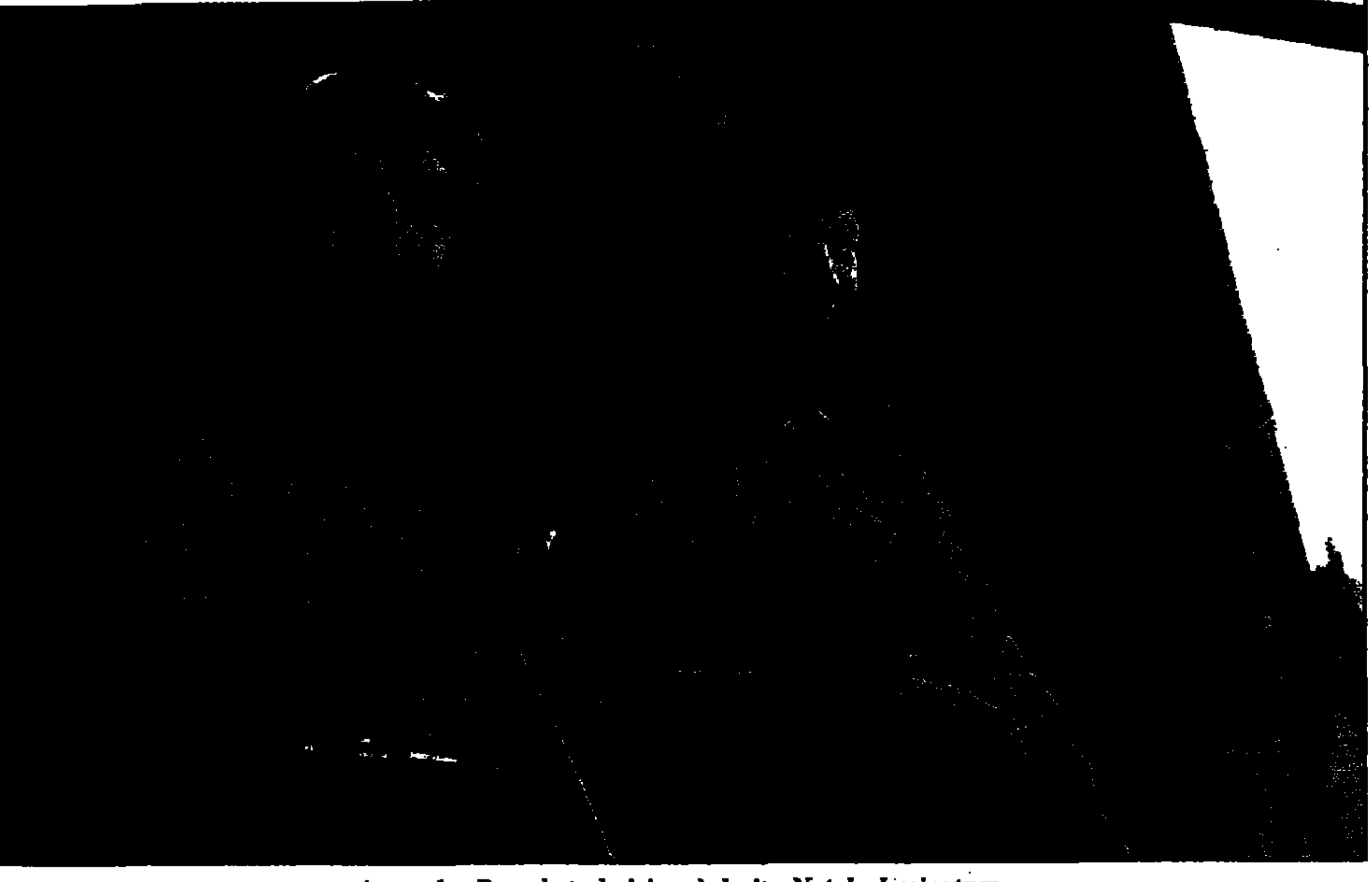
Ce festival se déroulera du 19 au 27 février 1994 au Palais des festivals de Cannes. Il aura lieu, pour le bridge, dans le salon des Ambassadeurs. Renseignements : SEMEC, 1, esplanade Georges-Pompidou, 06400 Cannes.

Philippe Brugnon

RENCONTRE

Couturiers de haute mer

On se couche tôt sur l'île de Martha's Vineyard, en Nouvelle-Angleterre, sous le cap Cod, pas très loin de Nantucket. Ile verte et sévère qui se souvient de l'arrivée, dans son voisinage, des premiers « pèlerins » de 1620 et de leurs règles de vie austères. Là, deux bourlingueurs, Nathaniel Benjamin et Ross Gannon, sont devenus des charpentiers de marine parmi les plus fins de la Côte est des Etats-Unis.



PHOTOGRAPHIES DE MARK ALAN LOVEWELL

A gauche, Ross, le technicien, à droite, Nat, le dessinateur.

« J'*ai attrapé ça en jouant au hockey, le jour du réveillon* », dit l'homme barbu au bonnet de laine, dont un œil est bleu marine et l'autre carrément noir, caché par un bandeau de pirate en velours, tenu par un élastique argenté, un pansement bricolé avec la décoration de l'arbre de Noël. L'œil marine est plissé dans le sourire. C'est Nat, de Nat et Ross. La raison sociale du tandem est Gannon et Benjamin Inc., mais, dans l'île, on dit « Nat et Ross », tout simplement.

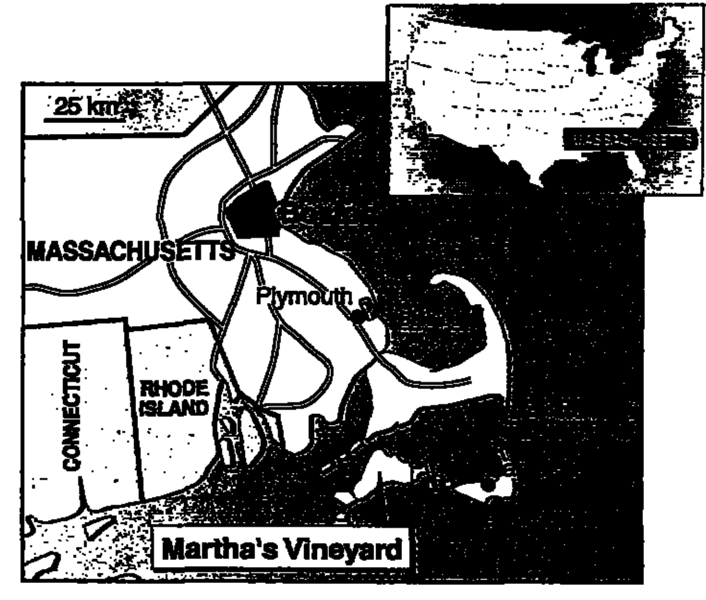
Tout le monde ici connaît les deux compères Nathaniel Benjamin et Ross Gannon, fondateurs du chantier naval qui porte leur nom, et devenus dans l'île et le milieu de la marine à voile une légende. Pourquoi ? Parce qu'ils sont sur cette île-là, parce qu'ils font tout à l'ancienne, à la main, comme avant, parce qu'ils n'aiment que le bois et la mer, parce que leurs bateaux sont purs comme des violons, lesquels ont toujours, bien cachée, une petite et indispensable âme de bois.

L'île donc. Martha's Vineyard est un triangle « vert british » de trente-deux kilomètres de long sur près de quinze de large, peu élevé, sauf au sud-est, où les falaises de Gay Head atteignent une centaine de mètres, un grand jardin en mer au large de la côte du Massachusetts, sous le cap Cod, où arrivèrent les premiers « Pèlerins », le 11 novembre 1620. Martha's Vineyard et sa voisine, Nantucket, patrie de Moby Dick et port d'attache du Capitaine Achab imaginé par Melville, sont connues depuis longtemps, l'an 1000 probablement. L'explorateur italien Verrazano y passa en 1524. Mais le premier Européen qui s'intéressa à l'île fut un Anglais de Falmouth, Bartholomew Gosnold, qui changea le nom indien du lieu, Noepe (« Dans la brume de la mer »), et le rebaptisa d'après le prénom commun de sa fille et de sa mère et en raison de l'abondance du raisin qui poussait sur l'île, « la Vigne de Marthe ». Les autochtones disent « le Vineyard ».

Les autochtones disent aussi parfois au touriste d'aller se faire voir ailleurs. Gentiment, mais quand même. On voit de temps à autre une trogne renfrognée, un T-shirt imprimé *« J'habite ici toute l'année et je ne réponds pas aux questions »*. La plupart des gens sont courtois, aimables souvent, mais réservés, pieux, le dimanche à l'église, le soir au lit de bonne heure et chacun chez soi.

On est ici en Nouvelle-Angleterre, pas loin de Boston, qui n'est pas exactement une ville de fêtards, de Plymouth et de Salem, où l'on brûla en 1692 quelques sorcières. Les deux grands écrivains de la région, si l'on peut dire cela à propos de deux hommes de génie universel, sont Herman Melville et Nathaniel Hawthorne, auteur de *la Lettre écarlate* et moraliste puissant. La Nouvelle-Angleterre n'est pas la Californie, moderne Babylone enchantée, ni le Texas arrogant, c'est un coin d'Europe greffé sur une côte froide de l'Amérique, où l'on craint Dieu et croit aux fantômes, où les maisons sont en bois, petites et peintes, où l'on n'étale pas son argent avec l'obscénité des gens du Sud ou de l'Ouest, où l'on travaille dur, que l'on soit homme d'affaires ou marin.

On est discret aussi. On n'importune pas, on ne dévisage pas les gens célèbres. C'est pourquoi les célébrités abondent dans l'île, pour y être en paix. Il y eut Lilian Hellman et Somerset Maugham, plusieurs présidents des Etats-Unis, dont Truman, qui prit dans le Vineyard la décision de lancer la bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki, et il y eut surtout Joshua Slocum, natif de l'île, qui fit le premier le tour du monde à la voile en solitaire.



Aujourd'hui, Jackie Onassis, la chanteuse Carly Simon, Katharine Graham, propriétaire du *Washington Post*, William Styron, l'auteur du *Choix de Sophie*, y passent leurs étés en toute quiétude. Même le très révolté Spike Lee vient y méditer sur l'âpreté des conflits ethniques. Mais l'autochtone les laisse tranquilles, feint quasiment de ne pas les voir. Et déteste par-dessus tout que l'on dise du Vineyard que c'est un nid de milliardaires et de snobs. Parce que c'est bien mieux que cela.

« En 1978, explique Nat Benjamin, *McDonald's a voulu construire un de ses restaurants ici, sur cette plage, près de l'arrivée du ferry-boat. Toute l'île s'est soulevée. Ross et moi cherchions un endroit pour installer notre chantier. Le propriétaire, Desorcy, nous a donné la préférence et loué ce terrain. Nous ne sommes que locataires, mais, avec l'accord de tous, il n'y aura ni parking ni McDo là où nous faisons nos bateaux.* » En deux ans, Nat et Ross bâtissent un hangar, rapportent du cap Cod un morceau de voie ferrée qu'ils placent sur la plage pour sortir et mettre à l'eau les bateaux, lancent une jetée. En 1980, ils peuvent commencer à travailler.

Nathaniel Benjamin a aujourd'hui quarante-six ans. Il est né dans une petite ville près de l'Hudson. Il a quitté l'école à seize ans pour devenir cow-boy au Texas, puis charpentier dans le Vermont avant de se mettre au ski. A dix-neuf ans, il pratique la voile et convoie des bateaux entre la Nouvelle-Angleterre et les Caraïbes, achète à Gibraltar son premier voilier, le *Sorcerer*, avec lequel il navigue à la Martinique et en Méditerranée, gagnant sa vie en faisant des croisières de *charter*. *« Très rapidement, je me suis intéressé à la construction des bateaux beaucoup plus qu'au chartering. D'autre part, je m'étais marié à vingt-trois ans et j'avais deux enfants, il fallait que je me pose un peu. J'ai décidé de m'installer à Martha's Vineyard et de vendre le* Sorcerer *pour acheter une maison.* » Entre-temps, il avait rencontré Ross et c'est avec lui qu'il ramène le *Sorcerer* d'Europe au Vineyard.

Un chantier très simple bien connu des marins de la Côte est.

Ross Gannon a quarante-six ans aussi. Il est originaire du Michigan et a navigué très tôt avec son père sur les Grands Lacs puis dans le Connecticut et à Long Island. Charpentier de formation, il construit des maisons pendant plusieurs années. *« Les gens qui appréciaient mon travail me demandaient d'arranger leurs bateaux. A l'époque, les bateaux en bois étaient une espèce en voie de disparition. Le bois était remplacé par le plastique, l'aluminium. Mais il y avait encore un petit nombre de gens qui appréciaient le bois, des professeurs, des artistes, des gens sans fortune qui avaient hérité d'une coque pas chère et voulaient continuer à naviguer dessus. Mais le bois doit être entretenu, réparé, les chantiers étaient rares, pas toujours accessibles.* » De plus, la plupart des chantiers n'acceptaient pas que les propriétaires réparent eux-mêmes la partie immergée de leur propre bateau – les œuvres vives – ne les laissant toucher qu'aux superstructures, les œuvres mortes. Nat et Ross, devenus amis, profitent du sursaut anti-McDonald's et, avec un peu d'argent prêté, quelques amis et beaucoup de travail, fondent en 1980 leur chantier sur la plage du port de Vineyard-Haven, un chantier qui ne paie pas de mine, mais que tous les marins de la Côte est connaissent et fréquentent.

Nat est le dessinateur, le concepteur. Ross est le technicien, le spécialiste des matériaux. De Ross, Nat dit qu'il est d'une infinie patience, capable de bouger n'importe quoi, n'importe où avec une paire de chevalets et des rouleaux. Nat est le plus extraverti, le plus à l'aise pour les relations avec la clientèle. Ross est plus taciturne, physique. Tous les deux sont des furieux du labeur, sur le pont de 8 heures du matin jusqu'à la nuit tous les jours de l'année, et partagent les mêmes idéaux. *« La simplicité est le maître mot*, dit Nat. *Je dessine des bateaux pour des familles, des gens qui veulent la sécurité et le confort. Je ne m'intéresse pas à la vitesse, même si mes bateaux sont rapides. Tout doit être simple pour pouvoir être réparé. Je ne fais que suivre la leçon des grands maîtres, développer ma petite idée en respectant les classiques.* » C'est pour des raisons de simplicité que Ross et Nat ont définitivement adopté la voile aurique, fixée au mat sur une vergue oblique, plutôt que la voile Marconi, plus complexe à monter, que l'on voit partout ailleurs.

Leur première commande est venue du chanteur James Taylor, un familier du Vineyard depuis l'enfance. Il voulait un voilier qui puisse se barrer d'une seule main, se manœuvrer dans les parages spécifiques de l'île, embarquer six à huit personnes, bref, du sur-mesure. Nat et Ross lui ont fabriqué le *Sally-May*, un voilier de 23 pieds. Cinq autres bateaux suivirent pour des clients ayant des exigences particulières. Le commanditaire du *Liberty* ne savait pas encore barrer mais voulait à la fois faire des balades en famille et participer à des régates. L'oiseau rare fut inventé, en 1986. De passage dans l'île, le couturier japonais Yohji Yamamoto rendit visite au chantier Gannon et Benjamin, et dut se dire que ces gens-là travaillaient un peu comme lui, en artisans de haut vol. Il commanda une goélette qui fut lancée en 1988, le *Lana & Harley*. Le bateau suivant n'avait plus qu'à recevoir une couche de peinture quand, dans la nuit du 16 octobre 1989, il brûla ainsi que tout le chantier, en quelques heures.

C'est là où l'on peut saisir la qualité intrinsèque du Vineyard, l'énergie qui fait de cet endroit bien plus qu'un morceau de Lubéron mouillé en mer. Au matin du 17 octobre, il ne restait de Gannon et Benjamin Inc. qu'un tas de cendres fumantes. Dans les quarante-huit heures qui suivirent, une Société des amis de Gannon et Benjamin était créée, recevant des dons, réglant les questions administratives. Le restaurant voisin, le Black Dog, prodiguait des litres de café à la centaine de bénévoles venus spontanément aider Nat et Ross et leur apporter des outils. La *Vineyard Gazette* éditorialisait : *« Restaurer et reconstruire un chantier de bateaux en bois tel que celui-ci est une question de fierté pour toute l'île. »* L'été suivant, le bateau qui avait brûlé était reconstruit, cinq pieds plus long, et lancé à la mer sous le nom d'*Encore*.

A l'heure actuelle, Nat et Ross emploient sept personnes, Andy, charpentier, Brad, plombier-électricien, Bob au calfatage, Steve pour la peinture, Ginny pour les comptes et les écritures, et deux apprentis, David et Jim. *« L'apprentissage est long et dur*, dit Ross, *il faut être sûr de sa passion, mais nous tenons à faire passer le savoir, transmettre la tradition.* » Un bateau en bois fait à la main sur mesure, selon Nat et Ross, revient moins cher qu'un bateau en plastique. La goélette de Yamamoto, par exemple, a coûté dans les 250 000 dollars en 1988. Nat et Ross utilisent des machines anciennes, des antiquités du début du siècle, robustes et peu chères. Elles n'ont pas la précision (ni le prix, surtout) des machines ultramodernes de certains chantiers. Mais ils s'en moquent, au contraire, puisque les machines ne leur servent qu'à dégrossir le travail. La précision, la finesse, elle ne vient que de leurs propres mains.

« On construit pour des gens riches, évidemment, mais on ne fait pas de mégayachts. Nos clients sont des navigateurs qui aiment la belle ouvrage, bien dessinée, le cousu main, dit Nat. *Et quand on n'a pas de construction en commande, on répare, on part en mer. On ne fait pas d'argent, mais on vit très bien et très heureux. On sait exactement où on est et pourquoi.* » Si les deux dernières années ont été un peu dures, sans commande nouvelle, la crise économique affectant également la voile, Ross reste confiant : *« Il y aura toujours des bateaux en bois. Rien n'est plus beau que le bois, rien n'a la même odeur, le même contact. On aura toujours une poignée d'aristocrates pour continuer.* » Il doit donc y avoir un moyen d'être écologiste, traditionnel et intelligent. Nat et Ross ont bien roulé leur bosse et n'ont pas oublié de faire la noce un peu partout. Ces beaux personnages n'ont pas toujours été des petits saints, mais ils n'ont jamais perdu la foi en leur cause, que résume une sentence gravée sur la porte de leur atelier : *« Si Dieu avait voulu que nous construisions des bateaux en fibre de verre, Il aurait fait pousser des arbres en fibre de verre. »*

Quand Bill Clinton a pris quelques jours de vacances en famille durant l'été 1993, il est venu au Vineyard avec l'Air Force One et ses deux cents gardes du corps, agents du FBI, qui ne le lâchent pas d'une semelle. Il a demandé à faire un tour en bateau. Il y avait du brouillard, des courants rapides, les gardes-côtes et les services secrets déconseillaient une telle excursion où ils ne pourraient pas suivre le président. Nat a dit : *« Le brouillard, c'est pas un problème, ça va pour moi. »* E' il a embarqué sur le *Zorra* le président et la « First Lady » avec leur fille Chelsea, ainsi que le chanteur James Taylor, au nez et à la barbe du FBI. Ils sont revenus le soir, par temps clair, en chantant des vieux airs du Sud.

De notre envoyé spécial
Michel Braudeau